

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1912



A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

—

1912

T. XLIX

362

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ARRÊTÉ LE 23 JANVIER 1834 ET MODIFIÉ LE 10 MAI 1836.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

ART. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

ART. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile;

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation;

4° Un annuaire.

ART. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

ART. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

ART. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

ART. 6. Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de TRENTE FRANCS.

ART. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

ART. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme, chaque année, un Comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme, chaque année, deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce, aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au Comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte, tous les trois mois au moins, de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le Comité des fonds devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du Comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense, si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil et ordonnancée par le Comité des fonds.

Art. 24. Le Comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le Comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même Comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au Comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

La Société de l'Histoire de France a été fondée le 21 décembre 1833.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

AVRIL 1912.

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leurs changements d'adresse à M. Lecestre, trésorier de la Société, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des sociétaires qui ont racheté leur cotisation annuelle.

MM.

AGUILLON (Gabriel), [1489], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Richepanse, n° 10.

AIX (*Bibliothèque Méjanes*, à), [687], représentée par M. Éd. Aude, conservateur; correspondant, M. Dragon, libraire, à Aix-en-Provence.

AIX (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2083], représentée par M. Fleury, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ALBANY (*New York State Library*, à) (États-Unis), [2373]; correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Rennes, n° 76.

*ALBON (marquis D'), [2216], au château d'Avauges, par Pontcharra-sur-Turdine (Rhône).

ALGER (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2081], représentée par M. Paoli, bibliothécaire; correspondant, M. Michel Ruff, libraire, à Alger, rue Bab-Azoun, n° 10.

AMBOIX DE LARBONT (général D'), [2453], C. ✻, avenue Hoche, n° 11.

AMSTERDAM (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2351], représentée par M. Burger junior, bibliothécaire; correspondant, M. J. Müller, libraire, à Amsterdam, Singel, n° 286.

ANGERS (*Bibliothèque de la ville d'*), [2117], représentée par M. V. Leroy, bibliothécaire; correspondant, M. Grassin, libraire, à Angers (Maine-et-Loire).

ANTIOCHE (comte D'), [2138], rue Barbet-de-Jouy, n° 25.

Antiquaires de Picardie (*Société des*), [2336], à Amiens, au Musée de Picardie; représentée par M. L. Ledieu, trésorier, à Amiens (Somme), rue Porion, n° 12.

Archives nationales (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. Ét. Dejean, O. ❋, directeur des Archives; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Argenson (marquis d'), [2335], rue Barbet-de-Jouy, n° 17.

Artistique et littéraire (*Bibliothèque du Cercle*), [2381], rue Volney, n° 7; correspondant, M. Briquet, libraire, boulevard Haussmann, n° 34.

Athenæum Club, [2168], à Londres, Pall Mall; correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Aubry-Vitet (Eugène), [1485], archiviste-paléographe, rue de Varenne, n° 69.

Augerd (capitaine Louis), [2427], officier d'ordonnance du général commandant le 18e corps d'armée, à Bordeaux (Gironde), rue Saint-Genès, n° 101.

Avignon (*Musée et Bibliothèque d'*), [645], représentés par M. J. Girard, conservateur; correspondant, M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 20.

Avocats (*Bibliothèque de l'ordre des*), à Paris, [720], représentée par M. Boucher, au Palais-de-Justice.

Bacourt (comte Fourier de), [2496], rue Cortambert, n° 56.

*Baguenault de Puchesse (comte), [1735], docteur ès lettres, membre du Comité des travaux historiques, correspondant de l'Institut, rue de Surène, n° 24, et à Orléans (Loiret).

Bâle (*Bibliothèque de l'Université de*), [2282], représentée par M. le Dr Chr. Bernoulli; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Balorre (comte de), [1950], au château de la Cour, par Saint-Pourçain (Allier).

Baltimore (*Bibliothèque de « The Johns Hopkins University », à*) (États-Unis), [2531], représentée par M. L. Raney; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

*Bapst (Edmond), [2255], O. ❋, ministre plénipotentiaire, directeur politique au ministère des Affaires étrangères, quai d'Orsay.

Barante (baron Prosper de), [2193], rue du Général-Foy, n° 22.

*Barbey (Frédéric), [2401], archiviste-paléographe, rue de Tournon, n° 20.

Barbier (Aimé), [2106], boulevard Flandrin, n° 18.

Barral-Montferrat (marquis de), [2412], à Versailles (Seine-et-Oise), rue du Parc-de-Clagny, n° 7.

Baudon de Mony (Charles), [2153], archiviste-paléographe, rue de Grenelle, n° 113.

Baudrillart (Mgr Alfred), [2544], recteur de l'Institut catholique de Paris, rue de Vaugirard, n° 74.

Baulny (de), [1332], ✱, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Boissy-d'Anglas, n° 30.

Baye (baron de), [2174], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, n° 58.

Bayonne (*Bibliothèque de la ville de*), [1407], représentée par M. Paul Graziani, bibliothécaire; correspondant, M. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Béarn (Mme la comtesse René de), [2445], rue Saint-Dominique, n° 123.

Beaucaire (comte Horric de), [2187], O. ✱, ministre de France en Danemark; à Paris, avenue d'Eylau, n° 9.

Beauchesne (marquis Adelstan de), [2105], avenue Marceau, n° 8.

Beauvais (*Bibliothèque de la ville de*), [2052], représentée par M. P.-A. Boucher, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Beauverger (baron de), [1941], boulevard Haussmann, n° 153.

Bellaguet (Mademoiselle), [2002], rue Bonaparte, n° 68.

Bénédictins (*Bibliothèque des RR. PP.*) du prieuré de Paris, [2318], représentée par M. l'abbé Gabarra, au château de Dongelberg, par Incourt (Belgique, province de Brabant); correspondant, M. l'abbé Dubourg, rue Chardon-Lagache, n° 59.

Berger (Élie), [1645], ✱, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, ancien membre de l'École française de Rome, docteur ès lettres, archiviste honoraire aux Archives nationales, professeur à l'École nationale des chartes, conservateur du Musée Condé, quai d'Orléans, n° 14.

Berkeley (*Bibliothèque de l'Université de*), État de Californie (États-Unis), [2415], représentée par M. J.-C. Rowell, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Berlin (*Bibliothèque royale de*), [2340], représentée par M. A. Harnack, directeur général; correspondants, MM. Asher et Cie, libraires, à Berlin, Unter den Linden, n° 56.

Berlin (*Bibliothèque du Reichstag*, à), [2341], représentée par M. le

docteur Jean Müller, bibliothécaire en chef; correspondants, MM. Asher et Cie, libraires, à Berlin, Unter den Linden, n° 56.

Berlin (*Bibliothèque de l'Université de*), [2283], représentée par M. J. Franke, directeur; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Bernard (Lucien), [1320], à Guéret (Creuse), rue du Prat.

Berne (*Bibliothèque de la ville de*), [2353], représentée par M. de Mülinen, directeur; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

*Bernon (baron J.-A. de), [1799], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Saints-Pères, n° 3.

*Bertrand de Broussillon (comte), [2177], archiviste-paléographe, au Mans (Sarthe), rue Tascher, n° 15.

Besançon (*Bibliothèque de la ville de*), [1371], représentée par M. G. Gazier, bibliothécaire; correspondant, M. Alexandre, libraire, à Besançon (Doubs), Grande-Rue, n° 19.

Besançon (*Bibliothèque de l'Université de*), [2055], représentée par M. Prieur, bibliothécaire; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Bibliothèque nationale, représentée par M. l'Administrateur général; correspondants, MM. Émile Paul et Guillemin, libraires, rue des Bons-Enfants, n° 28.

Bibliothèques des châteaux de Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles, [595 à 598].

Bidoire, [1499], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Courcelles, n° 38.

Blacas (comte Bertrand de), [2109], avenue de l'Alma, n° 33, et au château d'Ussé, par Chinon (Indre-et-Loire).

Blétry (Paul), [1719], ancien auditeur au Conseil d'État, rue Alboni, n° 8.

Blois (*Bibliothèque de la ville de*), [2288], représentée par M. Pierre Dufay, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Boislisle (Mme A. de), [2495], boulevard Saint-Germain, n° 174.

*Boislisle (Jean de), [2463], archiviste-paléographe, rue Bayard, n° 7.

Bonn (*Bibliothèque de l'Université de*) (Allemagne), [2533], représentée par M. le Dr W. Erman, directeur; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Bonnault d'Houet (baron de), [2389], archiviste-paléographe, à Compiègne (Oise), place du Château.

Bonnefon (Paul), [2305], ✱, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, rue Sully, n° 1.

Boppe (Auguste), [2123], ✱, conseiller d'ambassade à Constantinople, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue de Toul, n° 40.

Bordeaux (*Bibliothèque de l'Université de*), [2118], représentée par M. Bouvy, bibliothécaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Borelli de Serres (colonel), [2140], O. ✱, ancien attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin, rue Boccador, n° 20.

Boston (*Bibliothèque publique de la ville de*) (États-Unis), [2235], représentée par M. H.-G. Wadlin, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Bouillé (marquis de), [1404], rue de Courcelles, n° 54.

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [1656], rue de l'Université, n° 23.

Bourges (*Bibliothèque de la ville de*), [2371], représentée par M. Jean Béreux, bibliothécaire; correspondant, M. Léon Renaud, libraire, à Bourges (Cher), rue Moyenne, n° 12.

*Bourrilly (V.-L.), [2488], professeur au lycée, à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Sénac, n° 41.

Brachet de Floressac (marquis de), [2210], rue d'Anjou, n° 8.

Breslau (*Bibliothèque de l'Université de*), [2497], représentée par M. F. Milkau, directeur; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Broglie (prince Amédée de), [2266], rue de Solferino, n° 10.

Broglie (prince Emmanuel de), [2233], rue de Solferino, n° 10.

Broglie (prince François de), [2429], ancien officier d'état-major, rue de la Bienfaisance, n° 41.

*Brotonne (P. de), [1796], ancien élève de l'École polytechnique, bibliothécaire du ministère des Finances, rue Saint-Honoré, n° 370.

Bruel (Alexandre), [2146], ✱, membre du Comité des travaux historiques, chef de section honoraire aux Archives nationales, rue Delambre, n° 17.

Bruxelles (*Bibliothèque royale de Belgique*, à), [2346], représentée par M. Stainier, conservateur en chef; correspondant, M. Gaulon, rue Madame, n° 39.

Buche (Henri), [2377], archiviste-paléographe, avenue de l'Alma, n° 24.

Buda-Pest (*Bibliothèque de l'Université de*), [2523]; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Bulteau (Mme), [2512], avenue de Wagram, n° 149.

Cormenin (vicomte Roger de la Haye de), [1716], rue de l'Arcade, n° 25.

*Couderc (Camille), [2425], archiviste-paléographe, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, rue de Harlay, n° 20.

*Courcel (baron de), [2133], G. C. ☀, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut, boulevard du Montparnasse, n° 10.

Courcel (Valentin de), [1068], rue de Vaugirard, n° 20.

Courcival (Mme la marquise de), [2469], rue de Bellechasse, n° 46.

Courcy (comte Henry de), [2509], rue Dumont-d'Urville, n° 25.

Courteault (Henri), [2249], archiviste aux Archives nationales, rue Saint-Ferdinand, n° 39.

Coville (Alfred), [2163], ☀, archiviste-paléographe, docteur ès lettres, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Cresson (Paul), [2400], avocat à la Cour d'appel de Paris, avenue du Coq, n° 6.

Croÿ-Solre (prince Étienne de), [2452], à Paris, rue de Varenne, n° 73, et au château du Rœulx (Belgique, province de Hainaut); représenté par M. Piérard, administrateur des propriétés, au Rœulx.

Daguin (Fernand), [1726], ☀, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, secrétaire général de la Société de législation comparée, rue de l'Université, n° 29.

Dainville (Maurice de), [2459], archiviste-paléographe, rue d'Assas, n° 70.

*D'Allemagne (Henri), [2121], ☀, archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque de l'Arsenal, membre de la Société nationale des Antiquaires de France et de la Société des Bibliophiles françois, rue des Mathurins, n° 30.

Daras, [1314], O. ☀, ancien officier de marine, à Angoulême (Charente), rue d'Iéna, n° 23.

Dareste (Pierre), [2537], ancien avocat à la Cour de cassation, à Bellevue (Seine-et-Oise), rue du Bassin, n° 3.

Darmstadt (*Bibliothèque grand-ducale de*), [2241], représentée par M. le docteur Ad. Schmidt, directeur; correspondant, M. Joseph Baer, libraire, à Francfort-sur-le-Mein.

*Daumet (Georges), [2237], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste honoraire aux Archives nationales, rue de Fleurus, n° 36.

Davanne, [1901], conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, rue des Petits-Champs, n° 82.

David (Edmond), [983], ☀, ancien conseiller d'État, rue de Courcelles, n° 43.

Dedouvres (l'abbé Louis), [2382], docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, à Beaulieu (Maine-et-Loire).

Dejean (Étienne), [2398], O. ✵, directeur des Archives, membre du Comité des travaux historiques, au Palais des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

* Delaborde (comte Henri-François), [1912], ✵, ancien membre de l'École française de Rome, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, sous-chef de section honoraire aux Archives nationales, professeur à l'École nationale des chartes, auxiliaire de l'Institut, rue de Phalsbourg, n° 14.

* Delachenal (Roland), [2197], archiviste-paléographe, rue de Babylone, n° 4.

Delaroque (Henri), [1471], libraire, quai Voltaire, n° 21.

Delavaud (Louis), [2272], O. ✵, ministre de France au Centre-Amérique; à Paris, rue La Boëtie, n° 85.

Demay (Ernest), [1103], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, à Boulogne-sur-Seine, Grande-Rue, n° 26.

* Dépinay (J.), [2200], ✵, ancien notaire, boulevard Haussmann, n° 153.

Desjoyeaux (Claude-Noël), [2508], rue de l'Université, n° 47.

Des Méloizes (marquis), [2518], à Bourges, rue Jacques-Cœur, n° 18.

Despras (Pierre), [2466], archiviste-paléographe, rue Cernuschi, n° 6.

Des Réaulx (marquis), [2378], rue de Grenelle, n° 81, et au château d'Eurville (Haute-Marne).

Des Roys d'Eschandelys (Mme la marquise), [2417], boulevard La Tour-Maubourg, n° 11.

Dieppe (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. Ambroise Milet, ✵, directeur; correspondant, M. Renaux, libraire, à Dieppe (Seine-Inférieure), Grande-Rue, n° 156.

* Digard (Georges), [2097], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'Institut catholique de Paris, à Versailles (Seine-et-Oise), rue d'Angiviller, n° 21.

Dijon (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Oursel, bibliothécaire; correspondant, M. L. Groffier, libraire, à Dijon (Côte-d'Or), place du Théâtre, n° 10.

Dijon (*Bibliothèque de l'Université de*), [2080], représentée par M. Balland, bibliothécaire; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Dorez (Léon), [2306], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Littré, n° 10.

Douais (Mgr C.), [2380], évêque de Beauvais (Oise).

Doudeauville (Mme la duchesse de), [2498], rue de Varenne, n° 47.

Doyon (Pierre), [2549], rue Boissière, n° 26.

Dresde (*Bibliothèque royale de*), [2505], représentée par M. Ermisch, directeur; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Dufaure (Amédée), [2419], ancien député, avenue des Champs-Elysées, n° 116 *bis*.

Dulau et Cie, [2129], libraires, à Londres, Soho Square, n° 37; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Du Lau d'Allemans (marquis), [2493], ✻, rue de l'Université, n° 41.

Dumaine (Mme Charles), [2467], boulevard Malesherbes, n° 87.

Du Pont (comte), [1977], rue du Regard, n° 5.

*Dupont-Ferrier (G.), [2465], archiviste-paléographe, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, rue du Sommerard, n° 2.

Durrieu (comte Paul), [1873], ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Institut, de la Société nationale des Antiquaires de France et du Comité des travaux historiques, ancien membre de l'École française de Rome, conservateur honoraire au musée du Louvre, avenue de Malakoff, n° 74.

École des hautes études (*Bibliothèque de l'*), [2126], à la Sorbonne; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

École des hautes études de Saint-Aubin (l'), [2189], à Angers (Maine-et-Loire), représentée par Mgr H. Pasquier, docteur ès lettres, directeur.

École française de Rome (l'), [2298], représentée par Mgr Duchesne, C. ✻, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur de l'École, au palais Farnèse, à Rome; correspondant, M. Fontemoing, libraire, rue Le Goff, n° 4.

École nationale des chartes (l'), [1703], représentée par M. Paul Meyer, C. ✻, directeur de l'École, rue de la Sorbonne, n° 19; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

École normale supérieure (l'), [1617], représentée par M. E. Lavisse, G. O. ✻, directeur de l'École, rue d'Ulm, n° 45; correspondant, M. Schulz, place de la Sorbonne, n° 3.

Édimbourg (*Signet library*, à) (Écosse), [2171], représentée par M. J. Minto, bibliothécaire; correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho square, n° 37.

*Épernay (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. Griveau, bibliothécaire.

Esneval (baron d'), [1942], au château de Beauvoir, par Motteville (Seine-Inférieure).

Etchegoyen (comte G. d'), [2424], rue de Babylone, n° 53, et à Ismaïlia (Égypte).

Études (*Bibliothèque des*), revue fondée par les RR. PP. Jésuites, [2317], rue de Babylone, n° 50.

*Eu (S. A. R. Mgr le comte d'), [2421], à Boulogne-sur-Seine (Seine), boulevard de Boulogne, n° 7.

Eure (*Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'*), [1770], représentée par M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, à Évreux (Eure), rue du Meilet, n° 14.

Falcon de Longevialle (Louis), [2275], au château de Vaurenard, à Gleizé, par Villefranche (Rhône).

Fels (comte Frisch de), [2368], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 135.

*Feugère des Forts (Philippe), [2221], archiviste-paléographe, rue Vaneau, n° 13.

Finances (*Bibliothèque du Ministère des*), [2202]; correspondant, M. Lemercier, libraire, passage Véro-Dodat.

Firino (Roger), [1785], ancien député, avenue Montaigne, n° 3.

Flandre (*Bibliothèque de S. A. R. Mgr le comte de*), [2236], représentée par M. Schweisthal, bibliothécaire, à Ixelles-Bruxelles (Belgique), rue d'Édimbourg, n° 9; correspondant, M. Per Lamm, libraire, rue de Lille, n° 7.

Florence (*Bibliothèque nationale de*) (Italie), [2522], représentée par M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

*Florian (comte Xavier de), [2075], rue Royale, n° 8.

Fontenilles (de la Roche, marquis de), [1436], rue du Bac, n° 44.

Fraissinet (Albert-Georges), [2376], armateur, à Marseille (Bouches-du-Rhône), place de la Bourse, n° 6.

Fraissinet (Alfred), [1996], gérant de la Compagnie Marseillaise de navigation, à Marseille (Bouches-du-Rhône), place de la Bourse, n° 6.

France (vicomte de), [2433], rue de Lille, n° 55.

Francfort-sur-le-Mein (*Bibliothèque de la ville de*), [2311], représentée par M. le docteur F.-C. Ebrard, bibliothécaire; correspondants, M. J. Baer, libraire, à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), et M. Gaulon, libraire, rue Madame, n° 39.

Frémy (comte Elphège), [2472], archiviste-paléographe, rue Casimir-Périer, n° 11 *bis*.

Frémy (comte René), [2005], rue Casimir-Périer, n° 11 *bis*.

Fréville de Lorme (baron Robert de), [2551], archiviste-paléographe, rue Oudinot, n° 12.

Fribourg (*Bibliothèque cantonale et universitaire de*) (Suisse), [2482],

représentée par M. Max de Diesbach, directeur; correspondant, M. Gamber, libraire, rue Danton, n° 7.

Fribourg-en-Brisgau (*Bibliothèque de l'Université de*) (Allemagne), [2352], représentée par M. J. Steup, bibliothécaire en chef; correspondants, MM. Treuttel et Wurtz, libraires, à Strasbourg, et Delagrave, à Paris, rue Soufflot, n° 15.

Fromageot (Henri), [2214], ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, au Chesnay, par Versailles (Seine-et-Oise), avenue de l'Église, n° 6.

Froment (Albert), [2457], archiviste-paléographe, boulevard Raspail, n° 129.

*Frondeville (marquis de), [2448], rue Daru, n° 13.

Funck-Brentano (Frantz), [2234], ✻, archiviste-paléographe, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, à Montfermeil (Seine-et-Oise), rue Delagarde, n° 61.

Galard (marquis de), [2438], au château de Captan, par Saint-Sever-sur-l'Adour (Landes).

Gallavresi (Giuseppe), [2519], professeur à l'Académie royale, à Milan (Italie), via del Monte Napoleone, n° 28.

Genève (*Bibliothèque publique de la ville de*), [1821], représentée par M. F. Gardy, directeur; correspondant, M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, n° 15.

Germiny (comte Robert de), [2526], rue Paul-Baudry, n° 8.

Germon (Louis de), [2007], au château de Labatut, par Maubourguet (Hautes-Pyrénées); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Gerold, [2325], libraire, à Vienne (Autriche), Stefanplatz, n° 8; correspondant, M. Gaulon, rue Madame, n° 39.

Gomel (Charles), [1025], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Ville-l'Évêque, n° 1.

Gonse (Henri), [2460], rue Alfred-de-Vigny, n° 20.

Gontaut-Biron (comte Théodore de), [2061], rue de Varenne, n° 45.

Göttingen (*Bibliothèque de l'Université de*) (Allemagne), [2342], représentée par M. K. Pietschmann, directeur; correspondant, M. Asher, libraire, à Berlin, Unter den Linden, n° 56.

Grand (Roger), [2339], archiviste-paléographe, avocat, ancien archiviste du Cantal, à Kerverho-en-Arradon (Morbihan).

Grandidier (Ernest), [1094], ✻, avenue Percier, n° 8 *bis*.

Greenwich (*Bibliothèque de la Rosemary Hall School*, à) (Connecticut, États-Unis), [2539], représentée par Miss Ruutz Rees, directrice; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Grenoble (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. Mai-

gnien, bibliothécaire; correspondant, M. E. de Vallée, librairie Dauphinoise, à Grenoble (Isère), place Victor-Hugo.

Grenoble (*Bibliothèque de l'Université de*), [1976], représentée par M. Nicaud, conservateur; correspondant, M. J. Rey, libraire, à Grenoble, Grande-Rue, n° 23.

Griselle (abbé), [2525], docteur ès lettres, à Levallois-Perret (Seine), rue Vallier, n° 58.

Guerre (*Bibliothèque du ministère de la*), [2361], représentée par M. Lemoine, bibliothécaire; correspondant, M. Firmin-Didot, libraire, rue Jacob, n° 56.

Guétonny, [2550], boulevard Saint-Michel, n° 37.

* Guilhiermoz (Paul), [1994], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, quai Voltaire, n° 5.

Guillaume (Joseph), [2162], archiviste-paléographe, professeur aux Facultés catholiques de Lille, avenue de Breteuil, n° 54.

Guise (Mgr le duc de), [2543], château du Nouvion-en-Thiérache (Aisne); correspondant, M. Pallu de Lessert, rue de Tournon, n° 17.

Halle-sur-la-Saale (*Bibliothèque de l'Université de*) (Allemagne), [2293], représentée par M. K. Gerhard, directeur; correspondant, M. Schulz, libraire, place de la Sorbonne, n° 3.

Halphen (Eugène), [900], avenue Victor-Hugo, n° 81.

Hambourg (*Bibliothèque de la ville de*), [873], représentée par M. le docteur R. Münzel, directeur; correspondant, M. Lucas Grafe, libraire, à Hambourg (Allemagne).

Hanotaux (Gabriel), [2285], O. ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Académie française, ancien ministre, rue d'Aumale, n° 15.

Hanoteau (capitaine Jean), [2530], cité Vaneau, n° 16.

Hanquez (Rodolphe), [990], ancien procureur de la République, à Noyon (Oise).

Haute-Garonne (*Archives du département de la*), [2069], représentées par M. Pasquier, archiviste; correspondant, M. Privat, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Arts, n° 14.

Havre (*Bibliothèque de la ville du*), [1193], représentée par M. Millot, bibliothécaire; correspondant, Mme veuve Dombre, libraire, au Havre (Seine-Inférieure).

Heidelberg (*Bibliothèque de l'Université de*) (Allemagne), [2492], représentée par M. le Dr J. Wille, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Twietmeyer, libraire, à Leipzig.

Helsingfors (*Bibliothèque de l'Université de*) (Finlande), [2349], représentée par M. W. Bolin, bibliothécaire; correspondant, M. Gaulon, rue Madame, n° 39.

Hérault (Alfred), [1479], C. ✻, premier président de la Cour des comptes, ancien sous-secrétaire d'État au ministère des Finances, avenue d'Eylau, n° 4.

Hodjes, [2172], libraire, à Dublin (Irlande); correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Homberg (Octave), [2430], secrétaire d'ambassade, place des États-Unis, n° 18.

Houdard (Georges), [2503], à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), place du Château, n° 14.

Houdebine (l'abbé), [2320], professeur d'histoire au collège de Combrée (Maine-et-Loire).

*Hyde (James-H.), [2515], O. ✻, rue Adolphe-Yvon, n° 18.

Imbart de la Tour (Pierre), [2545], docteur ès lettres, membre de l'Institut, avenue Marceau, n° 25.

Ingold (l'abbé), [1928], à Colmar (Alsace-Lorraine), place des Montagnes-Noires; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Institut catholique de Paris (*Bibliothèque de l'*), [2207], représentée par M. l'abbé Langlois, bibliothécaire, rue de Vaugirard, n° 74; correspondant, M. Klincksieck, libraire, rue de Lille, n° 11.

Institut de France (*Bibliothèque de l'*), [2394], quai Conti, n° 23, représentée par M. Rébelliau, ✻, bibliothécaire; correspondant, M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Iowa (*Bibliothèque de l'Université d'*), à Iowa-City (États-Unis), [2552], représentée par M. Malcolm-G. Wyer, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Ithaca (*Cornell University's library*, à) (État de New-York), [2379], représentée par M. G.-W. Harris, bibliothécaire; correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Rennes, n° 76.

Jameson (C.), [1167], boulevard Malesherbes, n° 115.

Jarry (Eugène), [2355], archiviste-paléographe, à Orléans (Loiret), place de l'Étape, n° 8.

Joüon des Longrais (François), [2397], archiviste-paléographe, à Rennes (Ille-et-Vilaine), rue du Griffon, n° 4.

Jousselin (Fernand), [2426], avenue Jules-Janin, n° 22.

Kergorlay (comte Jean de), [2213], rue Mesnil, n° 6.

Kermaingant (P. Laffleur de), [1753], ✻, avenue des Champs-Élysées, n° 102.

Kermoysan (vicomte de), [2410], à Vitré (Ille-et-Vilaine), hôtel Lantivy.

Kiel (*Bibliothèque de l'Université de*), [2391], représentée par M. J.

Frantz, directeur; correspondants, MM. Asher et Cie, libraires, à Berlin, Unter den Linden, n° 56.

KÖNIGSBERG (*Bibliothèque royale et de l'Université*, à) (Allemagne), [2343], représentée par M. A. Schulze, directeur; correspondants, MM. Asher et Cie, libraires, à Berlin, Unter den Linden, n° 56.

LA BATUT (Guy DE), [2548], élève de l'École des chartes, avenue Victor-Hugo, n° 59.

LABORDE (comte Alexandre DE), [2454], ✻, secrétaire de la Société des Bibliophiles françois, boulevard de Courcelles, n° 81.

LABORDE (marquis Joseph DE), [1360], archiviste-paléographe, membre du Comité des travaux historiques, rue François Ier, n° 51.

LA CAILLE (Gaston), [2018], ✻, ancien magistrat, boulevard Malesherbes, n° 50.

LA CHAISE (Eugène-A.), [2073], rue Joubert, n° 39.

LACOMBE (Paul), [2435], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, rue de Moscou, n° 5.

LA FERRONNAYS (marquis DE), [2501], député, rue de Chaillot, n° 40.

LA FLÈCHE (*Bibliothèque du Prytanée militaire de*), [2432], représentée par M. le colonel commandant; correspondant, M. Siraudeau, libraire, à Angers.

LA FONTAINE (Georges DE), [2404], avenue de Messine, n° 26.

LA FORCE (duc DE), [2500], rue Pierre-Charron, n° 55.

LAGUERRE (Georges), [2423], député, boulevard de Magenta, n° 10.

LA HAYE (*Bibliothèque royale de*), [2313], représentée par M. le docteur W.-G.-C. Byvanck, bibliothécaire; correspondants, MM. Van Stockum, libraires, à la Haye (Hollande), Buitenhof, n° 36.

L'AIGLE (Mme la marquise DE), [2219], membre de la Société des Bibliophiles françois, rue d'Astorg, n° 12.

LAIR (Mme Jules), [2456], rue Bossuet, n° 8.

*LA MORANDIÈRE (Gabriel DE), [2017], rue de Lille, n° 83.

LANGLOIS (Ludovic), [2449], notaire honoraire, rue Dupont-des-Loges, n° 8.

LANJUINAIS (comte DE), [1653], député, président de la Société des Bibliophiles françois, rue Cambon, n° 31.

*LAPIERRE (l'abbé), [2331], chanoine honoraire de Meaux, impasse Royer-Collard, n° 4.

LA ROCHE-AYMON (Mme la comtesse Alard DE), [2160], rue de Varenne, n° 72.

LA ROCHEFOUCAULD (comte Aimery DE), [1949], rue de l'Université, n° 93.

*LA ROCHEFOUCAULD (comte Xavier DE), [2405], rue de Lisbonne, n° 49.

La Rochefoucauld (Mme la comtesse Gabriel de), [2473], rue Murillo, n° 8.

Lasteyrie (comte Charles de), [2476], archiviste-paléographe, ancien inspecteur des finances, professeur à l'École des sciences politiques, rue de Solferino, n° 6.

La Tour d'Auvergne-Lauraguais (prince de), [2520], avenue de la Motte-Picquet, n° 2.

La Tour et Taxis (prince Charles-Alexandre de), [2490], au château de Duino, par Nabresina, près Trieste (Autriche).

Lauer (Ph.), [2243], archiviste-paléographe, docteur ès lettres, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de la Tour, n° 141.

Laurens (H.), [2124], libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lausanne (*Bibliothèque cantonale et universitaire de*), [2477], représentée par M. Louis Dupraz, directeur; correspondants, MM. Grund et Maguet, libraires, rue Mazarine, n° 9.

Laval (*Bibliothèque de la ville de*), [1852], représentée par M. Cahour, bibliothécaire; correspondants, MM. Larchon et Ernouf, rue Soufflot, n° 24.

Lavisse (Ernest), [1582], G. O. ✱, membre de l'Académie française, directeur de l'École normale supérieure, rue de Médicis, n° 5.

Lavollée (Robert), [2407], archiviste-paléographe, rue Christophe-Colomb, n° 16.

Le Blanc (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire).

Le Brun (Eugène), [2413], au Vésinet (Seine-et-Oise), rue Thiers, n° 12 *bis*.

Le Brun (Jacques), [2450], co-directeur de la Société des Guides pratiques Conty, rue de l'Université, n° 67.

*Lecestre (Léon), [2112], archiviste honoraire aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, et à Palaiseau (Seine-et-Oise).

Lechevalier (Émile), [1999], libraire, à la Librairie historique des provinces, rue de Savoie, n° 16.

Lecointre (comte Pierre), [1498], au château de Grillemont, par la Chapelle-Blanche (Indre-et-Loire).

*Lefébure (Paul), [1263], rue de Logelbach, n° 7.

Lefèvre-Pontalis (Germain), [2019], archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, boulevard Malesherbes, n° 52.

Leipzig (*Bibliothèque de l'Université de*) (Allemagne), [2295], représentée par M. K. Boysen, directeur; correspondant, M. Gamber, libraire, rue Danton, n° 7.

*Lelong (Eugène), [2085], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel

d'Angers, membre du Comité des travaux historiques, chargé de cours à l'École nationale des chartes et à la Faculté de droit, rue Monge, n° 59, et à Angers (Maine-et-Loire), rue Desjardins, n° 9.

* Lemaire (Arthur), [2066], rue de Rome, n° 35.

* Lemaître (Henri), [2409], archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Le Verrier, n° 9.

Léopol (*Bibliothèque de l'Université de* Lwow *ou*) (Autriche), [2535], représentée par M. Batowski, directeur; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

* Le Sourd (Auguste), [2367], archiviste-paléographe, boulevard Saint-Germain, n° 189.

Lévis (marquis de), [2179], rue de Lille, n° 121.

Lévy (Raphaël-Georges), [1808], O. ✻, rue de Noisiel, n° 3.

Lhomel (comte Georges de), [2451], avenue Kléber, n° 55.

* L'Hormb (baron de), [2516], au château de Bussières-lès-Belmont (Haute-Marne).

Liège (*Bibliothèque de l'Université de*), [2348], représentée par M. Delmer, bibliothécaire; correspondant, M. Baudry, libraire, rue des Saints-Pères, n° 15.

Lione (prince de), [2479], rue de Babylone, n° 32, et au château de Belœil, province de Hainaut (Belgique).

Ligugé (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [2280], à Chevetogne, par Leignon (Belgique, province de Namur), représentée par Dom Léopold Gaugain, abbé; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lille (*Bibliothèque des Facultés catholiques de*), [1854], représentée par M. l'abbé Dubrulle, bibliothécaire, à Lille, boulevard Vauban, n° 60; correspondant, M. Eichler, libraire, rue Jacob, n° 21.

Lille (*Bibliothèque de l'Université de*), [2079], représentée par M. Vanrycke, bibliothécaire; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Limoges (*Bibliothèque de la ville de*), [1908], représentée par M. Caillet, bibliothécaire; correspondant, Mme Ducourtieux, libraire, à Limoges, rue des Arènes, n° 7.

London Library, [2271], à Londres, Saint-James's square, représentée par M. Hagbery Wright, secrétaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Londres (*Inner Temple library, à*) (Angleterre), [2170], représentée par M. Latton Pickering, bibliothécaire; correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho square, n° 37.

Londres (*Bibliothèque du Public Record Office, à*), [2483], représentée

par M. Théodore Craib, bibliothécaire; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Long Acre, n° 57.

Lorière (Ed. de), [2323], ancien officier de cavalerie, au Moulin-Vieux, par Avoise (Sarthe).

Louis-Lucas (Paul), [1970], professeur à la Faculté de droit de Dijon, à Dijon (Côte-d'Or), boulevard Carnot, n° 5.

Louvain (*Bibliothèque de l'Université catholique de*) (Belgique), [812], représentée par M. de Ras, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lugagne (Charles), [2250], ancien sous-préfet, à Lodève (Hérault).

Luppé (marquis de), [2309], membre de la Société des Bibliophiles françois, rue Barbet-de-Jouy, n° 29.

Lyon (Ernest), [2504], avocat à la Cour d'appel, square Maubeuge, n° 3.

Lyon (*Bibliothèque des Facultés catholiques de*), [1851], représentée par Mgr Lavallée, recteur, à Lyon (Rhône), rue du Plat, n° 25; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lyon (*Bibliothèque de l'Université de*), [1998], quai Claude-Bernard, n° 18, représentée par M. Dreyfus, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lyon (*Grande bibliothèque de la ville de*), [2211], représentée par M. R. Cantinelli, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 20.

*Magne (Napoléon), [2165], ancien député, avenue Montaigne, n° 31.

Manchester (*Chetham library, à*) (Angleterre), [2110]; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Long Acre, n° 57.

Manchester (*John Rylands library, à*) (Angleterre), [2326], représentée par M. A. Guppy, bibliothécaire; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Long Acre, n° 57.

Manchester (*Bibliothèque de l'Université Victoria, à*) (Angleterre), [2491], représentée par M. Ch. Leigh, bibliothécaire; correspondant, M. Gamber, libraire, rue Danton, n° 7.

Mandrot (B. de), [2218], archiviste-paléographe, avenue du Trocadéro, n° 42.

Mans (*Bibliothèque de la ville du*), [1696], représentée par M. F. Guérin, conservateur.

Mantes (*Bibliothèque de la ville de*), [1295], représentée par M. le Maire.

Marbourg (*Bibliothèque de l'Université de*) (Allemagne-Hesse), [2485], représentée par M. J. Rödiger, directeur; correspondant, M. Gamber, libraire, rue Danton, n° 7.

* Marchand (l'abbé Ch.), [2212], docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire), rue de l'Esvière, n° 5.

Mareuse (Edgard), [1902], boulevard Haussmann, n° 81.

Marguerie (René), [1664], C. ✻, président de section au Conseil d'État, cité Martignac, n° 6.

Marine (*Bibliothèque centrale du ministère de la*), [1102], rue Royale, n° 2; correspondant, M. Chapelot, libraire, passage Dauphine, n° 30.

Marseille (*Bibliothèque de la ville de*), [1684], représentée par M. Barré, bibliothécaire; correspondant, M. Laffitte, libraire, boulevard du Musée, à Marseille.

Martinet (comte André), [2284], boulevard de La Tour-Maubourg, n° 22.

Masson (Frédéric), [2411], membre de l'Académie française, rue de la Baume, n° 15.

Mazarine (*Bibliothèque*), [767], représentée par M. de Porto-Riche, O. ✻, administrateur, quai Conti, n° 21; correspondants, MM. Sandoz et Fischbacher, libraires, rue de Seine, n° 33.

Mély (F. de), [2096], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue La Trémoïlle, n° 26, et au Mesnil-Germain (Calvados).

* Meyer (Paul), [1446], C. ✻, membre de l'Institut, président de section au Comité des travaux historiques, professeur honoraire au Collège de France, directeur de l'École nationale des chartes, avenue La Bourdonnais, n° 16.

Meynial (Édouard), [2375], professeur à la Faculté de droit de Paris, à Versailles, avenue de Saint-Cloud, n° 85.

Milan (*Bibliothèque nationale de la Brera, à*), [2480], représentée par M. Carta, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Henri Mellier, libraire, rue Mignon, n° 2.

Mimerel, [2263], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, boulevard Saint-Germain, n° 205.

Minoret (René), [2099], à Roujos, par Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).

Mirepoix (duc de), [2137], rue de Varenne, n° 55, et au château de Léran (Ariège).

Mirot (Léon), [2374], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, rue de Grenelle, n° 15.

Missak-Effendi, [2392], G. O. ✻, ministre de Turquie à la Haye; à Paris, avenue Marceau, n° 2.

Monaco (*Bibliothèque du palais de*), [2254], représentée par M. Labande, conservateur.

Monaco (*Bibliothèque de la ville de*), [2524], représentée par M. La-

bande, conservateur; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Monstiers-Mérinville (marquis des), [1989], au château du Fraisse, par Mézières-sur-Issoir (Haute-Vienne).

Montalivet (comte Georges de), [1805], avenue Montaigne, n° 53.

Montesquieu (baron Roger de), [2437], avenue Victor-Hugo, n° 37.

Montpellier (*Bibliothèque de l'Université de*), [2045], représentée par M. Henri Bel, bibliothécaire.

*Moranvillé (Henri), [1047], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, boulevard Pereire, n° 112.

Moris (Henri), [2268], ✻, archiviste du département des Alpes-Maritimes, à Nice (Alpes-Maritimes), boulevard Dubouchage, n° 20.

Moulins (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. E. Maquet, bibliothécaire; correspondant, Mme Brosset, libraire, à Moulins (Allier), rue d'Allier.

Moulins (*Bibliothèque de l'ordre des avocats de*), [1504], représentée par M. Boyron, trésorier du barreau de Moulins; correspondant, M. Grégoire, libraire, à Moulins (Allier), rue François-Péron, n° 2.

Mun (comte Gabriel de), [2474], archiviste-paléographe, avenue Marceau, n° 4.

Munich (*Bibliothèque royale de*) (Allemagne), [2292], représentée par M. le Dr Schnorr von Carolsfeld, directeur; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Münster-en-Westphalie (*Bibliothèque de l'Université*, à) (Allemagne), [2302], représentée par M. le docteur Molitor, directeur; correspondants, MM. Asher et Cie, libraires, à Berlin, Unter den Linden, n° 56.

Nadaillac (comte J. de), [2418], à Orléans, rue de Recouvrance, n° 2.

Nancy (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Favier, conservateur; correspondant, M. V. Berger, libraire, à Nancy, rue Saint-Georges, n° 13.

Nancy (*Bibliothèque de l'Université de*), [2062], représentée par M. Dumont; correspondant, M. Berger-Levrault, libraire, rue des Beaux-Arts, n° 5.

Navenne (Ferdinand de), [2287], O. ✻, ministre plénipotentiaire, avenue Bosquet, n° 28; correspondant, M. Dosseur, banquier, rue de Lille, n° 5.

Nervo (baron Jean de), [2510], avenue Montaigne, n° 24.

Neuflize (baron de), [2464], rue Lafayette, n° 31.

Newhaven (*Yale University*, à) (États-Unis, Connecticut), [2319],

représentée par M. J.-C. Schwab, bibliothécaire; correspondant, M. G.-E. Stechert, libraire, rue de Rennes, n° 76.

Nicolay (marquis de), [1889], rue Saint-Dominique, n° 35.

Nicolay (comte Antoine de), [2176], rue de Lille, n° 80.

Noël (Octave), [1562], ✻, professeur à l'École des hautes études commerciales, boulevard Flandrin, n° 17.

Nouvelle-Orléans (*Howard Memorial library*, à la) (États-Unis), [2536], représentée par M. Beer, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Nouvelle-Orléans (*Bibliothèque du Round Table Club*, à la) (États-Unis), [2538]; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Odessa (*Bibliothèque de l'Université impériale de la Nouvelle-Russie*, à) (Russie), [2301], représentée par M. Sesterikof, conservateur; correspondant, M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 20.

Omont (Henri), [1992], ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, conservateur du département des Manuscrits à la Bibliothèque nationale, inspecteur général des bibliothèques, rue Raynouard, n° 17.

Orléans (*Bibliothèque de la ville d'*), [2100], représentée par M. Cagnieul, bibliothécaire; correspondant, M. Thomas, libraire, place de la Sorbonne.

Orléans (Monsieur le duc d'), [2270]; correspondant, M. Paul Bézine, rue de Rennes, n° 46.

Oxford (*Bibliothèque du Brazenoze college*, à) (Angleterre), [2136]; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Long Acre, n° 57.

Oxford (*Bibliothèque de Lady Margaret Hall*, à) (Angleterre), [2386], représentée par Miss Edith A. Pearson, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Panoe (comte Maurice de), [1906], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 29, et à la Maison-Verte, par Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise); correspondant, M. Leclerc, libraire, rue Saint-Honoré, n° 219.

Panoe (marquis de), [2010], O. ✻, rue François Ier, n° 32; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Pannier (Jacques), [2260], docteur ès lettres, pasteur de l'Église réformée, directeur de l'École préparatoire de théologie, rue Nollet, n° 103.

Paris (*Bibliothèque de la Faculté de droit de*), [1883], représentée par M. Paul Viollet, ✻, membre de l'Institut, bibliothécaire-archiviste, rue Cujas, n° 5; correspondant, M. L. Larose, libraire, rue Soufflot, n° 22.

PARIS (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Marcel Poëte, conservateur, hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, rue Sévigné; correspondant, M. F. Didot, libraire, rue Jacob, n° 56.

PARIS (*Bibliothèque de l'Université de*), [766], représentée par M. Chatelain, ✻, membre de l'Institut, conservateur; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

PARME (*Bibliothèque de la ville de*) (Italie), [2299], représentée par M. Alvisi, bibliothécaire; correspondant, M. Gaulon, libraire, rue Madame, n° 39.

PASCAUD (Edgard), [1755], à Bourges (Cher), rue Porte-Jaune, n° 5.

PASSY (Edgard), [1536], ✻, ancien secrétaire d'ambassade, avenue de Messine, n° 27.

PASSY (Louis), [1708], député, ancien sous-secrétaire d'État, membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, rue de Courcelles, n° 75.

PAU (*Bibliothèque de la ville de*), [1592], représentée par M. Loirette, bibliothécaire.

PÉLISSIER (Léon-G.), [2000], ancien membre de l'École française de Rome, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, à Montpellier (Hérault), villa Leyris.

PERRET, [1093], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue François Ier, n° 6.

PHILIPPON (Georges), [2107], archiviste-paléographe, à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Lafon, n° 24.

PICARD (Auguste), [2455], libraire, rue Bonaparte, n° 82.

POIRÉE (Oscar), [2441], à la Gâtelière, par Senlis (Oise).

POITIERS (*Bibliothèque de l'Université de*), [2094], représentée par M. Vacher de Lapouge, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

POLIGNAC (vicomte DE), [2440], avenue Élysée-Reclus, n° 24.

POMMEREAU (DE), [2513], rue des Belles-Feuilles, n° 65.

* POUPARDIN (René), [2528], ancien membre de l'École française de Rome, secrétaire de l'École des chartes, directeur adjoint à l'École des hautes études, membre du Comité des travaux historiques, rue Soufflot, n° 18.

* POURTALÈS (comte Hubert DE), [2406], rue de l'Élysée, n° 2.

PRAGUE (*Bibliothèque de l'Université de*) (Autriche-Hongrie), [2540], représentée par M. le Dr Kukula, directeur; correspondant, M. Calvé, libraire, à Prague.

PRAROND (Mme Ernest), [2517], à Abbeville (Somme), rue du Lillier.

PRÉVOST (Gustave-A.), [1955], ancien magistrat, à Rouen (Seine-Inférieure), rue Chasselièvre, n° 52.

*Prinet (Max), [2242], archiviste-paléographe, auxiliaire de l'Institut, à Versailles (Seine-et-Oise), rue d'Anjou, n° 10.

Puaux (Frank), [2547], ✻, pasteur de l'Église réformée, président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, boulevard Raspail, n° 41.

Raguenet de Saint-Albin (Octave), [1804], archiviste-paléographe, à Orléans (Loiret), rue d'Illiers, n° 17.

Rambuteau (comte de), [2043], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue Barbet-de-Jouy, n° 32.

Rasilly (marquis de), [1161], au château de Beaumont, par Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre).

Raynaud (Mme Gaston), [2541], avenue de Villiers, n° 130.

*Raynaud (Marc), [2363], attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, avenue des Champs-Élysées, n° 120.

Reims (*Bibliothèque de la ville de*), [2135], représentée par M. H. Jadart, bibliothécaire; correspondant, M. Michaud, libraire, à Reims (Marne), rue du Cadran-Saint-Pierre, n° 19.

Rennes (*Bibliothèque de l'Université de*), [1346], représentée par M. Henri Teulié; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Rennes (*Bibliothèque de la ville de*), [1956], représentée par M. Le Hir, bibliothécaire; correspondant, MM. Plihon et Hommay, libraires, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Riché (M.), [2511], administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, rue Alboni, n° 7.

Rochetaillée (Mme la baronne Camille de), [2546], rue Chateaubriand, n° 27; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Rohan (Mme la duchesse de), [2443], boulevard des Invalides, n° 35, et au château de Josselin (Morbihan).

Rohan-Chabot (comte Gérard de), [2431], rue Combes, n° 6.

Rollin, [1896], ancien préfet des études au collège Rollin, à Levallois-Perret (Seine), rue Martinval, n° 3.

Romana di Storia patria (*Società*), [2362], à Rome, bibliothèque Vallicellane; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Rothschild (baron Edmond de), [1183], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 41.

Rothschild (baron Gustave de), [1213], C. ✻, avenue Marigny, n° 23.

Rothschild (baron Henri de), [2222], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 33.

Rothschild (Mme la baronne James de), [1962], avenue de Friedland, n° 42.

Paris (Bibliothèque de la ville de), [illegible], représentée par M. [illegible], conservateur, [illegible]; correspondant, M. [illegible], libraire, rue [illegible], n° 16.

Paris (Bibliothèque de l'Université de), [illegible], représentée par M. [illegible], ✱, membre de l'[illegible], conservateur; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Paris (Bibliothèque de [illegible]), [illegible], représentée par M. [illegible], bibliothécaire; correspondant, M. [illegible], libraire, rue [illegible], n° [illegible].

Pa[illegible] (Edgard), [illegible], à Bourges (Cher), rue [illegible], n° [illegible].

Pa[illegible] (Edgard), [illegible], ✱, ancien [illegible] d'ambassade, avenue de [illegible], n° [illegible].

Passy (Louis), [illegible], ancien sous-secrétaire d'État, membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, rue de [illegible], n° [illegible].

Pau (Bibliothèque de la Ville de), [illegible], représentée par M. [illegible], bibliothécaire.

Pélissier (Léon-G.), [illegible], ancien membre de l'École française de Rome, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, à Montpellier (Hérault), villa [illegible].

Pe[illegible], [illegible], O. ✱, ancien conseiller d'État, rue François Ier, n° 6.

Pe[illegible] (Georges), [illegible], archiviste-paléographe, à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue [illegible], n° [illegible].

Picard (Auguste), [illegible], libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Pi[illegible] (Oscar), [illegible], à [illegible], par Senlis (Oise).

Poitiers (Bibliothèque de l'Université de), [illegible], représentée par M. [illegible] de Lapouge, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Po[illegible] (Vicomte de), [illegible], avenue Élysée-Reclus, n° [illegible].

Pommereau (de), [illegible], rue des Belles-Feuilles, n° [illegible].

* Poupardin (René), [illegible], ancien membre de l'École française de Rome, secrétaire de l'École des chartes, directeur adjoint à l'École des hautes études, membre du Comité des travaux historiques, rue [illegible], n° [illegible].

* Pourtalès (comte Hubert de), [illegible], rue de l'Élysée, n° [illegible].

Prague (Bibliothèque de l'Université de) (Autriche-[illegible]), représentée par M. le D^r^ [illegible], directeur; corres[illegible] libraire, à Prague.

Prarond (Mme Ernest), [illegible], à Abbeville ([illegible]

Prévost (Gustave-A.), [illegible], ancien ma[illegible] rieure), rue Chasse[illegible], [illegible].

*Prinet (Max), [2242], arc[illegible]léographe, auxiliaire de l'Institut, à Versailles (Seine-et-Oise), [illegible]'Anjou, n° 10.

Puaux (Frank), [2547], ✱, [illegible]de l'Église réformée, président de la Société de l'Histoire du P[illegible]ntisme français, boulevard Raspail, n° 41.

Raguenet de Saint-Albin [illegible], [1804], archiviste-paléographe, à Orléans (Loiret), rue d'Illie[illegible]7.

Rambuteau (comte de), [2[illegible]], ✱, ancien conseiller d'État, rue Barbet-de-Jouy, n° 32.

Rasilly (marquis de), [11[illegible]], [illegible] château de Beaumont, par Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre).

Raynaud (Mme Gaston), [254[illegible]], [illegible]ue de Villiers, n° 130.

*Raynaud (Marc), [2363], at[illegible]a bibliothèque de l'Arsenal, avenue des Champs-Élysées, n° 1[illegible].

Reims (*Bibliothèque de la vil[illegible]*[illegible]135], représentée par M. H. Jadart, bibliothécaire; correspon[illegible] M. Michaud, libraire, à Reims (Marne), rue du Cadran-Saint-Pierre[illegible]

Rennes (*Bibliothèque de l'U[illegible]de*), [1346], représentée par M. Henri Teulié; correspondant, M. [illegible] libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Rennes (*Bibliothèque de la [illegible]*), [1956], représentée par M. Le Hir, bibliothécaire; correspond[illegible] M. Plihon et Hommay, libraires, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Riché (M.), [2511], administra[illegible] la Compagnie des chemins de fer de l'Est, rue Alboni, n° 7.

Rochetaillée (Mme la baro[illegible]lle de), [2546], rue Chateaubriand, n° 27; correspondant, M. [illegible]on, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Rohan (Mme la duchesse de, [illegible] boulevard des Invalides, n° 35, et au château de Josselin [illegible]

Rohan-Chabot (comte [illegible] 431], [illegible]

Rollin, [1896], ancien [illegible] Levallois-Perret (Seine), rue Mar[illegible]

Romana di Storia patria [illegible]iothèque Vallicellane; corres[illegible]aparte, n° 82.

Roths[illegible]urg-Saint-Honoré,

[illegible]venue [illegible] n° 23.

[illegible]oré,

[illegible]iedland,

Rott (Édouard), [1946], O. ✻, avenue du Trocadéro, n° 50.

Rouen (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1884], représentée par M. le conseiller Dufour, questeur de la Cour, à Rouen (Seine-Inférieure).

Rouen (*Bibliothèque de la ville de*), [2012], représentée par M. Loriquet, bibliothécaire; correspondant, M. Lestringant, libraire, à Rouen (Seine-Inférieure).

*Roussier (Paul), [2461], archiviste-paléographe, rue Dupont-des-Loges, n° 8.

Roussigné, [1033], ✻, rue Bayard, n° 8.

Roy (Jules), [1831], ✻, professeur à l'École nationale des chartes, directeur à l'École des hautes études, rue Hautefeuille, n° 19.

Roy (Maurice), [2008], conseiller référendaire à la Cour des comptes, avenue Rapp, n° 20.

Ruble (Mme la baronne de), [2337], rue Montalivet, n° 10.

Sabatier d'Espeyran (Frédéric), [2420], attaché à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, rond-point des Champs-Élysées, n° 9.

Saint-Andrews (*Bibliothèque de l'Université de*) (Écosse), [2484], représentée par M. J. Maitland-Anderson, bibliothécaire; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Saint-Denis (*Bibliothèque de la ville de*), [2357], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Lechevalier, libraire, rue de Savoie, n° 16.

Sainte-Geneviève (*Bibliothèque*), à Paris, [2175], représentée par M. Kohler, administrateur; correspondant, M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Saintes (*Bibliothèque de la ville de*), [2408], représentée par M. Dangibaud, bibliothécaire; correspondants, MM. Picard et fils, libraires, rue Bonaparte, n° 82.

Saint-Firmin (Mlle Jane Hazon de), [2487], château de Pallau, à Levet (Cher).

Saint-Jorre, [2370], libraire, rue Richelieu, n° 91.

Saint-Maur-sur-Loire (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [2303], représentée par Dom Albert Noël, bibliothécaire, à Baronville, par Beauraing (Belgique, province de Namur).

Saint-Nazaire (*Bibliothèque de la ville de*), [2185], représentée par M. Richet, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Sancy de Rolland (baron Leloup de), [1373], ✻, ancien auditeur au Conseil d'État, rue de Monceau, n° 62.

Schonen (baron E. de), [2385], à Versailles (Seine-et-Oise), rue Saint-Louis, n° 14.

Ségur (comte Louis de), [2247], rue La Boëtie, n° 44.

Ségur (marquis de), [2350], membre de l'Académie française, avenue d'Iéna, n° 45.

Seillière (baron Léon), [2366], avenue de l'Alma, n° 41.

*Semichon (Charles), [1964], O. ✻, inspecteur général des finances, rue Cassette, n° 27.

Sénat (*Bibliothèque du*), [956], représentée par M. Samuel, ✻, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Servois (Gustave), [1136], O. ✻, archiviste-paléographe, directeur honoraire des Archives, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Malesherbes, n° 101.

Seyssel (comte Marc de), [2148], rue Marbeuf, n° 18, et au château de Mussin, près Belley (Ain).

*Sœhnée (Frédéric), [2329], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, rue de Verneuil, n° 40.

Solesmes (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [1661], représentée par Dom Cagin, bibliothécaire, à Quarr Abbey, Ryde (île de Wight); correspondant, M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

*Sommier (Edme), [2499], quai d'Orsay, n° 57.

*Soucaille (Antonin), [2507], à Béziers (Hérault), rue Diderot, n° 2.

Statham (le Révérend S.-P.-H.), [2387], ancien lieutenant-colonel au corps des chapelains de l'armée anglaise, à Parkhurst (île de Wight, Angleterre), Chaplains house on H. M. Prisons.

*Stein (Henri), [2084], conservateur adjoint aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Gay-Lussac, n° 38.

Stockholm (*Bibliothèque royale de*), [2481], représentée par M. E.-W. Dahlgren, conservateur en chef; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Strasbourg (*Bibliothèque de l'Université de*), [2300], représentée par M. le docteur Wolfram, directeur; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Stuttgart (*Bibliothèque royale de*), [1610], représentée par M. le docteur K. Steiff, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Joseph Baer, libraire, à Francfort-sur-le-Mein.

Talhouët-Roy (marquis de), [2023], avenue Bosquet, n° 2, et au château du Lude (Sarthe).

*Tardif (E.-J.), [2114], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, cité Vaneau, n° 8.

Terrebasse (Humbert de), [1948], ✻, au château de Terrebasse, par Roussillon (Isère).

*Teulet (Raymond), [1933], archiviste du département des Landes, bibliothécaire de la ville de Mont-de-Marsan, archiviste honoraire aux Archives nationales, à Mont-de-Marsan (Landes).

*Texier (René), [2502], boulevard du Montparnasse, n° 4.

Thiers (*Bibliothèque de la Fondation*), [2324], rond-point Bugeaud, n° 5.

Thureau-Dangin (P.), [2253], ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie française, rue Garancière, n° 11.

Tissot, [1775], à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue de Pontoise, n° 24.

Tocqueville (comte de), [2251], rue Chanaleilles, n° 4.

Toronto (*Bibliothèque de l'Université de*) (Canada), [2257], représentée par M. Hornby Langton, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Toulouse (*Bibliothèque de la ville de*), [2082], représentée par M. Massip, bibliothécaire; correspondant, M. Dirion, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne).

Toulouse (*Bibliothèque de l'Université de*), [2037], représentée par M. Crouzel, bibliothécaire; correspondant, M. Privat, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Arts, n° 14.

Tournouër (Henri), [2115], archiviste-paléographe, conseiller général du département de l'Orne, ancien attaché aux archives du ministère des Affaires étrangères, boulevard Raspail, n° 5.

Travers (Émile), [2152], archiviste-paléographe, ancien conseiller de préfecture, à Caen (Calvados), rue des Chanoines, n° 18; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Treuille (Raoul), [2428], au château de Chitré, par Vouneuil-sur-Vienne (Vienne).

Triger (Robert), [2478], président de la Société historique et archéologique du Maine, au château des Talvasières, par le Mans (Sarthe).

Troyes (*Bibliothèque de la ville de*), [1754], représentée par M. Morel-Payen, bibliothécaire; correspondant, M. Brévot-Leblanc, libraire, à Troyes (Aube), rue Notre-Dame, n° 15.

Tunis (*Bibliothèque de la ville de*) (Tunisie), [2532], représentée par M. Louis Barbeau, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Turin (*Bibliothèque nationale*, à) (Italie), [2347], représentée par M. Avetta, bibliothécaire en chef; correspondants, MM. Bocca frères, libraires, à Turin.

Union (*Bibliothèque du Cercle de l'*), [2446], boulevard de la Madeleine, n° 11, représentée par M. le gérant du cercle.

Upsal (*Bibliothèque de l'Université d'*) (Suède), [2294], représentée par M. Axel Andersson, bibliothécaire en chef; correspondant, Akademiska Bokhandeln, à Upsal.

Urbana (*Bibliothèque de l'Université d'Illinois,* à) (États-Unis), [2534], représentée par M. Ph. L. Windsor, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Urseau (l'abbé), [2354], chanoine de la cathédrale, à Angers (Maine-et-Loire), parvis Saint-Maurice.

*Ussel (comte d'), [2145], O. ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue Bayard, n° 4.

Utrecht (*Bibliothèque de l'Université d'*) (Hollande), [2328], représentée par M. Van Someren, bibliothécaire; correspondant, M. François Jansen, rue du Caire, n° 9.

*Vaissière (Pierre de), [2330], docteur ès lettres, archiviste aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Vallentin (Ludovic-Édouard), [811], juge au tribunal civil de Montélimar (Drôme).

*Valois (Noël), [2006], membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, docteur ès lettres, archiviste honoraire aux Archives nationales, rue de l'Abbaye, n° 13.

Valuy, [1843], C. ✻, général de division, à Lyon, rue Franklin, n° 6.

Vatican (*Bibliothèque Apostolique du Palais du*), [2297], à Rome, représentée par le R. P. Ehrle, préfet; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Venise (*Bibliothèque de Saint-Marc, à*), [2521]; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Versailles (*Bibliothèque de la ville de*), [2127], représentée par M. A. Léonardon, bibliothécaire; correspondant, M. Latrompette, libraire, à Versailles (Seine-et-Oise), rue de la Paroisse, n° 65.

Vesnitch (Milenko), [2529], envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Serbie en France, rue Léonce-Reynaud, n° 7.

*Viard (Jules), [2188], conservateur adjoint aux Archives nationales, à Saint-Mandé (Seine), avenue Gambetta, n° 17.

Vigié, [2359], doyen de la Faculté de droit, à Montpellier (Hérault), faubourg Boutonnet, n° 17.

Vignat, [1811], à Orléans (Loiret), cloître Saint-Aignan, n° 7.

Vinck de Deux-Orp (baron de), [2514], ministre plénipotentiaire de Belgique, rue de Presbourg, n° 12.

*Vindry (Fleury), [2489], rue Berryer, n° 3.

Viollet (Paul), [1952], ✱, membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des chartes, bibliothécaire-archiviste de la Faculté de droit de Paris, rue Cujas, n° 5.

Vire (*Bibliothèque de la ville de*), [2296], représentée par M. Butet-Hamel, bibliothécaire.

Vogüé (marquis de), [1916], C. ✱, membre de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de la Société nationale des Antiquaires de France, ancien ambassadeur, rue Fabert, n° 2.

Walckenaer (baron), [2506], boulevard Saint-Germain, n° 218.

Washington (*Bibliothèque du Congrès*, à) (États-Unis), [2422], représentée par M. Putnam, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Weimar (*Bibliothèque grand-ducale de*) (Allemagne), [2486], représentée par M. Paul de Bojanowski, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

*Wendel (Humbert de), [2475], rue de Clichy, n° 10.

Zurich (*Bibliothèque de la ville de*) (Suisse), [1830], représentée par M. le Dr Hermann Escher, conservateur; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES.

Bibliothèque Méjanes, à Aix, [M. Aude, n° 687].
— de l'Université d'Aix, [M. Fleury, n° 2083].
— de l'État de New-York, à Albany, [n° 2373].
— de l'Université d'Alger, [M. Paoli, n° 2081].
— de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, [n° 2336].
— de l'Université d'Amsterdam, [M. Burger, junior, n° 2351].
— de la ville d'Angers, [M. Leroy, n° 2117].
— de l'École des hautes études de Saint-Aubin, à Angers, [Mgr Pasquier, n° 2189].
— de la ville d'Avignon, [M. J. Girard, n° 645].
— de l'Université de Bale, [M. le Dr Ch. Bernoulli, n° 2282].
— de l'Université John Hopkins, à Baltimore, [M. L. Raney, n° 2531].
— de la ville de Bayonne, [M. P. Graziani, n° 1407].
— de la ville de Beauvais, [M. Boucher, n° 2052].
— de l'Université de Berkeley, [M. J.-C. Rowell, n° 2415].
— du Reichstag, à Berlin, [M. le Dr J. Müller, n° 2341].
— royale de Berlin, [M. A. Harnack, n° 2340].
— de l'Université de Berlin, [M. J. Franke, n° 2283].
— de la ville de Berne, [M. de Mülinen, n° 2353].
— de la ville de Besançon, [M. G. Gazier, n° 1371].
— de l'Université de Besançon, [M. Prieur, n° 2055].
— de la ville de Blois, [M. Dufay, n° 2288].
— de l'Université de Bonn, [M. le Dr W. Erman, n° 2533].
— de l'Université de Bordeaux, [M. Bouvy, n° 2118].
— de la ville de Boston, [M. Wadlin, n° 2235].
— de la ville de Bourges, [M. Béreux, n° 2371].
— de l'Université de Breslau [M. F. Milkau, n° 2497].
— royale de Belgique, à Bruxelles, [M. Stainier, n° 2346].
— de la Société des Bollandistes, à Bruxelles, [n° 2356].
— de l'Université de Buda-Pest, [n° 2523].
— de la ville de Caen, [M. Lavalley, n° 1015].
— de l'Université de Caen, [M. Bonnet, n° 2078].
— de la ville de Cahors, [M. Palame, n° 2289].
— de l'Université de Cambridge, [M. Jenkinson, n° 2169].
— de Cassel, [M. le Dr Lohmeyer, n° 2322].
— du Musée Condé, à Chantilly, [M. Macon, n° 2332].
— de la ville de Chartres, [M. le Conservateur, n° 1516].
— de la ville de Chateaudun, [M. Germond, n° 1855].
— de la ville de Chateau-Gontier, [M. Guillemain, n° 2180].
— de la ville de Chateauroux, [M. Lelong, n° 2224].
— Newberry, à Chicago, [M. Chattin Carlton, n° 2238].
— de l'University Press, à Chicago, [n° 2542].
— de l'Université de Clermont-Ferrand, [M. J. Laude, n° 1937].
— du château de Compiègne, [n° 595].
— royale de Copenhague, [M. H.-O. Lange, n° 2291].
— grand-ducale de Darmstadt, [M. A. Schmidt, n° 2241].

BIBLIOTHÈQUE de la ville de DIEPPE, [M. A. MILET, n° 1054].
— de la ville de DIJON, [M. OURSEL, n° 1279].
— de l'UNIVERSITÉ DE DIJON, [M. BALLAND, n° 2080].
— ROYALE DE DRESDE [M. ERMISCH, n° 2505].
— SIGNET, à ÉDIMBOURG, [M. John MINTO, n° 2171].
— de la ville d'ÉPERNAY, [M. GRIVEAU, n° 1474].
— de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'EURE, à ÉVREUX, [M. L. PETIT, n° 1770].
— NATIONALE DE FLORENCE, [n° 2522].
— du château de FONTAINEBLEAU, [n° 596].
— de la ville de FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, [M. le Dr EBRARD, n° 2311].
— CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE FRIBOURG, [M. DE DIESBACH, n° 2482].
— de l'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG-EN-BRISGAU, [M. J. STEUP, n° 2352].
— de la ville de GENÈVE, [M. F. GARDY, n° 1821].
— de l'UNIVERSITÉ DE GÖTTINGEN, [M. R. PIETSCHMANN, n° 2342].
— de la ROSEMARY HALL SCHOOL, à GREENWICH, [Miss RUUTZ REES, n° 2539].
— de la ville de GRENOBLE, [M. MAIGNIEN, n° 948].
— de l'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE, [M. NICAUD, n° 1976].
— de l'UNIVERSITÉ DE HALLE-SUR-LA-SAALE, [M. K. GERHARD, n° 2293].
— de la ville de HAMBOURG, [M. MÜNZEL, n° 873].
— de la ville du HAVRE, [M. MILLOT, n° 1193].
— de l'UNIVERSITÉ DE HEIDELBERG, [M. le Dr J. WILLE, n° 2452].
— de l'UNIVERSITÉ DE HELSINGFORS, [M. W. BOLIN, n° 2349].
— de l'UNIVERSITÉ D'IOWA, [M. Malcolm-G. WYER, n° 2552].
— de la CORNELL UNIVERSITY, à ITHACA, [M. HARRIS, n° 2379].
— de S. A. R. Mgr le comte de FLANDRE, à IXELLES-BRUXELLES, [M. SCHWEISTHAL, n° 2236].
— de l'UNIVERSITÉ DE KIEL, [M. J. FRANTZ, n° 2391].
— de l'UNIVERSITÉ DE KÖNIGSBERG, [M. A. SCHULZE, n° 2343].
— du PRYTANÉE MILITAIRE de LA FLÈCHE, [n° 2432].
— ROYALE DE LA HAYE, [M. le Dr BYVANCK, n° 2313].
— CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE, [M. L. DUPRAZ, n° 2477].
— de la ville de LAVAL, [M. CAHOUR, n° 1852].
— de l'UNIVERSITÉ DE LEIPZIG, [M. K. BOYSEN, n° 2295].
— de l'UNIVERSITÉ DE LÉOPOL, [M. BATOWSKI, n° 2535].
— de l'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, [M. DELMER, n° 2348].
— de l'abbaye de LIGUGÉ, [dom GAUGAIN, n° 2280].
— des FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE, [M. l'abbé DUBRULLE, n° 1854].
— de l'UNIVERSITÉ DE LILLE, [M. VANRYCKE, n° 2079].
— de la ville de LIMOGES, [M. CAILLET, n° 1908].
— de l'ATHENÆUM CLUB, à LONDRES, [n° 2168].
— d'INNER TEMPLE, à LONDRES, [M. L. PICKERING, n° 2170].
— de LONDRES, à LONDRES, [M. H. WRIGHT, n° 2271].
— du PUBLIC RECORD OFFICE, à LONDRES, [M. Th. CRAIB, n° 2483].
— de l'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, [M. DE RAS, n° 812].
— de la ville de LYON, [M. CANTINELLI, n° 2211].

Bibliothèque des Facultés catholiques de Lyon, [Mgr Lavallée, n° 1851].
— de l'Université de Lyon, [M. Dreyfus, n° 1998].
— Chetham, à Manchester, [n° 2110].
— de John Ryland, à Manchester, [M. Guppy, n° 2326].
— de l'Université de Manchester, [M. Leigh, n° 2491].
— de la ville du Mans, [M. Guérin, n° 1696].
— de la ville de Mantes, [M. le Maire, n° 1295].
— de l'Université de Marbourg, [M. Rödiger, n° 2485].
— de la ville de Marseille, [M. Barré, n° 1684].
— de la Brera, à Milan, [M. Carta, n° 2480].
— de la ville de Monaco, [M. Labande, n° 2524].
— du palais de Monaco, [M. Labande, n° 2254].
— de l'Université de Montpellier, [M. Fécamp, n° 2045].
— de la ville de Moulins, [M. Maquet, n° 1365].
— de l'ordre des Avocats de Moulins, [M. Boyron, n° 1504].
— royale de Munich, [M. le Dr Schnorr von Carolsfeld, n° 2292].
— de l'Université de Münster-en-Westphalie, [M. le Dr Molitor, n° 2302].
— de la ville de Nancy, [M. Favier, n° 850].
— de l'Université de Nancy, [M. Dumont, n° 2062].
— de Yale-University, à Newhaven, [M. J.-C. Schwab, n° 2319].
— Howard, à la Nouvelle-Orléans, [M. Beer, n° 2536].
— du Round Table Club, à la Nouvelle-Orléans, [n° 2538].
— de l'Université impériale de la Nouvelle-Russie, à Odessa, [M. Sesterikof, n° 2301].
— de la ville d'Orléans, [M. Cagnieul, n° 2100].
— du Brazenoze College, à Oxford, [n° 2136].
— de Lady Margaret Hall, à Oxford, [Miss E. A. Pearson, n° 2386].
— de la ville de Paris, [M. Poëte, n° 135].
— des Archives nationales, à Paris, [M. le Directeur des Archives, n° 1147].
— de l'ordre des Avocats de Paris, [M. Boucher, n° 720].
— du Cercle artistique et littéraire, à Paris, [n° 2381].
— du Cercle de l'Union, à Paris, [n° 2446].
— de la Chambre des députés, à Paris, [M. Chervet, n° 1660].
— de l'École des hautes études, à Paris, [n° 2126].
— de l'École nationale des chartes, à Paris, [M. le Directeur, n° 1703].
— de l'École normale supérieure, à Paris, [M. le Directeur, n° 1617].
— de la Faculté de droit de Paris, [M. Viollet, n° 1883].
— de la Fondation Thiers, à Paris, [n° 2324].
— de l'Institut catholique de Paris, [M. l'abbé Langlois, n° 2207].
— de l'Institut de France, à Paris, [M. Rebelliau, n° 2394].
— Mazarine, à Paris, [M. de Porto-Riche, n° 33].
— du Ministère des Finances, à Paris, [n° 2202].
— du Ministère de la Guerre, à Paris, [M. Lemoine, n° 2361].
— du Ministère de la Marine, à Paris, [n° 1102].
— nationale, à Paris, [M. l'Administrateur général].

Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins du prieuré de Paris, [nº 2318].
— des Études, revue fondée par les RR. PP. Jésuites de Paris, [M. Doizé, nº 2317].
— de Sainte-Geneviève, à Paris, [M. Kohler, nº 2175].
— du Sénat, à Paris, [M. Samuel, nº 956].
— de l'Université de Paris, [M. Chatelain, nº 767].
— royale de Parme, [M. Alvisi, nº 2299].
— du château de Pau, [nº 597].
— de la ville de Pau, [M. Loirette, nº 1592].
— de l'Université de Poitiers, [M. Vacher de Lapouge, nº 2094].
— de l'Université de Prague, [M. le Dr Kukula, nº 2540].
— de la ville de Reims, [M. H. Jadart, nº 2135].
— de la ville de Rennes, [M. Le Hir, nº 1956].
— de l'Université de Rennes, [M. Teulié, nº 1346].
— de l'École française de Rome, [M. le Directeur, nº 2298].
— de la Societa Romana di storia patria, à Rome, [nº 2362].
— du palais du Vatican, à Rome, [le R. P. Ehrle, nº 2297].
— de la ville de Rouen, [M. Loriquet, nº 2012].
— de la Cour d'appel de Rouen, [M. Pellecat, nº 1884].
— de l'Université de Saint-Andrews, [M. Maitland-Anderson, nº 2484].
— de la ville de Saint-Denis, [nº 2357].
— de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, [dom Albert Noël, nº 2303].
— de la ville de Saint-Nazaire, [M. Richet, nº 2185].
— de la ville de Saintes, [M. Dangibeaud, nº 2408].
— de l'abbaye de Solesmes, [dom Cagin, nº 1661].
— royale de Stockholm, [M. E.-W. Dahlgren, nº 2481].
— de l'Université de Strasbourg, [M. Wolfram, nº 2300].
— royale de Stuttgart, [M. Steiff, nº 1610].
— de l'Université de Toronto, [M. H. H. Langton, nº 2257].
— de la ville de Toulouse, [M. Massip, nº 2082].
— des Archives de la Haute-Garonne, à Toulouse, [M. Pasquier, nº 2069].
— de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, [nº 2158].
— de l'Université de Toulouse, [M. Crouzel, nº 2037].
— de la ville de Troyes, [M. Morel-Payen, nº 1754].
— de la ville de Tunis [M. Barbeau, nº 2532].
— nationale, à Turin, [M. Avetta, nº 2347].
— de l'Université d'Upsal, [M. Axel-Anderson, nº 2294].
— de l'Université d'Illinois, à Urbana, [M. Ph. L. Windsor, nº 2534].
— de l'Université d'Utrecht, [M. Van Someren, nº 2328].
— de Saint-Marc, à Venise, [M. Frati, nº 2521].
— du château de Versailles, [nº 598].
— de la ville de Versailles, [M. A. Taphanel, nº 2127].
— de la ville de Vire, [M. Butet-Hamel, nº 2296].
— du Congrès, à Washington, [M. Putnam, nº 2422].
— grand-ducale de Weimar, [M. P. de Bojanowski, nº 2486].
— de la ville de Zurich, [M. le Dr H. Escher, nº 1830].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Macon.
Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.
Association philotechnique, à Paris.
Commission des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Société académique de Nantes.
Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société Belfortaine d'émulation.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société d'émulation de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
Société d'émulation de Roubaix.
Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, à Moulins.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.
Société historique de Compiègne.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Institut archéologique liégeois.
Institut d'études catalanes, à Barcelone.
Institut Smithsonien, à Washington.
Musée national suisse, à Zurich.
Royal historical Society, à Londres.
Société d'Archéologie de Bruxelles.
Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique du Massachusetts, à Boston.
Société historique et archéologique de Bale.
Société historique et archéologique de Tournai.
Société philosophique américaine, à Philadelphie.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1912.

MM. Aubry-Vitet.
Berger (É.).
Courcel (de).
Courteault (H.).
Dupont-Ferrier.
Lelong (E.).
Mandrot (de).
Roy (Maurice).
Ségur (de).
Stein (H.).

1913.

MM. Boulay de la Meurthe.
Dejean.
Delaborde (Fr.).
Delachenal.
Durrieu.
Guilhiermoz.
Hanotaux.
Lefèvre-Pontalis (G.).
Vaissière (de).
Viollet.

1914.

MM. Antioche (d').
Baguenault de Puchesse.
Beaucaire (Horric de).
Cochin (H.).
Kermaingant (de).
. . . .
Lecestre.
Moranvillé.
Omont.
Valois.

1915.

MM. Barante (de).
Barral-Montferrat (de).
Bruel.
. . . .
Laborde (J. de).
. . . .
Meyer (P.).
. . . .
Servois.
Vogüé (de).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN 1911-1912.

Président. . . . . . . MM. Boulay de la Meurthe.
Vice-Présidents. . . . É. Berger et de Ségur.
Secrétaire . . . . Noël Valois.
Secrétaire adjoint . . H. Courteault.
Trésorier-Archiviste. / *Bibliothécaire*. . . . . L. Lecestre.
Censeurs . . . . J. de Boislisle et F. Sœhnée.

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM.
De Courcel.
Guilhiermoz.
De Laborde.

MM.
. . . .
De Mandrot.
Omont.

COMITÉ DES FONDS.

MM.
De Barante.
Durrieu.

MM.
Moranvillé.
. . . .

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1912.

9 Janvier.
6 Février.
5 Mars.
2 Avril.
7 Mai.
4 Juin.
2 Juillet.
5 Novembre.
3 Décembre.

Le Conseil d'administration de la Société se réunit à l'École des chartes (rue de la Sorbonne, n° 19), à quatre heures un quart, le premier mardi de chaque mois (août, septembre et octobre exceptés, et sauf le cas où le premier mardi est jour de fête). Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

La séance du **7 mai** sera celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tiendra dans la salle du cours d'Archéologie, à la Bibliothèque nationale.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1889.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 241 *volumes édités par la Société depuis sa fondation jusqu'en l'année* 1888, *les Annuaires-Bulletins de* 1863 *à* 1888.)

1889.

242. **Le Jouvencel, par Jean de Bueil, t. II** . . . . 6 avril 1889.
243. **Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. III.** . . . 15 juin 1889.
244. **Mémoires du maréchal de Villars, t. III** . . . . . . 20 juin 1889.
245. **Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. I** . 20 oct. 1889.
246. **Annuaire-Bulletin, t. XXVI. Année 1889.**

1890.

247. **Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. IV.** . . . 30 mai 1890.
248. **Lettres de Louis XI, t. IV** . . . . 30 juill. 1890.
249. **Chronique d'A. de Richemont** . . . . 30 nov. 1890.
250. **Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. II.** 20 févr. 1891.
251. **Annuaire-Bulletin, t. XXVII. Année 1890.**

1891.

252. **Chronographia regum Francorum, t. I.** . . . . 20 août 1891.
253. **Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. V.** . . . 15 sept. 1891.
254. **Mémoires du maréchal de Villars, t. IV** . . . . . . 30 déc. 1891.
255. **L'Histoire de Guillaume le Maréchal, t. I.** . . . . 20 mars 1892.
256. **Annuaire-Bulletin, t. XXVIII. Année 1891.**

1892.

257. **Mémoires de Du Plessis-Besançon** . . . . 20 mai 1892.
258. **Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. VI** . . . 25 août 1892.
259. **Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. VI.** 30 nov. 1892.
260. **Mémoires du maréchal de Villars, t. V.** . . . . 25 mars 1893.
261. **Annuaire-Bulletin, t. XXIX. Année 1892.**

1893.

262. Chronographia regum Francorum, t. II . . . . 15 avril 1893.
263. Histoire de Gaston IV, comte de Foix, t. I. . . . . 30 avril 1893.
264. Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. III. 25 oct. 1893.
265. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. VII . . . 15 nov. 1893.
266. Annuaire-Bulletin, t. XXX. Année 1893.

1894.

267. Mémoires de Gourville, t. I . . . . 15 mars 1894.
268. L'Histoire de Guillaume le Maréchal, t. II . . . . 10 juill. 1894.
269. Chroniques de J. Froissart, t. IX. . . . . 1er août 1894.
270. Journal de Jean de Roye, t. I . . . . 25 nov. 1894.
271. Annuaire-Bulletin, t. XXXI. Année 1894.

1895.

272. Mémoires de Gourville, t. II. . . . . 24 déc. 1894.
273. Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. IV. 10 avril 1895.
274. Lettres de Louis XI, t. V . . . . 20 juill. 1895.
275. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. VIII . . 25 oct. 1895.
276. Annuaire-Bulletin, t. XXXII. Année 1895.

1896.

277. Histoire de Gaston IV, comte de Foix, t. II . . . . 5 déc. 1895.
278. Chronique de Richard Lescot . . . . 25 mars 1896.
279. Journal de Jean de Roye, t. II . . . . 20 juin 1896.
280. Brantôme, sa vie et ses écrits . . . . 5 juillet 1896.
281. Annuaire-Bulletin, t. XXXIII. Année 1896.

1897.

282. Chroniques de J. Froissart, t. X . . . . 1er août 1896.
283. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. IX . . . 15 mars 1897.
284. Chronographia regum Francorum, t. III. . . . . . . 20 nov. 1897.
285. Journal de Jean Barrillon, t. I. . . . . 15 déc. 1897.
286. Annuaire-Bulletin, t. XXXIV. Année 1897.

1898.

287. Lettres de Louis XI, t. VI . . . . 20 janv. 1898.
288. Lettres de Charles VIII, t. I . . . . 20 mars 1898.
289. Mémoires du chevalier de Quincy, t. I . . . . . . 20 nov. 1898.
290. Chronique d'Antonio Morosini, t. I . . . . 30 nov. 1898.
291. Annuaire-Bulletin, t. XXXV. Année 1898.

1899.

292. Chronique d'Antonio Morosini, t. II . . . . 20 mai 1899.
293. Mémoires du chevalier de Quincy, t. II. . . . . . . 5 juillet 1899.

294. Chroniques de J. Froissart, t. XI . . . . 15 oct. 1899.
295. Journal de Jean Barrillon, t. II . . . . 5 déc. 1899.
296. Annuaire-Bulletin, t. XXXVI. Année 1899.

1900.

297. Lettres de Louis XI, t. VII . . . . 30 avril 1900.
298. Lettres de Charles VIII, t. II . . . . 20 juill. 1900.
299. Doc. pour servir a l'hist. de l'Inquisition, 1re part. 20 août 1900.
300. Doc. pour servir a l'hist. de l'Inquisition, 2e part. 20 août 1900.
301. Annuaire-Bulletin, t. XXXVII. Année 1900.

1901.

302. Mémoires du vicomte de Turenne . . . . 20 janv. 1901.
303. Chronique d'Antonio Morosini, t. III . . . . 15 avril 1901.
304. L'Histoire de Guillaume le Maréchal, t. III . . . . 23 oct. 1901.
305. Mémoires du chevalier de Quincy, t. III . . . . . . 15 nov. 1901.
306. Annuaire-Bulletin, t. XXXVIII. Année 1901.

1902.

307. Chronique de Perceval de Cagny . . . . 15 janv. 1902.
308. Chronique d'Antonio Morosini, t. IV . . . . 15 janv. 1902.
309. Journal de Jean Vallier, t. I . . . . 30 janv. 1902.
310. Lettres de Charles VIII, t. III . . . . 30 août 1902.
311. Annuaire-Bulletin, t. XXXIX. Année 1902.

1903.

312. Lettres de Louis XI, t. VIII . . . . 8 août 1902.
313. Lettres de Charles VIII, t. IV . . . . 15 mai 1903.
314. Mémoires de Saint-Hilaire, t. I . . . . 5 nov. 1903.
315. Journal de Clément de Fauquembergue, t. I . . . 10 nov. 1903.
316. Annuaire-Bulletin, t. XL. Année 1903.

1904.

317. Chronique de Jean Le Bel, t. I . . . . 20 juill. 1904.
318. Mémoires du maréchal de Villars, t. VI . . . . . . 15 oct. 1904.
319. Lettres de Louis XI, t. IX . . . . 15 mars 1905.
320. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV. t. I . . . . . . 1er mai 1905.
321. Annuaire-Bulletin, t. XLI. Année 1904.

1905.

322. Lettres de Charles VIII, t. V . . . . 20 nov. 1905.
323. Chronique de Gilles Le Muisit . . . . 15 janv. 1906.
324. Chronique de Jean le Bel, t. II . . . . 15 avril 1906.
325. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV, t. II . . . . . . 1er oct. 1906.
326. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. I et II.
327. Annuaire-Bulletin, t. XLII. Année 1905.

1906.

328. Mémoires du comte de Souvigny, t. I . . . . 15 oct. 1906.
329. Mémoires de Saint-Hilaire, t. II. . . . . 1er avril 1907.
330. Mémoires du comte de Souvigny, t. II . . . . 15 déc. 1907.
331. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. III (complément du t. I).
332. Annuaire-Bulletin, t. XLIII. Année 1906.

1907.

333. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV, t. III . . . . . 15 janv. 1908.
334. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. IV.
335. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. I . . . . . . 10 mai 1908.
336. Lettres de Louis XI, t. X . . . . 10 août 1908.
337. Annuaire-Bulletin, t. XLIV. Année 1907.

1908.

338. Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, t. I. 1er nov. 1908.
339. Mémoires du comte de Souvigny, t. III. . . . . 15 mars 1909.
340. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. II . . . . . 1er août 1909.
341. Mémoires de Saint-Hilaire, t. III. . . . . 15 sept. 1909.
342. Annuaire-Bulletin, t. XLV. Année 1908.

1909.

343. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. X . . . . 30 oct. 1909.
344. Mémoires du maréchal de Turenne, t. I. . . . . . . 15 déc. 1909.
345. Lettres de Louis XI, t. XI. . . . . 10 mars 1910.
346. Journal de Clément de Fauquembergue, t. II. . . . 31 mai 1910.
347. Annuaire-Bulletin, t. XLVI. Année 1909.

1910.

348. Chronique des règnes de Jean II et Charles V, t. I. 15 juin 1910.
349. Mémoires du maréchal d'Estrées . . . . 15 sept. 1910.
350. Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, t. II. 1er oct. 1910.
351. Correspondance de Vivonne sur l'expédition de Candie. . . . . 15 déc. 1910.
352. Annuaire-Bulletin, t. XLVII. Année 1910.

1911.

353. Chronique de Morée . . . . 1er avril 1911.
354. Mémoires de Saint-Hilaire, t. IV . . . . 1er oct. 1911.
355. Correspondance du chevalier de Sévigné . . . . . 30 déc. 1911.
356. Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, t. III.
357. Annuaire-Bulletin, t. XLVIII. Année 1911.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 9 JANVIER 1912,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE BOULAY DE LA MEURTHE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 6 février suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2543. S. A. R. Mgr le duc DE GUISE, au Nouvion-en-Thiérache (Aisne); présenté par MM. le baron de Barante et le comte Boulay de la Meurthe.

2544. Mgr Alfred BAUDRILLART, recteur de l'Institut catholique de Paris, rue de Vaugirard, n° 74; présenté par MM. le marquis de Vogüé et Léon Lecestre.

2545. M. Pierre IMBART DE LA TOUR, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, avenue Marceau, n° 25; présenté par MM. le comte Boulay de la Meurthe et Valois.

2546. Mme la baronne Camille DE ROCHETAILLÉE, rue de Chateaubriand, n° 27; présentée par MM. le baron de Barante et Desjoyeaux.

2547. M. le pasteur Frank PUAUX, président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, boulevard Raspail, n° 41; présenté par MM. Éd. Rott et Jacques Pannier.

2548. M. Guy DE LA BATUT, élève de l'École des chartes, avenue Victor-Hugo, n° 59; présenté par MM. H. Champion et Lecestre.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Bulletin mensuel de l'Association philotechnique,* novembre et décembre 1911. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, novembre-décembre 1911. — *Revue des Études napoléoniennes*, janvier 1912.

Sociétés savantes. — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 3e trimestre 1911. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 3e fasc. de 1911. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. LXV. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre 1911. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 2e trimestre 1911. — *Mémoires* de la même Société, t. XXXIII. — *Bulletin mensuel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, janvier à octobre 1911. — *Académie de Belgique. Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXX, 2e bulletin. — *Annual Report of the American historical association*, 1908, t. II.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Inventaire des Archives farnésiennes de Naples au point de vue de l'histoire des Pays-Bas catholiques, par Alfred Cauchie et Léon Van der Essen. In-8. Bruxelles, Imbreghts. — *L'Église réformée de Paris sous Henri IV*, par Jacques Pannier. In-8. Paris, Champion. — *Les Français dans le Nord : notes sur les premières relations de la France avec les royaumes scandinaves et la Russie septentrionale depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XVIe siècle*, par Louis Delavaud. In-4. Rouen.

Correspondance.

M. Jacques Pannier adresse à la Société son ouvrage sur l'*Église réformée de Paris sous Henri IV* et lui présente la candidature de M. le pasteur Puaux.

L'Institut des Études catalanes adresse ses remerciements à la Société pour l'envoi des volumes qui lui ont été de nouveau attribués.

M. le comte de Pouy adresse sa démission de membre de la Société.

MM. Henry Cochin et le marquis de Laborde s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1911. Feuilles 10 et 11 tirées.

Mémoires de du Bellay. T. III. Feuilles 11 à 14 en pages; feuilles 15 à 18 en placards.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. III. Feuilles 8 à 11 tirées; feuilles 12 et 13 en pages; feuilles 14 à 19 en placards.

Mémoires de Florange. Pas de changement.

Histoire de la Ligue. T. I. Feuilles 12 à 14 en placards.

Mémoires de Turenne. T. II. Pas de changement.

Lettres du duc de Bourgogne. Feuille 10 en placards.

Journal de Jean Vallier. T. II. On commence la composition.

M. Lecestre fait savoir que le volume de la *Correspondance du chevalier de Sévigné*, étant actuellement terminé, pourra être mis en distribution aussitôt que se trouvera également achevée l'impression, fort avancée, du tome III des *Mémoires de du Bellay.*

Il rappelle que la table des vingt-six dernières années de l'*Annuaire-Bulletin* (1885-1910) vient d'être distribuée aux sociétaires en même temps que le troisième fascicule de l'*Annuaire-Bulletin* de 1911.

M. Delachenal entretient la Société des travaux auxquels il se livre en vue de la continuation de son édition des *Grandes Chroniques*, qu'accompagnera un album où seront reproduites les miniatures du manuscrit de Charles V.

A ce propos, M. le comte Durrieu signale un certain nombre de textes narratifs, tels que les *Vigiles de Charles VII* ou la *Chronique du héraut Berry*, qui, s'ils étaient édités par la Société, gagneraient à être également accompagnés d'albums reproduisant de fort curieuses

miniatures, et il fait valoir l'avantage qu'il y aurait à donner une plus grande place à l'illustration dans nos publications.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — Alexis (le P.). Généalogie de la maison de La Fare, en Languedoc, dressée sur les titres originaux et établie dans les grands officiers de la couronne; reproduction en fac-similé de l'édition originale, faite pour le comte Michel de Pierredon. Petit in-8, 50 p. Paris, impr. Plon-Nourrit et Cie.

2. — Alix (abbé). Note sur un historien normand au XVIIIe siècle : Michel Béziers, ses rapports sur l'abbé Expilly. Gr. in-8, 8 p. Rouen, impr. L. Gy.

(Extrait du Congrès du millénaire normand.)

3. — Anthiaume (abbé A.). Un pilote et cartographe havrais au XVIe siècle : Guillaume Le Testu. In-8, 70 p., avec 8 fig. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin de géographie historique et descriptive.)

4. — Badel (E.). Les caveaux de la cathédrale de Nancy; les tombeaux de Desilles et du cardinal de Lorraine. In-8, 80 p., avec grav. Malzéville-Nancy, impr. E. Thomas.

5. — Baloche (abbé). Église Saint-Merry de Paris; histoire de la paroisse et de la collégiale (700-1910). 2 vol. in-8, avec 16 grav. hors texte et 2 cartes, II-621 p. et 843 p. Paris, H. Oudin.

6. — Baudrier (le président). Bibliographie lyonnaise; recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle; publiées et conti-

nuées par J. Baudrier. 9e série, ornée de 160 reproductions en fac-similé et accompagnée d'une table générale des imprimeurs, libraires, correcteurs d'imprimerie, relieurs, fondeurs de lettres de Lyon, contenus dans les séries 1 à 9. Gr. in-8, 496 p. Lyon, L. Brun; Paris, Picard et fils.

7. — Beauchesne (marquis de). Le Bois-Thibault; étude historique et archéologique. In-8, 147 p. et grav. Laval, Vve A. Goupil.

(Extrait du Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.)

Du manoir de Bois-Thibault, au Bas-Maine, relevant jadis de la châtellenie de Lassay, il ne reste aujourd'hui que des ruines, dont l'aspect imposant impressionna en 1836 Victor Hugo. Il était jadis le centre d'un important domaine, dont notre confrère M. le marquis de Beauchesne a fort bien reconstitué tout le passé en cette savante étude, qui déborde le cadre d'une simple monographie locale. Il en a pris en effet prétexte pour retracer l'histoire des anciennes familles qui, au cours de six siècles, possédèrent le Bois-Thibault; en sorte que cette brochure constitue à la fois un travail généalogique complet et un important chapitre de l'histoire du Bas-Maine pendant les guerres des xive et xve siècles d'abord, celles de la Ligue ensuite et enfin pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime. On en apercevra l'intérêt quand on saura qu'après les Logé, ses premiers maîtres, la terre du Bois-Thibault passa par alliance aux du Bellay et fut un moment entre les mains d'un de Thou. Pour la biographie de deux ou trois membres de la maison du Bellay, M. de Beauchesne apporte d'utiles renseignements nouveaux. En dehors des archives locales et provinciales, il a tiré parti d'un grand nombre d'actes extraits des registres du Parlement de Paris et de ceux du Trésor des chartes, et l'histoire générale elle-même profitera des intéressantes trouvailles qu'il y a faites. Sa brochure est illustrée de belles reproductions du château du Bois-Thibault, dont il a aussi, au début, heureusement tenté une reconstitution archéologique.

8. — Beauchesne (marquis de). L'expédition d'Édouard Wydeville en Bretagne (1488); étude historique et littéraire, précédée d'une lettre-préface de M. Augustin Filon et suivie du texte anglais du poème de M. Perey G. Stone, intitulé : Saint-Albin. In-8, 39 p. Vannes, impr. Lafolye frères.

(Extrait de la Revue de Bretagne.)

9. — Berthelé (J.). Ephemeris campanographica ; archéologie et histoire campanaires; notes, études, inscriptions et documents, bibliographie critique, iconographie, etc. T. II, fasc. VI. In-8, 96 p., avec grav. Montpellier, Valat.

10. — Beszard (L.). Étude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine. In-8, xxxix-580 p. et 1 carte. Paris, H. Champion.

11. — Boell (C.) et Gillot (A.). Catalogue des incunables de la bibliothèque publique d'Autun. In-8, 199 p. Autun, impr. Dejussieu et Demasy.

(Extrait des Mémoires de la Société éduenne.)

12. — Boudon-Lashermes (A.) et Jourda de Vaux (G. de). Le vieux Puy; vieux logis et vieilles familles. In-4, v-425 p. Saint-Étienne, impr. J. Thomas et Cie.

13. — Bourdette (J.). Notice des moines et du monastère de Sen-Sabi de Labéda. In-8, iii-523 p., avec plan. Argelès, chez l'auteur, villa des Roses, et chez M. Faure, négociant.

14. — Bourdette (J.). Notice des seigneurs des petits fiefs et des gentilshommes sans fief du Labéda (arrondissement d'Argelès, Hautes-Pyrénées). In-8, 540 p. Argelès, Favre; Toulouse, Privat.

15. — Celier (L.). Saint Charles Borromée (1538-1584). In-18 jésus, xii-207 p. Paris, J. Gabalda et Cie.

16. — Charmeteau (V.). Les élections des échevins à Saint-Dizier de 1756 à 1764. In-8, 14 p. Dijon, impr. Darantière.

17. — Charron (A.). Essai historique sur Eschilleuses (Loiret). In-8, 72 p. Fontainebleau, impr. M. Bourges.

18. — Chauvigné (A.). Le territoire et les bois des Clérais. In-8, 11 p., avec 1 carte. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin de géographie historique et descriptive.)

19. — Cornou (abbé F.). Une abbaye bretonne d'autrefois : Notre-Dame du Relecq; Plouneour-Menez. In-16, 48 p. Rennes, impr. du « Nouvelliste de Bretagne ».

20. — Denis (abbé). Archives du Cogner (J. Chappée, le Mans). Série H, article 97 : Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Villeloin. In-8, xv-233 p. Le Mans, A. de Saint-Denis; Paris, H. Champion.

21. — Deraine (E.). Au pays de Jean de La Fontaine; nouvelles notes d'histoire sur Château-Thierry du xvie au xixe siècle; invasion de la Champagne et prise de Château-Thierry par Charles-Quint (1544); siège de Château-Thierry par le duc de Mayenne (1591); les ducs de Bouillon, derniers seigneurs de Château-Thierry; récit de la conversion de La Fontaine; réjouissances à Château-Thierry à l'occasion de la paix de Ryswick (1697); mœurs administratives au xviie siècle; un conflit d'attributions entre le bailliage et le maire de Château-Thierry en 1755; un annuaire de 1783; une petite commune pendant la Révolution; les Russes à Château-Thierry en 1815. In-8, vi-264 p. Paris, A. Picard et fils.

22. — Désormaux (J.). Les parlers de Savoie. In-8, 32 p. Annecy, J. Abry.

(Extrait de la Revue savoisienne.)

23. — Engelhard (capitaine). Une forteresse épiscopale pendant la guerre de Cent ans : le fort de Lisieux. Grand in-8, 17 p., avec plans. Rouen, impr. L. Gy.

(Extrait du Congrès du millénaire normand.)

24. — Espagnat (E.). Notes historiques et archéologiques sur Cazères (Haute-Garonne). In-8, 128 p., avec grav. Toulouse, E. Privat.

25. — Farcy (P. de). Généalogie de la famille de Scépeaux. In-8, iv-213 p., avec armoiries. Laval, Vve A. Goupil.

26. — Flocon (commandant). Milices et volontaires du Puy-de-Dôme; étude sur le recrutement de l'armée (1688-

1793), avec trois croquis dans le texte. In-8, VI-122 p. Nancy et Paris, Berger-Levrault.

27. — GARDIN (abbé J.). Étude historique sur Montcy-Notre-Dame. In-8, 129 p. Balan-Sedan, impr. O. Prin.

28. — GÉBELIN (F.). Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne pendant les premières années du règne de Henri IV (1589-1594); avec préface de M. Camille Jullian, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. In-8, x-193 p. Bordeaux, M. Mounastre-Picamilh.

29. — GIRAUD DE LA BOULIE (H.). Généalogie de la famille de La Boulie (Limousin, Quercy, Dauphiné, Provence, Picardie); 2e édition corrigée et augmentée. In-8, 26 p., avec tableau généalogique. Avignon, F. Seguin.

30. — GOUÉ (A. DE). La croisade mayennaise de 1158; les premiers seigneurs de Mayenne et de Laval; étude historique et critique. In-8, 116 p. Mayenne, Poirier frères.

31. — GOURCY (C. DE). La foire de Beaucaire; étude d'histoire économique. In-8, VI-241 p. Montpellier, impr. Montane, Sicardi et Valentin.

32. — GRISELLE (abbé E.). Profils de jésuites du XVIIe siècle : I. Le P. Coton, le P. Arnoux, le P. Suffren et Louis XIII (1617-1620); II. Le P. Adam et les protestants (1608-1684). In-8, VIII-320 p. Lille et Paris, Société Saint-Augustin, impr. Desclée, de Brouwer et Cie.

33. — HERBET (F.). L'ancien Fontainebleau; histoire de la ville; rues, maisons, habitants au XVIIe siècle; préface de M. Gaston Sénéchal. In-8, XXII-539 p., 12 grav. et 2 plans. Fontainebleau, impr. M. Bourges.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 6 FÉVRIER 1912,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE BOULAY DE LA MEURTHE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 mars suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président fait savoir que la Société a perdu depuis la dernière séance un de ses membres distingués, M. Charles Balsan, ancien député.

Il proclame membre de la Société, après avoir soumis cette nomination à l'approbation du Conseil :

2549. M. Pierre DOYON, rue Boissière, n° 26; présenté par MM. F. Chalandon et A. Le Sourd.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique*, novembre-décembre 1911, janvier-février 1912. — *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1912. — *Bulletin mensuel de l'Association philotechnique*, janvier 1912. — *Annuaire de la Société philotechnique*, année 1910.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1910. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, volume supplémentaire (Millénaire de la Normandie). — *Académie royale de Belgique. Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la Classe des beaux-arts*, 1911, nos 9, 10, 11. — *Annual Report of the American historical association*, 1908, t. II, 2e partie. — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 1911, nos 8, 9, 10.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Le Bois-Thibault, étude historique et archéologique, par le marquis de Beauchesne. In-8. Laval. — *La Picardie historique et monumentale. Arrondissement d'Abbeville*, t. IV, nº 3, deux fascicules (texte et planches). Gr. in-4. Paris, Picard.

Correspondance.

MM. Imbart de la Tour et Frank Puaux adressent leurs remerciements pour leur admission au nombre des membres de la Société.

MM. Moranvillé, le comte Baguenault de Puchesse et le marquis de Ségur s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1911. Feuille 12 et deux feuilles de la deuxième partie en placards.

Mémoires de du Bellay. T. III. Feuilles 11 à 14 tirées; feuilles 15 à 18 en pages. On compose la suite.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. III. Feuilles 14 à 19 en placards. On compose la suite.

Mémoires de Florange. Pas de changement.

Histoire de la Ligue. T. I. Feuilles 12 à 14 en pages.

Mémoires de Turenne. T. II. Feuille 11 (fin du texte) en placards; feuilles 12 à 17 (appendices) en placards.

Lettres du duc de Bourgogne. Feuilles 11 à 13 en placards.

Journal de Jean Vallier. T. II. Feuilles 1 à 5 en pages.

M. Bernard de Mandrot fait savoir qu'il sera en mesure, vers le printemps, de déposer la copie des *Lettres d'ambas-*

sadeurs vénitiens, dont la copie est achevée et dont la traduction, due à M. Dorez, est également terminée.

M. Stein, commissaire responsable de la publication de M. Cordey, expose que la seconde partie de la *Correspondance de Vivonne* offre plus d'intérêt encore que la première, étant donné qu'elle se rapporte à la campagne de Messine, moins étudiée jusqu'à présent que l'expédition de Candie ; que, d'autre part, des quatre volumes manuscrits conservés les uns dans les archives de M. le duc de Polignac, les autres à la Bibliothèque nationale, il conviendrait de rapprocher un certain nombre de documents que l'éditeur a extraits des dépôts de la Guerre et de la Marine. Cet ensemble de textes ne remplirait pas moins de deux volumes, et encore faudrait-il, pour que ce nombre ne se trouvât pas dépassé, qu'une moitié environ des pièces fût simplement analysée. — Conformément aux conclusions du commissaire responsable, le Conseil, dans ces conditions, autorise M. Cordey à consacrer deux nouveaux volumes à la publication du reste de la *Correspondance du duc de Vivonne.*

Le secrétaire fait savoir que notre confrère, M. Léon Mirot, désigné par le Comité de publication pour continuer l'édition du *Froissart*, tout en se montrant très flatté et reconnaissant du choix du Comité, subordonne encore son acceptation définitive au résultat des recherches qu'il a entreprises au sujet de l'établissement du texte des livres III et IV de la *Chronique.*

Le prix que la Société décerne annuellement à un élève de l'École des chartes a été attribué, cette année, sur l'avis de plusieurs membres du Conseil de perfectionnement de cette École, à M. Hellouin de Cénival ; il consiste en un exemplaire de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné* (10 volumes).

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

34. — Histoire de l'ordre de Fontevrault (1100-1908), par les religieuses de Sainte-Marie de Fontevrault de Boulaur (Gers) exilées à Vera de Navarre (Espagne). 1re partie : Vie de Robert d'Arbrissel. In-8, xxvii-412 p., avec grav. Auch, impr. L. Cocharaux.

35. — Huguet (A.). Rapports d'Amiens et d'Abbeville avec Saint-Valery pendant la Ligue. In-8, 32 p. Amiens, impr. Yvert et Tellier.

36. — Lasteyrie (R. de). L'architecture religieuse en France à l'époque romane; ses origines, son développement. In-4 oblong, vii-750 p., avec 731 fig. Paris, A. Picard et fils.

37. — Lasteyrie (R. de) et Vidier (A.). Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique (1907-1908). In-4 à 2 col., 211 p. Paris, E. Leroux.

38. — Leblond (Dr V.). Quatre inventaires et testaments beauvaisins (1397-1451). In-8, 46 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin archéologique.)

39. — Leroy (abbé M.). Le Quesnel et Saint-Mard-en-Chaussée, monographie. In-8, 519 p., avec grav., plans et armoiries. Amiens, impr. Yvert et Tellier.

40. — Levillain (L.). La « Memoria » de l'abbé Mellébaude. In-8, 64 p., avec fig. Poitiers, impr. G. Roy.

(Extrait du Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.)

41. — Lohier (Dom). Histoire de la restauration de Saint-Wandrille aux xe et xie siècles; sa valeur pour l'histoire des premiers ducs normands. Gr. in-8, 4 p. Rouen, impr. Gy.

42. — Mallebay-Vacqueur (P.). Les institutions municipales de la ville de Bellac sous l'ancien régime. In-8, 164 p. Paris, A. Pedone.

43. — Mielly (M.). Un village de Provence, Noves. Petit in-8, 26 p. Avignon, F. Seguin.

44. — Migrenne (A.). Éphémérides du pays de Guise. Petit in-8 oblong à 2 col., 188 p. Guise, impr. R. Minon.

45. — Morel (chanoine E.). Les calendriers perpétuels en usage dans les diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis du xiiie siècle au xviie. In-8, 101 p. Compiègne, impr. du « Progrès de l'Oise », 17, rue Pierre-Sauvage.

46. — Nolhac (P. de). Histoire du château de Versailles : Versailles sous Louis XIV. 2 vol. in-4, x-225 et 255 p. Paris, A. Marty.

47. — Omont (H.). Bibliothèque nationale; nouvelles acquisitions du département des manuscrits pendant les années 1891-1910; répertoire alphabétique des manuscrits latins et français. In-8, cxxxix-304 p. Paris, E. Leroux.

48. — Pannier (J.). Un architecte français au commencement du xviie siècle : Salomon de Brosse. Petit in-4, 282 p. Paris, Eggimann.

Ce beau volume, orné de quarante-neuf vues et de neuf plans, témoigne d'autant de goût que d'érudition, et l'on reconnaît sans peine dans l'auteur le digne héritier d'un nom toujours honoré à l'École des chartes, celui de feu Léopold Pannier, notre confrère, de très regrettée mémoire. Les documents nouveaux qu'il met au jour ont été puisés aux sources les plus diverses et les plus rares. M. Jacques Pannier n'a point ménagé ses pas pour tenter d'éclairer certains points obscurs sur la personne et sur l'œuvre de Salomon de Brosse. Non content de fouiller, à Paris et aux chefs-lieux de nos départements, voire dans les mairies et chez les notaires, tous les dépôts d'archives publiques, il a su pénétrer utilement dans plusieurs collections privées et a même poussé ses recherches jusqu'en Toscane, si bien que l'on peut dire qu'il a tout à la fois heureusement servi l'histoire et l'art français. Il faut avouer cependant qu'après tant de généreux efforts il reste encore bien des précisions à découvrir avant de fixer pour la postérité la biographie complète de l'architecte du Luxembourg, du

portail de Saint-Gervais et du temple de Charenton. On ignore ainsi la date de sa naissance et si on peut lui attribuer la construction du château de Wideville et celle du premier château de Versailles, pour ne pas parler d'autres ouvrages secondaires, dont le type, il est vrai, correspond à sa manière classique, simple et purement française. Très modestement, M. Pannier appelle un continuateur pour combler ces lacunes : celui-ci pourra prendre exemple sur un tel modèle, qui a ouvert les chemins de la plus sûre critique avec une conscience qui lui fait grand honneur.

49. — Parat (abbé A.). Jeanne d'Arc dans les pays de l'Yonne. In-8, p. 229 à 296. Auxerre, impr. A. Gallot, 47, rue de Paris.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.)

50. — Passe (M.). Évron et ses environs. In-8, VIII-344 p., avec planches et grav. Mamers, impr. Fleury.

51. — Pellisson (M.). Les hommes de lettres au XVIIIe siècle : les hommes de lettres et la loi ; les hommes de lettres et le pouvoir ; les hommes de lettres et les libraires ; les hommes de lettres et les comédiens ; la vie privée des hommes de lettres, etc. Petit in-8, 315 p. Paris, A. Colin.

52. — Pidoux (P.-A)). La législation de l'assistance en Franche-Comté aux XVIe et XVIIe siècles ; étude historique, juridique et sociale. Petit in-8, 68 p. Vesoul, L. Bon.

53. — Pinier (P.). La première enceinte d'Angers. In-8, 27 p., avec grav. Angers, G. Grassin.

(Extrait de la Revue de l'Anjou.)

54. — Prentout (H.). Le duc de Berry, Louis XI et l'Université de Caen en 1467. In-8, 15 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

55. — Renaud (A.). Chalon ; esquisses historiques ; illustrations de MM. Darbois, Gambey et de l'auteur. In-8, 100 p. Chalon-sur-Saône, Paul Boyer.

56. — Rodière (R.). Promenades épigraphiques ; l'église de Brutelles et le fief du Hamel au XVIIe siècle. In-8, 34 p. Saint-Valery-sur-Somme, impr. Ricard-Leclercq.

57. — RONDEAU (chanoine E.). Histoire du monastère des Ursulines d'Angers (1618-1910); ouvrage enrichi de 14 grav. et du plan de l'ancien couvent, honoré d'une lettre de S. G. Mgr Rumeau. In-16, XVI-420 p. Angers, G. Grassin.

58. — ROUCHON (U.). Une association musicale au Puy en 1593. In-8, 4 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

59. — ROUSSEL (abbé J.). Le prieuré de Marteroy et son emplacement. In-8, 54 p. et plan. Vesoul, L. Bon.

60. — SAINT-PAUL (A.). Histoire monumentale de la France; ouvrage illustré de 122 gravures; nouvelle édition entièrement refondue. In-4, 288 p. Paris, Hachette et Cie.

61. — SAUVAGE (R.-N.). Le fonds de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen aux archives du Calvados. In-4 à 2 col., XXIII-60 p. Caen, Delesques.

62. — SAUVAGE (R.-N.). L'abbaye de Saint-Martin de Troarn, au diocèse de Bayeux, des origines au XVIe siècle. In-4, LII-524 p. Caen, Delesques.

63. — TAILLEFER (B.). Les coutumes de Montcuq. In-8, 48 p. Cahors, impr. G. Rougier.

(Extrait du Bulletin de la Société des études du Lot.)

64. — TRAVERS (A.). Armoricains et Bretons. In-8, VI-168 p. Paris, H. Champion.

(Extrait de la Revue de Bretagne.)

65. — VAISSIÈRE (P. DE). Récits du temps des troubles (XVIe siècle); de quelques assassins : Jean Poltrot, seigneur de Méré, Charles de Louviers, seigneur de Maurevert, Jean Yanowitz, dit Besme; Henri III et les « Quarante-Cinq », Jacques Clément. In-8, X-417 p., avec 22 illustr. Paris, Émile-Paul.

66. — VIALA (E.). Figeac, ville d'autrefois. In-8 carré, VI-77 p., avec grav. Paris, Société d'éditions, 23, rue de Seine.

67. — VIARD (J.). L'échevinage parisien et la royauté sous Philippe VI de Valois. In-8, 18 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin de la bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris.)

68. — VIDIER (A.). Le trésor de la Sainte-Chapelle; inventaires et documents. In-8, 375 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

69. — VILLARS (capitaine DE). Madagascar (1638-1894); établissement des Français dans l'île. In-8, VII-264 p., avec grav. et cartes. Paris, L. Fournier.

70. — VINDRY (Fleury). Les parlementaires français au XVIe siècle. T. II (fascicule II) : Parlement de Toulouse. In-8, p. 133 à 284. Paris, Champion.

Avec une rapidité qui ne nuit en rien à l'ampleur et à la sûreté toujours pareilles de son information, notre confrère M. Vindry nous offre aujourd'hui un nouveau fascicule de son inappréciable répertoire des parlementaires français au XVIe siècle. Il est consacré au parlement de Toulouse. Dans leur sécheresse voulue, ces notices biographiques continuent à être aussi nourries que précises; elles sont puisées aux sources les meilleures, à ces belles archives surtout du parlement de Languedoc, conservées au Palais de Justice de Toulouse, et à l'état civil de cette ville; bien des erreurs commises par les historiens antérieurs s'y trouvent relevées et rectifiées. Nous voyons défiler dans ce fascicule un très grand nombre de noms connus; le parlement de Toulouse compta parmi ses membres bien des savants et des lettrés, bien des personnages politiques aussi : ce sont et le voyageur Philippe Canaye, sieur du Fresne, et le futur chancelier du royaume de Naples et premier président à la Chambre des comptes de Paris, Jean Nicolay, et l'historien Catel, et les du Faur, et les Assézat, et les d'Estaing, et les Saint-Gelais, et tant d'autres, sans oublier ce Pierre de Belloy, violent détracteur des Guises, que M. Vindry ne peut se retenir d'accabler de toute sa méprisante ironie. On trouvera dans ce fascicule, — innovation heureuse, — de nombreuses indications sur les demeures qu'habitèrent les plus connus des parlementaires toulousains et sur l'iconographie de maints d'entre eux. Ainsi, M. Vindry, élargissant le champ déjà si vaste de son érudition, fait-il profiter de ses savantes recherches l'histoire de l'art et la topographie locale; les Toulousains, si justement fiers de leur hôtel d'Assézat, lui en sauront gré.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 MARS 1912,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE BOULAY DE LA MEURTHE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 avril suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président fait savoir que la Société a perdu deux de ses membres : M. le marquis de Panisse, auteur d'une importante étude historique sur les comtes de Tende, et M. de Fréville de Lorme, conseiller-maître à la Cour des comptes, fils et père d'érudits distingués et qui a donné lui-même la preuve de son goût éclairé pour l'histoire.

M. le Président proclame membre de la Société, après avoir soumis cette nomination à l'approbation du Conseil :

2550. M. B. Guétonny, boulevard Saint-Michel, n° 37, et villa la Parisienne, à Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes); présenté par MM. Lecestre et Valois.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Bulletin mensuel de l'Association philotechnique,* février 1912.

Sociétés savantes. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXXIV. — *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXXIII. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1911, 3e trimestre. — *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 3e série, t. IX, 1er fasc. — *Bulletin his-*

torique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1911, 4e fasc. — *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XXI. — *Annales pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, t. VII, 3e fasc. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1910, livraisons 1 et 2. — *Indicateur d'antiquités suisses*, 1911, fasc. 3. — *Boletin del Archivo nacional de Cuba*, novembre-décembre 1911. — *Annual Report of the American historical association*, 1909.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

La maison du cardinal de Richelieu, document inédit, par Maximin Deloche. In-4. Paris, Champion. — *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, par Édouard Philipon. In-4. Paris, Impr. nationale. — *Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, par R. de Lasteyrie et A. Vidier. In-4. Paris, Impr. nationale. — *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, par Émile Espérandieu. T. IV. In-4. Paris, Impr. nationale. — *Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye (1124-1789)*, par Georges Houdard. T. II, fasc. 16 à 21. In-4. Saint-Germain-en-Laye.

Correspondance.

M. le comte H. de La Bassetière adresse sa démission de membre de la Société.

M. le comte Durrieu s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, étant obligé d'assister le même jour, à Bruxelles, comme président de la section française, à l'inauguration d'une Exposition de la miniature, et il adresse le compte rendu du Comité des fonds sur l'état des finances de la Société.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1911. Feuilles 12 et 13 en pages. On compose la suite de la deuxième partie.

Mémoires de du Bellay. T. III. Feuilles 15 à 18 tirées; feuilles 19 à 29 (fin) en placards.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. III. Feuilles 20 et 21 en placards.

Mémoires de Florange. Pas de changement.

Histoire de la Ligue. T. I. Feuilles 12 à 14 reçues en bons à tirer.

Mémoires de Turenne. Pas de changement.

Lettres du duc de Bourgogne. Feuilles 9 à 12 en pages; feuilles 12 et 13 en placards.

Journal de Jean Vallier. T. II. Feuilles 1 à 5 tirées; feuilles 6 à 10 en placards.

M. Moranvillé donne lecture du rapport du Comité des fonds sur l'exercice 1911; ce rapport est renvoyé à l'examen de MM. les Censeurs.

Sur la proposition du Comité des fonds, le Conseil décide de retirer les fonds, capital et intérêts, déposés actuellement à la Caisse d'épargne et de les placer en obligations de chemins de fer.

M. Lecestre fait savoir que notre confrère M. Delavaud a réuni les éléments d'une intéressante étude sur divers mémoires, notamment sur ceux du premier commis aux Affaires étrangères Ardier, lesquels ont été utilisés pour la rédaction des *Mémoires du cardinal de Richelieu.* Le travail de notre confrère, qui serait de nature sans doute à prendre place dans les *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu*, est renvoyé à l'examen de M. le baron de Courcel et du Comité de publication.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

71. — ADAM (abbé J.-L.). Étude sur la ville de Valognes, considérée au point de vue géographique et historique, archéologique et monumental, économique et scientifique. In-12, VIII-503 p., avec grav. Valognes, chez les libraires.

72. — ANQUETIL (E.). Le livre rouge de l'évêché de Bayeux, manuscrit du XV[e] siècle, publié pour la première fois avec introduction et tables. T. II. In-8, IX-418 p. Bayeux, impr. J. Tuebœuf.

73. — ARTONNE (A.). Le mouvement de 1314 et les chartes provinciales de 1315. In-8, 240 p. Paris, F. Alcan.

74. — AUBERT. Essai sur Savigny et Voncourt. Petit in-8, 184 p. Lure, impr. Gaspard.

75. — AUERBACH (Bertrand). Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères. XVIII : Diète germanique, avec une introduction et des notes. Gr. in-8, XCVIII-404 p. Paris, F. Alcan.

76. — BARREY (P.). Les navires de guerre construits à Caen en 1757. In-8, 7 p. Paris, Impr. nationale.
(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

77. — BEAUCHESNE (marquis DE). Le marquis de Juigné, ambassadeur de France en Russie, sous le règne de Louis XVI. In-8, 45 p. Mamers, impr. Fleury.
(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

78. — BEAUREPAIRE (G. DE). Le livre de raison de Jean Fiquet. Gr. in-8, 14 p. Rouen, impr. L. Gy.
(Extrait du Congrès du millénaire normand.)

79. — Bedin (abbé P.). Saint Bertrand, évêque de Comminges (1040-1123). In-16, 443 p. Toulouse, E. Privat.

80. — Bernard (C.). Notice historique et littéraire sur les quatre filles de Raymond-Bérenger IV, comte de Provence et de Forcalquier. In-8, 22 p. Digne, impr. Chaspoul.

(Extrait du Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.)

81. — Bernus (P.). Louis XI et Pierre de Brezé (1440-1465). In-8, 67 p. Angers, G. Grassin.

(Extrait de la Revue de l'Anjou.)

82. — Bernus (P.). Notes sur la famille de Brezé (xiie au xve siècle). In-8, 17 p. Angers, impr. et libr. G. Grassin.

(Extrait de la Revue de l'Anjou.)

83. — Berriat-Saint-Prix (J.). La paroisse de Thuret avant la Révolution. In-8, 142 p., avec plan. Clermont-Ferrand, impr. A. Dumont.

84. — Besnard (C.-H.). Le Mont-Saint-Michel. Petit in-8, 144 p., avec 54 grav. et 4 plans en couleur. Paris, H. Laurens.

85. — Beyssac (J.). Notes pour servir à l'histoire de l'église de Lyon : l'hôtel ou maison de Savoie. In-8, 31 p. Trévoux, impr. J. Jeannin.

86. — Bic (abbé). Murasson; seigneurs; paroisse; consulat; mairie. In-16, 390 p. Rodez, impr. Carrère.

87. — Biré (O.). Étude historique de la foire de Guibray, depuis l'origine jusqu'au xvie siècle. Gr. in-8, 17 p. Rouen, impr. L. Gy.

(Extrait du Congrès du millénaire normand.)

88. — Blanc (abbé M.). Inventaire des minutes notariales du canton de Tavernes (Var) antérieures à 1790. 1re série : fonds de Régusse. T. I : les Rigordi. Gr. in-8, xii-151 p., avec grav. Marseille, F. Doumenc, P. Ruat.

89. — Blanpain (G.). L'astronomie à Rouen au xviiie s. In-4, 19 p. et portr. Rouen, impr. L. Gy.

90. — Boislisle (J. de). L'hôtel de Lorge à Paris. In-8, 12 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

91. — Bonald (vicomte de). Samuel Bernard, banquier du trésor royal, et sa descendance. In-8, xliv-95 p. Rodez, impr. Carrère.

92. — Boucard (J.). Saint Antoine de Padoue; sa vie et ses miracles. In-12, 143 p., avec grav. Tours, A. Mame et fils.

93. — Bouly (E.). Mémoires chronologiques contenant ce qui s'est passé de plus remarquable à Cambrai et aux environs depuis la réunion de cette ville à la France sous Louis XIV (1677) jusqu'en 1753; réédition d'une brochure publiée à 25 exemplaires en 1837. Petit in-8, 107 p. Cambrai, O. Masson.

94. — Boutillier du Retail. Répertoire sommaire des documents antérieurs à 1800 conservés dans les archives communales : département de l'Aube. In-8, xxxii-338 p. Paris, E. Leroux.

95. — Brou (A.). Saint François-Xavier (1548-1552). T. II. In-8, 491 p. Paris, Beauchesne et Cie.

96. — Brune (abbé P.). Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la Franche-Comté. In-4 à 2 col., xxviii-343 p. Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 16 et 18, rue Spontini.

97. — Brunel (Clovis). Les miracles de saint Privat, suivis des opuscules d'Aldebert III, évêque de Mende. In-8, xlv-156 p. Paris, A. Picard et fils.

98. — Caillet (L.). Les ducs de Bourbonnais et la ville de Lyon; étude sur les rapports de cette ville avec les Bourbons au cours du xve siècle. In-8, 74 p. Moulins, L. Grégoire.

99. — Calmette (J.). Le projet de mariage bourgui-

gnon-napolitain en 1474 d'après une acquisition récente de la Bibliothèque nationale. In-8, 16 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

100. — Cartier de Saint-René. La seigneurie et l'ancien canton de Saint-Florent-sur-Cher. 2e partie : Monographies locales. 1re série : Saint-Florent-Civray (avec un plan). In-8, 76 p. Bourges, Auxenfans; Saint-Florent, Bègue.

(Extrait des Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher.)

101. — Castex (lieutenant de vaisseau). L'envers de la guerre de course; la vérité sur l'enlèvement du convoi de Saint-Eustache par Lamotte-Picquet (avril-mai 1781). In-8, 56 p. et 1 carte. Paris, L. Fournier.

102. — Castries (comte H. de). Agents et voyageurs français au Maroc (1530-1660). Gr. in-8, 6-cvi p. et carte en couleurs. Paris, E. Leroux.

103. — Catel (A.). L'ancien prieuré de Pontloup-lez-Moret. In-8, 67 p., avec grav. Fontainebleau, impr. M. Bourges.

(Extrait des Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

104. — Cauvin (C.). Les origines de la bibliothèque de Digne. In-8, 28 p. Digne, impr. Chaspoul.

(Extrait du Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.)

105. — Chabanon (Dr J.). Un lendit universitaire à Montpellier (xvie siècle); l'acte de triomphe du docte et gentil Rabelais; illustrations avec portrait authentique et autographe de Rabelais. In-8, 52 p. Paris, L. Buisson.

106. — Chalandon (F.). Jean II Comnène (1118-1143) et Manuel Ier Comnène (1143-1180). In-8, lxiii-709 p. et grav. Paris, A. Picard et fils.

107. — Champion (P.). Notes pour servir à l'histoire des

classes dangereuses en France des origines à la fin du xve siècle. Petit in-8, 91 p. Paris, H. Champion.

108. — Chênedolent (J.). Souvenirs de la vieille Bourgogne. In-8, 12 p. Dijon, impr. Darantière, 13, rue Paul-Cabet.

(Extrait de la Revue de Bourgogne.)

109. — Chesnel (P.). Le Cotentin et l'Avranchin (département de la Manche) sous les ducs de Normandie (911-1204); institutions et état social de la Normandie. In-8, iv-260 p. Caen, H. Delesques.

110. — Cladel (Judith). Mlle de La Vallière. In-16, 284 p., avec portr. et ex-libris. Paris, Nilsson.

111. — Clary (A.) et Bodin (P.). Histoire de Lesparre. In-8, xvi-480 p. et grav. Bordeaux, impr. F. Pech et Cie.

112. — Degert (abbé A.). Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution. T. II. In-16, 547 p. Paris, G. Beauchesne et Cie.

113. — Delaunay (Dr P.). Vieux médecins sarthois. 2e série : Patrice Vauguion et ses mémoires; Jacques Peletier du Mans, licencié en médecine; un médecin pédagogue : Jean Verdier; le docteur Verdier-Heurtin; un édile fertois : Verdier-Duclos. In-8, 315 p. et grav. Le Mans, A. de Saint-Denis.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Musée d'histoire de la médecine.)

114. — Delobel (E.). Histoire de Marcoing. In-8, vi-257 p. Arras, impr. Schoutheer frères.

115. — Deloche (M.). La maison du cardinal de Richelieu; document inédit. Gr. in-8, 592 p. Paris, H. Champion.

Le document qu'on trouvera publié dans ce volume n'en occupe guère que soixante pages, et son intérêt est si grand que sa mise au jour seule eût suffi à assurer à l'éditeur la gratitude des historiens : document unique, en effet, et de premier ordre que ce

« Compte de la dépense de la maison de Monseigneur le cardinal duc de Richelieu » pour l'année 1639. Mais M. Deloche a fait plus, et, dans une magistrale étude, qui marquera comme l'une des plus belles qui aient été consacrées au grand ministre, il a dégagé tout ce que ce texte inédit révèle de la vie privée de Richelieu. « L'entourage immédiat du cardinal, écrit-il, est resté presque inconnu jusqu'ici; nous avons tâché de le présenter dans son cadre en l'accompagnant des détails les plus typiques propres à faire ressortir la physionomie des différents personnages; la belle et haute figure de Richelieu ne peut que gagner à nous apparaître ainsi plus humaine, plus vivante de notre vie et dégagée de cet isolement superbe qui n'a pas peu contribué à l'entourer d'une légende. Le document nous a fourni aussi des éléments curieux sur son intimité, ses procédés de travail, ses idées, qu'il a appliquées dans sa propre maison. » Successivement et en donnant sur tous, avec une impeccable érudition, les détails biographiques les plus précis, M. Deloche fait défiler tous les fonctionnaires de cette maison : maître de chambre et confesseur, secrétaires (dont M. Lavollée avait déjà percé la personnalité), aumôniers et pensionnaires, écuyers et gentilshommes servants, médecins, apothicaires et chirurgiens, valets de chambre, musiciens, maîtres d'hôtel, argentiers, gens de la « bouche » et de l'écurie, pages, maison militaire, architectes, jardiniers, concierges, fournisseurs; il nous montre le cardinal en voyage, nous dit ses revenus, n'oublie ni son banquier ni son notaire. Par-dessus tout, il fait ressortir, — et c'est le haut intérêt de cette étude, — combien la maison de Richelieu a été pour lui comme un État en raccourci, administré avec la même rigueur vigilante que la France elle-même. Chaque page de ce compte de 1639 reflète ses goûts, ses inclinations, ses tendances, et, si l'on n'y trouve sur la politique aucun renseignement nouveau, s'il ne révèle aucun secret d'État, il porte à tel point l'empreinte de la passion d'unité et de discipline qui animait le maître qu'il peut vraiment, comme intérêt documentaire, être mis au même rang que le fameux Testament politique dont il nous montre développées et mises en pratique certaines des principales idées.

116. — Demimuid (Mgr). La bienheureuse Marguerite-Marie (1647-1690). In-18 jésus, 237 p. Paris, J. Gabalda et C[ie].

117. — Des Forts (Ph.). La Picardie historique et monumentale. T. V, fasc. 1[er] : arrondissement de Doullens; ville et canton de Doullens; notices. In-folio, 40 p., avec grav., plans et planches. Paris, A. Picard.

118. — DROUAULT (R.). Fragment d'un compte d'artillerie (fin du XIV[e] siècle). In-8, 7 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

119. — DU BUISSON-AUBENAY. Itinéraire de Normandie, publié d'après le manuscrit original, avec notes et éclaircissements, par le chanoine Porée, avec la collaboration de MM. Louis Régnier et Joseph Depoin. In-8, XXII-295 p. Rouen, A. Lestringant; Paris, A. Picard.

120. — DUCHESNE (H.-G.) et GRANDSAINE (H. DE). Histoire du bois de Boulogne; le château de Madrid, d'après des documents inédits des Archives nationales, des archives de la Seine et des mémoires manuscrits ou imprimés; ouvrage orné de deux planches gravées et d'un plan. In-8, VIII-255 p. Paris, H. Daragon.

121. — DUHAMEL (L.). Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse; prise de possession de la ville d'Avignon par la France; état sommaire des archives des districts de Carpentras et d'Orange. 35[e] année, 1912. In-8, 251 p. Avignon, F. Seguin, Roumanille, V[ve] Faujas.

122. — DUNAND (le chanoine). Histoire de la Pucelle d'Orléans, par Edmond Richer, docteur en Sorbonne, syndic de la Faculté de théologie de Paris; texte collationné et publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français, cote 10448. T. I. In-8, 506 p. et portr. Paris, Desclée, de Brouwer et C[ie].

123. — DUQUESNOY (C.). Histoire de Vermelles; son origine; les guerres dont elle fut le théâtre à différentes époques. In-8, 40 p. Aire, A. Lequien.

124. — ESTOURNET (G.). Origines des seigneurs de Nemours. In-8, 36 p. Fontainebleau, impr. M. Bourges.

(Extrait des Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 2 AVRIL 1912,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE BOULAY DE LA MEURTHE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 juin suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président rappelle une perte regrettable que la Société a faite dans ces derniers mois, celle de M. le marquis d'Héricourt, ministre plénipotentiaire, ancien consul général à Stuttgart et à Christiania.

Il proclame membres de la Société, après avoir soumis ces nominations à l'approbation du Conseil :

2551. M. le baron Robert DE FRÉVILLE DE LORME, archiviste-paléographe, rue Oudinot, n° 12; présenté par MM. P. Viollet et N. Valois.

2552. *The State University de* IOWA, à Iowa City (États-Unis), représentée par M. Malcolm G. Wyer, bibliothécaire; présentée par MM. H. Champion et L. Lecestre.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique*, mars-avril 1912. — *Septième table générale de la Revue historique* (1906-1910). — *Bulletin mensuel de l'Association philotechnique*, mars 1912. — *Revista de la Biblioteca nacional de Cuba*, 1910, nos 1-6.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, janvier-février 1912. — *Bulletin trimestriel*

de la Société des Antiquaires de Picardie, 4e trimestre, 1911. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. LXXX, 3e bulletin. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, t. VII, 4e livraison. — *Indicateur d'antiquités suisses*, 1911, fasc. 2. — 27e *Annual Report of the bureau of American ethnology*, 1905-1906.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège, par Édouard Poncelet. T. I. In-8. Bruxelles, Imbreghts. — *Biographie nationale de Belgique*, t. XXI, 1er fasc. In-4. Bruxelles. — *Les parlementaires français au XVIe siècle*, par Fleury Vindry. T. II, fasc. II : *Parlement de Toulouse*. In-8. Paris, Champion. — *A Catalogue of rare and valuable autograph letters historical documents and authors' original manuscripts*. In-8. Londres, Pearson and Co. — *Du Guay-Trouin, sa maison natale, sa sépulture, les manuscrits de ses mémoires*, par le comte Le Nepvou de Carfort. In-8. Paris, Champion. — *Une étape de Jeanne d'Arc en Bourbonnais (octobre-novembre 1429)*, par Eugène Le Brun. In-8 carré. Paris, Champion.

Correspondance.

M. Guétonny adresse ses remerciements au Conseil pour son admission au nombre des membres de la Société.

M. le directeur de la Bibliothèque nationale de la Havane, en adressant un fascicule de la *Revista de la Biblioteca nacional*, demande certains renseignements sur le fonctionnement de la Société et joint à sa lettre une question d'ordre bibliographique.

MM. Élie Berger, Maurice Roy, Courteault, Moranvillé et Soehnée s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1911. Feuilles 12 et 13 tirées; feuilles 14 à 18 en placards.

— — de 1912. Feuilles 1 à 4 en placards.

Mémoires de du Bellay. T. III. Feuilles 19 à 29 en pages.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. III. Feuilles 14 à 20 en pages.

Lettres du duc de Bourgogne. T. I. Feuilles 9 à 17 tirées ; feuille 18 en pages.

Mémoires de Florange. Pas de changement.

Histoire de la Ligue. T. I. Feuilles 12 à 14 tirées. On compose la suite.

Mémoires de Turenne. T. II. Feuilles 11 à 16 en pages.

Journal de Jean Vallier. T. II. Feuilles 6 à 10 reçues en bons à tirer.

Le Conseil vote la mise en distribution immédiate de la *Correspondance du chevalier de Sévigné* et celle du tome III des *Mémoires de du Bellay* aussitôt que l'impression de ce dernier volume sera terminée.

M. Jean de Boislisle, au nom de M. Frédéric Soehnée, donne lecture du rapport des Censeurs. M. le Président le remercie de cette communication.

M. Lecestre, trésorier, rend compte du retrait des fonds de la Société déposés à la Caisse d'épargne et de l'achat de treize obligations du chemin de fer du Midi, opérations qu'il a effectuées conformément à une décision antérieure du Conseil.

Le secrétaire fait savoir qu'une fraction du prix Bordin vient d'être attribuée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à M. Jean Longnon pour son édition de la *Chronique de Morée*, publiée par la Société de l'Histoire de France.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

125. — Farcy (L. de). Saumur au xviiie siècle. In-8, 10 p. Angers, G. Grassin.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.)

126. — Farcy (L. de). Un inventaire au xvie siècle. In-8, 15 p. Angers, G. Grassin.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.)

127. — Frain. Vitré; ses origines; ses premiers seigneurs (1000-1250). In-16, 172 p. Vitré, impr. Gilles et Cie, 4, rue Hellerie.

128. — Freslon (vicomte P. de). Essai généalogique sur la famille Eder. In-8, 48 p. et tableau généalogique. Vannes, impr. Lafolye frères.

(Extrait de la Revue de Bretagne.)

129. — Garin (J.). Histoire de Chevron. T. II : les communiers avant 1792. In-16, x-556 p., avec illustr. Paris, H. Champion.

130. — Gazier (G.). Un artiste comtois à la cour de Chine au xviiie siècle; le frère Attiret (1702-1768). In-8, 28 p. Besançon, impr. Dodivers.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)

131. — Ginot (E.). Les chemins de Saint-Jacques en Poitou; discours prononcé à la séance publique de la Société des Antiquaires de l'Ouest, le 16 janvier 1912, à la salle des fêtes de l'hôtel de ville de Poitiers. In-8, 46 p. Poitiers, impr. G. Roy.

(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.)

132. — Graslin (J.-J.-L.). Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt (1767) ; publié avec introduction et

table analytique par A. Dubois. In-8, xxxvi-221 p. Paris, P. Geuthner.

133. — Guiffrey (J.) et Marcel (P.). Inventaire général des dessins du musée du Louvre et du musée de Versailles; école française. VI (Gillot-Ingres). In-4, 150 p., avec 556 illustr. Paris, libr. centrale d'art et d'architecture Ch. Eggimann, 106, boulevard Saint-Germain.

134. — Guignard (F.). Histoire de Castillon-sur-Dordogne (l'une des filleules de Bordeaux) et de la région castillonnaise depuis les origines jusqu'à 1870. In-8, xxv-557 p. Paris, Lelièvre.

135. — Guillemet (R.). Essai sur la surintendance des bâtiments du roi sous le règne personnel de Louis XIV (1662-1715). In-8, 243 p. Paris, Arthur Rousseau.

136. — Guiraud (J.). Histoire partiale; histoire vraie. II : Moyen âge, Renaissance, Réforme. In-16, xvi-467 p. Paris, G. Beauchesne et Cie.

137. — Harlé (Pierre). Ville de Bordeaux; registre du clerc de ville (xvie siècle). In-4, xli-340 p. Bordeaux, impr. G. Gounouilhou.

138. — Heeckeren (Émile de). Correspondance de Benoît XIV, précédée d'une introduction et accompagnée de notes et tables. T. I : 1742-1749; t. II : 1750-1756. 2 vol. in-8, c-569 et 587 p. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

139. — Hefele (C.-J.). Histoire des conciles d'après les documents originaux; nouvelle traduction française faite sur la deuxième édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques par dom H. Leclercq, bénédictin de l'abbaye de Farnborough. T. V, 1re partie. In-8, 847 p. Paris, Letouzey et Ané.

140. — Henriot (G.). Le « terroir de Paris ». In-8, 6 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

141. — Houdard (G.). Les châteaux royaux de Saint-

Germain-en-Laye (1124-1789); étude historique d'après des documents inédits recueillis aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale. T. II : le domaine royal de 1539 à 1680; château de la Renaissance, château de la Muette, château neuf de Henri II. In-4, p. 161 à 272; p. 1 à 63 avec fig. Saint-Germain-en-Laye, M. Mirvault.

142. — HOUDARD (J.). État du notariat français au XVIIIe siècle. In-8, 231 p. Paris, Rousseau.

143. — HUVELIN (abbé). Bossuet, Fénelon, le quiétisme. 2 vol. in-18 jésus, VIII-203 et 207 p. Paris, J. Gabalda et Cie.

144. — IMBERT (M.). La vie et les mœurs au Mont-Saint-Michel depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours; les moines, les guerriers, les prisonniers célèbres, les habitants. In-8, VIII-194 p., avec grav. Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie.

145. — JOLY (abbé L.). Ordonnaz; la paroisse et le prieuré; étude historique. In-8, 66 p. et grav. Belley, impr. L. Chaduc.

(Extrait de la revue « le Bugey ».)

146. — LAINÉ (P.-L.). Généalogie de la maison de Briey; nouvelle édition revue et continuée jusqu'à nos jours par le comte Michel de Pierredon. In-8, VIII-178 p., avec armoiries. Paris, impr. Firmin-Didot et Cie.

147. — LALLEMAND (L.). Histoire de la charité. T. IV : les temps modernes du XVIe au XIXe siècle; seconde partie : Europe (suite), les assistances spéciales, le soulagement des prisonniers et le rachat des captifs, les secours à domicile, les ateliers de charité, les monts-de-piété. In-8, 534 p. Paris, A. Picard et fils.

148. — LASTEYRIE (R. DE) et VIDIER (A.). Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. T. V, 4e livr. (n°s 100818 à 106781). In-4 à 2 col., p. 601 à 835. Paris, Impr. nationale.

149. — LAURAIN (E.). Un acte faux de Marmoutier. In-8, 8 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

150. — LAVALLEY (G.). Catalogue des ouvrages normands de la bibliothèque municipale de Caen. III : ville de Caen et suppléments. In-8, 564 p. Caen, L. Jouan.

151. — LE BRUN (Eugène). Une étape de Jeanne d'Arc en Bourbonnais; son passage au Veurdre en octobre et novembre 1429. Petit in-8, 34 p., avec carte, grav. et plan. Moulins, Grégoire; Paris, H. Champion.

Les moindres détails de l'histoire de Jeanne d'Arc et de ses chevauchées guerrières sont précieux à recueillir. Une parfaite connaissance des lieux a permis à M. Le Brun de fixer d'une façon sûre trois des étapes de la Pucelle en Bourbonnais en octobre-novembre 1429, d'abord lorsqu'elle alla, de Bourges, faire le siège de Saint-Pierre-le-Moutier, puis quand, cette place prise, elle vint se ravitailler à Moulins, enfin lorsque, de Moulins, elle gagna la Charité-sur-Loire. M. Le Brun établit que, les trois fois, Jeanne dut passer l'Allier au gué du Veurdre. Une carte permet de suivre les itinéraires.

152. — LE CACHEUX (P.). Léopold Delisle et le pays de Valognes; notice lue à l'assemblée générale annuelle de l'Association amicale des anciens élèves du collège de Valognes et de l'école de Saint-Paul de Cherbourg le 23 août 1910. In-8, 14 p. et portr. Cherbourg, impr. de la « Dépêche de Cherbourg ».

153. — LE GUYADER (F.). Catalogue de la bibliothèque de la ville de Quimper. T. III et dernier : sciences et arts; théologie; jurisprudence; biographie; bibliographie; revues et journaux; incunables. In-8 à 2 col., 371 p. Quimper, E. Ménez.

154. — LE NEPVOU DE CARFORT (comte). Du Guay-Trouin; sa maison natale; sa sépulture; les manuscrits de ses mémoires; documents inédits présentés à la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo dans sa séance du 13 novembre 1911. In-8, 53 p., avec grav. Paris, H. Champion.

L'auteur de cette intéressante brochure a réussi, grâce à des papiers inédits venus entre ses mains, d'abord à identifier la maison natale de Du Guay-Trouin à Saint-Malo, puis à établir qu'il fut inhumé dans les caveaux de l'église Saint-Roch à Paris; les recherches qu'il y a faites n'ont malheureusement pu lui faire découvrir les restes de l'illustre marin. Mais la partie la plus curieuse de ce travail est celle qu'il consacre à ses Mémoires. Ils ont été souvent publiés, et il en existe plusieurs manuscrits. Le commandant Le Nepvou de Carfort ayant acquis en 1905 sept cahiers, contenant une partie de ces Mémoires, a eu l'idée de les rapprocher de six autres cahiers existant aux archives de la ville de Saint-Malo. Il s'est aussitôt dessaisi au profit de ces archives de la partie qu'il possédait, et la ville natale de Du Guay-Trouin se trouve ainsi propriétaire du manuscrit autographe le plus complet et vraisemblablement le meilleur de ses Mémoires. La dernière édition en a été faite en 1882 d'après un manuscrit de la bibliothèque de Chaumont; il est à souhaiter qu'on en publie une nouvelle d'après le manuscrit reconstitué grâce à la libéralité de l'auteur de la présente plaquette.

155. — LEROUX (A.). Histoire des quartiers de Bordeaux; le quartier de Bacalan. In-8, 68 p. Bordeaux, impr. G. Gounouilhou.

156. — LESNE (E.). Nicolas Ier et les libertés des monastères des Gaules. In-8, 44 p. Paris, H. Champion.

(Extrait du Moyen Age.)

157. — LESORT (A.). Les États de Bretagne et l'enseignement du dessin au XVIIIe siècle (écoles de dessin de Rennes, Nantes, Saint-Malo et Lorient); mémoire lu à la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements, tenue à Paris le 7 juin 1911. In-8, 14 p. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

158. — LEVI-MALVANO (E.). Montesquieu e Machiavelli. In-8, 152 p. Paris, H. Champion.

159. — LHOMMEAU (P.). Beaumanoir; le combat des Trente. In-16, 109 p., avec grav. Paris, P. Lethielleux.

160. — LIZERAND (G.). Clément V et Philippe le Bel. In-16, 399 p. Paris, Hachette et Cie.

161. — LOIR. La municipalité de Mont-l'Évêque (Oise)

du 19 août 1787 au 21 février 1790. In-8, 15 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

162. — LONGNON (H.). Pierre de Ronsard; essai de biographie; les ancêtres; la jeunesse; avec un portrait hors texte. In-16, XII-512 p. Paris, H. Champion.

163. — LONGUEMARE (P. DE). Notes sur quelques collèges parisiens de fondation normande aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. Gr. in-8, 11 p. Rouen, impr. L. Gy.

(Extrait du Congrès du millénaire normand.)

164. — MAGNE (E.). Voiture et les origines de l'hôtel de Rambouillet (1597-1635); portraits et documents inédits. In-18 jésus, 322 p. Paris, « Mercure de France », 26, rue de Condé.

165. — MAGNE (E.). Voiture et les années de gloire de l'hôtel de Rambouillet (1635-1648); portraits et documents inédits. In-18 jésus, 444 p. Paris, « Mercure de France », 26, rue de Condé.

166. — MARION (H.). La dîme ecclésiastique en France au XVIIIe siècle et sa suppression; étude d'histoire du droit suivie d'un aperçu sur les dîmes inféodées à la même époque. In-8, XX-405 p. Bordeaux, impr. Y. Cadoret.

167. — MASSION (L.). Anchoine, ville disparue sous les dunes de la Coubre. In-8, 8 p. et 1 planche. La Rochelle, impr. N. Texier.

168. — Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie : documents inédits concernant la province. T. XVIII : Cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens. T. II. In-4, 275 p. Paris, A. Picard.

169. — MÉRIAN (Mlle). Historique de la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen (1642-1789). Gr. in-8, 11 p. Rouen, impr. L. Gy.

(Extrait du Congrès du millénaire normand.)

170. — MERKI (C.). La marquise de Verneuil (Henriette

de Balzac d'Entragues) et la mort de Henri IV, d'après les mémoires du temps et des documents manuscrits. In-8, 403 p. et 1 portr. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

171. — Mirot (L.). Raoul d'Anquetonville et le prix de l'assassinat du duc d'Orléans. In-8, 14 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

172. — Montégut (H. de). Les portraits de Jean Carondelet, chancelier perpétuel de Flandre, conseiller intime de l'empereur Charles-Quint, haut doyen de Besançon, archevêque de Palerme et primat de Sicile (1469-1544); mémoire lu à la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements, tenue à Paris le 8 juin 1911. In-8, 8 p. et portr. Paris, impr. Plon-Nourrit et Cie.

173. — Mottheau (C.). Brunoy, esquisse historique; seconde partie : seigneurs et seigneuries. In-8, 147 p., avec grav. et fig. Paris, A. Picard.

174. — Mouton (abbé J.). Notice historique sur Veurey, en Dauphiné. In-8, 404 p. et grav. Grenoble, impr. G. Guirimand.

175. — Mouton (L.). Bussy d'Amboise et Mme de Montsoreau, d'après des documents inédits. In-8, vi-358 p. Paris, Hachette et Cie.

176. — Onfroy (H.). Histoire des papeteries à la cuve d'Arches et d'Archettes (1492-1911); troisième édition, revue et complétée par la publication de documents inédits. In-8, 53 p. Évreux, impr. P. Hérissey.

177. — Oursel. La Réforme en Normandie; les « placards » de Marcourt à Rouen en 1535. In-8, 8 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

178. — Paroissien (A.). Un projet de vente de la cathédrale de Reims au xviiie siècle. In-8, 11 p. Reims, impr. L. Monce.

(Extrait des Travaux de l'Académie nationale de Reims.)

179. — Pasolini (P.-D.). Une héroïne de la Renaissance italienne : Catherine Sforza (1465-1509); texte français et introduction de Marc Hélys. Petit in-8, xii-422 p. Paris, Perrin et Cie.

180. — Perrier (C.). Verdun-sur-le-Doubs; essais historiques. Petit in-8, 152 p., avec grav. Chalon-sur-Saône, E. Lemoine.

181. — Porée (C.). Cloches et fondeurs de cloches; enquête campanaire dans l'Yonne. In-8, 76 p., avec fig. et autographes. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin archéologique.)

182. — Pottet (E.). Histoire de Saint-Lazare (1122-1912); première édition, ornée de six gravures. In-16, xi-340 p. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie.

183. — Poussier (A.). Institution à Rouen au milieu du xvie siècle d'un collège de pharmacie et laboratoire d'analyses; une réception d'apothicaire à Rouen au xviiie siècle; mémoires communiqués au Congrès du millénaire normand à la séance du 10 juin 1911. In-8, 23 p. Rouen, impr. L. Gy.

184. — Prentout (H.). Louis XI et les foires de Caen. In-8, 20 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

185. — Prentout (H.). Un professeur de mathématiques à l'Université de Caen au commencement du xviie s. : François-Gilles Macé. In-4, 14 p. Caen, H. Delesques.

(Extrait des Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.)

186. — Prou (M.) et Vidier (A.). Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. T. II, 1er fasc. In-8, p. 1 à 128. Paris, A. Picard et fils.

187. — Régnier (L.). Notes sur l'abbaye de la Lucerne au diocèse d'Avranches et sur l'architecture de l'ordre de Prémontré. In-8, 34 p., avec grav. Paris, A. Picard.

(Extrait de l'Annuaire de l'Association normande.)

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 7 MAI 1912,

A quatre heures, dans la salle du Cours d'archéologie, à la Bibliothèque nationale,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE BOULAY DE LA MEURTHE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 juin suivant.)

L'Assemblée entend la lecture :

1° Du discours de M. le Président (voir p. 87);

2° Du rapport de M. Noël Valois, secrétaire, sur les travaux et publications de la Société pendant l'exercice 1911-1912 (voir p. 119);

3° Du rapport des Censeurs, MM. J. de Boislisle et Fr. Soehnée, sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'exercice 1911 (voir p. 126).

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de M. Léon Lecestre, trésorier de la Société, sont mises aux voix par M. le Président et adoptées par l'Assemblée.

Élections.

Sont réélus membres du Conseil, pour siéger jusqu'en 1916 :

MM. Aubry-Vitet,
Berger,
de Courcel,
Courteault,
Dupont-Ferrier,
Lelong,
de Mandrot,
Maurice Roy,
de Ségur,
Stein.

Sont élus : en remplacement de M. Longnon, décédé, dont les pouvoirs devaient expirer en 1915, M. Louis Delavaud ;

En remplacement de M. Gaston Raynaud, décédé, dont les pouvoirs devaient expirer en 1915, M. le baron Ludovic de Contenson ;

En remplacement de M. Delaville Le Roulx, décédé, dont les pouvoirs devaient expirer en 1915, M. Édouard Rott ;

En remplacement de M. le duc de La Trémoïlle, décédé, dont les pouvoirs devaient expirer en 1914, M. Max Prinet.

Sont réélus Censeurs : MM. Jean de Boislisle et Fr. Soehnée.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Discours de M. le comte Boulay de la Meurthe, président de la Société pendant l'exercice 1911-1912.

Messieurs,

Les premiers mois de l'année qui s'achève aujourd'hui ont été tristement signalés par la perte de trois de vos anciens présidents. Comment la disparition de tant de force restée active, de tant d'érudition encore pleine de sève pour l'avenir ne répandrait-elle point parmi nous des regrets unanimes ? Comment, en particulier, celui à qui échoit ici le devoir de vous rappeler leurs travaux ne commencerait-il pas par un acte d'humilité envers leur mémoire, par un retour sur lui-même, lui faisant mieux comprendre la reconnaissance qu'il vous doit pour lui avoir conféré l'honneur peu mérité de leur succéder ?

M. Auguste Longnon, le premier de ces disparus, était né dans la condition la plus modeste. Privé de maîtres, il avait dû lutter avec effort pour s'instruire. Du moins cette persévérance, une fois révélée, avait paru si étrangement estimable, qu'elle lui avait attiré des encouragements, puis des protections efficaces : celle de M. de Barthélemy, qui lui avait donné accès à sa bibliothèque, celle de M. Maury, qui l'avait fait entrer aux Archives nationales. La voie du jeune

savant était toute tracée, et c'était à la géographie historique qu'il allait se livrer presque sans partage. La province de Champagne lui doit à ce titre d'excellentes publications; la Société de l'Histoire de Paris le regarde comme son principal fondateur. Il laisse un souvenir vivant parmi ses auditeurs à l'École pratique des Hautes-Études et au Collège de France, où son enseignement sur le sens et les variations des noms de lieux, sur les vicissitudes des divisions territoriales de la patrie française, faisait valoir ses aptitudes comme professeur, la netteté, la sûreté, une parole souvent timide au début et toujours sympathique. Ses amis, et ils sont nombreux, n'oublieront pas la loyauté de ses rapports, sa simplicité où la bienveillance s'assaisonnait parfois d'un peu de malice, son bon sens, une droiture qui lui donnait facilement de l'autorité, la libéralité de ses renseignements qu'il prodiguait sans réserve.

Il y eut aussi une vocation chez M. Gaston Raynaud, et qui s'est tournée vers la philologie romane. Un certain reflet de nouveauté éclairait alors ces recherches arides, minutieuses, où la sagacité et la science acquise se dépensent le plus souvent, et non sans courage, sur des essais inférieurs, encore dépourvus de la clarté et du goût qui plus tard devaient égaler nos grands écrivains à ceux de l'antiquité. Scruter et démêler dans ses dialectes provinciaux la langue du moyen âge, en formation pour devenir la belle langue française, a toujours paru à M. Raynaud l'étude préférée, celle qui, après quatorze ans passés à la Bibliothèque nationale, l'a ramené à la Société des Anciens textes, dont il a été un des membres assidus, laborieux, et même un administrateur dévoué. Plusieurs volumes de l'édition de Froissart, qui sont entre vos mains, témoignent aussi des services rendus à notre Société et de l'étendue de ses connaissances.

On ne saurait dire que M. Joseph Delaville Le Roulx ait subi, comme ses deux prédécesseurs à la présidence, un de ces attraits personnels qui engagent à l'avance et fixent le choix entre tant de sujets de travaux. Il semble qu'un conseil reçu

à l'École des chartes l'ait dirigé vers l'Orient latin, auquel il devait demeurer fidèle, malgré quelques digressions du côté de la Touraine qui lui ont servi d'agréables distractions. Un séjour à Malte le mit à portée d'explorer les archives de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; et après quelques opuscules préliminaires, semblables aux approches qui précèdent un long siège, il entreprit un cartulaire, partant des origines encore assez confuses des Hospitaliers et s'arrêtant à la date où ils ont fortifié dans Rhodes un rempart contre les progrès menaçants de l'Islam. Obligé d'opter entre la méthode qui trie et celle que ne rebute rien, notre confrère s'est déterminé pour cette dernière, persuadé qu'un jour ou l'autre les omissions sont regrettées ou critiquées et peuvent exposer à des suppléments. Près de cinq mille chartes de toutes provenances, et rassemblées quelquefois à grands frais, remplissent ce vaste recueil, monument durable de patience et de savoir. Ayant ainsi fait ses preuves comme érudit, M. Delaville Le Roulx désirait se consacrer désormais au rôle plus difficile et plus élevé de l'historien. Déjà il avait composé le récit des campagnes de Boucicaut en Orient; et, lorsqu'une mort subite l'a surpris, il était tout entier à l'impression d'une histoire sur les grands maîtres de Rhodes, qui était assez avancée pour qu'une main amie puisse bientôt finir de la publier.

Pour continuer notre nécrologe, mentionnons ici les noms de M. Henri Monod, directeur de l'Assistance publique en retraite, de M. de Fréville, conseiller-maître à la Cour des comptes, de M. d'Héricourt, autrefois consul général à Christiania et à Stuttgart, tous hommes de mérite et bons serviteurs du pays.

Aucun de ces esprits distingués et cultivés ne paraît avoir laissé d'écrits historiques importants; il n'en est pas de même de nos sociétaires décédés dont il reste à parler. L'histoire de la Faculté de théologie de Paris doit assurer une place honorable à M. l'abbé Féret, qui, sans se reposer, avait commencé, sur le concordat de 1801 et surtout sur celui de 1817, une publication restée inachevée. Longtemps chapelain de Sainte-Gene-

viève, l'auteur gardait à notre vieille église de France, si mêlée à la vie nationale, des restes d'un attachement encore senti, mais peu avoué par le clergé actuel. On consultera avec un véritable profit l'ouvrage de M. de Panisse-Passis sur les comtes de Tende, grands seigneurs issus d'une branche bâtarde de Savoie et ayant fait figure dans les guerres de religion. Mais nos éloges les plus émus iront à la mémoire de M. le duc de la Trémoïlle. Possesseur à Thouars des archives d'une famille illustre, il en a tiré des recueils qui font mieux connaître les règnes de Charles VIII et de Louis XI, et, à travers des épisodes des XVII[e] et XVIII[e] siècles, s'étendent jusqu'à la Révolution. Des dons généreux, plusieurs fois renouvelés au Cabinet des manuscrits, ont ajouté à ces services, qu'un siège à l'Institut a justement récompensés. La reconnaissance du monde savant ne sera pas ménagée à ce descendant de la noblesse d'ancien régime qui, à côté des Luynes, des Broglie, de bien d'autres, a su maintenir par les œuvres de l'intelligence l'éclat d'un nom inséparable de tant d'événements accomplis sous la monarchie et qui, en maintenant son rang dans la société moderne, a contribué à sa manière à rattacher le présent au passé de la France.

C'est aussi un de ces liens, un de ces traits d'union inévitables et nécessaires entre les temps anciens et nouveaux de notre histoire, que l'on peut observer dans le personnage dont nous allons essayer de réveiller le souvenir, dans ce Jean Law qui, il y a deux siècles, introduisit en France le crédit sur lequel, de nos jours, reposent les affaires multiples de l'industrie et du commerce. Ce précurseur, dont les idées financières, de même que tant de principes, d'institutions et même de traditions, ont franchi le fossé réputé faussement infranchissable de la Révolution française, a été étudié assez récemment par MM. Levasseur et Vuitry. Ce ne serait pas le lieu d'examiner si ces travaux consciencieux et autorisés ne pourraient être revisés dans quelques parties essentielles, à la lumière nouvelle de documents qui paraissent souvent atténuer la responsabilité du hardi novateur. Nous

nous bornerons au complément d'une vie dont la période active a été seule retracée, et, à l'aide des archives des Affaires étrangères de Paris et de Londres, à esquisser ce que Law est devenu pendant les neuf années écoulées entre son départ du royaume et sa mort à Venise.

Le 9 mars 1720, le bruit courait dans Paris que Law était enfin écarté des affaires. Chacun s'attendait à cette disgrâce depuis la fin de mai, lorsque le célèbre financier, destitué de sa charge de contrôleur général, était resté plusieurs jours confiné dans son hôtel comme dans une prison, sous la surveillance de gardes suisses du roi. De nouveau, en août, il avait paru succomber; en tout cas, pendant les six mois écoulés, il avait lutté péniblement contre une situation chancelante et équivoque, resté à côté de ceux qui venaient d'être investis du soin officiel des finances, impuissant à les empêcher d'arracher à fond le Système dont il s'efforçait de conserver les racines, et néanmoins rendu responsable de tout. Il était calme et résigné quand il se présenta chez le duc d'Orléans, régent, qui s'était toujours montré séduit par le Système, en avait autorisé et hâté l'expansion, et à l'heure présente affectait la sympathie à défaut de la confiance perdue. Law voulait faire abandon de ses propriétés acquises, qui étaient toutes dans le royaume, et, se contentant de ce qu'il possédait à son arrivée à Paris, aller vivre en paix et en sécurité dans la ville de Rome. « Vous y perdriez trop », lui répondit le Régent en l'embrassant. Puis le financier se rendit au ministère où se concentrait alors le plus de politique et d'influence, chez l'abbé Dubois, devenu secrétaire d'État au département des Affaires étrangères et alors en instance pour obtenir le chapeau de cardinal. Ce rusé intrigant s'était servi autrefois de Law pour monter en dignités; il lui faisait depuis un an une guerre lente et sourde, mais gardait avec lui des apparences de ménagement, par crainte de heurter de front les personnages qui le soutenaient encore. Il lui fit bon accueil et l'assura de sa protection au dehors, genre de promesse vague et qui engage peu l'avenir. Le lendemain, Law recevait des amis et, tranquille, leur montrait son visage ordinaire.

Cette égalité d'humeur frappa un commissaire anglais, avec qui il eut affaire à Guermantes-en-Brie, où il se retira le 14, comme dans son habitation la moins éloignée. La conversation témoigna qu'il n'était point désabusé du Système. Faute d'avoir pu sauver le billet de banque, sacrifié malgré une place prépondérante qu'il lui assignait dans sa théorie, il se rejetait sur un autre moyen de crédit public, d'un usage moins général et réservé aux commerçants, sur le compte ou virement en banque. Dans cette opération par écritures, très usitée de nos jours, mais alors mal connue et déjà très atteinte, il voyait, avec une vive sollicitude, le dernier débris du crédit prêt à disparaître. Toute sa pensée paraissait tournée vers son œuvre; et cependant, à ce moment de crise, sa personne, mise en cause, se trouvait très menacée. L'irritation populaire, toujours grandissante contre le Système, servait de prétexte à ceux qui proposaient d'enfermer l'auteur dans la Bastille ou dans les cachots plus durs de Pierre-Encise à Lyon. D'autres, encore plus animés, parlaient de le livrer à son adversaire obstiné, au Parlement, qu'une question de finances venait de faire reléguer à Pontoise : rappelé à Paris, ce corps se serait vengé par un procès criminel, suivi probablement d'une sentence de mort. Ces projets rigoureux étaient écartés par Dubois avec une feinte modération; ils étaient combattus surtout par le duc de Bourbon, le plus en vue des princes du sang, qui continuait à entourer Law d'une assistance très louable, si elle eût été moins intéressée. Il fut résolu que le financier, victime de la défiance irrémédiable d'un public détrompé de ses rêves fiévreux de cupidité, devrait sortir du royaume, pour laisser le champ libre à une liquidation nettement destructive du Système. Un passeport, qui, par courtoisie, passa entre les mains du duc de Bourbon, fut apporté à Guermantes par le marquis de Lassay, resté fidèle à Law, avec une somme assez ronde en argent que lui offrait la générosité du duc. Law refusa la somme, prit avec lui quelques actions dépréciées de la Compagnie des Indes, 800 louis d'or qu'un heureux hasard lui fit rentrer à ce moment, et monta dans une chaise aux armes de Bourbon où se trouvaient par sûreté le capitaine

et trois gardes des chasses du duc. Accompagné de son fils, il arriva dans cet équipage à Valenciennes sans avoir été signalé. Là, il fut reconnu par l'intendant, fils de ce comte d'Argenson qui venait d'avoir avec lui de sérieux démêlés et lui imputait son renvoi des affaires publiques. Le fils, héritier des rancunes du père, affecta de retenir les voyageurs jusqu'à ce qu'il eût reçu de la cour l'ordre formel de les laisser reprendre leur route.

A Bruxelles, où ils s'arrêtèrent le 22 décembre, ils furent accueillis avec distinction par le marquis de Prié qui administrait, au nom de l'Empereur, les Pays-Bas autrichiens. Pour ce politique, Law paraissait encore le favori du Régent, un inventeur dont la surprenante habileté avait été servie, puis trahie malheureusement, par la fortune. Le marquis, qui n'était pas sans envier pour les revenus de l'Autriche le concours d'une science financière si féconde dans sa nouveauté, invita Law à sa table et y rassembla les principaux de la ville, curieux de voir un homme qui avait fait tant de bruit dans le monde. On lui prêtait même quelque mission secrète. Après une visite au ministre de France, les voyageurs se remirent en chemin vers Cologne et Munich, perdirent, dans cette saison d'hiver, trois semaines à traverser l'Allemagne et atteignirent Venise, le 19 janvier 1721, pour y jouir du carnaval avant de se fixer à Rome.

A peine arrivé, Law alla trouver le résident anglais, M. Burges, l'entretint de ses intentions de séjour, et, de la politesse, en vint assez promptement aux confidences, puis à une sorte d'intimité. Le premier Français qu'il vit, et par une simple rencontre, fut M. de Chavigny, un des familiers que Dubois employait à sa diplomatie personnelle, sorte de confident et presque de compère, alors de passage dans la ville. Devant ce serviteur toujours souple d'un pareil maître, le langage de Law fut plein de franchise et exempt de tout ressentiment. On l'aurait cru au Palais-Royal, à l'entendre parler avec éloge du Régent, même de Dubois, et montrer pour la France un culte que rien ne paraissait avoir ébranlé. Malgré ces sentiments d'une sincérité conciliante et attirante, il n'y eut point de rapprochement avec le rési-

dent français, M. de Frémont, qui, par peur de se compromettre, se tint dès le début dans une attitude de froideur dont Law se sentit blessé. Dubois, interrogé, avait cependant répondu à M. de Frémont de se montrer courtois, bien que sans empressement. Les canaux de Venise retentissaient alors des éclats joyeux du carnaval, et Law semblait s'en divertir. A cette distraction succéda, au mois de mars, celle d'une promenade à Bologne et à Ravenne. Mais les ressources assez restreintes, réunies à la hâte à Guermantes, diminuaient à vue d'œil, et pour y suppléer il fallait avoir recours aux anciennes habitudes de jeu. Comme Law avait étudié les combinaisons de la chance et calculé les probabilités, il risquait beaucoup et finissait le plus souvent par gagner. Un gros diamant, seul témoin de son opulence évanouie, servait de gage quand la veine était contraire. C'est ainsi qu'il passa l'hiver, dans l'attente des nouvelles de France, qui devaient lui faire connaître le sort définitif du Système et le tirer d'incertitude sur ses moyens de vivre.

Les lettres reçues ne permettaient aucune illusion : le crédit public était réellement abandonné; même le compte en banque, qui pouvait en maintenir le principe, avait disparu. Un des adversaires les plus opiniâtres du Système, Paris-Duverney, que son habitude notoire des affaires avait désigné au choix du Régent, était nanti en fait de la direction des finances et agissait activement en dehors du contrôleur général, réduit à un rôle secondaire. Supprimer ouvertement la part de dettes que le Trésor ne pouvait plus payer était sa règle de conduite. Au lieu d'essayer les remèdes, il procédait sans scrupule par l'amputation et, renouvelant les procédés de spoliation qualifiés de « visa » quelques années plus tôt, il forçait tous les créanciers de l'État à faire reviser leurs titres pour en scruter l'origine et en retrancher les bénéfices prétendus illicites de l'agiotage. C'était une banqueroute partielle, aussi injuste que celle de 1715. D'un autre côté, le principal organe du Système, la Compagnie des Indes, si fortement éprouvée par les dernières mesures, était rendue responsable des opérations de la Banque royale, à laquelle elle avait été réunie en 1719;

déjà les actionnaires, malgré leur résistance, devaient prévoir la perte d'une partie de leurs actions.

La fortune particulière de Law n'était pas mieux traitée; et cette fois il pouvait soupçonner une animosité personnelle chez Paris-Duverney, qu'il avait malmené jadis et fait reléguer en province. Soumis à la juridiction exceptionnelle de commissaires spéciaux, il était déclaré par eux débiteur de seize millions envers la Compagnie des Indes, et il apprenait que, pour en répondre, tous ses meubles et ses propriétés étaient saisis en vertu d'un arrêt du 8 mai. Cette dette énorme se grossissait encore de trois millions, imputés à son frère William, qui, établi à Londres comme banquier, avait été appelé par lui en France en septembre 1719 et l'avait aidé dans une tâche incessante et devenue excessive. William n'avait fait que prêter son nom à des envois de subsides fournis par le roi à des cours étrangères. Arrêté néanmoins et conduit d'abord à la Bastille, il était détenu au For-l'Évêque, près du Louvre, tandis que sa femme entreprenait, au mois de juillet, le long voyage de Venise pour se renseigner et prendre conseil.

Les détails qu'elle transmit, les explications dont elle put les compléter étaient aussi alarmants pour l'avenir que pour le présent. Ils firent sentir à Law la nécessité de changer de résidence et de se tenir désormais à portée de ses intérêts.

Il ne pouvait plus être question de Rome, aussi distante et plutôt moins accessible que Venise. D'ailleurs, cette capitale de la papauté donnait asile au descendant catholique de Jacques II, au prince Charles-Édouard : comme Law, un an plus tôt, l'avait secouru dans sa détresse et, bien qu'à tort, était regardé comme jacobite, il était exposé au reproche d'aller nouer sur place des intrigues avec ce prétendant remuant et surveillé. Cet inconvénient presque certain d'une habitation à Rome avait été répété avec insistance par M. Burges. Dans ses entretiens confiants, on avait parlé de Londres comme du poste le meilleur d'où Law pourrait suivre la marche de ses affaires et y intervenir à temps, et bientôt chez le financier écossais s'était réveillé et excité le désir de revoir son ancienne patrie.

Rien de si naturel que ce sentiment de naissance et de race. Mais combien de préventions pouvaient se mettre en travers de ce retour! Ce n'était pas impunément que Law, en travaillant pour la France, avait dérangé les desseins de la politique anglaise, qui ne variait point et se perpétuait la même sous une autre forme. L'abaissement de la nation rivale avait été commencé sous Louis XIV par la force des armes; il se continuait aujourd'hui, avec une obstination semblable, au moyen d'une amitié trompeuse et humiliante. La sujétion des Français avait succédé à leur défaite. Pour établir pacifiquement une pareille dépendance, il avait suffi au Cabinet anglais de caresser les visées personnelles du Régent, aveuglé par la manie d'assurer ses droits à la succession du jeune et maladif Louis XV contre les prétentions trop affichées de Philippe V d'Espagne. L'intermédiaire entre Londres et Versailles s'était trouvé sans peine dans l'abbé Dubois, esprit adroit, tenace, laborieux, insouciant de tout scrupule, prêt à tout pour parvenir. Sous prétexte qu'il fallait engager dans le parti du Régent le roi d'Angleterre et l'Empereur, qui, spontanément et d'eux-mêmes, auraient d'ailleurs écarté Philippe V de la couronne de France, il avait poussé son maître à rechercher la tutelle des puissances qui avaient dicté à notre détriment les récents traités d'Utrecht. Qu'était la fameuse Triple-Alliance, sinon la coalition des anciens adversaires de Louis XIV reconstituée par des mains françaises? Peu importait à Dubois de détruire l'œuvre du dernier règne, d'envoyer des troupes contre le petit-fils du Grand Roi, d'aider l'Angleterre à combattre la flotte espagnole, à dominer dans la Méditerranée, dans la Baltique : grâce à l'appui artificieux des Anglais, il avait obtenu la secrétairerie des Affaires étrangères et se flattait de monter de nouveaux échelons du pouvoir. Pour ce mauvais serviteur, il n'y avait point d'autre politique que sa propre élévation. Et voilà que cette trame, ourdie par les alliés de Dubois contre la dignité et le bien du royaume, avait risqué d'être bouleversée par un nouveau venu qui partageait la faveur du Régent. Avec quel dépit les ministres anglais avaient vu un étranger de leur nation ranimer dans

nos provinces l'industrie languissante, envoyer la vie aux colonies de l'Inde et de l'Amérique, promener notre pavillon de commerce sur les mers les plus lointaines et, dans une contrée rivale, où le peuple fléchissait sous le poids de la dette publique, imprimer au crédit un essor prodigieux, suscitant ainsi une fortune soudaine, invraisemblable, longtemps enviée de l'Europe ! Cette activité commerciale, cette richesse si inattendue étaient précisément ce que les Anglais auraient voulu empêcher. La France, selon leur convenance, devait rester faible, pauvre et inactive, sauf pour l'avantage de l'Angleterre. Un tel manquement aux conditions tacites de l'alliance avait été dénoncé par l'ambassadeur anglais, lord Stair : il s'était emporté contre Law, et, comme les incartades trop répétées d'un caractère raide et hautain avaient fini par déplaire au Régent, même à Dubois, le chef du Cabinet de Londres, lord Stanhope, avait jugé à propos de remplacer ce diplomate sagace, mais compromettant. Il est vrai que le successeur à l'ambassade de Paris y était venu avec l'instruction de s'ouvrir discrètement à Dubois, dont la servilité envers les Anglais devait se trouver contrariée par l'indépendance de Law, de s'entendre en secret, puis de guetter de concert les faux pas de l'entreprenant financier et d'en profiter pour le faire tomber. Dubois avait eu beau se prêter à cette perfidie, son complaisant et doucereux ami, lord Stanhope, avait cru nécessaire de hausser le ton et de signifier sa volonté d'une manière impérieuse : à deux reprises, en juin et en août 1720, il avait fait armer une flotte dans la Manche, ne reculant pas devant cette menace ostensible de guerre.

Lord Stanhope était mort depuis peu, et sa politique paraissait aux Anglais trop profitable pour ne pas lui survivre. Néanmoins Law, disgracié, ne faisait plus ombrage, et, lorsqu'il correspondit sur sa venue en Angleterre avec le nouveau ministre whig, lord Carteret, il rencontra sans doute quelque froideur, mais n'essuya pas un refus. Les portes de la Grande-Bretagne lui étaient donc ouvertes; d'ailleurs, à ce moment, s'il n'avait pas été si empressé d'y rentrer, il aurait pu faire choix aussitôt d'un autre asile.

D'autres cours, désireuses de l'employer, cherchaient à l'attirer par des offres séduisantes : celle de l'Empereur, embarrassé et sans expérience en face de la banque de Vienne et d'une compagnie de commerce créée à Ostende; celle du roi de Danemark, gêné par sa pauvreté et soucieux d'en sortir; surtout celle du tsar, qui voulait organiser les finances de la Russie. Il avait plu à Pierre le Grand d'envoyer à Venise un véritable chargé de pouvoirs qui, jusqu'à l'heure du départ de Law, avait essayé de négocier avec lui. Le talent du financier avait donc reçu de divers côtés un tribut d'hommages, d'autant plus flatteurs qu'ils se multipliaient après l'insuccès.

Parti d'Italie, le 24 août 1721, par les routes longues et mal entretenues de l'Allemagne, il se dirigea vers le Hanovre, en intention de voir d'abord les ministres allemands qui administraient au nom du roi Georges cette propriété personnelle, cet électorat si cher à sa maison. Il n'eut qu'à se louer de leur bienveillance et apprit d'eux que l'amiral anglais Norris, chargé d'opérer dans la Baltique contre les Russes, avait achevé sa campagne et se disposait au retour. Ayant obtenu de l'amiral d'être pris à son bord, il remonta à sa rencontre vers le Danemark. La flotte fut retardée quelques jours à Elseneur; on mit enfin à la voile le 17 octobre et, poussés par un vent favorable, on aborda à la fin du mois sur la côte anglaise.

L'entretien que Law se ménagea, dès son arrivée à Londres, avec lord Carteret était moins un acte de déférence et de remerciements que l'occasion cherchée d'une explication nécessaire. Il ne se défendit pas d'avoir, pendant les mois de 1720 antérieurs à sa chute, secondé ceux de l'ancienne cour de France qui conseillaient la reprise de la diplomatie du dernier règne, qui souhaitaient un rapprochement avec l'Espagne, fortifiant pour la France, naturel entre parents, et recommandaient le maintien énergique de l'industrie et du commerce français à l'encontre de la jalousie anglaise. Ce point de vue, contraire à la Triple-Alliance, s'était, affirmait-il, bien modifié à ses yeux sous l'empire des événements, même avant son départ de Paris; aujourd'hui,

sur le sol anglais, l'entente actuelle entre les deux pays si longtemps en lutte, lui apparaissait comme la politique la plus pacifique et la plus utile. Ce changement complet d'attitude de sa part pouvant être suspecté, il comprenait, disait-il, que son établissement à Londres pût déplaire; en ce cas, il n'irait pas à Vienne, à Copenhague, à Saint-Pétersbourg profiter de propositions avantageuses de séjour encore subsistantes; il chercherait ailleurs un lieu de retraite, par exemple en Écosse, sa terre natale, bien résolu à montrer sa soumission aux ministres anglais, son dévouement inaltérable au Régent, ses égards pour Dubois, qui venait de lui éviter la Bastille. Lord Carteret, en écoutant, n'ignorait pas que Dubois, inquiet du crédit que Law conservait au Palais-Royal, aurait mieux aimé le voir à plus grande distance, soit à Venise, soit plutôt à Rome, où les jacobites militants auraient pu le compromettre. Mais le prudent ministre ne s'était jamais cru le droit d'interdire l'accès de son pays à un homme qu'il considérait encore comme sujet anglais.

Il se révélait en effet chez Law une double nationalité : la française, qui lui avait été concédée en 1716 quand il formait sa banque; l'anglaise, qu'il tenait de sa famille et qui reparaissait aujourd'hui comme une couche plus profonde et plus vivace. Une dualité semblable se manifestait dans ses sentiments, partagés entre l'attachement qu'il avait voué à la France et les affections d'enfance et de jeunesse qui le ressaisissaient en Angleterre. Entre ses deux patries, d'adoption et d'origine, il n'entendait point se décider pour l'une en renonçant à l'autre.

Une première soirée de confidences avait suffi à Law pour commencer à se concilier lord Carteret, de même qu'autrefois M. Burges à Venise. Ce don de persuader lui venait de la nature. Sa parole semblait imprégnée d'une franchise, d'une honnêteté, d'une absence d'amour-propre qui intéressaient ceux avec qui il conversait et souvent les amenaient par degrés à penser comme lui. C'était la conviction, unie à la netteté, qui avait fait prévaloir auprès du Régent ses idées sur le Système, dans un temps où il fallait faire accepter leur nouveauté, leur invention et leur hardiesse. Les

arguments se pressaient si clairs, si convaincants, que Saint-Simon lui-même, qui les a souvent entendu expliquer, en reconnaît l'attrait, bien qu'il ait déclaré n'avoir point participé à des libéralités, alors habituelles et imposées pour acheter la complaisance de la haute noblesse. Maintenant que Law s'exprimait dans sa langue maternelle, cette espèce d'éloquence, délivrée de l'accent étranger qui, à Paris, en diminuait un peu l'effet, reparaissait sous sa forme simple et aisée. Elle avait frappé le chef du nouveau Cabinet, qui, dès l'abord, témoignait de dispositions favorables et d'une apparence de protection, dont les incidents imprévus de la vie parlementaire allaient bientôt faire une nécessité.

En reconnaissant à Law toute liberté de rentrer en Angleterre, lord Carteret n'avait pas cru engager sa responsabilité ministérielle; il aurait plutôt craint des reproches si, au mépris des libertés nationales, il avait agi d'autre façon. Les seules préventions auxquelles il devait s'attendre étaient celles qui se perpétuaient dans le monde des affaires, où l'on n'avait pas encore pardonné à Law tant d'efforts, cependant compromis ou perdus, pour ranimer le commerce français. Du moins ces marchands, ces industriels n'étaient qu'en retard sur une animosité envieuse, qui avait gagné le ministère lui-même et qui, désormais, sans objet, aurait dû décliner avec le Système et s'évanouir avec lui. Mais au-dessous de ces récriminations survivantes se remuait une autre malveillance, sans fondement, aveugle comme les préjugés populaires, qui faisait remonter à Law la décadence continue d'une institution anglaise, de la Compagnie de la mer du Sud. Cette Société, créée à Londres et remaniée sur l'exemple de notre Compagnie des Indes, avait été poussée dans des voies semblables et avait éveillé les mêmes appétits de spéculation. La chute de ses titres, annoncée en août 1720 et devenue contemporaine de celle des actions de son modèle français, était due aussi à l'agiotage qui, en précipitant avec excès la hausse, puis la baisse, en faisant la fortune soudaine des uns, la ruine subite des autres, avait porté un coup funeste au crédit en Angleterre, comme en France. Dans tout autre pays, le peuple n'aurait poursuivi chez Law

que le promoteur de ces grands mouvements d'argent jusqu'alors inconnus : mais l'Anglais, toujours orgueilleux de sa propre initiative, n'aurait guère consenti à avouer une imitation servile, une copie humiliante de l'étranger. Si Law était encore accusé dans les classes inférieures de Londres, c'était surtout de quelque manœuvre ténébreuse qui l'aurait, assurait-on, rendu en partie maître des actions de la Compagnie du Sud, afin d'en abuser, et cette fausse supposition allait jusqu'à prêter au perfide acquéreur une série de ventes, combinées dans la vue de ruiner sournoisement une société dont il aurait redouté la concurrence.

Comme le Parlement d'Angleterre se réunissait alors pour sa session annuelle, les whigs, restés au pouvoir avec lord Carteret, allaient reprendre la lutte habituelle avec leurs adversaires torys. Un des membres de cette opposition, enfant perdu du parti, l'homme des discours jetés à tort et à travers, s'avisa, le 8 novembre, d'une sortie virulente contre Law, cet ennemi audacieux de la puissance et de la richesse britanniques, ce renégat, s'écriait-il, qui, pour devenir contrôleur général, avait commis le crime d'abjurer la foi protestante : il fallait le saisir et le pendre. La harangue surprit, et la péroraison fit rire. Quelques jours plus tard, seconde irruption du même orateur, mêlée d'une attaque contre l'amiral Norris, dont l'envoi dans la Baltique aurait dissimulé le projet concerté de ramener Law d'Allemagne. Cette fois, la Chambre haute écouta en silence, et le chef des torys prit la parole pour appuyer en termes mesurés des critiques lancées avec emportement, pour donner de la consistance à ce qui en manquait. L'opposition avait eu le temps de s'apercevoir que le débarquement de Law pouvait servir de grief et faire nombre avec une plainte aussi spécieuse sur des précautions militaires ordonnées contre la peste de Marseille. Aurait-il donc fallu que le ministère s'abstînt des moyens les plus efficaces pour repousser des ports un fléau qui, depuis l'été de 1720, avait presque interrompu le commerce extérieur de la contrée voisine, et avait ainsi contribué au désordre notoire des finances françaises? Paris-Duverney, après Law, n'avait-il pas eu à souffrir de

ce sinistre embarras, ajouté à tant d'autres? Les torys ne pouvaient l'ignorer et s'armaient de ces prétextes, appropriés aux préjugés irréfléchis du vulgaire, avec l'espérance d'émouvoir le gros de l'opinion. Au fond, lord Carteret était visé personnellement; il jugea à propos d'intervenir, en démontrant qu'il aurait violé les libertés traditionnelles de la nation s'il avait empêché un Anglais de rentrer et de séjourner dans ses foyers. Law, à la vérité, s'était autrefois soustrait par la fuite à une condamnation pour avoir, en 1694, tué en duel un de ses compatriotes; mais, muni depuis de lettres de grâce, il était désormais en possession de tous ses droits de citoyen. L'argument était décisif et aurait dû terminer l'affaire : la Chambre haute néanmoins vota la suite de la discussion, qui reprit le 24 novembre. Après l'escarmouche vint la bataille : elle fut sérieuse et dura plusieurs séances. De nouveau, la présence de Law fut incriminée d'une part et justifiée de l'autre; toutefois, cet objet très enflé de blâme était tombé au second rang, avec les mesures contre la peste, le premier rang étant laissé aux véritables questions de gouvernement, à l'opportunité de la campagne maritime dans le Nord, aux démarches nouvelles envers le roi d'Espagne. Les débats s'achevèrent enfin à l'avantage des ministres, qui avaient tenu tête victorieusement aux opposants et conservèrent la majorité.

Law, fixé dès lors sans conteste à Londres, paraissait volontiers en public, où il était examiné avec l'attention attachée aux choses extraordinaires. On le remarquait à la Comédie et à l'Opéra. Son existence ne trahissait pas la disgrâce; et la malignité vindicative de lord Stair, qui lui imputait ouvertement d'avoir été rappelé de l'ambassade de Paris au détriment des intérêts anglais, n'empêchait pas de grands seigneurs de l'inviter et de lui rendre visite.

Ces hautes sympathies se manifestèrent bientôt dans une circonstance solennelle. Il s'agissait d'entériner les lettres de grâce envoyées de Londres deux ans plus tôt au financier, alors favori du Régent, et avec qui toutes les puissances étaient déjà dans le cas de traiter. En comparaissant le 9 décembre devant le tribunal appelé « le banc du roi », Law était

accompagné par dix pairs du royaume : à leur tête, le duc d'Argyle et son fils; ensuite marchaient le comte d'Essex, les lords Orkney et Selkerke et, sous le titre de lord Londonderry, Pitt, beau-frère de feu lord Stanhope. En présence de ces dignitaires écossais et anglais, le greffier donna lecture de l'ancienne sentence de mort et dit ces propres mots : « M. Law, vous êtes condamné à être pendu pour le meurtre que vous avez commis en la personne de M. Wilson. Quelle raison avez-vous pour demander à être remis de cette punition? » — « La grâce du roi, répondit-il. La voici, et je demande très humblement qu'elle soit lue. » Alors il la présenta en se mettant à genoux, et demeura dans cette posture jusqu'à ce que la cérémonie fût achevée et que le chancelier eût prononcé l'entérinement. De grasses épices furent alors distribuées à chacun des juges, et Law fut reconduit avec force compliments par les pairs qui l'avaient amené. Par l'effet de leur bienveillante assistance, une formalité, humiliante en elle-même, s'était transformée en une démonstration honorable et flatteuse.

Six semaines plus tard, le 17 janvier 1722, Law, encore plus favorisé, était reçu par le roi Georges. Cette audience, sollicitée depuis longtemps, avait été déclinée pour des objections d'à-propos qui semblaient disparues. Introduit avec son fils par lord Carteret, Law commença par des effusions obligées de reconnaissance pour les lettres de grâce dont la forme venait d'être complétée en justice. Il est probable que la suite de l'entretien, qui se prolongea pendant trois quarts d'heure, fut remplie par des détails sur le Système, dont le succès, bien que momentané, continuait à exciter vivement la curiosité et les réflexions chez les hommes d'État étrangers.

Law, qui en parlait souvent et volontiers, sans toutefois en dévoiler certaines arcanes, avait soin de mêler à l'éloge chaleureux du Régent quelques mots obligeants à l'adresse de l'abbé Dubois, créé archevêque, puis cardinal. Ces propos ne pouvaient manquer de revenir aux oreilles de l'agent que Dubois avait placé près des ministres anglais, M. Nericault-Destouches, frère de l'auteur dramatique, homme de con-

fiance, initié aux ambitions particulières de son maître et dressé depuis longtemps à comprendre qu'elles demeuraient le dessous de la Triple-Alliance, le vrai pivot de la diplomatie française. M. Destouches à Londres, comme M. de Frémont à Venise, avait fait mine d'éviter le nouveau venu. Tandis que Law ne s'était plié à aucune avance envers ce dernier, il recherchait, au contraire, avec le premier, au moins des apparences de bons rapports, et, l'ayant rencontré à un dîner, avait pu l'aborder et l'entretenir en public. Néanmoins, M. Destouches ne devait plus guère se départir d'une indifférence sèche et affectée. De même que tant d'autres diplomates français ou étrangers, il avait perdu par les actions du Mississipi et par le cours du change dans l'envoi de ses émoluments : c'était une raison privée de s'en prendre à l'ancien contrôleur général, et, quand il avait reçu de Paris l'avis de l'observer sans lui vouloir du mal, il avait saisi sans peine que cette recommandation n'était pas inspirée par l'amitié.

Jusqu'ici tout allait bien pour Law en Angleterre; par malheur, il n'en était pas de même en France. Son premier soin en débarquant avait été d'envoyer sa procuration au grand prieur de Vendôme et surtout au marquis de Bully, qui avaient le mérite de la reconnaissance envers celui qui les avait rendus riches. Il s'était hâté aussi d'écrire directement au Régent. L'objet apparent de la lettre était de solliciter pour le présent une règle de conduite; l'objet réel était de se plaindre de la prison infligée à son frère William, d'un refus de passeport à Mme Law et à sa fille, qu'il désirait appeler près de lui; il déplorait aussi un changement dans la bienveillance d'un protecteur tout-puissant qui, disait-il, l'abandonnait à ses embarras et à sa détresse. Puis, se tournant vers Dubois, il l'adjurait d'aider à un prompt arrangement de ses affaires.

Deux sortes de dettes pesaient alors sur lui. Celles qu'on peut appeler publiques, car les dix-neuf millions que les commissaires avaient déclarés dus à la Compagnie des Indes se trouvaient l'être indirectement au roi. Pour y pourvoir, Law avait offert un paquet d'actions, comptes en banque et

titres semblables, qu'il évaluait à quinze millions, sans s'occuper de leur dépréciation actuelle. Le surplus devait être prélevé sur une créance de quatorze millions que Law, à son tour, réclamait au Trésor pour avoir avancé d'urgence sur ses propres fonds une partie des subsides fournis par la France à des cours étrangères. Les autres dettes étaient d'ordre privé, et, pour s'acquitter envers ses créanciers personnels, Law comptait sur le restant de sa créance envers le Trésor et sur la vente de ses meubles et propriétés, dont la saisie, ordonnée au nom de l'État, devait, disait-il, être levée et annulée.

Le Régent, pressé sans relâche, fit d'abord savoir, en février 1722, qu'il était prêt à reconnaître une créance sur le Trésor pour les subsides étrangers; que, par suite, William Law, incarcéré à propos de cette affaire, allait être élargi; mais, pour le moment, il s'en tint là. Comme cette décision, peu authentique et très incomplète, faisait craindre aux créanciers personnels que la saisie ne fût maintenue par l'État et exécutée à son profit, c'est-à-dire à leur entier détriment, ils s'entendirent avec les mandataires de Law pour former une union ou syndicat et s'opposer à une vente des propriétés, exécutée sur une saisie qui devait les priver de leur gage et les ruiner.

Parmi les créanciers personnels, quelques-uns étaient anglais. Leur débiteur ne possédant rien en Angleterre, ils ne pouvaient avoir une prise sur ses biens; d'autre part, ils étaient à portée d'en avoir une sur sa personne, et l'un d'eux, le sieur Mender, entreprit en mai 1722 de le contraindre par des poursuites judiciaires. Ce fut un cruel souci pour Law, sous le coup dès lors d'un emprisonnement pour dette. Il essaya de gagner un peu de temps, en obtenant la caution de seigneurs de ses amis; par contre, ce délai servit à deux autres créanciers pour produire aussi leurs réclamations et leurs menaces. La liberté de Law dépendait donc du sort que ses propositions pour se libérer allaient rencontrer à Paris. Or, l'arrêt, rendu tardivement à cet égard le 22 septembre 1722, ne lui donna qu'une satisfaction partielle et insuffisante : onze millions seulement sur

les quatorze réclamés pour les subsides des cours étrangères lui étaient alloués en compte; les effets en papier déprécié étaient tous renvoyés à l'examen sévère et aux réductions des liquidateurs. De cette manière, sur les dix-neuf millions de sa dette envers la Compagnie des Indes ou le roi, Law avait encore à fournir huit millions, qui devaient évidemment absorber le produit de la vente de ses propriétés saisies, et il serait demeuré insolvable envers ses créanciers personnels si le Régent, par souvenir du passé, n'avait pas promis de les désintéresser. Cet acte d'équité, encore plus que de bienveillance, ne s'accomplissant pas aussitôt et étant même fort retardé, ne retint pas d'abord Mender et ses concurrents, aussi impatients que lui. La parole du Régent ne leur suffisait pas, c'était de l'argent comptant qu'il leur fallait. Il paraît cependant que des expédients furent trouvés, puisqu'en 1723 les poursuites intentées s'interrompirent et cessèrent à Londres.

Tant qu'elles avaient duré, Law avait mené une vie pénible et précaire, n'osant se montrer par peur des insultes, retiré et souvent enfermé dans son modeste logement. Malgré un bruit encore répandu qui lui supposait des trésors dissimulés dans la Grande-Bretagne, sa gêne croissante avait fini par transpirer; elle lui faisait perdre les avantages d'une situation qu'il avait su maintenir dès son arrivée et que des fréquentations brillantes, sa réception par le roi n'avaient fait qu'augmenter. Désormais il déclinait, à n'être plus le même personnage. L'opinion, entretenue par lui-même, qu'il jouissait encore de la bonne volonté du Régent, que, par ce moyen, il pourrait reparaître bientôt dans le royaume, d'où il était éloigné et non exilé, cette opinion ne pouvait guère se soutenir quand on le voyait délaissé par la cour du Palais-Royal au point d'être la proie de créanciers qui prétendaient le traîner en prison. L'heure avait sonné où ceux qui tombent de l'opulence dans le besoin voient leurs anciens amis éluder les rencontres et changer de visage, où le malheur importune et écarte ceux que la fortune avait attirés.

Les créanciers anglais une fois hors de cause, Law était

revenu à une idée qui avait toujours hanté un coin de son cerveau, même quand il la niait hautement ou s'efforçait de la repousser; il souhaitait de revenir habiter Paris. Maintenant le désir de quitter l'Angleterre était aussi vif qu'à Venise celui de s'y établir. Il obéissait avant tout au souci de veiller sur place à ses intérêts, d'obtenir pour ses créanciers l'effet différé des promesses du Régent et, en ramassant tous les débris de sa fortune, en travaillant peut-être à la refaire, d'assurer sa propre existence avec celle de sa famille. Éloigné, on l'oubliait; présent, on pourrait lui rendre justice. Sa pensée cependant allait au delà : avec le mouvement d'un esprit resté méditatif et adonné au calcul, il ne pouvait s'empêcher de croire que son rôle de financier n'était sans doute pas fini en France.

Tout ce qui lui revenait de la marche des affaires dans le royaume semblait l'encourager dans ce rêve captivant d'activité. D'abord, les opérations du visa avaient profondément irrité, et Paris-Duverney, par ses retranchements et ses taxes arbitraires, avait renouvelé le mécontentement qui, en 1715, avait fait accepter comme remèdes les nouveautés du Système. Puis la liquidation générale des finances, quelque vexatoire qu'elle parût, était désormais un fait accompli; elle venait de déblayer un terrain obstrué, auquel d'ailleurs la peste de Provence, jusque-là si nuisible au commerce, avait cessé d'ajouter son surcroît d'embarras. En même temps, la Compagnie des Indes n'était plus persécutée et, réorganisée comme société de commerce, semblait appelée à un nouvel essor. Enfin la majorité du roi était survenue, en février 1723, sans changer les situations de ceux qui pouvaient en redouter l'échéance. Ainsi, le cardinal Dubois, parvenu au faîte de son ambition, demeurait dans ce poste de premier ministre dont il était investi depuis le mois d'août, et, si le duc d'Orléans se trouvait dépossédé de la dignité de régent, il n'en était pas diminué; sous un autre titre, il conservait une autorité semblable et, pour le moment du moins, une égale influence.

A la fin de mai 1723, Law, résolu à une demande nette de retour, la prépara par un mémoire, remis à un ami des

jours d'adversité, le marquis de Lassay, pour être communiqué au duc d'Orléans et au cardinal. Il débutait par un exposé des différences entre la Compagnie anglaise du Sud et la Compagnie française des Indes, et de cette comparaison, fruit de ses remarques récentes, de ses réflexions assidues sur le commerce anglais, ressortait que la France disposait même à l'heure présente de plus d'or et d'argent qu'aucun pays de l'Europe. Après cette réponse indirecte à ceux qui reprochaient au Système d'avoir épuisé le royaume, Law expliquait la chute de son œuvre et sa propre disgrâce. Il laissait entendre que, dès les premiers mois de 1720, il avait reconnu que la circulation du papier devait être restreinte; que cette nécessité l'avait frappé surtout après un arrêt du 5 mars qui, dénaturant l'action de la Compagnie des Indes, variable, comme toute action, selon le dividende annuel, lui avait attribué une valeur fixe et, par suite, l'avait transformée en une espèce nouvelle de papier-monnaie. Cette grave erreur, décidée malgré lui, avait surchargé un marché déjà encombré de monnaie de papier par la surabondance des billets de banque. Comment, sans banqueroute partielle, et aussi sans s'écarter du Système, soulager les finances de ce poids énorme? Law avait redoublé d'invention, et sa fertilité d'esprit lui avait suggéré un moyen, fondé sur les variations alors fréquentes de la monnaie. Mais cet expédient ingénieux, subtil, ne pouvait guère être compris que par des banquiers; il échappa au grand public qui, déjà en défiance, ne sut y voir qu'une perte apparente sur la valeur actuelle du papier et, par ses murmures, par le concours qu'il trouva dans l'animosité du Parlement contre Law, entraîna le Régent à revenir en arrière. L'arrêt du 22 mai, qui consacrait cette trop savante combinaison, fut rapporté le 27. C'était cette révocation d'une mesure dont le développement dans le même sens devait, au dire de son auteur, tout remettre en bon ordre qui avait, selon lui, déterminé réellement la décadence du Système.

Il se plaignait d'avoir ressemblé à un général dont on paralyserait le commandement en face d'un péril que seul il pourrait conjurer. Et il était vrai que, même avec les

pouvoirs de contrôleur général, le hardi novateur n'avait jamais été maître absolu des finances; que parfois il avait dû se plier à des ingérences nuisibles; que, désarmé envers le Régent, son véritable soutien, il avait dû le laisser abuser de la fabrication séduisante et trop commode du papier-monnaie. Mais, aurait-il joui d'une indépendance complète, on peut douter qu'il eût surmonté tous les obstacles. Car son plus grand tort était d'avoir négligé le facteur principal, en ne tenant aucun compte du temps. Il aurait fallu des années, probablement plusieurs générations, pour asseoir fermement ce qu'il avait édifié à la hâte en si peu de mois. Avant lui, le public français n'avait pas l'usage des banques; son éducation à cet égard demeurait entièrement à faire, et l'engouement malsain qui poussait une foule avide à s'écraser dans la rue Quincampoix n'avait rien de commun avec la confiance raisonnée qui établit le crédit, avec l'expérience qui le rend durable. Sans doute Law pouvait alléguer que, s'il n'avait pas profité de la faveur personnelle du Régent comme d'une occasion unique pour mettre en train, tout à la fois, les diverses parties du Système, ses idées, incomprises ou abandonnées après lui, n'auraient jamais été tentées. Il y avait, en effet, tout lieu de le croire : mais le royaume ne souffrait-il pas plus d'un essai, à peu près complet et suivi d'effondrement, que d'un ajournement peut-être indéfini? On ne pouvait exiger de Law de raisonner à ce point contre lui-même; toutefois il confessait avoir commis des fautes et, dans la sincérité de cet aveu, n'hésitait plus à dire qu'il avait agi trop vite.

Aussi avait-il recours à toutes les lenteurs de la prudence quand, dans un second mémoire, suivant de près le premier, il exposait ses vues pour la résurrection du crédit déjà mort dans le royaume. Revenir aux billets de banque, dont le nom seul aurait jeté l'alarme, eût été alors une entreprise impossible. Par contre, le compte ou virement en banque, auquel il s'était attaché désespérément quand le Système s'écroulait autour de lui, n'était réellement pas décrié et pouvait reparaître, surtout si la forme en était modifiée de manière à prévenir les inconvénients révélés par une pra-

tique récente. Le déposant devait faire inscrire son compte sur les livres de la Compagnie des Indes, qui, par là, redevenait, dans une certaine mesure, un établissement de crédit. Le certificat qu'il en recevait pouvait circuler; toutefois ce papier devait avoir un cours en grande partie volontaire, être à ordre et ne pouvoir être converti en espèces d'or ou d'argent. En outre, l'ensemble de ces certificats ne pouvait dépasser une somme déterminée à l'avance. Un crédit aussi limité ne devait, selon Law, rencontrer aucune opposition sérieuse, et il convenait de le mettre immédiatement en usage. Il ajournait, au contraire, une autre mesure, recommandée comme très nécessaire et qui était la réforme des impôts. Lorsqu'il exerçait le contrôle général, il avait étudié les moyens de les rendre plus simples, plus équitables; ses essais pour en modifier l'assiette et la perception étaient demeurés sans lendemain. Pour reprendre cette seconde œuvre, qui heurtait tant de vieilles habitudes et surtout tant d'intérêts privés, Law conseillait d'attendre un moment propice, sans prévoir, du reste, que le retard se prolongerait jusqu'aux réformes de Turgot et aux lois du Premier Consul.

Lorsque ce plan pour le présent et l'avenir fut soumis au duc d'Orléans, le cardinal Dubois était atteint d'une maladie grave, et au mois d'août 1723 il succombait, emportant dans la tombe cette passion de parvenir, à laquelle il avait tout sacrifié, et ne léguant aux Français que sa politique humiliante et sa mauvaise renommée. A l'endroit de Law, avait-il dans les derniers temps cherché à lui être utile ou à le desservir? Il laissait pour le public la question indécise, et peut-être sa conscience elle-même avait-elle préféré ne pas la résoudre. Toujours est-il que le duc d'Orléans, qui ne dédaigna pas de remplacer un Dubois comme premier ministre, se sentit moins retenu, plus libre de prêter l'oreille aux propositions de l'étranger séducteur, dont il avait toujours subi le prestige et auquel le peu de succès de Paris-Duverney dans les finances le faisait maintenant revenir. « Il convint, écrivit Law peu de temps après, que mon Système aurait réussi si des événements extraordinaires ne l'avaient obligé à s'éloigner de mon plan; il

reconnut qu'il avait encore besoin de mes lumières ; il a demandé mon opinion sur la situation présente du royaume, et il comptait sur moi pour l'aider à porter ce grand empire à sa véritable valeur. »

Il est probable que si le financier, disgracié dans l'opinion comme à la cour de France, avait reparu sur son ancienne scène, des préventions générales, restées aussi vivaces, auraient entravé ses premiers pas ; que la carrière, où il avait reçu autrefois tant d'applaudissements, se serait hérissée devant lui et barrée d'obstacles qu'il n'aurait peut-être pas franchis. Si, d'un côté, le nouveau crédit, organisé pour les seuls négociants, aurait remué moins de rancunes parce qu'il était borné, d'autre part, il ne promettait plus à la haute noblesse ces gains faciles et rapides qui l'avaient captivée. Law n'avait vraisemblablement point prévu tous les dangers persistants de son impopularité ; mais, clairvoyant ou abusé, il gardait assez d'illusions pour affronter l'aventure. Il ne pouvait s'habituer au spectacle de cette belle France, qu'il admirait comme la contrée la mieux située, la mieux dotée de l'Europe, laissant s'affaiblir, faute d'emploi, ses grandes ressources naturelles et enfouissant une partie inerte de son large numéraire. Chaque jour passé sans le crédit, qui réveille et vivifie l'activité, lui semblait un jour perdu par le royaume pour travailler, s'enrichir et se peupler. Sa théorie, dont il voulait seulement mesurer et graduer l'application, lui semblait plus certaine, plus féconde que jamais. Déjà, il avait obtenu le consentement de lord Carteret, qui, continuant à le traiter en sujet anglais, disposait de sa sortie d'Angleterre, et il se croyait assuré d'un passeport, lorsqu'en décembre 1723 un coup imprévu du destin, la mort subite du duc d'Orléans, frappé de paralysie au sein du plaisir, vint l'arrêter dans ses projets sur son avenir et celui de la France.

Cette fois, le songe était évanoui pour toujours. Le duc de Bourbon, qui recueillit aussitôt la succession politique du duc d'Orléans avec moins d'intelligence et de mouvement dans les idées, avait eu beau agir en protecteur du Système et surtout de la Compagnie des Indes pendant les crises les plus

rudes, il ne se montrait pas disposé à renouveler l'épreuve du crédit avec celui qui, en l'exagérant, avait rendu cette institution odieuse aux uns et suspecte aux autres. D'ailleurs, le jeune prince était dominé par l'artificieuse Mme de Prie, qui, dans sa manie de gouverner, poussait Paris-Duverney à s'emparer d'une place prépondérante dans les finances et, par là même, excluait dans Law l'ancien adversaire de son protégé. Il était difficile de s'y méprendre ; aussi quand, dans une lettre écrite en août 1724 au duc de Bourbon, on retrouve encore quelques insinuations de Law sur son retour possible dans le royaume, on voit qu'il les hasardait sans espoir. Le reste et le fond de la lettre étaient remplis par un examen détaillé des dettes qui lui étaient imputées depuis trois ans, et sur lesquelles, malgré le temps écoulé, malgré des réclamations ou des prières continuelles, il ne pouvait obtenir un règlement définitif.

Ce que devint le malheureux financier pendant l'année qui suivit ce dernier mécompte avec le duc de Bourbon peut se deviner sans trop de peine. Les embarras d'argent ont dû s'accroître et faire craindre d'un jour à l'autre la complète indigence. On doit supposer aussi que, dans cette tête toujours en travail, il restait une sève de théories et de calculs qui ne cessait de fermenter et un dégoût de l'oisiveté qui ne pouvait disparaître. Comme le ministre Walpole, sollicité d'intervenir auprès de Louis XV pour hâter une décision sur les dettes de Law, avait pris de l'estime pour ses rares qualités et de la pitié pour son infortune, il crut de l'honneur anglais de lui accorder le secours qu'il aurait appartenu à la France de lui fournir. Aucun emploi ne pouvait lui être proposé dans la Grande-Bretagne, à cause de sa conversion à la religion catholique : à l'étranger, au contraire, il pouvait recevoir une commission, surtout si elle était rédigée en termes généraux, ne s'adressant à aucun prince ni à aucun État en particulier. Cette lettre de créance, vague et imparfaite, suffisait pour faire du titulaire un agent anglais. « Il faut, écrivait lord Walpole à son collègue, qu'elle ne soit pas pour l'usage, mais pour la protection » ; et il fut entendu qu'elle resterait secrète tant qu'il n'y aurait pas urgence de la produire. En acceptant ce service rendu à des

besoins croissants, Law était dans l'obligation stricte de quitter l'Angleterre : il sortit de Londres le 5 août 1725 pour n'y jamais rentrer.

L'Allemagne, où il débarqua, était alors agitée par un changement de front de l'Empereur. Ce prince, longtemps adversaire de l'Espagne, venait de se lier avec elle, se prévalant d'un froissement d'amour-propre chez Philippe V, irrité contre la cour de France qui venait de l'humilier par le renvoi de l'infante fiancée à Louis XV. Dans le dessein de se prémunir contre cette ligue inquiétante, l'Angleterre était occupée, à Hanovre, à nouer avec la France une contre-alliance, et cherchait à ménager en Allemagne quelques défections parmi de petits États soumis à la tutelle impériale. La Bavière était le principal de ces clients qu'il importait de détacher de la maison d'Autriche. Law devait se rendre à Munich et commencer par un séjour à Aix-la-Chapelle, où, sous prétexte de prendre les eaux, il attendrait un nouvel avis, adapté à la marche des événements.

Bien que le traité négocié à Hanovre eût été signé le 5 septembre comme une réminiscence, cette fois mieux justifiée, de la politique de Dubois, l'avis annoncé de Londres n'arrivait point. Surpris de ce silence, Law, après deux mois de repos, put croire qu'il ne serait plus envoyé à Munich et, de lui-même, proposa de se détourner du côté de Vienne. Il y paraîtrait comme simple voyageur. Il pourrait y entretenir les ministres, peut-être l'Empereur en personne, établir devant eux que l'ancienne Triple et Quadruple-Alliance était plus de leur intérêt que l'union avec l'Espagne. Surtout, fort de sa réputation, il essayerait de démontrer les défauts et les inconvénients de la Compagnie de commerce qu'ils avaient créée dans les Pays-Bas, à Ostende, et qui, faisant concurrence aux compagnies semblables de l'Angleterre, de la Hollande et de la France, était devenue alors un obstacle sérieux au rétablissement de la paix en Europe.

Ce projet n'étant pas agréé, Law se vit ramené à sa première destination de la Bavière et, par Mannheim, arriva le 5 décembre dans la ville libre d'Augsbourg. Il espérait y

recevoir de Paris quelque nouvelle sur ses affaires, toujours remises et en suspens. Trois semaines plus tard, le 1er janvier 1726, il atteignit Munich. L'Électeur, auquel il fit visite le lendemain, était malade et l'accueillit près de son lit. Il le remercia des subsides qu'il avait reçus de la France en 1720 par l'intermédiaire du contrôle général, insinuant bientôt qu'il s'en fierait à l'habileté de son hôte pour décider les ministres anglais à accorder un emprunt à la Bavière. Une grosse somme lui était, en effet, indispensable pour équiper des troupes; il l'avait inutilement demandée à l'assemblée de ses États, à des banquiers de Hollande et d'Italie; il espérait ce secours de l'amitié britannique. Law, qui, en dehors de Paris et de Londres, passait encore pour un médecin très expert de finances malades, et une sorte de magicien, créateur surprenant de richesses, ne tarda pas à être initié aux embarras du trésor bavarois; et il aurait sans doute été appelé à donner des conseils sur les moyens d'en remplir le vide, si la mort de l'Électeur, survenue le 26 février, ne l'avait privé d'une estime et d'une faveur naissante que le successeur ne lui continua pas.

Il fallut quelque temps à Law pour s'en assurer, et, pendant ces loisirs qui, durant près d'une année, restèrent incertains et prêts à se tourner en occupations, il ne trouva d'intérêt que dans des entretiens par occasion avec les personnages de la cour électorale ou avec des diplomates de passage. Dans ces causeries, souvent mêlées de politique générale, c'étaient encore les nouveautés appliquées dans les finances françaises qui provoquaient le plus de questions. Un jour surtout il fut interrogé de près par un homme d'État autrichien très en vue, le comte de Sinzendorf, dont l'insistance le confirma dans la pensée que la cour de Vienne cherchait à pénétrer jusqu'au fond du Système pour en tirer parti. Law se borna à confier au comte le mémoire qu'il avait communiqué en 1723 au duc d'Orléans : quant aux ressorts cachés et aux dessous de la machine vaste et compliquée qu'il prétendait n'avoir pas complètement montée et fait mouvoir en France, il en réserva à dessein le secret. Il craignait sans doute une imitation maladroite et compromettante, comme celle qu'il avait remarquée dans les com-

pagnies créées en Hollande et en Angleterre, comme celle qu'il blâmait dans la Compagnie d'Ostende. Il faut ajouter que, même alors, le prestige du Système lui valut des propositions avantageuses comme par le passé. Il a parlé, dans sa correspondance, de celles du Danemark, comme si elles venaient d'être reproduites; il a parlé surtout de celles du landgrave de Hesse-Cassel qui, en mai 1726, aurait voulu exploiter son savoir-faire, et apprendre de lui la recette infaillible d'un papier-monnaie qui paierait les dettes de l'État gratuitement et sans qu'il en coûtât rien.

Ces petits incidents donnaient un emploi bien mince à une intelligence vive et supérieure, à une expérience des affaires unique en son genre. Ennuyé de n'avoir rien à faire à Munich, Law convint de cette oisiveté auprès de Walpole, à qui il avait écrit par intervalles jusqu'à ce jour et qui, au fond, oubliait la diplomatie de rencontre et sans suite de son protégé et ne pensait qu'à le mettre à couvert du dénuement. Law obtint donc sans peine de quitter Munich et l'Allemagne, de retourner sous le ciel italien et d'aller à Venise soigner une santé atteinte et qu'il sentait décliner.

Il aspirait alors à s'y faire oublier dans le repos, en reprenant, s'il était possible, la vie de famille, dont il était privé depuis son départ de France. Suivi seulement de son fils, combien il souhaitait embrasser sa fille, qu'il se reprochait de n'avoir pas mariée dans un temps où elle aurait eu le choix entre des partis brillants! Combien aussi il désirait revoir Mme Law assise à son triste foyer! Cette compagne de sa singulière fortune, née Catherine Knowles et sœur de lord Banbury, s'était attachée au jeune cavalier, de bonne mine, aimable et galant, qui l'avait courtisée, et depuis plus de vingt ans partageait sa vie avec tous les dehors, mais sans la réalité du mariage religieux. On a peine à comprendre pourquoi une union si fixe n'était pas devenue légitime. Celle qui prenait partout le nom de Mme Law, que Saint-Simon a dépeinte peu charitablement comme « la joue couverte d'une vilaine tache de vin, du reste bien faite, haute, altière, impertinente en ses discours et en ses manières », avait été retenue d'abord à Paris comme une sorte d'otage, et depuis avait dû y demeurer pour veiller au

sort de biens disputés par le Trésor public et par les créanciers personnels, et pour hâter une solution qui n'arrivait pas. Elle n'avait rien tiré de la nonchalance voulue du duc de Bourbon, et, si, au mois de juin 1726, lors de la disgrâce du duc, elle eut la satisfaction de voir un ennemi, Paris-Duverney, entraîné dans cette chute, elle ne gagna rien à un changement de personnes; elle allait trouver dans le cardinal de Fleury un premier ministre encore plus indifférent.

Cette négligence, en astreignant une compagne dévouée à rester près d'affaires qui ne finissaient pas, devait priver Law de la consolation qu'il avait le plus espérée. Cependant, avec sa nature simple et ouverte, il se fit bientôt, à Venise, une existence moins retirée que lors de son premier séjour. Ne pouvant, dès ce moment, renouer d'anciens liens d'amitié avec le résident anglais, M. Burges, absent par congé, il se mit aussitôt sur un pied d'aisance et de bons rapports avec le comte de Gergy, représentant de la France. Il fréquentait surtout dans l'intimité le consul, M. Leblond. Le goût du jeu l'entraînait souvent et le servait quelquefois. Lorsque la chance favorable lui procurait au delà du nécessaire pour son entretien, il achetait quelques tableaux convoités, pour remplacer ceux qu'il avait rapportés autrefois de Venise et cédés au roi d'Angleterre, au commencement de 1723, comme sa plus chère et sa dernière réserve. Il délassait ainsi par les arts une tête qui ne pouvait se soustraire à une vocation de calculs de finances et de combinaisons de crédit, quelque engagement qu'il eût pris avec lui-même d'y échapper et de ne plus s'en fatiguer.

Les années 1727 et 1728 s'écoulèrent dans cette tranquillité terne et monotone. A la fin du carnaval de 1729, il fut atteint d'un gros rhume, et les médecins déclarèrent dès le début que son existence était en danger. Sa réconciliation avec l'Église catholique étant de fraîche date et pouvant paraître équivoque ou peu durable, le comte de Gergy voulut qu'elle fût manifestée par l'usage des sacrements, surtout depuis les nouvelles rigueurs ordonnées dans le royaume contre l'apostasie des protestants réputés convertis. Par ses soins, le P. Origo, jésuite, fut appelé et obtint la confession suprême. Le malade n'y fit point difficulté et, sa conscience

ainsi mise en ordre, s'occupa avec le même calme de ce qu'il pouvait laisser après lui.

En quoi consistaient ses biens privés? Il ne l'aurait su que si la répartition, toujours retardée, en avait été faite entre ses divers créanciers. La somme considérable de quinze cent mille livres qu'il avait amassée par son industrie avant sa venue en France aurait pu être placée, au moins en grande partie, dans les contrées étrangères d'où elle provenait, ou dans l'Écosse, sa patrie d'origine. Mais Law entendait ne point se garantir contre son œuvre et risquait dans le Système sa fortune entière. Il l'avait apportée à Paris, sans réserves ni recoins dissimulés, et tenait à honneur de ne rien posséder hors du royaume. Sa sincérité ne lui aurait pas permis de se ménager des ressources contre un échec qu'il se refusait d'ailleurs à prévoir. Il avait suivi le conseil du Régent en prouvant à tous son établissement durable en France par des achats de maisons et de terres; il avait suivi sa propre inspiration en acquérant des titres, aujourd'hui dépréciés, à des moments où il fallait donner l'exemple et l'impulsion. En lui, il n'y avait rien du spéculateur; c'était l'inventeur qui dominait et qui était prêt aux plus lourds sacrifices personnels pour assurer l'application de sa théorie; de même que, pour l'imposer au public, il n'avait point reculé devant des rigueurs qu'on lui a sévèrement reprochées, quoique temporaires et souvent contraires à ses principes. Maintenant, cette foi complète dans le Système s'était retournée contre lui. Ses biens étant tous dans le royaume, aucun n'avait échappé à la saisie, aucun ne pouvait revenir à ses enfants et à Mme Law, qui, restés Anglais, étaient incapables d'hériter en France. Il crut éluder ces impossibilités en souscrivant, non un testament, mais une donation entière à Mme Law qui ne put en profiter : les faibles débris de son ancienne opulence devaient, en effet, être attribués aux enfants de son frère William, parce que leur naissance à Paris leur assurait la qualité de Français.

Après ses biens, le mourant disposa de ses papiers. En les remettant à son fils, il les avait divisés selon les deux patries auxquelles il appartenait. Sa correspondance avec les ministres anglais dut être livrée à M. Burges, revenu

depuis peu à son poste, ainsi qu'une commission qu'il avait reçue de Londres pour l'accréditer au besoin près du Sénat de Venise et dont il n'avait pas jugé à propos de faire étalage. Les autres papiers consistaient dans les lettres qu'il avait adressées aux ducs d'Orléans et de Bourbon, surtout au marquis de Bully, sur la lutte interminable engagée pour ses dettes. Ces pièces passèrent entre les mains du comte de Gergy qui eut ordre de les transmettre au comte de Maurepas, ministre de la maison du roi. On y chercha vainement un mémoire détaillé sur les opérations du Système que Law avait plusieurs fois annoncé, et qu'il aurait supprimé, ou plutôt qu'il paraît n'avoir jamais écrit.

Malgré les prévisions, Law avait résisté au mal pendant plusieurs semaines. Ses dernières paroles furent pour affirmer de nouveau qu'il n'avait mis à l'abri aucune parcelle de sa fortune, pour recommander à son fils d'aller le répéter à Versailles en faisant appel à la justice du roi et à sa générosité. Il mourut le 21 mars 1729, à l'âge de cinquante-huit ans, et fut enterré dans une des églises de la ville. C'est là que repose, loin de ses deux patries, le novateur qui a su créer de toutes pièces le plus vaste édifice de finances qui ait été conçu et exécuté; qui, faute du temps nécessaire pour en consolider fermement les assises, l'a fait écrouler en le surchargeant; qui, par des erreurs appuyées parfois sur des procédés violents, a irrité et ameuté la foule, tout en se conservant des ménagements ou des amitiés bien rares dans la disgrâce, tout en excitant chez d'autres États le désir de profiter à leur tour de ses talents, qu'on croyait méconnus en France; qui, maître des finances françaises, quoique avec des partages parfois nuisibles à son autorité, n'a ressenti d'autre passion que celle d'enrichir le royaume et de le replacer à son rang dans le monde. Financier hardi et tenace, probe et sans faste, économiste précurseur de l'avenir, qui, jusqu'à sa dernière heure, a témoigné d'une espérance invincible dans le retour prochain du crédit, a gardé une foi inébranlable dans la vérité de son œuvre, et en a donné la meilleure preuve par le désintéressement de sa vie et par sa mort dans la pauvreté.

Rapport de M. Noël Valois, secrétaire, sur l'état des travaux de la Société.

Messieurs,

Avions-nous, l'an dernier, insisté trop complaisamment sur l'heureux succès de nos efforts et sur le retour de notre Société à ses anciennes traditions d'exacte ponctualité? Et sommes-nous aujourd'hui punis de ce contentement peut-être excessif et en tout cas prématuré? Toujours est-il que la situation, sans nous inspirer d'inquiétude, apparaît, à l'heure qu'il est, un peu moins brillante qu'en 1911 et ressemble plutôt à celle que j'avais l'honneur de vous signaler il y a deux ans. L'exercice 1912 n'est actuellement représenté que par un des fascicules de l'*Annuaire-Bulletin*. Quant à l'exercice précédent, nous avons espéré jusqu'au dernier moment qu'il serait complété par la distribution d'un quatrième volume de Mémoires; mais l'éloignement des éditeurs et la grosseur exceptionnelle de ce tome III des *Mémoires de du Bellay*, qui ne compte pas moins de vingt-neuf feuilles, nous ont privés du plaisir de le placer sous vos yeux avant notre Assemblée générale. Ce n'est, du reste, qu'un retard insignifiant; le volume en question est imprimé, broché : vous le recevrez incessamment.

Je vais même m'efforcer, au risque d'accroître votre impatience, de vous donner par avance un aperçu de ce qu'il contient de souvenirs circonstanciés et souvent personnels, de récits émouvants dans leur simplicité, de réflexions savoureuses.

Par la part qu'ils prirent aux guerres de François Ier ou aux négociations diplomatiques, les deux frères Guillaume et Martin du Bellay se trouvaient en situation de connaître quantité de faits, de se procurer nombre de documents, de pénétrer force secrets dont la révélation n'est pas médiocrement utile aux historiens. Je n'irai pas jusqu'à dire que l'imagination ne tient aucune place dans leurs récits d'ordinaire si précis et si documentés. Il est difficile, par exemple, d'admettre que Guillaume du Bellay a connu exac-

tement les termes des longs discours qu'il prête à François Ier ou à Charles-Quint, et le désir de rivaliser avec un Tite-Live a dû entraîner cet historien, très épris de l'antiquité, à rompre quelquefois la monotonie de son récit par l'intercalation d'une harangue de son cru, qu'il s'efforce, d'ailleurs, d'accommoder aux sentiments de l'orateur comme aux besoins des circonstances.

Ces hors-d'œuvre, au surplus, sont rares, et quand une inexactitude, une confusion chronologique ou autre échappent à l'un des narrateurs, le lecteur peut compter sur l'érudition de MM. Bourilly et Fleury Vindry, nos éditeurs, pour les signaler en notes, les corriger en quelques mots.

C'est donc avec toute sécurité qu'on peut suivre le récit des campagnes de 1536 et de 1537 en Picardie, en Piémont, surtout en Provence, où l'Empereur s'est avancé à la tête de 50,000 hommes, se faisant fort de conquérir en une seule bataille tout le pays depuis les Alpes jusqu'à l'Océan et depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, mais où François Ier, devenu avec l'âge temporisateur, fait le vide, se borne à mettre Marseille et Arles en état de défense, harcèle son ennemi, l'épuise, l'oblige enfin à terminer l'entreprise la plus présomptueuse par la plus désastreuse retraite : « Tous les chemins étoient jonchés de morts et de malades, de harnois, lances, piques, arquebuses et autres armes et de chevaux abandonnés qui ne pouvoient se soutenir. Là, eussiez vu hommes et chevaux tout amassés en un tas les uns parmi les autres, et tant de côté que de travers, les mourans pêle-mêle parmi les morts, rendans un spectacle si horrible et piteux qu'il étoit misérable jusques aux obstinés et pertinax ennemis; et quiconque a vu la désolation ne la peut estimer moindre que celle que décrivent Josephe en la destruction de Jérusalem et Thucydide en la guerre de Péloponèse. »

L'hostilité courageuse de la population, qui coupait les convois, multipliait les embûches, massacrait les traînards, organisait partout la guerre de partisans, n'avait pas peu contribué à briser l'effort de l'envahisseur.

D'ailleurs, cette période où brillent les noms de Claude d'Annebaut et d'Anne de Montmorency est féconde en traits

de bravoure et en beaux exemples de sang-froid et de grandeur militaire. Je citerai comme particulièrement impressionnant le récit de la défense de Péronne, où s'était enfermé le maréchal de La Marck, qui, aux sommations du comte de Nassau, répondit hardiment : « Nous avons délibéré si bien garder la ville qu'on n'y entreroit sinon par dessus nos ventres ; mais plutôt nous espérons en sortir par dessus ceux des ennemis. »

Notons enfin le loyalisme des frères du Bellay. Il se traduit, en plusieurs passages, par des réflexions admiratives sur la magnanimité et la générosité de François Ier, que fait mieux ressortir encore la mauvaise foi de son adversaire : « Sa nature ou coutume toujours a été de croître de cœur en ses adversités et d'icelles se résoudre plus terrible et formidable à son ennemi. »

Louerons-nous également le loyalisme du chevalier René-Renaud de Sévigné, dont MM. Jean Lemoine et Frédéric Saulnier nous donnent, en un volume, la correspondance instructive avec Christine de France, duchesse de Savoie? Assurément, car nous avons affaire ici à un bon gentilhomme qui avait fait ses preuves dans les armées d'Allemagne et d'Italie, et qui, sur la fin de ses jours, devint un très saint homme, édifiant par son zèle ces Messieurs de Port-Royal, pieusement docile aux directions des Mères Angélique et Agnès. Mais n'oublions pas que nous sommes en un temps où les mots de « brouilleries » et de « grabuge » reviennent perpétuellement sous la plume de l'historien, en d'autres termes, où les complications, les exigences de la politique obscurcissent quelque peu la claire notion du devoir. Ne nous étonnons donc pas que, chez le chevalier de Sévigné, le dévouement au roi s'allie au plus profond mépris à l'égard du premier ministre, Mazarin, couramment qualifié de « fourbe », de « vilain », de « monstre », de « messer faquin », de « balourde », et enfin d' « homme que la prospérité a rendu si insolent qu'il se croit présentement d'une nature au-dessus de l'humaine ». La partialité de Sévigné ira plus loin encore, et l'arrestation de son grand ami le cardinal de Retz le plongera dans un tel état d'exaspération

qu'il rêvera un moment d'une coalition hispano-savoyarde et d'une invasion du royaume à seule fin d'ouvrir au séduisant prélat les portes du château de Vincennes.

Je m'empresse d'ajouter que la précision, la finesse, la sincérité compensent largement ce qu'il y a de passionné chez l'informateur de la duchesse Christine. On ne saurait trop savoir gré à nos éditeurs d'avoir exhumé de la poussière des archives de Turin ces précieux feuillets où, de 1648 à 1655, et surtout du mois de novembre 1651 à la fin de l'année 1652, Renaud de Sévigné écrit pour la duchesse la chronique des petits faits, des racontars, des intrigues, laissant seulement de côté les événements retentissants dont elle pouvait lire le récit dans les *Gazettes*, et sur lesquels nous sommes aussi suffisamment informés. Grâce à ce journal, tenu au courant avec une exactitude scrupuleuse, nous pénétrons pour ainsi dire dans les coulisses de la Fronde, nous surprenons les entretiens les plus confidentiels, ceux, par exemple, du cardinal de Retz et du chevalier de Sévigné pendant toute une « après-dînée » qu'ils se promenèrent ensemble dans le parc des Chartreux de Vauvert, aujourd'hui le jardin du Luxembourg.

MM. Jean Lemoine et Saulnier ont joint à la correspondance d'utiles appendices, parmi lesquels on trouvera des lettres inédites du cardinal de Retz, et ils ont reconstitué, dans une excellente introduction, la physionomie curieuse et, somme toute, sympathique de l'auteur des lettres qu'ils avaient eu d'abord le mérite de découvrir.

C'est presque aussi une découverte qu'avait faite M. Lecestre quand il put prendre copie, dans les archives de notre confrère M. le marquis de Nicolay, d'un bon exemplaire manuscrit des *Mémoires de Saint-Hilaire*, tant le texte de ces *Mémoires* avait été écourté, altéré dans l'édition unique et d'ailleurs introuvable qui en fut donnée vers la fin du XVIIIe siècle. Nous voici parvenus au tome IV de la nouvelle édition, digne en tous points de ses aînés, tant par la précision des notes, l'identification minutieuse des personnages et des localités, que par l'indication des sources impri-

mées ou manuscrites à consulter sur tous les événements saillants, et par le choix des lettres extraites du dépôt de la Guerre pour figurer dans l'Appendice.

La guerre de la Succession d'Espagne bat son plein. Pour suivre les opérations de ces trois années 1704, 1705 et 1706, il faut se transporter successivement en Italie, en Espagne, en Portugal, en Allemagne et en Flandre. Ce ne sont que sièges de villes, marches savantes, combats heureux et surtout malheureux, car cette période est signalée par la perte de Landau et de Barcelone, par les défaites de Hochstedt et de Ramillies, par le désastre de Turin. « Je laisse à ceux qui me liront à faire telles réflexions qu'il leur plaira sur des événements si funestes et que la postérité aura peine à croire. » C'est sur cette note mélancolique que se termine le récit de Saint-Hilaire.

Ne croyons point pourtant que nous soyons en présence d'une nature sentimentale et poétique. La sécheresse, la froideur de l'auteur des *Mémoires* n'a d'égale que son impartialité. Fils d'un officier d'artillerie, officier d'artillerie lui-même, il appartient à cette race de mathématiciens (j'allais dire de polytechniciens) qui se transmettent de père en fils le goût de la précision, le culte de l'exactitude. Il décrit les travaux d'approche, les mouvements de troupes en homme du métier et avec une compétence qui nous rassure. Il juge de toutes choses à son point de vue professionnel. Louvain, par exemple, la vieille commune brabançonne aux fins clochetons gothiques, n'est, à ses yeux, qu'une « villasse entourée seulement de murailles sans aucun flanc et d'un méchant fossé sec et profond ». Trèves, la cité romaine, pleine encore du souvenir des empereurs, ne représente à son imagination qu'une « grande villasse où il n'y a que de simples murailles avec de mauvaises tours de distance en distance, couvertes d'un fossé sec. » Cette froideur, qui déconcertera peut-être un lecteur frivole, a bien ses avantages pour qui cherche à comprendre le sens des opérations et veut suivre dans toutes ses phases la grande lutte de Louis XIV contre l'Europe coalisée. On se sent disposé à souscrire d'autant plus volontiers aux juge-

ments du narrateur quand Saint-Hilaire, sortant de sa réserve habituelle, laisse entrevoir quelque chose de l'admiration que lui inspirent la fortune heureuse de Villars, le courage et l'habileté de Vendôme.

Dans la seconde partie de notre *Annuaire-Bulletin*, M. Charles Samaran, archiviste aux Archives nationales, a inséré une lettre inédite de Louis XI qui a le double avantage de compléter la série de 2,164 lettres réunies par le regretté Vaësen et d'apporter à l'Itinéraire du roi une modification intéressante.

M. Charles Valois, que le Conseil a bien voulu charger de publier une *Histoire* inédite *de la Ligue*, cherche à témoigner une partie de sa gratitude envers la Société en communiquant un curieux document retrouvé dans les papiers de Simancas : c'est le récit d'une de ces conspirations fomentées par les Politiques, avant la bataille d'Ivry, pour tâcher d'ouvrir à Henri IV, non encore converti, les portes du Paris ligueur. On y voit figurer dans le rôle de tentateur un ancêtre du poète Alfred de Vigny.

Enfin notre secrétaire-adjoint, M. Courteault, nous ramène à la Fronde, déjà si largement représentée, cette année, dans nos publications grâce à MM. Jean Lemoine et Saulnier. Sous forme de complément au *Journal du procès du marquis de La Boulaye*, inséré en 1862 dans notre édition des *Mémoires de Beauvais-Nangis*, il donne, d'après la collection Dupuy, deux longs interrogatoires des 17 et 18 janvier 1650 qui fournissent quantité de détails curieux et neufs sur la fameuse journée du 11 décembre 1649, celle qui vit le pseudo-attentat contre Gui Joly, la tentative d'émeute au Palais de justice et le guet-apens contre les équipages du prince de Condé.

Je ne sais si vous vous faites une idée suffisante du nombre et de l'intérêt des documents inédits, des dissertations savantes qui, chaque année, ainsi augmentent la valeur historique du *Bulletin*, chargé principalement de vous renseigner sur les publications nouvelles et sur la vie

et le fonctionnement de notre Société. Pour vous faciliter l'usage de ce recueil, le Conseil vous a fait distribuer, cette année, un petit volume supplémentaire, la *Table générale des matières contenues dans l'Annuaire-Bulletin* des vingt-six dernières années. Elle est rédigée sur le même plan que la table des années 1863-1884, à laquelle elle fait suite; elle réalise cependant quelques perfectionnements. Ainsi, jusqu'à présent, les discours des présidents n'étaient relevés que dans la première partie de la *Table*, celle qu'on pourrait appeler la partie administrative et nécrologique. Mais ces discours à présent affectent pour la plus grande partie, — vous venez d'en avoir, à l'instant même, une nouvelle preuve bien saisissante, — la forme de dissertations historiques originales; ils traitent avec éloquence et haute érudition de sujets particuliers, heureusement choisis : de là pour l'auteur de la *Table* le devoir d'assigner un titre à ces parties de discours et de les mentionner tant à la table des noms d'auteurs qu'à la table des titres d'articles. C'est ce que n'a pas manqué de faire M. Léon Le Grand, qui a bien voulu se charger de la rédaction de cette *Table* et qui s'en est acquitté avec sa précision et son expérience accoutumées.

Il me resterait à jeter un coup d'œil sur l'avenir, à vous faire part de nos projets, de nos espérances, à vous entretenir notamment des nouvelles publications proposées par notre confrère M. Delavaud et par M. Jean Lemoine, qui ont été en principe adoptées cet été. Mais je préfère vous renvoyer à notre *Annuaire-Bulletin*, où vous trouverez ces renseignements, et vous exhorter à avoir confiance dans le zèle de nos éditeurs, dans la vigilance de notre Conseil, dans le dévouement de nos sociétaires pour que le nouveau quart du siècle qui commence soit aussi fécond que ceux qui sont écoulés, et qu'à l'expiration de la prochaine période de vingt-cinq ans le Conseil d'alors puisse vous offrir une Table récapitulative aussi pleine, aussi réconfortante que celle que vous avez depuis quelques mois entre les mains.

Rapport de MM. les Censeurs sur l'état des finances de la Société au 31 décembre 1911.

Messieurs,

Nous avons vérifié, suivant nos règlements, les pièces comptables et les comptes de M. le trésorier, et voici, telle qu'elle se présentait au 31 décembre 1911, la situation financière dont nous vous devons le rapport :

Recettes.

429 cotisations de l'année	12,870 fr.	»» c.
6 cotisations arriérées	180	»»
Rente 3 %.	1,105	»»
Intérêts de 50 obligations Est . . .	709	01
— de 22 obligations P.-L.-M.	212	97
— de 30 obligations des Magasins généraux	538	20
— des fonds déposés à la Caisse d'épargne	131	80
— des fonds déposés au Crédit foncier	60	60
Souscription ministérielle	1,350	»»
— des Palais nationaux . .	120	»»
Vente de volumes par la librairie . .	1,017	50
— par le trésorier . .	414	»»
— à la Bibliothèque nationale. . .	48	»»
Trois rachats de cotisation	900	»»
Remboursement d'une obligation Est .	491	80
Reliquat en caisse au 1er janvier 1911.	17,720	25
Total	37,869 fr.	13 c.

Dépenses.

Impression de quatre volumes . . .	8,687 fr.	»» c.
Impression de la table de l'*Annuaire-Bulletin*	288	»»
Impression de la carte de la Morée .	100	95
Impressions diverses	167	»»
Honoraires d'éditeurs	2,500	»»
Frais de librairie	841	60
— de magasinage	64	25
— de remises et de recouvrements .	330	75
— de distribution des volumes . .	644	85
— de gestion	700	»»
Indemnités aux secrétaire, trésorier et rédacteur de l'*Annuaire-Bulletin* . .	925	»»
Dépenses diverses	313	32
Achat d'une obligation Est (remploi) .	434	40
Achat de 12 obligations P.-L.-M. . .	4,990	05
Fonds placés à la Caisse d'épargne .	4,924	93
Total	25,912 fr.	10 c.

Ces chiffres nous donnent un excédent de recettes réalisé de 11,957 fr. 03, tandis que l'excédent prévu était de 14,595 fr. 25, malgré des recettes supérieures et des dépenses inférieures aux prévisions. Ce déficit n'est qu'apparent, puisqu'il provient de l'achat de douze obligations P.-L.-M. fait avec les fonds provenant des rachats de cotisations et des excédents de recettes réalisés depuis plusieurs années, ce qui constitue en réalité une augmentation du capital et des revenus de la Société.

Toutes les cotisations de l'année n'ont cependant pas été recouvrées ; au 31 décembre dernier, dix manquaient encore ; mais, par contre, sur les neuf restant à recouvrer à la fin de l'exercice précédent, six avaient été touchées.

Quant au nombre des adhérents de la Société, qui était de

499 au 1er janvier 1911, il se trouvait, malgré dix-sept admissions nouvelles, en déficit d'une unité, la Société ayant perdu quatorze membres par décès et quatre par démission.

En résumé, la situation financière de la Société pour l'exercice 1911 s'établit de la façon suivante :

Recettes réalisées.	37,869 fr. 13 c.
Dépenses effectuées	25,912 10
Restait en caisse au 31 décembre . .	11,957 fr. 03 c.

Le projet de budget pour 1912 prévoit un total de recettes de 30,157 fr. 03 et des dépenses pour 23,825 fr., comprenant l'impression de sept volumes, dont deux appartenant à l'exercice 1911. L'excédent prévu serait de 6,332 fr. 03.

Certifié exact et conforme aux écritures de M. le trésorier.

Paris, le 30 mars 1912.

Les Censeurs :

J. DE BOISLISLE. F. SŒHNÉE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 4 JUIN 1912,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MM. LE COMTE BOULAY DE LA MEURTHE ET ÉLIE BERGER, PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 juillet suivant.)

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la séance d'avril et de l'Assemblée générale; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président fait savoir que la Société a perdu un de ses membres, depuis la dernière séance, M. le comte de Rambuteau, connu surtout par son édition des *Lettres du maréchal de Tessé*.

Il souhaite la bienvenue à MM. Delavaud, Prinet et le baron de Contenson, nouvellement élus membres du Conseil et qui assistent à la séance.

Il proclame membres de la Société après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2553. M. Ch. Bourel de La Roncière, archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, conservateur du département des imprimés à la Bibliothèque nationale, rue Jacob, n° 46; présenté par MM. Omont et Valois.

2554. M. Jean Lemoine, archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque du ministère de la Guerre, rue La Boëtie, n° 11; présenté par MM. Lavisse et le marquis de Ségur.

2555. M. Pierre PELAIN, à Bordeaux (Gironde), rue Calvé, n° 9; présenté par MM. Froment et Lecestre.

L'ordre du jour appelle l'élection du Bureau et des Comités.

Sont élus, pour l'exercice 1912-1913 :

Président : M. Élie BERGER.
1er vice-président : M. le marquis DE SÉGUR.
2e vice-président : M. Eugène LELONG.
Secrétaire (pour quatre ans) : M. Noël VALOIS.
Secrétaire adjoint : M. Henri COURTEAULT.
Trésorier-archiviste-bibliothécaire : M. Léon LECESTRE.

Comité de publication.

Sont élus :

MM. BOULAY DE LA MEURTHE.
DE COURCEL.
GUILHIERMOZ.
DE LABORDE.
DE MANDROT.
OMONT.

Comité des fonds.

Sont élus :

MM. DE BARANTE.
DURRIEU.
MORANVILLÉ.
Maurice ROY.

M. le comte Boulay de la Meurthe, en quittant le fauteuil de la présidence, adresse ses remerciements aux membres du Bureau et du Conseil pour le concours précieux qu'ils lui ont constamment prêté, et forme des vœux pour la continuation de la prospérité d'une Société dont il a été mieux placé encore cette année pour constater l'activité et le bon fonctionnement.

M. Élie Berger, en prenant possession de la présidence, exprime ses sentiments de profonde reconnaissance pour la confiante bienveillance du Conseil, à laquelle il doit d'occuper une place tenue successivement par plusieurs de ses maîtres vénérés et, entre autres, à deux reprises, par M. Léopold Delisle. Pour mener à bien une tâche dont il saisit toute l'importance, il sollicite la collaboration indulgente du Conseil et se promet de profiter des exemples qui lui ont été si constamment fournis par son prédécesseur.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Revue d'histoire diplomatique*, avril 1912. — *Revue historique*, mai-juin 1912. — *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1912. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, mars-avril 1912. — *Bulletin de l'Association philotechnique*, avril 1912.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1911. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre de 1911. — *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, année 1911. — *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2e série, t. IV, fasc. 3. — *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, année 1911. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, t. XLII. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 3e et 4e trimestres de 1911. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1912, fasc. 1. — *Procès-verbaux de la Société historique de Compiègne*, 1910 et 1911. — *Bulletin* de la même Société, t. XIII et XIV. — *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XLVI. — *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XIX. — *Leodium*, chronique mensuelle de la même Société, janvier-décembre 1911. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1911, livraisons 2-4. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 1911, 4e bulletin. — *Académie royale de Belgique. Mémoires de la Classe des lettres et des sciences morales et de la Classe des beaux-arts*, 2e série, t. VIII, fasc. 1. — *Bulletin* des mêmes Classes, 1911, no 12; 1912, nos 1, 2, 3. — *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1912. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XL, 1er et 2e fasc. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. III, livraison 6. — *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. XXXVI, fasc. 8. — *Cambridge University library. Report of the library syndicate*,

année 1911. — *Proceedings of the American philosophical Society*, octobre-décembre 1911.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Mémoires et documents inédits sur la révolution belge et la campagne de dix jours (1830-1831), par le baron Buffin. In-8, 2 vol. Bruxelles, Imbreghts. — *Cartulaire de Royallieu*, par Paul Guynemer. In-4. Compiègne. — *La seigneurie d'Offémont*, par le même. In-4. Compiègne. — *Cronica official de las fiestas del primer centenario de la independencia de Mexico*, par Genaro Garcia. In-folio. Mexico.

Correspondance.

Mme la duchesse de Rohan, MM. Moranvillé et Riché s'excusent de ne pouvoir assister à l'Assemblée générale.

MM. Delavaud et Rott, nouvellement élus membres du Conseil, adressent leurs remerciements à la Société.

La Secrétairerie d'État du gouvernement du Mexique offre un exemplaire du Compte rendu officiel des fêtes du centenaire de l'Indépendance.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir fait connaître son intention de perpétuer le souvenir du traité de Brétigny par l'érection d'une stèle commémorative. — Le Conseil ne croit pas devoir s'associer à cette manifestation.

MM. Henry Cochin, le comte Durrieu, Rott et Bernard de Mandrot s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1912. Feuilles 1 à 4 tirées; feuilles 5 à 7 en placards.

Mémoires de Du Bellay. T. III. Terminé et en distribution.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. III. Feuilles 12 à 20 tirées; feuilles 21 et 22 en placards.

Lettres du duc de Bourgogne. T. I. Pas de changement. T. II. Feuilles 1 et 2 en pages.

Mémoires de Turenne. T. II. Feuilles 11 à 16 tirées; feuilles 17 et 18 en placards. On compose la suite.

Histoire de la Ligue. T. I. Feuilles 15 à 17 en placards.

Mémoires de Florange. Pas de changement.

Journal de Jean Vallier. T. II. Feuilles 6 à 10 tirées; feuilles 11 à 14 en pages.

M. de Mandrot fait savoir que de nouvelles recherches entreprises à Milan retarderont forcément la publication de la *Correspondance des ambassadeurs milanais au temps de Louis XI*.

M. Omont rend compte de deux propositions dont a été saisi le Comité de publication. La première, qui émane de M. Ph. Lauer, membre de la Société, est conçue dans les termes suivants :

J'ai l'honneur de soumettre au Comité de publication de la Société de l'Histoire de France le projet d'une édition de la *Chronique de Robert d'Auxerre (1156-1212)*, ouvrage considéré comme « une des meilleures œuvres historiques du moyen âge »[1]. Pour la partie ancienne, les emprunts aux sources antérieures seraient imprimés en petit texte avec l'indication des sources en note. La partie originale de la Chronique et ses continuations jusqu'à l'année 1227 recevraient une brève annotation historique. La préface comprendrait une étude d'ensemble sur l'œuvre, ses sources, les travaux de revision qu'elle subit et que l'on peut suivre dans les manuscrits d'Auxerre et de Montpellier, avec une notice biographique sur l'auteur que Lebeuf identifiait jadis à tort avec Robert Abolant, lecteur de Saint-Étienne d'Auxerre.

Cette Chronique n'a été publiée jusqu'à présent que d'une manière incomplète et défectueuse par Camuzat, au xvii[e] siècle, et depuis par extraits seulement dans les tomes X, XI, XII et XVIII des *Historiens de France* et dans le tome XXVI des *Monumenta Germaniæ* (par Holder-Egger).

1. A. Molinier, *les Sources de l'Histoire de France*, n° 2514.

Notre édition aurait pour base le manuscrit original conservé à Auxerre, dont dérivent les cinq autres manuscrits connus (Montpellier, Rome, Trèves et Stuttgart). Elle comprendrait enfin des aperçus sur la diffusion de la Chronique au moyen âge. — Il n'y aurait lieu de relever que les variantes de texte (additions ou intercalations), sans tenir compte des variantes de graphie qui n'ont ici aucun intérêt.

Ayant entre les mains la copie intégrale du manuscrit d'Auxerre, nous pouvons estimer à deux volumes (de 400 pages environ) l'étendue de l'édition. On pourrait mettre sous presse dans un an, et il faudrait deux ans environ pour achever la publication.

La deuxième proposition a été présentée dans les termes suivants par notre nouveau confrère M. de La Roncière :

J'ai l'honneur de proposer à la Société de l'Histoire de France l'impression des *Mémoires* encore inédits *de Beaulieu-Persac.* Ces *Mémoires* sont relatifs aux dernières années du règne de Henri IV (1608-1610) et à la défense de l'île de Ré (1627). L'auteur n'a voulu consacrer le souvenir que des événements où il a joué un rôle de premier plan, rôle jusqu'ici trop méconnu. Beaulieu-Persac s'est, en effet, trouvé en rapports directs avec Henri IV, Richelieu, Buckingham et autres personnages dont il rapporte les conversations ou les idées.

A la tête du seul vaisseau de ligne que possédât Henri IV, Beaulieu-Persac a accompli des exploits prodigieux, résumés pour la première fois dans mon *Histoire de la Marine.* Il venge, à l'endroit même où il a été commis, l'outrage fait à Sully lorsque la flotte anglaise obligea cet ambassadeur de la France à baisser pavillon. Sous la Goulette, il brûle ou détruit toute la flotte tunisienne, vingt-quatre vaisseaux de guerre. Dans le Levant, il est l'agent de la politique occulte de Henri IV; et il nous raconte la curieuse histoire d'un prétendant au trône de Stamboul, Jaquia, qui travailla au soulèvement de l'Asie Mineure et de la Syrie contre le Sultan.

En 1627, son rôle dans la défense de Ré fut également très brillant. C'est lui que Richelieu chargea de ravitailler Saint-Martin de Ré à la tête d'une escadrille de fortune. Il fut fait prisonnier, ce qui lui donna l'occasion de s'entretenir avec Buckingham.

Le mérite de ces *Mémoires*, en dehors de leur nouveauté, c'est leur louable véracité. Pour la première partie notamment, qui nous révèle des faits entièrement inconnus de nos historiens, des

sources étrangères, des correspondances contemporaines, que je donne en appendice, confirment dans ses moindres détails la relation de Beaulieu-Persac. Il me semble par là utile, pour nos historiens, de la divulguer.

Ce n'est point, du reste, une œuvre considérable. Tout compris, relation, appendices, préface et table, l'ouvrage atteindra environ 400 pages, c'est-à-dire la moyenne des volumes publiés par la Société.

Conformément à l'avis du Comité de publication, le Conseil adopte, en principe, la proposition de M. Ph. Lauer de donner en deux volumes une édition de Robert d'Auxerre, et désigne M. le comte Delaborde comme commissaire responsable.

Il accepte également la proposition de M. de La Roncière d'éditer en un volume les *Mémoires de Beaulieu-Persac*, et il désigne M. Omont comme commissaire responsable.

M. Delavaud veut bien accepter la mission, dont le charge le Conseil, de suivre, à partir du tome IV, en qualité de commissaire responsable et sous la haute direction de M. le baron de Courcel, la publication des *Mémoires du cardinal de Richelieu*.

M. le marquis de Ségur est désigné comme commissaire responsable de la publication des *Lettres de Louis XIV* qu'a entreprise M. Jean Lemoine.

Afin de faciliter à celui-ci les recherches qu'il poursuit toujours dans les diverses archives de l'Europe, le Conseil l'autorise à faire exécuter dès à présent le fac-similé de divers spécimens de l'écriture des secrétaires de la main de Louis XIV.

Le Conseil renouvelle les pouvoirs donnés précédemment à M. Léon Lecestre, réélu trésorier de la Société, afin qu'il touche à la Caisse centrale du Trésor public le montant de la somme due par le ministère de l'Instruction publique pour fourniture d'exemplaires des publications de la Société, et qu'il en donne quittance et valable décharge.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

188. — Bastide (C.). Anglais et Français du xviie siècle. In-16, xii-398 p. Paris, Félix Alcan.

189. — Batcave (L.). Vieil Orthez. II : la maison des prêtres prébendiers de l'église Saint-Pierre. In-8, 81 p. avec fig. Pau, impr. G. Lescher-Moutoué.

190. — Beauchesne (marquis de). Christophe et Roland de Chauvigné, évêques de Saint-Pol-de-Léon (1521-1562); mémoire lu au congrès de l'Association bretonne, tenu à Saint-Pol-de-Léon, en septembre 1911. In-8, 27 p. Saint-Brieuc, R. Prud'homme.

191. — Bellanger (J.). La Sainte-Épine à Provins en 1656; un miracle janséniste. In-8, 12 p. Reims, Impr. coopérative, 24, rue Pluche.

(Extrait de la Revue de Champagne.)

192. — Bellanger (J.). Les baillis de Champagne. In-8, 7 p. Reims, Impr. coopérative, 24, rue Pluche.

(Extrait de la Revue de Champagne.)

193. — Berger (Élie). Les registres d'Innocent IV, publiés ou analysés d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale. T. IV, 1re partie : Index, feuilles 1 à 32. In-4, 256 p. Paris, Fontemoing et Cie.

194. — Bernois (abbé). École de Ferrières sous l'administration de Loup Servat. In-8, 27 p. Orléans, Marcel Marron.

195. — Beuzart (P.). Les hérésies pendant le moyen âge et la Réforme jusqu'à la mort de Philippe II (1598), dans la région de Douai, d'Arras et au pays de l'Alleu. In-8, xi-583 p. et 1 carte. Le Puy, impr. Peyriller, Rouchon et Gamon.

196. — Biré (O.). Étude juridique de la foire de Guibray. Gr. in-8, 16 p. Rouen, impr. L. Gy.

197. — Blay de Gaïx (baron de). Lettres de Mgr Jean de Fontanges, évêque de Lavaur (1749-1764), publiées avec notices, notes et index ; introduction de M. l'abbé de Fénols, archiviste du diocèse d'Albi; préface de M. J. de Lahondès. Petit in-8, viii-267 p. Paris, H. Champion.

198. — Boissonnot (chanoine H.). La Lydwine de Touraine : Anne-Berthe de Béthune, abbesse de Beaumont-lez-Tours (1637-1689); étude mystique. In-8, 414 p. Tours, Mame et fils; Paris, V. Lecoffre.

199. — Bon (docteur H.). Essai historique sur les épidémies en Bourgogne, depuis l'établissement des Burgondes en Gaule jusqu'à la Révolution. In-8, 186 p. Dijon, impr. P. Berthier.

200. — Bordes (abbé P.-L.). Notice historique sur Saint-Maixent, diocèse de Tulle; ouvrage orné de plusieurs gravures. Petit in-8, 136 p. Brive, impr. catholique, 10, rue de Corrèze.

201. — Bougourd (A.-H.). « Saint-Pair-sur-la-Mer » et « Granville-la-Victoire »; abrégé de leur histoire à travers les âges, suivi d'étymologies de noms de pays et de notes antiques très curieuses de la Normandie et de la Bretagne. In-8, 121 p. avec grav. Granville, impr. J. Goachet.

202. — Bourgeois (A.). Vauchamps, ses seigneurs, son château. In-8, 36 p. avec grav. Reims, H. Matot fils.

203. — Bratli (C.). Philippe II, roi d'Espagne; étude sur sa vie et son caractère; nouvelle édition, revue et augmentée par l'auteur, avec une préface du comte Baguenault de Puchesse, correspondant de l'Institut; ouvrage orné de 6 gravures et 1 fac-similé. In-4, 304 p. Paris, H. Champion.

204. — Brébisson (R. de). Le prieuré de Fossard en Moulicent (Orne) depuis 1150. In-8, 32 p. avec grav. Bellême, impr. E. Levayer.

205. — Brémond (H.). Sainte Chantal (1572-1641). In-18, viii-248 p. Paris, J. Gabalda et Cie.

206. — Briel (abbé J.). Saint Gildas, abbé de Rhuys, patron de la paroisse d'Auray. In-12, 44 p. et grav. Vannes, impr. Lafolye frères.

207. — Brochet (L.). Le canton de Mareuil-sur-le-Lay à travers l'histoire, avec, comme annexe : État des biens nationaux aliénés. In-8, ix-364 p. avec grav. dans le texte et hors texte. Fontenay-le-Comte, impr. L.-P. Gouraud.

208. — Brunel (C.). Bulle sur papyrus de Benoît III pour l'abbaye de Corbie (855). In-fol., 19 p. et atlas de 20 planches. Paris, A. Picard.

209. — Brutails (J.-A.). Recherches sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde. Petit in-8, 158 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

210. — Buléon (J.) et Le Garrec (E.). Sainte Anne d'Auray; nouvelle histoire du pèlerinage. In-16, 210 p. Vannes, impr. Lafolye frères.

211. — Caillemer (E.). Les annates en Normandie vers la fin du xve siècle, d'après plusieurs manuscrits de la bibliothèque de Lyon. Gr. in-8, 24 p. Rouen, impr. L. Gy.

212. — Caillet (L.). Alliance de Béraud de Mercœur, connétable de Champagne, avec Gui Dauphin, contre le comte de Savoie (Lyon, 1er juin 1305). In-8, 5 p. Limoges, Ducourtieux et Gout.

213. — Calmette (J.). La politique espagnole dans l'affaire des barons napolitains (1485-1492). In-8, 24 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Revue historique.)

214. — Carlier (E.). La bataille de Denain (24 juillet 1712). In-16, 16 p. Valenciennes, impr. A. Dupuis-Lesne.

215. — Carré (H.). La fin des parlements (1788-1790). In-8, xxi-386 p. Paris, Hachette et Cie.

216. — CARTWRIGHT (Julia). Isabelle d'Este, marquise de Mantoue (1474-1539); traduction et adaptation de l'anglais par Mme Emmanuel Schlumberger; préface de Robert de La Sizeranne; ouvrage illustré de 33 planches hors texte. In-8, XVI-466 p. Paris, Hachette et Cie.

217. — CASTELBAJAC (marquis DE). Le château de Caumont et les personnages qui y ont vécu. In-8, 52 p. avec grav. et plan. Auch, impr. L. Cocharaux.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Gers.)

218. — CAUSSY (F.). Voltaire, seigneur de village; ouvrage illustré de 3 portraits de Voltaire et de 4 cartes. In-16, XI-356 p. Paris, Hachette et Cie.

219. — CHAILLAN (abbé M.). Saint Césaire (470-543). In-18, VIII-240 p. Paris, J. Gabalda et Cie.

220. — CHAMPION (P.). Un inventaire des papiers de Charles d'Orléans (1444). In-8, 55 p. Paris, H. Champion.

(Extrait de la Correspondance historique et archéologique.)

221. — CHANEL (E.). Étude sur les élections municipales de l'ancienne ville de Bourg jusqu'en 1643. In-8, 48 p. Bourg, impr. du « Courrier de l'Ain », 18, rue Lalande.

(Extrait du Bulletin de la Société des naturalistes de l'Ain.)

222. — CHANOINE-DAVRANCHES. Le maréchal et la marquise d'Ancre; l'histoire et les pamphlets. In-8, 184 p. Rouen, impr. L. Gy.

223. — CHARLIER (R.). Pierre Dubois, précurseur du pacifisme et de l'arbitrage international. Gr. in-8, 8 p. Rouen, impr. L. Gy.

224. — CHEVALIER (chanoine U.). Chartes de Saint-Maurice de Vienne, de l'abbaye de Léoncel et de l'église de Valence. In-8, 36 p. Paris, A. Picard.

225. — CLERCY (C.). Notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Polycarpe. In-8, 19 p. et planches. Narbonne, impr. F. Caillard.

226. — CLERGEAC (abbé B.). Chronologie des arche-

vêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch et des diocèses de Condom et de Lombez (1300-1801), publiée pour la Société historique de Gascogne. In-8, xvii-220 p. Paris, H. Champion.

227. — Clergeac (A.). La curie et les bénéficiers consistoriaux; étude sur les communs et menus services (1300-1600). In-8, x-324 p. Paris, A. Picard.

228. — Collet (abbé A.). Elnes, Lumbres et Wavrans-sur-l'Aa à l'époque féodale. Petit in-8, 31 p. Boulogne-sur-Mer, impr. G. Hamain.

(Extrait du Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.)

229. — Collet (V.). Les Collet de Haraucourt, de Vigneulles, et leur descendance. In-8, 24 p. Nancy, impr. Vagner.

230. — Cordier (H.). La mission de M. le chevalier d'Entrecasteaux à Canton en 1787, d'après les archives du ministère des Affaires étrangères. In-8, 44 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin de géographie historique et descriptive.)

231. — Cucuel (G.). La vie parisienne des princes de Wurtemberg-Montbéliard au xviiie siècle. In-8, 45 p. avec musique. Montbéliard, Impr. montbéliardaise.

232. — Daire (le P.). Histoire des doyennés du diocèse d'Amiens, suivie d'un dictionnaire picard, gaulois et françois; œuvre posthume, mise en ordre, complétée et publiée, d'après les manuscrits autographes, par Alcius Ledieu; ouvrage orné de cartes et de planches hors texte. 2 vol. in-4, lvi-513 et 674 p. Abbeville, impr. A. Lafosse.

233. — Datin (L.). Notre-Dame-sur-Vire, au diocèse de Coutances, et Avranches. Petit in-8, xxiiii-328 p. avec grav. Saint-Lô, impr. A. Jacquelin.

234. — Daugé (abbé C.). Rion-des-Landes, son histoire. In-8, x-381 p. Bergerac, impr. J. Castanet.

235. — Daumet (G.). Notices sur les établissements reli-

gieux anglais, écossais et irlandais fondés à Paris avant la Révolution. In-8, 412 p. et 8 grav. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

236. — Decap (J.). Régents et régentes des écoles du Mas-d'Azil aux xvii[e] et xviii[e] siècles. In-8, 15 p. Foix, impr. Fra et C[ie].

(Extrait de l'Annuaire de l'Ariège.)

237. — Delafarge (D.). L'affaire de l'abbé Morellet en 1760. In-8, viii-81 p. Paris, Hachette et C[ie].

238. — Depoin (J.). Études d'histoire normande. I : l'origine d'Arlette, mère de Guillaume le Conquérant. II : la malédiction de saint Wandrille; mémoires rédigés pour le Congrès du millénaire normand. Gr. in-8, 19 p. Pontoise, Société historique du Vexin, 52, rue Basse.

239. — Despois (L.). Histoire de l'autorité royale dans le comté de Nivernais. In-8, 535 p. Paris, M. Giard et E. Brière.

240. — Devaux (Mgr A.). Comptes consulaires de Grenoble en langue vulgaire (1338-1340), publiés avec un lexique et un index des noms propres; œuvre posthume, complétée et augmentée d'une introduction par Jules Ronjat, avec deux fac-similés du manuscrit d'après les photographies de M. l'abbé P. Senequier-Crozet. In-8, 243 p. Montpellier, Impr. générale du Midi.

241. — Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie. II : arrondissement d'Amiens, canton de Corbie, Hornoy et Molliens-Vidame. In-8, 462 p. et cartes. Paris, A. Picard.

242. — Dubois (L.). Le régime de la brasserie à Lille, des origines à la Révolution (1279-1789). In-8, clxviii-260 p. avec grav., tableau et fac-similés d'autographes. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.

243. — Dubosc (G.). L'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville. In-8, 24 p. avec grav. Rouen, impr. L. Wolf.

244. — Dubourg (chanoine P.). Histoire de Damazan depuis le xi[e] siècle jusqu'à nos jours. In-8, 685 p. et grav. Villeneuve-sur-Lot, impr. R. Leygues.

245. — Duine (abbé). Saints de Domnonée; notes critiques. In-16, 76 p. avec illustrations et cartes. Rennes, L. Bahon-Rault.

246. — Dumay (G.). Guyard de Pontailler, chevalier de la Toison d'or, et Guillaume, son fils, seigneurs de Talmay (1392-1471). In-8, 222 p. avec planches et armoiries. Dijon, impr. P. Berthier.

(Extrait des Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.)

247. — Dumont (C.). Notice géographique et historique sur la commune de Chailly-en-Brie. In-12, 23 p. avec grav. Coulommiers, impr. P. Brodard.

248. — Dunand (Ph.-H.). Histoire complète de Jeanne d'Arc. T. II : la mission de Jeanne d'Arc (1429-1431). In-8, viii-628 p. avec cartes et plans. Paris, C. Poussielgue.

249. — Dupont (Étienne). Montgommery; épisode de l'histoire du Mont-Saint-Michel; illustrations de René Lelong. Gr. in-8, 143 p. Tours, A. Mame et fils.

250. — Duprat (E.). Notes de topographie avignonnaise. III : Villa Nova, près de Bédarrides, et Villa Nova, près d'Avignon. In-8, 11 p. Avignon, Roumanille; Paris, H. Champion.

(Extrait des Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin.)

251. — Du Roure de Paulin (baron). La vie et les œuvres d'Antoine d'Auvergne, dernier directeur de l'Opéra royal (1713-1797). In-8, 32 p. avec grav. Paris, H. Daragon.

252. — Entre deux révolutions; une famille écossaise en Languedoc : les Audibert de Lussan et les Drummond de Melfort. In-18 jésus, 107 p. avec portraits et tableaux généalogiques. Paris, E. Larose.

253. — Escande (J.-J.). Histoire de Sarlat. In-8, xii-553 p. avec portrait. Bordeaux, Feret et fils; Paris, A. Picard.

254. — Estrée (P. d') et Callet (A.). Une grande dame de la cour de Louis XV : la duchesse d'Aiguillon (1726-1796), d'après des documents inédits; préface de F. Funck-Brentano. Petit in-8, vi-438 p. Paris, Émile-Paul.

255. — Fabre (Mgr A.). Étude sur Jeanne d'Arc. In-8, 413 p. Paris, Paul Chéronnet.

256. — Fage (R.). Une école janséniste à Brive; les frères Thuillier et Rogemont. Petit in-8, 8 p. Limoges, impr. Ducourtieux et Gout.

257. — Faure (N.). Description et histoire de Chabrillan (Drôme) (1200 à 1912). Petit in-8, 87 p. et grav. Valence, impr. J. Céas et fils.

258. — Fels (comte de). Ange-Jacques Gabriel, premier architecte du roi, d'après des documents inédits. Gr. in-4, vii-212 p. avec tableau généalogique. Paris, Émile-Paul.

259. — Fliche (A.). Le règne de Philippe Ier, roi de France (1060-1108). In-8, xxiii-600 p. Poitiers et Paris, Société française d'impr. et de librairie.

260. — Fliche (A.). Les vies de saint Savinien, premier évêque de Sens; étude critique suivie d'une édition de la plus ancienne *Vita*. In-8, ii-114 p. Paris, Société française d'impr. et de librairie.

261. — Fosseyeux. Les écoles de charité à Paris sous l'ancien régime et dans la première partie du xixe siècle. In-8, 148 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

262. — Fréville de Lorme (R. de). Fonctions des avocats normands au xive siècle; leur rôle dans les « conseils » des parties. Gr. in-8, 11 p. Rouen, impr. L. Gy.

263. — FUNCK-BRENTANO (F.). Le Roi. In-8, 414 p. avec 1 grav. Paris, Hachette et Cie.

264. — GAP (L.). Oudard de Pomponne, viguier et châtelain d'Alphonse de Poitiers au XIIIe siècle. In-8, 16 p. Avignon, F. Seguin; Paris, H. Champion.

(Extrait des Mémoires de l'Académie de Vaucluse.)

265. — GARDON (dom F.). Histoire de l'abbaye de la Chaize-Dieu; publiée avec des notes et une table générale par Antoine Jacotin et une étude sigillographique par Charles Jacotin de Rosières. In-18 jésus, x-339 p. et 1 grav. Le Puy-en-Velay, Société scientifique et agricole de la Haute-Loire.

266. — GARRIGOU-LAGRANGE (F.). Notices biographiques sur deux évêques limousins du XIVe siècle. In-8, 28 p. avec 1 grav. Limoges, Ducourtieux et Gout.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Limousin.)

267. — GAUCHERY (P.) et GROSSOUVRE (A. DE). Notre vieux Bourges. In-16, XXVII-242 p. avec grav. et plans. Bourges, L. Renaud.

268. — GILLET (L.). Histoire artistique des ordres mendiants; étude sur l'art religieux en Europe du XIIIe au XVIIe siècle; ouvrage illustré de 12 planches en phototypie. In-8, VIII-376 p. Paris, H. Laurens.

269. — GONTHIER (abbé). La paroisse de Bons (notice historique). In-8, 56 p. Annecy, impr. commerciale.

270. — HABASQUE (F.). Épisodes d'un procès en sorcellerie dans le Labourd au XVIIe siècle (1605-1607). In-8, 10 p. Biarritz, impr. E. Soulé.

271. — HANOTAUX (C.). Champlain. In-18, 79 p. et portrait. Paris, E. Sansot et Cie.

272. — HARDY (G.) et GANDILHON (A.). Bourges et les abbayes et châteaux du Berry. Gr. in-8, 168 p. Paris, H. Laurens.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 2 JUILLET 1912,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE BERGER, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 novembre suivant.)

Le secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance de juin; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président fait savoir que la Société a perdu, depuis la dernière séance, un de ses membres, M. Georges Laguerre, membre de la Chambre des députés, qui, à la mort de son père, avait tenu à prendre sa place sur nos listes.

M. Eugène Lelong prie le Conseil d'agréer ses remerciements pour son élection à la vice-présidence.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Bulletin de l'Association philotechnique*, mai 1912.

Sociétés savantes. — *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, nouvelle série, t. XIII. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, t. VIII, fasc. 1. — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1912, 1er trimestre. — *Proceedings of the American philosophical Society*, septembre 1911. — *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. XVI, fasc. 1.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Les corps francs pendant la guerre franco-allemande (1870-71), par Arsène Thévenot. Br. in-16. Troyes. — *Histoire complète de la bienheureuse Jeanne d'Arc*, par Philippe-Hector Dunand. Nouvelle édition, t. 1. In-8. Paris, Poussielgue; Toulouse, Privat.

Correspondance.

MM. Delavaud, Valois et Lecestre s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Maurice Roy adresse ses remerciements pour son élection comme membre du Comité des fonds.

M. le marquis de Ségur veut bien faire connaître qu'il accepte de suivre en qualité de commissaire responsable la publication des *Lettres de Louis XIV*, par M. Jean Lemoine.

M. Lavollée explique pour quelles raisons, indépendantes de sa volonté, l'impression du tome III des *Mémoires de Richelieu*, heureusement achevée, a été plus lente qu'il ne l'eût souhaité.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1912. Feuille 8 en placards.

Mémoires de Richelieu. T. III. Au brochage.

Lettres du duc de Bourgogne. T. I. Feuilles 18 à 21 en pages.

Mémoires de Florange. Feuilles 15 à 17 en pages.

Mémoires de Turenne. T. II. Feuilles 17 à 19 en pages.

Histoire de la Ligue. T. I. Feuilles 15 à 17 en pages.

Journal de Jean Vallier. T. II. Feuilles 11 à 14 tirées; on compose la suite.

M. Omont, de la part de la Société historique et archéologique de l'Orne, demande l'autorisation de réimprimer, dans le volume consacré aux fêtes d'Orderic Vital qu'organise cette Société, la notice publiée jadis par M. Léopold Delisle en tête de l'édition des œuvres du moine de Saint-Évroul. La Société historique et archéologique de l'Orne se promet, en retour, d'offrir un exemplaire de ce volume à notre

bibliothèque. Le Conseil est unanime à accorder l'autorisation demandée.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

273. — Hazon de Saint-Firmin (J.). Un assassin du duc Henri de Guise : François II de Montpezat, baron de Laugnac, capitaine des Quarante-cinq (1566-1590). In-8, 72 p. Paris, A. Picard.

Mlle de Saint-Firmin, déjà connue par ses travaux sur l'histoire du xvie siècle, a dégagé des ténèbres de l'époque si compliquée de la Ligue la personnalité de ce baron de Laugnac, dont le nom a été si étrangement écorché par les historiens et qui prit une part active à l'assassinat du duc de Guise à Blois le 24 décembre 1588. Ce personnage, dont la renommée ne dura que pendant le temps où il fut capitaine des « Quarante-cinq », la célèbre garde de Henri III, mourut dans un obscur combat, à vingt-quatre ans, en 1590. On l'a presque toujours confondu avec son frère cadet Honorat, qui porta après lui le titre de baron de Laugnac, et c'est le mérite de Mlle de Saint-Firmin, aidée par les recherches généalogiques de l'abbé Marboutin, d'avoir nettement distingué ce qui appartient à l'un et à l'autre des deux frères. Le récit très détaillé de l'assassinat du duc de Guise et particulièrement les renseignements nouveaux donnés d'après des documents inédits des archives de Florence sur la formation des « Quarante-cinq » et les gentilshommes qui en firent partie rendent ce travail indispensable à consulter pour l'histoire de cette époque si embrouillée.

274. — Huisman (G.). La juridiction de la municipalité parisienne, de saint Louis à Charles VII. In-8, xiii-268 p. Paris, E. Leroux.

275. — Kalas (E.). Les aspects du vieux Reims; la ville au milieu du iiie siècle. In-8, 64 p. avec grav. et plan. Reims, Matot-Braine.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique champenoise.)

276. — Lacoste (E.). Les papes à travers les âges : de saint Pierre à saint Hygin (1re série). Gr. in-8 à 2 col., xiv-167 p. avec grav. Paris, maison de la Bonne-Presse, 5, rue Bayard.

277. — La Lande de Calan (vicomte C. de). Les Bretons dans les chansons de geste. In-8, 60 p. Saint-Brieuc, R. Prud'homme.

(Extrait des Mémoires de l'Association bretonne.)

278. — Lamapet (L.). Bourbon-l'Archambault depuis ses origines jusqu'à nos jours. In-18 jésus, 159 p. Moulins, Impr. bourbonnaise, 5, rue Berthelot.

279. — La Martinière (J. de). Vannes dans l'ancien temps; notes et documents. I : l'Hôtel de la rose. II : les États de 1532 et l'union de la Bretagne à la France. III : un certificat de catholicité (1547); épisode de l'histoire du protestantisme. In-8, 32 p. Vannes, impr. Galles, place de l'Hôtel-de-Ville.

280. — Lambeau (L.). La place Royale, conférence-promenade faite le 12 novembre 1911 par la Société les Amis de la Bibliothèque de la ville de Paris. In-8, 27 p. avec grav. Paris, 29, rue de Sévigné.

281. — La Roncière (C. de). Le portulan du xve siècle découvert à Gap. In-8, 7 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin de géographie historique et descriptive.)

282. — Lasteyrie (R. de) et Vidier (A.). Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique (1908-1909). In-4 à 2 col., 207 p. Paris, Leroux.

283. — La Tour-du-Pin La Charce (marquis de). Une famille dauphinoise : La Tour-du-Pin. In-8, 16 p. Valence, impr. Jules Céas et Cie.

(Extrait du Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme.)

284. — Lecestre (L.). Table alphabétique des mémoires

du marquis de Sourches. In-8 à 2 col., 259 p. Chartres, impr. E. Garnier.

285. — Lemasson (A.). Saint Jacut; son histoire, son culte, ses légendes, ses vies anciennes, essai historique. In-8, v-110 p. avec grav. Saint-Brieuc, impr. Saint-Guillaume, 27, boulevard Charner.

286. — Lemasson (A.). La châtellenie de la Touche à la Vache en Crehen et ses seigneurs; notes sommaires. In-8, 27 p. Vannes, Lafolye frères.

287. — Lemonnier (Henry). Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture (1671-1793), publiés pour la Société de l'histoire de l'Art français, sous le patronage de l'Académie des beaux-arts. T. II : 1682-1696. In-8, xlvii-376 p. avec grav. Paris, libr. J. Schemit.

288. — Le Pointe (H.). Historique du 3e chasseurs à cheval (1675-1912). In-8, 36 p. Moulins, P. Paquet.

289. — Leroux (abbé J.). Histoire de Thiembronne. In-8, 370 p. Presbytère de Thiembronne, par Fauquembergues (Pas-de-Calais), l'auteur.

290. — Leroy (C.). Paysans normands au xviiie siècle; la vie rurale. In-8, 149 p. Rouen, F. Cavé.

291. — Lestrange (comte Henry de). La maison de Lestrange. In-4, iv-657 p. avec armoiries, grav. et tableaux généalogiques. Paris, A. Lemerre.

292. — Le Verdier (P.). La charte aux Normands; notes historiques et bibliographiques. Gr. in-8, 16 p. Rouen, impr. L. Gy.

293. — Longnon (A.). Origines et formation de la nationalité française; éléments ethniques; unité territoriale. In-18 jésus, 95 p. Paris, Nouvelle libr. nationale, 95, rue de Rennes.

294. — Lorédan (J.). Un grand procès de sorcellerie au

XVIIe siècle; l'abbé Gaufridy et Madeleine de Demandolx (1600-1670), d'après des documents inédits; ouvrage orné de 9 gravures et de 2 fac-similés. In-8, XIV-436 p. Paris, Perrin et Cie.

295. — LOTH (Mgr J.). L'abbé Louis Le Gendre (1659-1733). In-8, 28 p. Rouen, impr. L. Gy.

296. — MARS (D. Noël). Histoire de l'abbaye de Landévennec (Bibliothèque nationale, manuscrit français n° 22358; ancien Blancs-Manteaux 86 C.), publiée par M. Jourdan de La Passardière. In-8, 46 p. Quimper, impr. de Kerangal.

(Extrait du Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie de Quimper et de Léon.)

297. — MATHIEU (Georges). Histoire de Tulle d'Étienne Baluze, résumée du latin. In-16, 115 p. Paris, H. Champion.

298. — MESNEL (abbé J.-B.). Les saints du diocèse d'Évreux, 2e fascicule : saint Gaud, évêque d'Évreux dans la première moitié du VIIe siècle. In-8, 159 p. Évreux, impr. P. Hérissey.

299. — MEYRONET (H.). Histoire civile et religieuse de Saint-Cézaire des origines romaines à nos jours; illustrée de plusieurs phototypies et photogravures. In-8, 118 p. Vence (Alpes-Maritimes), impr. Rosentiel.

300. — MICHAUD (G.). Saint Rufin, apôtre du Bas-Poitou, fondateur de Moutiers (Deux-Sèvres). In-8, 14 p. Poitiers, impr. Blais et Roy.

301. — MOLLAT (G.). Jean XXII (1316-1334); lettres communes, analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, 13e fascicule. T. VI : feuilles 40 à 60. In-4, p. 313 à 480. Paris, Fontemoing et Cie.

302. — MOLLAT (G.). Les papes d'Avignon (1305-1378). In-12, XVI-424 p. Paris, J. Gabalda et Cie.

303. — MONJAUX (N.). La Bretagne franciscaine ou

aperçu historique de l'ordre de Saint-François d'Assise, en Bretagne. In-18, 196 p. avec musique, 21 grav. Saint-Brieuc, R. Prud'homme.

304. — MONTITON. Monographie de la Bastide-Clairence. In-8, 12 p. Biarritz, impr. E. Goulé.

305. — MORAN (G.). Le capitaine Poncenat; épisodes des guerres de religion en Bourbonnais, de 1562 à 1568. Petit in-8 carré, 83 p. avec carte et grav. Moulins, L. Grégoire.

306. — MORET (J.-J.). Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises, 2e période : du XVIe siècle à la Révolution. T. I : paroisses qui dépendaient des évêchés d'Autun et de Nevers. In-8, 386 p. avec plan. Moulins, Crépin-Leblond.

307. — MORTIER (R.). La sénéchaussée de la Basse-Marche; contribution à l'étude de la géographie de l'ancienne France. In-8, XIX-272 p. avec grav. et carte. Paris, Hachette et Cie.

308. — NOEL (A.). Notice historique sur le canton de Givet. In-8, 247 p. avec grav. Reims, H. Matot fils.

309. — OHEIX (A.). Les évêques de Léon aux Xe et XIe siècles. In-8, 12 p. Nantes, L. Durance.

(Extrait des Mémoires de l'Association bretonne.)

310. — PACHTERE (F.-G. DE). Paris à l'époque gallo-romaine; étude faite à l'aide des papiers et de plans de Th. Vacquer. In-4, XLII-200 p. avec fig. et planches. Paris, Impr. nationale.

311. — PITON (C.). Paris sous Louis XV; rapports des inspecteurs de police au roi (4e série). In-18 jésus, 300 p. Paris, « Mercure de France », 26, rue de Condé.

312. — PERROCHOT (J.). Mon vieux Blois; essai sur les origines de Blois. In-16, 121 p. Blois, impr. C. Mignault et Cie.

313. — Peter (abbé J.). L'abbaye de Liessies en Hainaut, depuis ses origines jusqu'après la réforme de Louis de Blois (764-1566). In-8, xxiv-429 p. Lille, R. Giard.

314. — Peyrac (abbé G.). Monographie de l'église Saint-Arthémy de Blanzac, ancienne collégiale. Petit in-8, 22 p. avec grav. et portraits. Angoulême, impr. M. Despujols.

315. — Picot (E.). Les imprimeurs rouennais en Italie au xvie siècle; discours prononcé à la séance générale de la Société de l'Histoire de Normandie. In-8, 61 p. Rouen, impr. L. Gy.

316. — Pillion (Mlle L.). Les sculpteurs français du xiiie siècle. In-8, 272 p. avec 24 planches. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

317. — Plan (P.-P.). Jean-Jacques Rousseau et Malesherbes : un dossier de la direction de la librairie sous Louis XV, publié sur les documents originaux. In-8, 64 p. Paris, Fischbacher.

(Extrait du Mercure de France.)

318. — Poidebard (A.) et Chatel (J.). Camille Pernon, fabricant de soieries à Lyon sous Louis XVI et Napoléon Ier (1753-1808). In-8 carré, 55 p. et 30 planches en phototypie. Lyon, L. Brun.

319. — Ponthieux (A.). L'ancien Noyon; recherches historiques et topographiques sur les rues, maisons, hôtelleries et autres établissements de cette ville avant 1790. In-8, vi-406 p. avec planches. Chauny, impr. A. Sevin et Cie.

320. — Prinet (M.). Les armoiries de l'abbaye de Maubuisson. In-8, 7 p. avec 1 grav. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France.)

321. — Prunel (L.-N.). Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres, pair de France (1588-1655); sa vie et ses œuvres; les origines du jansénisme. In-8, xvi-569 p.; une

héliogravure, 15 grav. et 1 fac-similé hors texte. Paris, A. Picard et fils.

322. — Quilgars (H.). La sénéchaussée de Guérande; origine, formation et administration. In-8, 40 p. Vannes, impr. Lafolye frères.

(Extrait de la Revue morbihannaise.)

323. — Quilgars (H.). L'administration municipale de la ville de Guérande. In-8, 27 p. Vannes, impr. Lafolye.

(Extrait de la Revue de Bretagne.)

324. — Rambaud (P.). L'assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V. T. I : I, l'assistance au moyen âge. II, la Dominicale. III, la lutte contre la mendicité et le vagabondage. In-8, 668 p. et 1 grav. Paris, H. Champion.

(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.)

325. — Régné (J.). Étude sur la condition des Juifs de Narbonne du ve au xive siècle; avec une introduction, une planche et des tables. In-8, xiv-268 p. Narbonne, impr. F. Caillard, rue Corneille, 2.

326. — Régnier (L.). Le château de Chanteloup (Manche) et les architectes caennais de la Renaissance. In-8, 14 p. Caen, H. Delesques.

(Extrait, avec additions, de l'Annuaire de l'Association normande.)

327. — Ricaud (abbé). L'abbaye de Saint-Pé; mort et résurrection. In-16, 273 p., 1 grav. et 1 plan. Bagnères-de-Bigorre, impr. Péré.

(Extrait de l'Annuaire du collège ecclésiastique de Saint-Pé.)

328. — Ricaud (abbé). Les reclus des Hautes-Pyrénées. In-8, 214 p. Tarbes, impr. C. Larrieu.

329. — Richard (A.). Notes bibliographiques sur les Bouchet, imprimeurs et procureurs à Poitiers au xvie siècle. In-8, 20 p. Poitiers, impr. G. Roy.

(Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.)

330. — Richault (G.). Histoire de Chinon. In-16, 208 p. avec 1 grav. et 1 plan. Paris, Jouve et Cie.

331. — ROBERT (G.). La seigneurie de Sacy au moyen âge. In-8, 15 p. Reims, Impr. coopérative, 24, rue Pluche.

(Extrait de la Revue de Champagne.)

332. — ROBIQUET (P.). Le cœur d'une reine : Anne d'Autriche, Louis XIII et Mazarin. In-8, XIV-307 p. et fac-similé d'autographe. Paris, F. Alcan.

333. — RODOCANACHI (E.). Les courriers pontificaux, du XIV[e] au XVII[e] siècle. In-8, 43 p. Paris, impr. Plon-Nourrit et C[ie].

(Extrait de la Revue d'histoire diplomatique.)

334. — ROLAND (D[r] F.). Un Franc-Comtois éditeur et marchand d'estampes à Rome au XVI[e] siècle : Antoine Lafrery (1512-1577); notice historique. In-8, 88 p. et planches. Besançon, impr. Dodivers.

335. — ROLLAND (H.). Notice généalogique sur la famille Rolland, originaire du comté de Forcalquier. Gr. in-8, 13 p. avec écusson. Bergerac, impr. J. Castenet.

336. — ROLLAND (H.). Notice généalogique sur la famille de Bavier, originaire du canton des Grisons. Gr. in-18, 18 p. avec écusson. Bergerac, impr. J. Castenet.

337. — ROSAPELLY (N.). L'hôpital Saint-Jacques de Vic-Bigorre, préface de M. Fernand de Cardaillac. In-16, XXXII-303 p. avec grav. Tarbes, impr. Lesbordes.

338. — ROY (M.). La Sainte-Chapelle du Bois-de-Vincennes, son achèvement sous Henri II, par Philibert de Lorme (1548-1556). In-8, 65 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.)

De la part prise par Philibert de Lorme à l'achèvement de la Sainte-Chapelle du Bois-de-Vincennes, dont les travaux, commencés en 1379 sous Charles V, restèrent inachevés jusqu'au début du XVI[e] siècle, on ne savait rien que ce qu'en révèle une phrase justificative du mémoire présenté plus tard par le célèbre architecte lui-même pour protester contre sa disgrâce. A l'aide de documents notariés demeurés jusqu'ici inconnus, notre con-

frère, M. Roy, a pu exposer, avec tout le détail et la précision désirables, la suite des travaux que, de 1548 à 1566, Philibert de Lorme dirigea au château de Vincennes : construction et décoration des hautes voûtes, confiées par lui au maitre maçon Jean de la Gente; grand jubé, dont aucun historien n'avait soupçonné l'existence; travaux de menuiserie et stalles du chœur, exécutés par le menuisier du roi, Scibec de Carpi, — toutes boiseries brûlées pendant la Révolution; grand perron monumental, également disparu; enfin, et surtout, vitraux du chœur, dont M. Roy, dans une discussion aussi serrée qu'ingénieuse, établit que les dessins, représentant des scènes de l'Apocalypse, et attribués jusqu'ici sans preuve à Jean Cousin, sont très vraisemblablement l'œuvre de Philibert lui-même, qui en confia l'exécution au maître verrier Nicolas Beaurain. Les trois restaurations dont ces vitraux furent l'objet par la suite ont malheureusement dénaturé l'œuvre primitive.

339. — SAINT-PIERRE (abbé DE). Annales politiques (1658-1740); nouvelle édition, collationnée sur les exemplaires manuscrits et imprimés, avec une introduction et des notes, par Joseph Drouet, docteur ès lettres. In-8, XXXVI-405 p. et portrait. Paris, H. Champion.

340. — SAINT-SIMON. Mémoires; nouvelle édition, collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au journal de Dangeau et de notes et appendices, par A. de Boislisle, membre de l'Institut, avec la collaboration de L. Lecestre et J. de Boislisle. T. XXIV. In-8, 575 p. Paris, Hachette et Cie.

341. — SAMARAN (Ch.). D'Artagnan, capitaine des mousquetaires du roi; histoire véridique d'un héros de roman. In-18 jésus, 357 p. et portr. Paris, Calmann-Lévy.

342. — SARAZIN (L.). Un « chalotiste » malouin, Louis-Philippe-Claude Hovius, imprimeur-libraire (1721-1806). In-8, 53 p. Saint-Servan, J. Haize.

(Extrait des Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.)

343. — SAULNIER (E.). Le rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X) (1523-1590). In-8, X-335 p., avec 1 portr. et 1 fac-similé. Paris, H. Champion.

344. — SAUTAI (capitaine M.). Les dernières années de

Lefebvre d'Orval, le promoteur de la manœuvre de Denain. In-8, 55 p. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.

345. — SERRIGNY (E.). Montsaugeon (Haute-Marne). In-8, 355 p. Domois-Dijon, impr. de l' « Union typographique ».

346. — SEYSSEL (comte M. DE). Le Belley de nos pères; conférence faite dans la salle des fêtes de Belley, en séance solennelle de la Société « Le Bugey ». In-8, 76 p. et grav. Belley, F. Montbarron.

(Extrait du Bulletin de la Société Le Bugey.)

347. — SICARD (abbé A.). L'ancien clergé de France; les évêques avant la Révolution; nouvelle et 5e édition, revue et augmentée. In-8, VI-644 p. Paris, V. Lecoffre.

348. — STEIN (H.). La grille du Palais de justice de Paris. In-8, 12 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

349. — STEIN (H.). Le Palais de justice et la Sainte-Chapelle de Paris; notice historique et archéologique. In-18 jésus, 256 p., avec grav. et plans. Paris, D.-A. Longuet.

Ce livre, qui fait partie d'une collection où ont déjà paru d'excellentes monographies de Saint-Denis, de Notre-Dame et de la cathédrale de Strasbourg, offre un double et rare attrait : destiné au grand public, qu'il atteindra sûrement, étant de lecture agréable et facile, — et plût au ciel que les nombreux visiteurs du Palais de justice et de la Sainte-Chapelle s'en servissent comme du meilleur des guides! — il est l'œuvre aussi d'un savant très sûrement informé qui, souvent, — les notes en témoignent, — fait appel aux sources originales et produit des documents ignorés. De ces deux beaux monuments, — purs joyaux, avec Notre-Dame, du cœur primitif de la capitale, — on lira d'abord ici l'histoire, fidèlement suivie à travers les siècles, depuis les origines et l'époque où le Palais, demeure des rois de France, voisinait avec la Sainte-Chapelle, gardienne des reliques et des chartes de leur antique trésor, jusqu'à nos jours et jusqu'à hier même où, dans la grande salle des Pas-Perdus, banquetèrent les membres du barreau commémorant le centenaire de la rénovation de l'Ordre; on y trouvera ensuite l'exacte description archéologique, d'une part

des bâtiments successifs de ce Palais qui abrita, sous l'ancien régime, les grandes cours souveraines, et où la plupart des grands événements de notre histoire eurent leur sonore écho, jusques et y compris les constructions récentes qui achèvent de s'élever au coin du quai des Orfèvres, et, d'autre part, de cette Sainte-Chapelle, relique à son tour d'un grand passé et, par là même, digne d'une mise en relief dont la privent et la priveront à perpétuité sans doute les étouffantes bâtisses qui l'enserrent. Rien d'essentiel n'est omis dans cette étude, que termine une description des nombreuses épaves des deux célèbres monuments aujourd'hui encore conservées dans les collections publiques, et que contribue à rendre très agréablement instructive une illustration aussi abondante que bien choisie.

350. — Stein (H.). Pierre de Montereau et la cathédrale de Paris. In-8, 17 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.)

Dans une précédente étude, où il établissait la participation évidente de Pierre de Montereau à la reconstruction de l'église abbatiale de Saint-Denis, M. H. Stein émettait l'hypothèse que cet architecte dut participer à d'autres œuvres importantes. Cette conjecture se trouve confirmée par la découverte d'un document de la série S des Archives nationales, où Pierre de Montereau est qualifié, en novembre 1265, « magister fabrice ecclesie beate Marie Parisiensis ». M. l'abbé de Launay, qui, le premier, a mis au jour ce document, n'a su en tirer aucun parti et, incapable même de donner son vrai nom au célèbre architecte, s'est livré sur ce point à de véritables divagations généalogiques. Il appartenait à notre confrère de montrer que Pierre de Montereau fut appelé à succéder, en 1260, à Jean de Chelles comme maître de l'œuvre de Notre-Dame, et, par de significatifs rapprochements entre certaines parties architecturales des deux églises de Paris et de Saint-Denis, d'établir de quels morceaux de la première on lui doit faire vraisemblablement honneur. En ces quelques pages se trouve donc résolu l'un des problèmes que soulevait encore, après même la belle et récente étude de M. Marcel Aubert, l'histoire de la construction de Notre-Dame.

351. — Stryienski (C.). La galerie de tableaux du Régent. In-8, 8 p. Paris, E. Leroux.

(Extrait de la Revue archéologique.)

352. — Tardif (E.-J.). Étude sur les sources de l'ancien

droit normand et spécialement sur la législation des ducs de Normandie. Gr. in-8, 50 p. Rouen, impr. L. Gy.

353. — TEXIER (H.). Notice historique sur Vitré. In-8, 31 p. avec grav. et plan. Vitré, impr. E. Lécuyer.

354. — THOMASSIN (V.). Jacques de Molay, dernier grand maître de l'ordre du Temple. In-8, 33 p. et portrait. Paris, C. Boutet.

355. — THUILLIER (H.). Brémulle; épisode des guerres franco-normandes (20 août 1119). In-8, 31 p. Évreux, impr. de l'Eure.

356. — TOUGARD (abbé). Documents concernant l'histoire littéraire du XVIIIe siècle conservés aux archives de l'Académie de Rouen, publiés avec introduction, notes et table. T. I. In-8, XVI-294 p. Rouen, A. Lestringant; Paris, A. Picard.

357. — TRELCAT (abbé E.). Les saints de Crespin : saint Landelin, saint Adelin, saint Domitien, saint Aybert; vie de Landelin, fondateur de l'abbaye de Crespin. In-8, VIII-220 p. avec grav. et musique. Cambrai, Oscar Masson.

358. — TRIGER (R.). L'ancien évêché du Mans avant la Révolution et la psallette de la cathédrale. In-8, 86 p. avec grav. Le Mans, A. de Saint-Denis.

359. — URBAIN (Ch.) et LEVESQUE (E.). Correspondance de Bossuet; nouvelle édition, augmentée de lettres inédites et publiée, avec des notes et des appendices, sous le patronage de l'Académie française. T. V (janvier 1692-septembre 1693). In-8, 565 p. Paris, Hachette et Cie.

360. — UZUREAU (F.). Andegaviana (12e série). In-8, 576 p., avec carte. Paris, A. Picard et fils.

361. — VALMONT (G.). La question des subsistances dans la généralité de Rouen au XVIIIe siècle. Gr. in-8, 6 p. Rouen, impr. L. Gy.

(Extrait du Congrès du millénaire normand.)

362. — VANEL (G.). Une grande ville aux XVIIe et

XVIIIe siècles : la vie privée à Caen; les usages; la société; les salons. Petit in-8, 405 p. Caen, L. Jouan.

363. — VESNITCH (M.-R.). Le cardinal Alberoni pacifiste. In-8, 45 p. Paris, impr. Plon-Nourrit et Cie.

(Extrait de la Revue d'histoire diplomatique.)

364. — VIDIER (A.). Extraits de comptes royaux concernant Paris. I : Journal du trésor (1298-1301). In-8, 44 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

365. — VIÉ (M.). Commune de Vignevieille, histoire locale. In-8, 16 p. Lezignan (Aude), impr. G. Loupiac.

366. — VOGÜÉ (marquis DE). Une famille vivaroise, histoires d'autrefois racontées à ses enfants par le marquis de Vogüé, de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; nouvelle édition, 3 vol. in-8, 378, 370 et 197 p. Paris, H. Champion.

En signalant aux lecteurs de l'*Annuaire-Bulletin* (année 1907, p. 81-82) l'apparition du tome Ier de l'édition en grand format de cette belle histoire de la maison de Vogüé, racontée avec tant d'érudition, de simplicité et d'éloquence, M. de Boislisle faisait ressortir naguère la multitude des recherches qu'elle représente et l'abondance des renseignements qu'elle fournit sur une de nos provinces le plus mal connues.

L'œuvre aujourd'hui est achevée. A partir du dernier quart du XVIIe siècle, le lecteur se trouve transporté, hors des limites du Vivarais, en Hollande, en Italie et surtout en Allemagne, à la suite de Melchior II, de Cerice-François et de Charles-François-Elzéar, comte ou marquis de Vogüé. Mais la famille, dont les membres versaient généreusement leur sang sur les champs de bataille, tenait toujours par ses racines aux rochers du Vivarais, et le récit ne s'arrête qu'en 1812, à la mort du dernier des Vogüé qui soit né et ait vécu au pays des ancêtres.

Une suite de quatre-vingt-deux pièces justificatives, allant de 1084 à 1790, et empruntées soit aux dépôts publics, soit aux études de notaires, soit à diverses collections privées et surtout au chartrier des Vogüé, remplit tout le dernier volume.

Il faut remercier celui qui a tant contribué lui-même à parer d'un nouveau lustre le nom de la vieille famille vivaroise d'avoir mis à la portée du grand public un livre qu'il appelle avec raison « une œuvre de piété familiale et de bonne foi », mais qui

est aussi une leçon de grande portée et un sujet de très intéressantes méditations. N. V.

367. — Vogüé (marquis de), Sautai (capitaine M.), Pilon (Edmond). La bataille de Denain; les vainqueurs de Denain; Villars à Denain; relations inédites de la journée de Denain (livraison du 10 juillet des « Marches de l'Est »). In-8. Paris.

L'excellente revue *les Marches de l'Est*, qui s'occupe de l'histoire des pays situés sur nos frontières orientales, Suisse romande, Alsace-Lorraine, Luxembourg, pays wallons, a consacré sa livraison du 10 juillet 1912 presque toute entière à la bataille de Denain gagnée par Villars il y a juste deux cents ans, le 24 juillet 1712, et elle a demandé des études spéciales à trois érudits particulièrement compétents sur cette matière, tels que le marquis de Vogüé, descendant d'une sœur de Villars, et le capitaine Sautai. Ces études sont un exposé clair et précis de ce que fut la manœuvre de Denain, dont on connaît bien maintenant tous les préliminaires, la préparation, l'exécution et les détails, et aussi le rôle des principaux acteurs : Lefebvre d'Orval qui l'imagina, Villars qui la prépara et la commanda, Montesquiou qui l'exécuta. Des reproductions de cartes anciennes, de portraits des généraux, de la médaille commémorative et de gravures du temps complètent heureusement les notices historiques et en augmentent l'intérêt.

368. — Weiss (N.). Note sommaire sur les débuts de la Réforme en Normandie (1523-1547). Gr. in-8, 25 p. Rouen, impr. L. Gy.

(Extrait du Congrès du millénaire normand.)

369. — Weiss (N.) et Clouzot (H.). Journal de Jean Migault, maître d'école (1681-1688); publié pour la première fois, d'après le texte original, avec une introduction et des notes. In-16, 303 p., 26 planches et 1 carte hors texte. Paris, Société de l'histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères.

370. — Winterer (abbé L.). Vie du bienheureux Bernard de Bade. In-8, 31 p. Saint-Dié, impr. C. Cuny.

371. — Yrondelle (A.). Histoire du collège d'Orange depuis sa fondation jusqu'à nos jours (1573-1909). In-8, xv-352 p., avec grav. Paris, H. Champion.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 NOVEMBRE 1912,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE BERGER, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 10 décembre suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président fait savoir que la Société a perdu deux de ses membres : M. Jacques Le Brun, co-directeur des Guides Conty, et M. de Brotonne, ancien élève de l'École polytechnique, ancien fonctionnaire du ministère des Finances, connu par sa longue collaboration avec M. de Boislisle et par les précieuses tables dont il a enrichi le recueil des *Lettres de Colbert* et le catalogue des actes des Contrôleurs généraux des finances.

M. le Président rappelle également la perte d'un jeune archiviste-paléographe, M. François Bruel, bibliothécaire au département des Estampes de la Bibliothèque nationale, qui, sans parler de ses autres travaux érudits, avait quelque temps prêté son concours à notre édition des *Mémoires du cardinal de Richelieu;* ce deuil qui frappe cruellement un de nos collègues du Conseil est doublement douloureux pour notre Société.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2556. La bibliothèque publique de la ville de New-York (États-Unis), présentée par MM. Lecestre et Valois.

2557. M. E. Stechert, rue de Condé, n° 16, présenté par MM. Laurens et Lecestre.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Revue historique*, juillet-août et septembre-octobre 1912. — *Revue des Questions historiques*, 1er juillet et 1er octobre 1912. — *Revue d'histoire diplomatique*, juillet et octobre 1912. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, mai-juin, juillet-août 1912. — *Bulletin mensuel de l'Association philotechnique*, juin-octobre 1912.

Sociétés savantes. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, année 1911. — *Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1911. — *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, t. XV, 1re partie. — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, nouvelle série, nos 39 et 40. — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, janvier-juin 1912. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, année 1911. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2e série, t. IV, 2e partie. — *Catalogue* des collections de la même Société : 1re partie : *Archives*. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1912, 1er et 2e trimestres. — *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, n° 31. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord*, 3e série, t. XII. — *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, nouvelle série, t. XIII et XIV. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 3e série, nos 40, 41, 42. — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2e trimestre. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1er et 2e trimestres de 1912. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 2e fasc. de 1912. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. LXXXI, 1er et 2e bulletins. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la Classe des lettres et de la Classe des beaux-arts*, 1912, nos 4 à 7. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 3e série, t. VIII, 2e livraison. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLI, 1er et 2e fasc. — *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. XXVI, 1re et 2e livraisons. — *Annuaire* de la même Société, t. XXIII. — *Indicateur d'antiquités suisses*, nouvelle série, 1911, fasc. 4. — *Musée national suisse à Zurich*, 20e rapport annuel, 1911. — *Boletin del Archivo nacional de Cuba*, mai-juin 1912. — *Proceedings of the American philosophical Society*, janvier-juillet 1912. — *Bureau of American ethnology*, bulletin 47.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

L'Institut historique de Tokyo, par Édouard Clavery. Br. in-8.

Paris. — *Conférence sur le rôle de la Normandie dans l'histoire de France*, par Louis Delavaud. Br. in-4. Rouen. — *L'idée du parfait ambassadeur*, par Louis Rousseau de Chamoy, gentilhomme de la chambre du roi et son ministre auprès de la Diète germanique; préface de M. Delavaud. Br. in-8. Paris, Pedone. — *Rome et la renaissance de l'antiquité à la fin du XVIII*e *siècle*, par L. Hautecœur (*Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*, fasc. 105). In-8. Paris, Fontemoing. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France. Bibliothèque de la Guerre.* In-8. Paris, Plon. — Même collection : *Archives de la Guerre*, par Louis Tuetey, t. I. In-8. Paris, Plon. — *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs (1589)*, par F. Joüon des Longrais. In-8. Rennes. — *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, publiés sous la direction de Jules Hayem. 2 vol. in-8. Paris, Hachette. — *Un assassin du duc Henri de Guise. François II de Monpezat, baron de Laugnac, capitaine des Quarante-Cinq (1566-1590)*, par Mlle J. Hazon de Saint-Firmin. Br. in-8. Paris, Picard. — *Procès-verbaux de la Commission temporaire des arts*, publiés et annotés par Louis Tuetey, t. I. In-4. Paris. — *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, par R. de Lasteyrie et A. Vidier, t. V, 4e livraison, et *Bibliographie annuelle* des mêmes travaux, par les mêmes, 1908-1909. 2 vol. in-4. Paris. — *L'histoire du papier et des filigranes.* Conférence faite à la maison du Livre par le commandant de Witte. Br. in-4. Bruxelles. — *Comment il faut classer et cataloguer les filigranes*, par le même. Br. in-8. Bruxelles. — Académie royale de Belgique : Commission royale d'histoire. *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV*e*-XVI*e *siècle)*, par Joseph Cuvelier. In-4. Bruxelles, Imbreghts. — Même Académie : *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*, par S. Bormans et J. Halkin, t. XI, 2e partie. In-4. Bruxelles, Imbreghts. — *Institut d'estudis catalans. Les obres d'Auzias March. Editio critica*, par Amadeu Pagès, t. I. In-4. Barcelone.

Correspondance.

M. le comte d'Antioche s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1912. Feuille 8 tirée.

Mémoires de Turenne. T. II. Feuilles 17 à 23 tirées; feuille 24 en placards.

Mémoires de Florange. Pas de changement.

Lettres du duc de Bourgogne. T. I. Feuilles 18 à 23 tirées; feuilles 24 et 25 en placards.

Lettres du duc de Bourgogne. T. II. Feuilles 1 à 7 tirées.

Histoire de la Ligue. T. I. Pas de changement.

Mémoires de Beaulieu-Persac. Feuilles 1 à 5 tirées; feuilles 6 à 13 en placards; feuilles *a* et *b* en pages.

Journal de Fauquembergue. T. III. Feuilles 1 à 10 en placards.

Le secrétaire fait savoir que le tome III des *Mémoires du cardinal de Richelieu* et le tome II du *Journal de Jean Vallier*, ayant été terminés au cours de l'été, sont actuellement en distribution.

Il indique de quelle manière pourra être complété l'exercice de 1912 et appelle l'attention du Conseil sur le besoin de faire envoyer dans un délai plus ou moins court de nouvelle copie aux imprimeurs.

M. le baron de Courcel entretient le Conseil de l'état d'avancement de la publication des *Mémoires du cardinal de Richelieu.*

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

372. — Adher (J.). Le diocèse de Rieux au XVIIIe siècle. In-8, 46 p. Toulouse, E. Privat.

(Extrait des Annales du Midi.)

373. — Aimond (G.). L'église Saint-Étienne, ancienne collégiale Saint-Pierre de Bar-le-Duc. In-8, 152 p. avec

1 plan, des dessins dans le texte et 12 planches hors texte. Bar-le-Duc, impr. Constant-Laguerre.

(Extrait des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.)

374. — ALBE (abbé). Les suites du traité de Paris de 1259 pour le Quercy. In-8, 73 p. Toulouse, E. Privat.

(Extrait des Annales du Midi.)

375. — ALLARD (G.). Histoire généalogique de la famille de Revilasc. A Grenoble, chez Laurens Gilibert, impr. et libr., rue de Bonne, proche les RR.PP. Jésuites, MDCLXXX, avec privilège du roi; reproduction en fac-similé exécutée pour le comte Michel de Pierredon, le 15 octobre 1912. Petit in-8, 21 p. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

376. — ATGIER (docteur). Notice historique sur l'ancien Hôtel-Dieu de Saint-Martin-de-Ré, aujourd'hui hospice Saint-Honoré, depuis son origine (XIIe siècle) jusqu'à nos jours, y compris ses transformations, appartenances, dépendances, fondations (hôtel des Cadets, hôpital de la Marine), restaurations (monastère des Capucins) et incorporations (hôpital Saint-Louis). In-8, 150 p. avec grav. et portraits. La Rochelle, impr. N. Texier.

(Extrait du Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes.)

377. — AUERBACH (B.). La France et le Saint-Empire romain germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française. In-8, LXXIII-498 p. avec 5 planches. Paris, H. Champion.

378. — BEAUCHESNE (marquis DE). Henri III et le château d'Angers en 1585, d'après des documents inédits. In-8, 32 p. Angers, G. Grassin.

(Extrait de la Revue de l'Anjou.)

379. — BLANCHET (A.) et DIEUDONNÉ (A.). Manuel de numismatique française. T. I : Monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet. In-8, VII-432 p. avec 248 fig. et 3 planches. Paris, A. Picard et fils.

380. — Bloch (M.). Blanche de Castille et les serfs du chapitre de Paris. In-8, 53 p. Paris, H. Champion.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

381. — Boislisle (J. de). Discours prononcé aux fêtes du bi-centenaire de la victoire de Denain (1712-1912). In-16, 16 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

382. — Borrelli de Serres (colonel). L'agrandissement du palais de la Cité sous Philippe le Bel. In-8, 110 p. Paris, H. Champion.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

383. — Bourrier. La baillisterie et la tutelle dans l'ancienne Bourgogne et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, de 1140 à 1155. In-8, viii-246 p. Dijon, impr. Jobard.

384. — Brintet (L.-C.). Une ancienne famille du Châlonnais; notes historiques et généalogiques; publié sous les auspices et avec le concours de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. In-8, ii-163 p. avec grav. et tableaux généalogiques. Chalon-sur-Saône, E. Bertrand.

385. — Brunel (C.). L'original du diplôme des empereurs Louis le Pieux et Lothaire, pour l'abbaye de Corbie (825). In-8, 17 p. Paris, H. Champion.

(Extrait du Moyen âge.)

386. — Caillet (L.). Documents du xive et du xve siècle conservés à la bibliothèque de Lyon. In-8, 7 p. Paris, H. Champion.

(Extrait du Moyen âge.)

387. — Cans (A.). Les séjours à Reims du cardinal Mazarin pendant la Fronde; communication faite à l'Académie nationale de Reims. In-8, 26 p. Reims, impr. L. Monce.

(Extrait des Travaux de l'Académie de Reims.)

388. — Chalus (P. de). Bretons et Bonshommes à Chaillot (xive-xviiie siècle). In-16, 64 p. Paris, Bloud et Cie.

389. — COCHIN (Claude). La chapelle funéraire des Arnauld à Saint-Merri de Paris et le tombeau du marquis de Pomponne par Bartolomeo Rastrelli. In-8, 32 p. Paris, H. Champion.

390. — CORNU (Paul). Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments, publiée d'après les manuscrits des Archives nationales. T. XVIII : Table générale. In-8 à 2 col., XI-230 p. Paris, J. Schemit.

391. — COVILLE (A.). Une visite de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, en 1503. In-8, 36 p. avec plan. Lyon, A. Rey.

392. — COYECQUE (E.). Vieilles archives notariales; comment les classer et les inventorier ; conseils et exemples. In-8, 52 p. avec fig. Paris.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

393. — DAVID (L.). La fin d'une famille noble au XIXe siècle : les de Poncharral de Pouillac, possesseurs du château de Bellevue en Saint-Avit (Charente). Petit in-8, 34 p. avec grav. Angoulême, impr. ouvrière, 18, rue d'Aguesseau.

394. — DELABORDE (H.-F.). Le texte primitif des Enseignements de saint Louis à son fils. In-8, 53 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

395. — DENIFLE (H.). Luther et le luthéranisme ; étude faite d'après les sources; traduit de l'allemand avec une préface et des notes, par J. Paquier. T. III. In-16, 502 p. Paris, A. Picard et fils.

396. — DEROISIN (H.-P.). Mémoire sur Philippe le Bel et les origines de la société moderne ; publication posthume. In-8, VIII-252 p. Alençon, impr. A. Coueslant.

397. — DEVILLE (Étienne). Cartulaire de l'église de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger publié d'après le

manuscrit original de la bibliothèque Mazarine, avec introduction, notes, notices, appendices, tables. In-4, LXVI-321 p. Paris, H. Champion.

398. — DIEUDONNÉ (A.). Histoire monétaire du denier parisis jusqu'à saint Louis. In-8, 39 p. et tableaux. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.)

399. — DIEUDONNÉ (A.). La monnaie royale depuis la réforme de Charles V jusqu'à la restauration monétaire par Charles VII, spécialement dans ses rapports avec l'histoire politique. In-8, 49 p. avec 12 fig. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

400. — DU BOSCQ DE BEAUMONT (G.) et BERNOS (M.). La cour des Stuarts à Saint-Germain-en-Laye (1689-1718). Petit in-8, XII-400 p. avec 6 illustrations. Paris, Émile-Paul.

401. — DUPRAT (E.). Notes de topographie avignonnaise (le rocher des Doms, le Rhône). In-8, 19 p. Nîmes, Impr. générale, rue de la Madeleine, 21.

(Extrait de la Revue du Midi.)

402. — DUSAUTOIR (abbé A.). Histoire de la paroisse Saint-Denis, à Saint-Omer (Pas-de-Calais), depuis ses origines jusqu'au XXe siècle. In-8, IX-364 p. avec nombreuses gravures. Saint-Omer, impr. H. d'Homont; Boulogne-sur-Mer, photogravure P. Gaultier.

403. — ECHAMEL (abbé M.). Histoire de la paroisse de Voutezac (châtellenie des évêques de Limoges en Bas-Limousin). Petit in-8, 277 p. Brive, impr. catholique.

404. — ENTRAYGUES (abbé). Mgr de Royère, évêque de Tréguier, dernier évêque de Castres, d'après des documents inédits (1727-1802). In-16, XVII-380 p. avec armoiries. Paris, P. Lethielleux.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 10 DÉCEMBRE 1912,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart;

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE BERGER, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 janvier suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président fait part des nombreuses et regrettables pertes subies par la Société depuis la dernière séance : celle de M. Vallentin, ancien magistrat, doyen de nos sociétaires et dont l'admission remontait à 1851; celle de M. Rollin, ancien préfet des études d'un des grands collèges de Paris; celle de M. Léon-G. Pélissier, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, et de M. Charles Baudon de Mony, archiviste-paléographe, auteurs l'un et l'autre d'importantes publications sur l'histoire des rapports de la France avec l'Italie et avec l'Espagne; celle de S. A. R. Madame la comtesse de Flandre; celle enfin de M. le marquis d'Albon, qui laisse des travaux inachevés, notamment sur l'histoire des Templiers au XIIe siècle.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique*, novembre-décembre 1912. — *Bulletin de la Société du Protestantisme français*, septembre-octobre 1912. — *Bulletin mensuel de l'Association philotechnique*, novembre 1912.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 3e trimestre 1912. — *Mettensia*. VI. *Mémoires et documents*

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, t. VIII, 3e livraison. — *Bureau of American ethnology*, bulletin 52. — *Transactions of the royal historical Society*, 3e série, t. VI.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés à la séance de clôture du 13 avril 1912, par MM. Steeg et Lacroix. Br. in-8. Paris. — *Souvenirs de l'année terrible : Nouveaux détails sur l'affaire de Chennegy*, par Arsène Thévenot. Br. in-8. Troyes. — *Le Chesnoy-lez-Sens, histoire d'un fief et de ses seigneurs*, par Maurice Roy, fasc. 3. In-8. Sens. — *La Sainte-Chapelle du Bois de Vincennes; son achèvement, sous Henri II, par Philibert de Lorme (1548-1556)*, par le même. Br. in-8. Paris. — *Une famille vivaroise. Histoires d'autrefois, racontées à ses enfants*, par le marquis de Vogüé, t. II. In-8. Sancerre.

A propos de ce dernier ouvrage, M. le baron de Courcel fait remarquer combien, en décrivant l'ascension d'une famille, M. le marquis de Vogüé a contribué à faire comprendre le développement de la société française avant 1789.

Correspondance.

Le ministre de l'Instruction publique adresse à la Société une circulaire contenant le programme du 51e Congrès des Sociétés savantes qui doit s'ouvrir à Grenoble le 13 mai 1913.

La Société royale d'archéologie de Bruxelles invite la Société à se faire représenter à sa séance solennelle, qui, primitivement fixée au 15 décembre 1912, se trouve renvoyée au 26 janvier 1913 par suite du décès de la comtesse de Flandre.

M. Bourrilly annonce l'intention de se remettre prochainement à la préparation du tome IV et dernier des *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay.*

MM. le comte d'Antioche et le marquis de Laborde s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. Ce dernier, en même temps, annonce pour le mois de janvier l'achèvement

de l'impression des *Mémoires de Florange*, dont il est commissaire responsable.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1912. Feuilles 9 et 10 en placards.

Mémoires de Turenne. T. II. Feuille 24 tirée ; feuille 25 en placards.

Mémoires de Florange. Feuilles 15 à 17 en pages ; feuilles 18 à 20 en placards.

Histoire de la Ligue. T. I. Feuilles 15 à 17 tirées. On compose l'Introduction.

Mémoires de Beaulieu-Persac. Feuilles *a* et *b* tirées ; feuilles 6 à 12 en pages. On compose la suite.

Lettres du duc de Bourgogne. T. II. Pas de changement.

Journal de Fauquembergue. T. III. Pas de changement.

Le secrétaire fait savoir que le tome Ier des *Lettres du duc de Bourgogne* est actuellement au brochage. Le Conseil aura à fixer, dans une de ses prochaines séances, l'époque de sa mise en distribution.

M. Delavaud communique au Conseil les conclusions d'un long rapport qu'il a pris soin de rédiger et d'adresser au Comité de publication au sujet de la continuation de l'édition des *Mémoires du cardinal de Richelieu ;* il insiste sur la nécessité de poursuivre la série des *Rapports et notices* en faisant appel à tous les concours, même étrangers ; il explique dans quelle mesure il y a lieu d'utiliser le manuscrit A des *Mémoires*, tout en prenant le manuscrit B pour base de l'édition, comment aussi, à l'aide des relations officielles répandues par ordre de Richelieu, des pamphlets qu'il a inspirés et des publications officieuses faites par ses amis, on peut reconstituer les états successifs de la pensée du cardi-

nal; enfin il exprime le vœu que la publication soit poussée avec la plus grande activité et que chaque année, s'il est possible, voie apparaître un nouveau volume.

M. le baron de Courcel ajoute quelques observations, et M. le Président remercie M. Delavaud de l'empressement qu'il a mis à inaugurer ses fonctions de commissaire responsable.

M. Max Prinet entretient le Conseil de l'utilité qu'il y aurait à rééditer un texte d'un intérêt capital pour l'histoire de la Franche-Comté, l'*Histoire de dix ans* de Jean Girardot de Nozeroy, sieur de Beauchemin (1632-1642), dont une édition fort médiocre a été donnée par Crestin en 1843. Il croit savoir que M. E. Longin, de Dijon, serait disposé à entreprendre cette publication.

La séance est levée à cinq heures un quart.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT AUX OUVRAGES HISTORIQUES.

L'Académie française, dans sa séance publique annuelle du 21 novembre 1912, a décerné les prix suivants :

Prix Gobert. — Le premier prix à M. Louis Madelin, pour son livre : *La Révolution.* — Le second prix à M. Pierre Champion, pour son ouvrage intitulé : *Vie de Charles d'Orléans (1394-1465).*

Prix Thérouanne. — Quatre prix, de 1,000 fr. chacun, aux ouvrages suivants : *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc (1684-1700)*, par M. Charles Bost; *Jean Chapelain (1595-1674)*, par M. Georges Collas; *L'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire du 22 avril 1815*, par M. Léon Radiguet; *Naples sous Joseph Bonaparte (1806-1808)*, par M. Jacques Rambaud. — Deux prix, de 500 fr. chacun, aux ouvrages suivants : *Les levées départementales dans l'Allier sous la Révolution (1791-1796)*, par le lieutenant-

colonel Dulac; *Les brûlots anglais en rade de l'île d'Aix (1809)*, par M. J. Silvestre.

Prix Marcelin Guérin. — Un prix de 750 fr. à M. Henri Moysset pour son livre sur *L'esprit public en Allemagne vingt ans après Bismarck*. — Un prix de 500 fr. à M. Jean Harmand, pour son ouvrage sur *Madame de Genlis, sa vie intime et politique (1746-1830)*.

Prix Jean-Jacques Berger. — Un prix de 10,000 fr. à M. de Lanzac de Laborie, pour son ouvrage intitulé : *Paris sous Napoléon*. — Deux prix, de 1,000 fr. chacun, aux ouvrages suivants : *Eglise de Saint-Merry de Paris, histoire de la paroisse et de la collégiale*, par M. l'abbé Baloche; *L'Eglise réformée de Paris sous Henri IV*, par M. le pasteur Pannier. — Six prix, de 500 fr. chacun, aux ouvrages suivants : *L'industrie de la boucherie à Paris pendant la Révolution*, par M. Hubert Bourgin; *Le roman de Paris d'après les documents et renseignements fournis par Victorien Sardou*, par M. Paul Fournier; *Les images des confréries parisiennes, Saint-Hippolyte, Le couvent des Bénédictines anglaises du Champ-de-l'Alouette*, par M. l'abbé Gaston; *La beauté de Paris*, par M. Charles Magny; *Un échevin de Paris au XVIII[e] siècle : Michel Martel*, par M. A. Varloy; *Le trésor de la Sainte-Chapelle ; inventaires et documents*, par M. A. Vidier.

Prix Juteau-Duvigneaux. — Quatre prix, de 500 fr. chacun, aux ouvrages suivants : *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, par M. A. Degert; *Sainte Fare, sa vie et son culte*, par M. Delsart; *Lamennais et le Saint-Siège*, par M. Paul Dudon; *Un prêtre d'autrefois, l'abbé de Moussac (1753-1827)*, par M. de Moussac.

Prix Sobrier-Arnould. — Un prix de 1,000 fr. à M. de Maleissye, pour son livre : *Les lettres de Jehanne d'Arc*.

Prix Bordin. — Un prix de 500 fr. à M. Émile Magne, pour ses deux volumes : *Voiture et les origines de l'hôtel*

de Rambouillet; Voiture et les années de gloire de l'hôtel de Rambouillet.

Prix Saintour. — Deux prix, de 600 fr. chacun, à M. Charles Oulmont, pour son étude sur *Pierre Gringore*, et à M. L. Thuasne, pour son livre sur *Villon et Rabelais*.

Prix Langlois. — Deux prix, de 400 fr. chacun, aux traductions suivantes : *Martin Hume. La cour de Philippe IV et la décadence de l'Espagne (1621-1665)*, par MM. J. Condamin et P. Bonnet; *Jean Janssen. La civilisation en Allemagne depuis la fin du moyen âge jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans*, par Mme E. Paris.

Prix Furtado. — Un prix de 500 fr. à M. Henri Longnon, pour sa biographie de *Pierre de Ronsard*.

Prix Charles-Blanc. — Deux prix, de 500 fr. chacun, à M. Paul Gout, pour son livre sur *Le Mont-Saint-Michel*, et à M. E. Méhu, pour son travail sur *Salles-en-Beaujolais*. — Un prix de 400 fr. à M. de Fels, pour son ouvrage sur *Ange-Jacques Gabriel (1698-1782)*.

Prix Montyon. — Un prix de 1,000 fr. à M. René Pichon pour son ouvrage intitulé : *Hommes et choses de l'ancienne Rome*. — Cinq prix, de 500 fr. chacun, aux ouvrages suivants : *Récits de guerre*, par M. le général Bruneau; *Saint Charles Borromée*, par M. L. Celier; *Le maréchal Valée (1773-1846)*, par M. Maurice Girod de l'Ain; *Le tiers état à Draguignan*, par M. F. Mireur; *D'Artagnan*, par M. Charles Samaran.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique annuelle du 15 novembre 1912, a décerné les prix suivants :

Prix Gobert. — Le premier prix à M. Ferdinand Brunot, pour son *Histoire de la langue française, des origines à*

1900. — Le second prix à M. P. de Vaissière, pour son ouvrage intitulé : *Récits du temps des troubles au XVI[e] siècle. De quelques assassins.*

Antiquités de la France. — La première médaille à MM. Jadart, Demaison et Givelet, pour leur *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims ;*

La deuxième à M. Victor Mortet, pour son *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au moyen âge ;*

La troisième à M. Sauvage, pour son livre sur *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux, des origines au XVI[e] siècle ;*

La quatrième à M. l'abbé Vidal, pour son ouvrage intitulé : *Benoît XII; lettres communes (1334-1342).*

La première mention à MM. Chappée et l'abbé Denis, pour leur publication *Archives du Cogner ;* — la deuxième à M. Gadave, pour ses *Documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse ;* — la troisième à M. Artonne, pour son étude sur *Le mouvement de 1314 et les chartes provinciales de 1315 ;* — la quatrième à M. Verlaguet, pour son édition du *Cartulaire de l'abbaye de Sylvanès ;* — la cinquième à M. l'abbé Legras, pour son livre sur *Le bourgage de Caen.*

Prix de numismatique. — Deux récompenses, de 500 fr. chacune, à M. J. Sambon, pour son *Repertorio generale delle monete coniate in Italia,* et à M. A. Sabatier, pour son ouvrage sur les *Plombs historiés de la Saône et de la Seine.*

Prix Bordin. — Un prix de 1,500 fr. à M. F. Chalandon, pour son histoire de *Jean II et Manuel Comnène.* — Trois récompenses, de 500 fr. chacune, au R. P. Callaey, pour son *Etude sur Ubertin de Casale*; à M. Jean Longnon, pour son édition de la *Chronique de Morée ;* à dom A. Staerk, pour son livre intitulé : *Les manuscrits latins du V[e] au XIII[e] siècle conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.*

Prix Fould. — Un prix de 3,000 fr. à M. Georges Durand, pour son ouvrage sur *L'église abbatiale de Saint-Riquier*. — Un prix de 1,000 fr. à M. Ph. Lauer, pour son livre sur *Le palais de Latran*. — Un prix de 800 fr. à M. P. Denis, pour son étude sur *Ligier Richier*.

Prix Brunet. — Une récompense de 1,500 fr. à M. Vicaire, pour son *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle*. — Une récompense de 1,000 fr. à M. Georges Lepreux, pour sa *Gallia typographica*. — Deux récompenses, de 500 fr. chacune, à M. Ét. Deville, pour son *Index du Mercure de France*, et à M. Ch. Beaulieux, pour son *Catalogue des livres de la réserve (XVIe siècle) de la bibliothèque de l'Université de Paris*. — Deux mentions très honorables à M. Pierre Bliard, pour sa *Bibliographie de la Compagnie de Jésus*, t. X (tables), et à M. J. Baudrier, pour sa *Bibliographie lyonnaise*.

Prix Delalande-Guérineau. — Un prix de 800 fr. à M. Maurice Brillant, pour son ouvrage intitulé : *Les secrétaires athéniens*. — Un prix de 400 fr. à M. Fr. Sagot, pour son livre sur *La Bretagne romaine*.

Prix Gabriel-Auguste Prost. — Deux prix, de 500 fr. chacun, à M. Gavet, pour son édition du *Diarium Universitatis Mussipontanæ*, et à la *Bibliographie lorraine*, publiée par les *Annales de l'Est*, organe de la Faculté des lettres de Nancy.

Prix Estrade-Delcros. — Décerné à Mme veuve Auguste Longnon, pour l'ensemble des travaux de son mari.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance publique annuelle du 7 décembre 1912, a décerné les prix suivants :

Prix Audiffred. — Une récompense de 1,000 fr. à M. Léon Dutil, pour son ouvrage sur *L'état économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime*. — Quatre

récompenses, de 500 fr. chacune, à M. le colonel de Rochas d'Aiglun, pour son étude sur *Vauban, oisivetés et correspondance;* à MM. Gaffarel et de Duranty, pour leur livre sur *La peste de 1720 à Marseille et en France;* à M. A. Depréaux, pour son étude sur *Les offices de recrutement du XVII*e *siècle à nos jours;* à M. A. Duboscq, pour son ouvrage : *Louis Bonaparte en Hollande d'après ses lettres.*

PRIX FRÉVILLE. — Deux récompenses, de 500 fr. chacune, à M. Hennet, pour son volume *Regards en arrière*, et à M. Dagnaud, pour son travail manuscrit sur *L'administration centrale de la marine sous l'ancien régime.*

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN. — Une mention à M. Maximin Deloche, pour son livre sur *La maison du cardinal de Richelieu.*

PRIX DU BUDGET. — Un prix de 1,500 fr. à M. Prentout, pour son travail sur les *États de Normandie.* — Une récompense de 500 fr. à M. de Cardenal, pour son étude sur les *États de Périgord.*

PRIX SAINTOUR. — Une récompense de 2,000 fr. au mémoire sur l'*Histoire du Parlement de Paris de 1380 à 1515*, portant pour devise : « Et divers parlements ne sont que diverses classes d'un même parlement du roi. »

PRIX DROUYN DE LHUYS. — Un prix de 1,500 fr. à M. R. Guyot, pour son livre intitulé : *Le Directoire et la paix de l'Europe.* — Une récompense de 1,000 fr. à M. J. Dureng, pour son étude sur *Le duc de Bourbon et l'Angleterre (1723-1726).* — Une récompense de 500 fr. à dom Ancel, pour son édition des *Nonciatures de Paul IV.* — Une mention très honorable à Mme de Lipinska, pour son *Histoire du grand-duché de Posen de 1815 à 1830.*

PRIX PAUL-MICHEL PERRET. — Une récompense de 1,000 fr. à M. l'intendant Gigon, pour son ouvrage sur *La troisième guerre de religion, Jarnac, Moncontour.* — Deux récompenses, de 500 fr. chacune, à M. Jacques Bar-

doux, pour son livre sur *Victoria Ire, Édouard VII, Georges V*, et à M. Ph. Barrey, pour son travail sur la *Représentation commerciale havraise au XVIIIe siècle.* — Trois mentions honorables à M. Latreille, pour son livre sur *La petite église de Lyon ;* à M. G. Pérouse, pour son travail sur les *Communes et les institutions de l'ancienne Savoie;* à M. Gailly de Taurines, pour son livre sur *Les légions de Varus.*

PRIX ODILON-BARROT. — Décerné à M. Olivier Martin, pour son travail manuscrit sur *La coutume de Paris.*

II.

BIBLIOGRAPHIE.

405. — ESTOURNET (G.). Origines des seigneurs de Nemours; note rectificative avec des recherches sur la généalogie des Le Riche de Paris. In-8, 130 p. avec planche et tableau généalogique. Fontainebleau, impr. Bourges.

(Extrait des Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

406. — FAGE (R.). La maison natale d'Étienne Baluze. In-8, 28 p. Tulle, impr. du « Corrézien républicain », 1, rue Général-Delmas.

407. — FEBVRE (L.). Histoire de Franche-Comté. Petit in-8, VII-260 p. et grav. Paris, Boivin et Cie.

408. — FOSSEYEUX (M.). Une maison de l'hôpital général : le refuge de Sainte-Pélagie sous l'ancien régime. In-8, 16 p. et 1 grav. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

409. — GALABERT (Fr.) et LASSALLE (C.). Album de paléographie et de diplomatique; fac-similés phototypiques

de documents relatifs à l'histoire du midi de la France et en particulier de la ville de Toulouse, publiés avec le concours d'un groupe d'archivistes. In-fol., 10 planches et notices (44 pages). Toulouse, Clovis Lassalle; Paris, H. Champion.

410. — Gautier (P.). Notes sur des diplômes carolingiens des archives de la Haute-Marne. In-8, 14 p. Paris, H. Champion.

(Extrait du Moyen âge.)

411. — Girieud (J.). Les échevins de Rouen pendant l'administration échevinale (1382-1695). In-8 carré, 50 p. avec un écusson et une grav. Rouen, Girieud.

412. — Gosset (docteur P.). Notes généalogiques tirées des registres paroissiaux du canton de Beine : D'Escanneville, seigneur du fief de Richebourg à Bétheniville; Goujon, comte de Saint-Souplet; Graillet, seigneur de Beine et d'Époye; Pussort, sieur de Cernay; Rabutin, seigneur de Selles, etc. In-8, 71 p. avec écussons et une planche. Reims, impr. L. Monce.

(Extrait des Travaux de l'Académie de Reims.)

413. — Grégoire (C.). Une terre bourbonnaise au XVIIIe siècle : les Maysonneuve de Casaubon, seigneurs de Saint-Geraud-de-Vaux, Saint-Loup et Gouise (1763-1783). In-8, 38 p. Moulins, L. Grégoire.

414. — Guitard (E.). Colbert et Seignelay contre la religion réformée : étude inédite sur le rôle des secrétaires d'État de la maison du roi entre 1661 et 1690 dans la révocation de l'édit de Nantes, particulièrement à Paris, dans le centre et dans l'ouest. In-8, 149 p. Toulouse, E. Privat; Paris, A. Picard.

415. — Hauser (H.). Le traité de Madrid et la cession de la Bourgogne à Charles-Quint; étude sur le sentiment national bourguignon en 1525-1526. In-8, 186 p. Dijon, Damidot frères, Nourry, F. Rey, Venot; Paris, H. Champion, A. Rousseau.

416. — Hazon de Saint-Firmin (Mlle J.). Deux témoins

de l'assassinat du duc de Guise à Blois : les abbés Claude de Bulles et Étienne d'Orguyn. In-8, 20 p. Blois, impr. R. Breton.

(Extrait des Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.)

417. — JADART (H.). La basoche de Reims en 1784; lettres d'érection de la basoche; son existence antérieure au bailliage royal et ses dérivés modernes; communication faite à l'Académie nationale de Reims. In-8, 20 p. Reims, impr. L. Monce.

(Extrait des Travaux de l'Académie de Reims.)

418. — JOURDIN (docteur C.). Le signe de la Trinité dans quelques signatures bourguignonnes du XVI[e] siècle. In-8 carré, 8 p. avec fac-similé. Dijon, impr. Darantière.

(Extrait de la Revue de Bourgogne.)

419. — JUSSELIN (M.). Comment la France se préparait à la guerre de Cent ans. In-8, 30 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

420. — LAIGLE (Mathilde). Le livre des trois vertus de Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire. In-8, XII-375 p. avec 2 planches hors texte. Paris, H. Champion.

421. — LAMBEAU (L.). Histoire des communes annexées à Paris en 1859, publiée sous les auspices du Conseil général : Vaugirard. Petit in-4, 544 p. avec plans et grav. Paris, E. Leroux.

422. — LAMBEAU (L.). La place Royale, l'hôtel La Rivière-Canillac-Villedeuil, l'hôtel Dangeau. In-8, 91 p. et grav. Paris, H. Champion.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

423. — LANDAIS (abbé J.). Notice sur le village de Parpeville, canton de Ribemont (Aisne). In-8, 43 p. Laon, E. Marot; Saint-Quentin, Paul Dupré.

424. — La Roncière (C. de). Notre première tentative de colonisation au Canada. In-8, 20 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

425. — Ledru (A.). Les premiers temps de l'église du Mans, légende et histoire; les origines. In-18, xvii-276 p. Le Mans, impr. Benderitter.

426. — Lefèvre (E.). Les avocats du roi depuis les origines jusqu'à la Révolution. In-8, 302 p. Paris, A. Rousseau.

427. — Leroux (A.). Documents limousins des archives de Bordeaux et autres villes publiés et annotés. In-8, xiii-394 p. Tulle, impr. du « Corrézien républicain », 1, rue Général-Delmas.

428. — Letonnelier (G.). Notice sur un plan d'Annecy au xviie siècle. In-8, 8 p. avec plan. Annecy, impr. J. Abry.

(Extrait de la Revue savoisienne.)

429. — Locquin (J.). La peinture d'histoire en France de 1747 à 1785; étude sur l'évolution des idées artistiques dans la seconde moitié du xviiie siècle. In-4, xii-344 p. et planches. Paris, H. Laurens.

430. — Maignien (Edmond). Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la bibliothèque municipale de Grenoble. T. III. In-8 à 2 col., vii-377 p. Grenoble, impr. Allier frères.

431. — Mirot (Léon). La chronique de Morigny (1095-1152), 2e édition. In-8, 107 p. Paris, A. Picard et fils.

432. — Nicolas (chanoine). Une nouvelle histoire de saint Gilles, d'après les notes hagiographiques de M. le curé d'Everlauge et les documents historiques de M. le vicaire général Goiffon. In-8, 272 p. avec grav. et plan. Nîmes, Impr. générale, 21, rue de la Madeleine.

433. — Noailles (vicomte de). Épisodes de la guerre de

Trente ans : le maréchal de Guébriant (1602 à 1643). In-8, IX-553 p. avec portraits, grav. et cartes. Paris, Perrin et Cie.

434. — PIDOUX (P.-A.). Un précurseur de la bienheureuse Jehanne d'Arc, le bienheureux Jehan de Gand, dit l'Ermite de Saint-Claude, bénédictin; sa vie et son culte. In-8, 192 p. avec grav. Lille, Paris, Lyon, Marseille, Desclée, de Brouwer et Cie.

435. — PIERQUIN (H.). Recueil général des chartes anglo-saxonnes; les Saxons en Angleterre (404-1061). In-8, 881 p. Paris, A. Picard et fils.

436. — PLANTET (E.). Mouley Ismaël, empereur du Maroc, et la princesse de Conti. In-8, 89 p. avec 5 grav. hors texte. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

(Extrait de la Revue d'histoire diplomatique.)

437. — PRINET (M.), BERLAND (J.) et GAZIER (G.). Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Besançon antérieures à 1790, série BB (administration communale). T. I : 1290-1576. Gr. in-4 à 2 col., VI-340 p. Besançon, impr. Dodivers.

438. — RICHEMONT (F. DE). Jeanne d'Arc, d'après les documents contemporains. In-8, x-584 p. avec grav. hors texte. Bar-le-Duc, impr. Saint-Paul.

439. — ROUSSEAU DE CHAMOY (Louis). L'idée du parfait ambassadeur; préface de M. L. Delavaud. In-8, 55 p. Paris, Pedone.

Ce petit traité, retrouvé par M. Delavaud dans les papiers du maréchal Tallard aux archives des Affaires étrangères, valait la peine d'être édité : « Il ne montre pas seulement les idées du parfait ambassadeur tel que se le figuraient les hommes de la carrière au XVIIe siècle; celui qui l'a écrit a formulé des leçons et des conseils qui peuvent être utiles aux diplomates de tous les temps. » De ce Louis Rousseau de Chamoy qui, de 1698 à 1702, représenta la France près de la Diète germanique, M. Delavaud n'a pas voulu retracer la biographie complète, mais, sous la forme ramassée d'un simple *curriculum vitae*, il a réussi à nous

faire connaître un vrai diplomate d'ancien régime, type de l'excellent secrétaire d'ambassade, modeste, laborieux, expérimenté, et nous permet d'apprécier une fois de plus l'ampleur de son information. Un savant appendice sur les précurseurs et les émules de Rousseau de Chamoy donne une bibliographie sommaire des manuels du parfait ambassadeur.

440. — Roy (Maurice). Le Chesnoy-lez-Sens; histoire d'un fief et de ses seigneurs; fascicule troisième, chapitre VII : première moitié du XVIIe siècle. In-8, p. 223-273. Sens, Duchemin.

Ce troisième fascicule, qui complète le tome Ier d'un ouvrage dont les deux premières parties ont déjà été signalées ici (*Annuaire-Bulletin* de 1906, p. 70), se trouve former un intéressant chapitre d'histoire générale. Jean Bocquet, qui devint en 1607 seigneur du Chesnoy, eut l'inappréciable fortune d'être le mari d'Antoinette Jorron, nourrice du futur Louis XIII, et l'histoire de la nourrice et du nourrisson se trouve, pendant dix ans et plus, si intimement mêlée que M. Roy a été amené à nous retracer toute la biographie du dauphin enfant. Sa principale source a été le très précieux Journal du médecin Héroard, consulté par lui non seulement dans l'édition trop incomplète de Soulié et Barthélemy, mais aussi dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale et de la collection Balincourt; même après M. Batiffol, M. Roy y a trouvé la matière d'un récit souvent neuf, toujours curieux. Sa documentation, par ailleurs très abondante et précise, permet d'admirer la prodigieuse montée de fortune d'un petit bourgeois parisien qui, fils d'un modeste marchand de bois proche la Bastille et simple sergent au Châtelet, se trouva en moins de quinze ans devenu riche propriétaire à Paris et à la campagne et, anobli lui-même par d'importantes charges, beau-père d'authentiques gentilshommes; bien heureux fut-il qu'Antoinette Jorron, sa femme, eût réussi en 1602 à apaiser, — et ce ne fut pas, semble-t-il, facile, — les premières fringales du royal poupon.

441. — Sabarthès (abbé). Géographie historique du département de l'Aude. In-4, 82 p. Paris, Impr. nationale.

442. — Saint Guillaume Firmat, évêque, second patron de l'église de Mortain (XIe siècle); sa vie et son culte. In-16, 68 p. Mortain, impr. Armand Leroy.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1912.

I. — *Analyse des procès-verbaux.*

II. — *Bibliographie.*

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

SECONDE PARTIE.

DOCUMENTS ET NOTICES HISTORIQUES.

LE PROCÈS

DE

GILLES DE RAIS

La question de la culpabilité ou de l'innocence de Gilles de Laval, maréchal de Rais, exécuté le 26 octobre 1440, — et que la tradition populaire a si mal à propos confondu avec Barbe-Bleue, — est de celles qu'on peut, au xx[e] siècle, discuter sans passion. Quelle que soit la solution où conduise l'examen des textes, elle ne saurait chagriner personne désormais, ni même, j'imagine, blesser aucune susceptibilité. Si, d'aventure, le maréchal sortait de là réhabilité, ce serait sans doute un coup funeste porté aux auteurs de sa perte, Jean V de Montfort, duc de Bretagne, et Jean de Malestroit, évêque de Nantes; mais se soucie-t-on beaucoup aujourd'hui de la réputation de ces deux personnages? La peine, d'ailleurs, serait compensée par la joie de savoir qu'un serviteur de la France, un brave compagnon de Jeanne d'Arc, n'a pas roulé dans la fange, n'est pas devenu la

bête cruelle et immonde que les historiens nous représentent. Cela soit dit, une fois pour toutes, afin d'écarter les raisons de sentiment. Comme tous les problèmes historiques, celui-ci doit être élucidé pièces en main et à la seule lumière du bon sens.

C'est sans doute ce que pensait M. Salomon Reinach, quand il entreprit, il y a une dizaine d'années, la revision du procès de Gilles de Rais. Il laissa d'abord entrevoir en partie son dessein dans une lettre anonyme adressée, au mois d'octobre 1902, au journal parisien *le Signal;* puis il développa sa pensée dans un mémoire que publia, au mois de décembre 1904, la *Revue de l'Université de Bruxelles;* enfin il donna encore plus d'ampleur à la même thèse dans une communication qu'il fit, les 2 décembre 1904 et 13 janvier 1905, à l'Académie des inscriptions[1]. Reprenant à son compte une affirmation de Voltaire[2], — il aurait pu dire aussi : un doute émis par les Bénédictins[3], — il plaidait l'innocence du maréchal de Rais avec cette ingénieuse dialectique et cette éloquence séduisante qu'il possède à un haut degré. Il n'a point depuis lors changé de sentiment, car il vient de reproduire, dans le tome IV de *Cultes, mythes et religions* (Paris, 1912, p. 267-290), son article de 1904 sans rien en retrancher. Il y a seulement ajouté quelques notes et, loyalement, l'a fait suivre d'un résumé (emprunté aux *Comptes rendus* de l'Académie) des objections que j'avais cru devoir, dès le premier moment, lui présenter[4].

1. Le texte intégral du mémoire lu devant l'Académie est, paraît-il, déposé à la bibliothèque du Musée de Saint-Germain.

2. M. Reinach (p. 291) renvoie à l'*Essai sur les mœurs*. Je n'y trouve, au chap. LXXX, que le passage suivant, qui exprime seulement un doute vague : « Ce n'est pas assez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions, il faut encore ce fanatisme... En Bretagne, on fit mourir le maréchal de Retz accusé de magie et d'avoir égorgé des enfants pour faire avec leur sang de prétendus enchantements. »

3. On lit dans *L'Art de vérifier les dates* (éd. de 1784, t. II, p. 908) : « Malheureusement [Gilles de Rais] avoit cru devoir faire entrer dans ce cortège des prétendus devins et magiciens, ce qui fit qu'on lui imputa des horreurs *dont il n'étoit peut-être point coupable.* »

4. M. Reinach ajoute (p. 294) : « L'opinion de M. Valois n'a pas été adoptée par Gabriel Monod », et il reproduit un compte rendu aimable de la *Revue historique* (1907, I, p. 356), où Monod déclarait « vraiment impressionnant » le « plaidoyer de M. Reinach en faveur de ce monstre

Au cours de ces dernières années, j'ai moi-même, à ce sujet, rassemblé quelques notes. Les « faits nouveaux » que j'ai relevés tendraient les uns à fortifier, les autres à infirmer la thèse de mon savant confrère. Je les exposerai tous avec impartialité, me proposant seulement de mettre le lecteur à même de conclure en pleine connaissance de cause.

Il va de soi qu'au moyen âge un suzerain a toujours eu intérêt, pécuniairement parlant, à faire condamner un riche vassal à une peine emportant confiscation des biens. Jean V de Montfort, duc de Bretagne, ne faisait point exception à cette règle : il avait donc avantage, un avantage matériel évident, à obtenir contre son vassal Gilles de Rais une condamnation qui lui permît de s'approprier tous les biens du maréchal, et je ne vois pas même que cet intérêt fût accru par suite d'une circonstance sur laquelle on a trop insisté. Spéculant sur les besoins d'argent qu'entraînaient pour Gilles ses folles prodigalités, le duc s'était, bien avant le procès, porté acquéreur d'une grande partie des biens du maréchal, déjà presque entièrement ruiné[1]. Il semble, au contraire, que cela diminuait d'autant le profit qu'un suzerain sans scrupule eût pu se promettre de la confiscation totale. Dira-t-on qu'une de ces acquisitions risquait d'être annulée par l'effet d'une clause de réméré qu'avait consentie Jean V? Mais, encore une fois, Gilles était aux abois; il lui eût fallu, pour rentrer en possession de Champtocé, trouver 100,000 écus d'or dans un assez court délai[2] : le duc de Bre-

de perversité et de luxure », en exprimant toutefois le désir de voir cette thèse « discutée par des médiévistes compétents ». Monod ne faisait, dans cet article, aucune allusion à mes objections : à vrai dire, je présume qu'il ne les a pas connues.

1. Abbé Eug. Bossard, *Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue*, d'après les documents inédits réunis par R. de Maulde (Paris, 1886, in-8°), p. 80.

2. Acte du 22 janvier 1438 autorisant Gilles de Rais à racheter, en payant 100,000 écus, dans un délai de six ans, le domaine de Champtocé, qu'il avait cédé au duc de Bretagne en échange des seigneuries de Bourgneuf, de Princé, de la Benate, etc. (R. Blanchard, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, t. III des *Archives de Bretagne*, Nantes, 1894, in-4°, p. 176). A la demande de Gilles, le duc de Bretagne acheva de faire payer, le 31 août 1438, tout ce qu'il lui devait pour les acquisitions de Champtocé et d'Ingrande (*ibid.*, p. 198).

tagne devait peu redouter la réalisation d'une éventualité si improbable. Cependant, Jean V, dit M. Reinach (p. 271), « comme tous les hommes de son temps, croyait à la possibilité de transformer les métaux en or; sachant que Gilles était très occupé d'alchimie, il tremblait de le voir redevenir riche et reprendre possession de ses biens ». Pure hypothèse, assez peu vraisemblable! Rien ne fait croire que Jean V eût tant de confiance dans l'alchimie : lui-même, personnellement, ne s'en est point occupé, et il est inexact que tous les gens du moyen âge admissent la possibilité de fabriquer l'or, témoin le pape Jean XXII, qui, dans une décrétale célèbre, exprima son dédain pour les chercheurs de pierre philosophale et ne vit dans leur cas qu'un charlatanisme très proche parent du faux monnayage[1]. Bornons-nous donc à dire que Jean V devait naturellement profiter d'une condamnation dont le résultat serait de lui livrer les dernières dépouilles de Gilles de Rais. Mais ce n'est pas, ce me semble, une raison suffisante pour affirmer, sans autre preuve, que l'appât d'un tel bénéfice porta le duc de Bretagne à commettre une infamie, c'est-à-dire à faire condamner au gibet et au bûcher un vassal — son lieutenant général, son « frère d'armes »[2] — dont il aurait su l'innocence. Un crime aussi odieux serait unique dans la vie d'un prince qui n'a point laissé la réputation d'un méchant homme, bien au contraire :

Oncques ne fist ung deshonneste ouvraige,

dit de lui le poète Jean Meschinot, qui fut son écuyer[3]; et son ancien page Jean de Saint-Paul ajoute : « Il tint bonne justice; il entretint les seigneurs et nobles de son pays et son peuple en grant douceur... Et fut le plus misericordieux homme du monde[4]. » En politique, Jean V a pu se montrer louvoyant, en

1. Extravagantes communes, lib. V, tit. VI, *De Crimine falsi*, cap. unic.

2. Bossard, p. 80.

3. *Lunettes des princes*, 14e douzain; passage cité par A. de La Borderie, *Jean Meschinot, sa vie et ses œuvres*, dans *Bibliothèque de l'École des charles*, t. LVI (1895), p. 108; cf. p. 106.

4. *Chronique de Bretagne* (éd. des Bibliophiles bretons, 1881), p. 51. Passage cité par les derniers historiens de la Bretagne, qui, après avoir

affaires intéressé[1] : mais, de perfidie lâche et cruelle, je ne sache pas qu'on lui en ait reproché.

Le cas de l'évêque de Nantes, que M. Reinach représente aussi comme acharné à la perte de Gilles, est un peu différent. Personnellement, Jean de Malestroit ne devait avoir aucun profit à retirer de la condamnation du baron. Peu importe qu'il lui eût acheté précédemment des terres, à l'exemple du duc[2] : s'il en avait acquitté le prix, comme paraissent en convenir les héritiers de Gilles, quel intérêt aurait-il eu à faire disparaître le vendeur? Je sais bien que M. Reinach suppose entre ces deux hommes une haine invétérée (p. 270); mais sur quoi se fonde-t-il? Simplement sur ce que l'évêque, quatorze années auparavant, avait été emprisonné... par Gilles de Rais? Non! par le connétable de Richemont, qui le rendait responsable de son échec devant Saint-James-de-Beuvron[3]. Or, que Gilles, tout jeune alors, ait combattu, avec beaucoup d'autres barons de Bretagne, sous les ordres du Connétable, je le veux bien, quoique le fait ne soit pas du tout prouvé[4]; mais en quoi s'ensuivrait-il

rappelé les goûts artistiques et littéraires de Jean V, sa bonté, sa générosité, concluent en ces termes : « Ce n'est point la physionomie d'un héros, mais d'un bon, sage, libéral et magnifique prince, qui s'appliqua à maintenir son peuple en paix, justice, sécurité et à le ménager autant que possible » (A. Le Moyne de La Borderie et B. Pocquet, *Histoire de Bretagne,* t. IV, Rennes, 1906, in-4°, p. 308). Cf. D. Morice, I, 541.

1. En ce qui concerne la façon déloyale dont il aurait spéculé sur la détresse financière de Gilles de Rais, il faut se méfier d'exagérations empruntées à un document suspect, le *Mémoire des héritiers du maréchal* (Bossard, p. 54, 78-80). Ainsi il n'est pas tout à fait exact que Jean V ait empêché la publication des lettres royaux de juillet 1435 qui interdisaient à Gilles toute aliénation; mais, la femme, les parents et amis du maréchal lui ayant demandé de publier, de son côté, une interdiction semblable, « il differa de le faire soubz umbre de certains contractz... » (R. Blanchard, *Cartulaire des sires de Rays*, dans *Archives historiques du Poitou*, t. XXVIII, 1898, p. 232; cf. Bossard, p. CLIX).

2. *Mémoires des héritiers* (D. Morice, *Preuves*, II, 1338; Bossard, p. 77). Il n'est question, d'ailleurs, dans ces achats, d'aucune clause de réméré.

3. Jean de Malestroit, chancelier de Bretagne, aurait, en retardant le payement des troupes bretonnes, contribué à la victoire des Anglais (G. Gruel, éd. Le Vavasseur, p. 46; Cousinot, éd. Vallet de Viriville, p. 199).

4. Les déclamations auxquelles se livre, à ce sujet, l'abbé Bossard

qu'il eût été mêlé à la querelle de Richemont avec Jean de Malestroit? Où voit-on qu'il ait eu la moindre part à l'arrestation de l'évêque de Nantes et qu'il ait pu s'attirer de la sorte la haine du prélat? Jean de Malestroit aurait eu autant de raisons de s'en prendre à tous les autres seigneurs bretons qui avaient fait campagne avec le Connétable et au duc de Bretagne lui-même, qui les avait envoyés à Saint-James. Dire qu'il avait eu, en cette circonstance, « gravement à se plaindre » de Gilles de Rais et qu'il avait voué dès lors, non seulement à Richemont, mais à Gilles « une haine qui paraît avoir été rendue », c'est vraiment s'aventurer dans le domaine de la fantaisie pure[1]. Bornons-nous à constater qu'étant chancelier de Bretagne et, par suite, l'instrument de la politique ducale, Jean de Malestroit manquait forcément d'indépendance, et que, dans l'affaire de Gilles de Rais, comme dans toutes celles auxquelles il a été mêlé, son action dut être concertée avec celle du duc Jean, son maître.

Les bons rapports de Gilles de Rais avec son suzerain et son évêque ne paraissent avoir été troublés qu'au printemps de 1440, par suite d'un coup de tête du maréchal. Ce seigneur, aux habitudes depuis longtemps paisibles, qui alliait le goût de la musique à celui du théâtre et qui s'adonnait, comme un clerc, à la calligraphie (mais non à l'émaillure, ainsi qu'on se l'est

(p. 28 et suiv.) ne tiennent pas lieu de preuves. Tout ce que l'on sait, c'est que le jeune baron, au mois de septembre 1425, avait accompagné Jean V à Saumur, et que là fut conclue entre le duc et Charles VII la paix qui entraîna la coopération des forces bretonnes et françaises en 1426 (G. Gruel, p. 40; cf. E. Cosneau, *le Connétable de Richemont*, Paris, 1886, in-8°, p. 117 et suiv.).

1. M. Reinach (p. 271, 272) pose en axiome la volonté bien arrêtée chez Jean V et chez Jean de Malestroit de perdre le maréchal de Rais : « Mais comment perdre un si puissant seigneur...? L'assassiner n'eût servi de rien... Il fallait le faire condamner à une peine qui entraînât sa déchéance... La grande difficulté de l'affaire... tenait à la haute situation personnelle de Gilles, à sa libéralité, au respect et à la crainte qu'il inspirait partout. Il fallait d'abord changer ces sentiments en horreur et en haine, alléguer des crimes de droit commun, puis accuser Gilles d'hérésie et enfin le livrer au bras séculier... Ce plan fut mis à exécution par Jean de Malestroit, évêque de Nantes, avec le concours, qui paraît s'être dissimulé d'abord, du duc Jean V. »

figuré)[1], cédait ainsi parfois à de brusques emportements. S'étant mis en tête de reprendre un château qu'il avait aliéné, il envahit, avec une troupe armée, l'église de Saint-Étienne-de-Mer-Morte[2], durant la célébration de la messe, le jour de la Pentecôte (15 mai), y alla saisir le frère de l'acheteur, un certain Jean Le Ferron, qui se trouvait être, d'ailleurs, un clerc tonsuré, l'arracha violemment du saint lieu, le força par la menace à lui livrer le château, l'emmena prisonnier, ainsi qu'un receveur et un sergent du duc, bref, porta, en même temps, atteinte aux deux autorités ecclésiastique et séculière par une révolte à main armée, par un sacrilège et par une violation de l'immunité des clercs. Jean de Montfort, irrité, fit recouvrer de vive force le domaine de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, tandis que son frère, le Connétable, en dessinant un mouvement offensif sur Tiffauges, obligea Gilles de Rais à relâcher les prisonniers[3]. Le maréchal semble avoir fait la paix avec son suzerain, auprès duquel il se rendit, au mois de juillet, à Josselin. Mais il dédaigna sans doute d'offrir aucune satisfaction à son évêque, dont cependant l'attention se trouvait, au même moment, attirée sur lui d'une façon très fâcheuse.

Au cours de visites pastorales, notamment dans la ville et la banlieue de Nantes, Jean de Malestroit, averti par la rumeur publique, venait, paraît-il, de relever à la charge du maréchal

1. « Un témoignage nous le montre occupé à orner lui-même d'émaux la couverture d'un missel destiné à sa chapelle privée » (p. 268; même allégation dans H.-Ch. Lea, *Hist. de l'Inquisition au moyen âge*, trad. S. Reinach, III, 470). Ici MM. Lea et Reinach se sont laissé induire en erreur, en grande partie, par leurs devanciers. R. de Maulde et l'abbé Bossard (p. II et LXVII) avaient eu, en effet, la singulière idée de traduire par « émail » le mot latin *incaustum*, qui signifie tout simplement « encre ». Voici, d'ailleurs, ce qu'on lit dans la déposition d'Eustache Blanchet : « Ostendit eisdem unum librum, quem idem Egidius conscribebat incausto, tangentem ceremonias sui collegii de Machecolio. » Cela veut dire : « Gilles leur montra un livre qu'il était en train d'écrire à l'encre, une sorte de cérémonial pour sa chapelle de Machecoul ». Et, si Blanchet insiste ainsi sur ce que le liquide employé était de l'encre, c'est qu'il se dispose à parler de caractères qu'il s'imagine avoir été tracés avec du sang.

2. Loire-Inférieure, cant. de Machecoul.

3. Bossard, p. 231-236.

une longue série de crimes, — pratiques démoniaques, sodomie, meurtres d'enfants, — dont la présomption, résultant des dires d'habitants et des dénonciations de témoins synodaux, lui parut assez forte pour motiver la *diffamatio* du maréchal. C'est ce qu'il constata dans un acte dressé, le 30 juillet, dans la forme habituelle[1], acte dont l'unique but ne fut pas, comme on l'a dit, « de délier les langues des vieilles commères, de mettre en mouvement les amateurs de scandales, de donner carrière aux inimitiés privées »[2], mais qui constituait, en réalité, le préliminaire indispensable d'une action criminelle, telle que celle dont il s'agit ici, intentée par le juge de sa propre initiative. C'est, en effet, un principe de droit qu'un juge ne saurait entamer de poursuite contre un individu dont la réputation est intacte. Sans une telle déclaration, qui, d'ailleurs, n'était pas nécessairement rendue publique (et, dans l'espèce, je crois que celle du 30 juillet ne l'a pas été), Jean de Malestroit n'eût pu informer contre Gilles à moins de commettre un excès de pouvoir : il se fût exposé à ce que celui-ci en appelât *a gravamine*[3].

Donc, l'acte épiscopal du 30 juillet mentionnait la dénonciation (*clamosa insinuatio*) de huit habitants de la ville ou de la banlieue de Nantes, — un mari et sa femme, deux veuves, quatre femmes mariées, — qui se plaignaient de la mystérieuse disparition de leurs enfants ou neveux. Parmi ceux-ci, l'un était, disaient-ils, entré au service du maréchal, d'autres avaient été attirés en l'hôtel de la Suze, où Gilles résidait, à Nantes. Ces parents soupçonnaient presque tous le maréchal d'être l'assassin de leurs enfants, et ils indiquaient les motifs, plus ou moins graves, sur lesquels ils fondaient leurs conjectures[4]. Bien que l'époque et les circonstances de chaque disparition fussent mentionnées avec une certaine précision, ces dépositions de « gens du bas peuple » n'ont pas trouvé grâce devant mon savant confrère : ce seraient des témoignages « d'une insignifiance absolue » (p. 273). Sans être du tout de cet avis, je reconnais qu'ils ne constituent pas, à eux seuls, des preuves suffisantes de la

1. Bossard, p. I.
2. S. Reinach, p. 273; cf. H.-Ch. Lea, III, 479.
3. P. Fournier, *Les Officialités au moyen âge* (Paris, 1880, in-8°), p. 271.
4. Bossard, p. VII-IX.

culpabilité du maréchal. Aussi bien n'étaient-ils invoqués que pour établir sa *diffamatio*. Outre les gens nommés dans l'acte, Jean de Malestroit disait aussi avoir fait interroger *alios probos et discretos viros et personas non suspectas*, et il ajoutait que tous ces témoignages avaient été corroborés par les renseignements que lui-même ou ses délégués avaient recueillis en visitant d'autres parties du diocèse[1]. Mais cette formule imprécise éveille la méfiance de M. Reinach : ne s'agirait-il pas ici de « serviteurs de Gilles, soudoyés ou chapitrés par l'évêque » ? Sans nul doute, nous sommes en présence d'un « dossier secret » et d'une frauduleuse machination (p. 273) ! — Pourquoi ? Il est bien plus logique de supposer que l'évêque a en vue de simples habitants ou paysans, tels que ceux qu'on verra défiler durant le procès[2]. Il n'a que faire de les nommer tous : il lui suffit d'en choisir un certain nombre qui, habitant à proximité, puissent aisément répondre à ses convocations ; à ceux-là il réserve un rôle de parties civiles ou de *promoventes*, qui constitue, dans les procès d'inquisition de cette époque, comme un dernier vestige de l'ancienne procédure accusatoire. Pour le moment, ne l'oublions pas, ce qui importe à Jean de Malestroit, c'est de pouvoir conclure que le maréchal est « diffamé auprès des honnêtes gens » : *apud bonos et graves existit diffamatus*.

J'ai dit que je ne pensais pas que l'acte du 30 juillet eût été aussitôt livré à la publicité[3]. Il me paraît difficile, en effet, d'admettre que l'évêque ait commis l'imprudence de donner l'éveil

1. Dans un acte postérieur, Jean de Malestroit fait allusion aux renseignements qu'il avait personnellement recueillis lors de la visite pastorale de Saint-Cyr-en-Retz (Bossard, p. III).

2. Si des serviteurs de Gilles avaient été soudoyés par l'évêque, on les verrait sûrement reparaître au procès. Or, quels sont ceux qu'on y retrouve ? Eustache Blanchet, fort compromis lui-même dans les opérations magiques reprochées au maréchal, puis Prelati, Corillaut et Griart, complices de Gilles et condamnés, comme tels, à la mort ou à la prison perpétuelle : aucun d'eux n'a la physionomie d'un témoin suborné.

3. Tel était aussi l'avis de l'abbé Bossard, qui alléguait à l'appui une phrase d'un acte postérieur, effectivement assez probante (p. 248). Je ne crois donc pas que l'on puisse dire que Gilles ait été par l'acte du 30 juillet « officiellement désigné aux médisances ou aux calomnies des hommes dont il avait été jusque-là le bienfaiteur ».

à Gilles de Rais et, au moment d'entamer un procès criminel contre un si puissant personnage, se soit exposé, de gaîté de cœur, aux effets de son ressentiment. Quelqu'un, au contraire, à qui, sans nul doute, il fit part de ses desseins et communiqua son enquête, c'est le duc de Bretagne.

Il est temps de faire intervenir des documents que l'on n'a pas suffisamment utilisés. Le procès fait à Gilles en cour séculière n'a été publié qu'en partie : pour s'en former une idée exacte, il est indispensable de recourir aux copies manuscrites qui en subsistent[1]. On y voit que le duc Jean V n'a pas du tout, comme on le croyait[2], dissimulé son action derrière celle de l'évêque : au contraire, dès le début, il prit l'initiative de poursuites contre son vassal. Par son ordre, Pierre de L'Hospital, sénéchal de Rennes, « juge universel » du duché ou, plus simplement, « président de Bretagne »[3], ayant procédé à une enquête, retint les plaintes de quinze personnes, dont sept seulement figurent parmi les dénonciateurs nommés dans l'acte épiscopal du 30 juillet; en conséquence, ce magistrat décida d'inculper le maréchal dans des meurtres d'enfants de nombre indéterminé. Dès le 3 septembre, Jean V, apparemment mis au courant des résultats de cette première enquête, avait si peu de doutes sur l'issue du procès qui allait s'entamer que, considérant d'avance comme sûre la confiscation des biens du maréchal, il se hâta d'en disposer en faveur de son fils aîné[4].

1. Par exemple, au château de Serrant, dans le chartrier de Thouars (copie du XVIe siècle), ou à Paris, Arch. nat., U 787; Bibl. nat., mss. français 3876, 5772.

2. Bossard, p. 249; S. Reinach, p. 272.

3. C'était le président, nommé par le duc, de la commission judiciaire élue, à chaque session, par les États, sorte de tribunal suprême auquel on donnait le nom de parlement souverain et général du duché (La Borderie et Pocquet, *Hist. de Bretagne*, IV, 116, 254; cf. vicomte Du Breil de Pontbriand, *Un homme d'État breton au XVe siècle, Olivier du Breil*, Rennes, 1900, in-8°, p. 106).

4. « Comme ainsi soit que Gilles, se disant sire de Rays, de sa volenté desordonnée, contre roison et justice, ait commis et perpetré certains dampnables cas et enormes exceix, et se soit tellement forfait que, par justice, les terres et revenues qu'il tient en nostre duché doient estre à nous confisquées et acquises, et à nous appartienne à en disposer et ordonner à nostre plaisir... » L'acte est daté du 3 septembre 1440, au

Assurément, c'était aller beaucoup trop vite en besogne. Un lecteur prompt à conclure pourrait être tenté d'induire de cette donation que le procès de Gilles fut un leurre, puisque l'on condamnait ainsi l'accusé à l'avance. Mais, à la réflexion, on trouvera peut-être sage de ne pas attacher tant d'importance à un acte resté évidemment secret et dont l'exécution était subordonnée à l'issue de l'affaire; il prouve seulement que, le 3 septembre, Jean V croyait Gilles perdu. Reste à savoir si le duc n'avait pas de justes motifs de le croire, si sa conviction ne s'était pas formée équitablement à la vue de charges accablantes relevées contre le maréchal et si enfin, par la suite, le procès, régulièrement conduit, ne donna pas raison à ses présomptions trop hâtives.

En tout cas, il faut renoncer à voir une preuve de l'innocence de Gilles dans le fait de sa comparution volontaire devant l'évêque de Nantes[1]. Le duc ou son juge délégué ayant lancé contre le sire de Rais un ordre d'arrestation, cet ordre fut exécuté, de vive force, dans le courant du mois de septembre, par le capitaine Jean Labbé et d'autres agents au service de Jean V[2]. Ce n'est sans doute qu'après que le puissant baron eut été, de la sorte, mis hors d'état de nuire, que Jean de Malestroit se

Plessis-de-Reczac-lès-Redon (Morbihan, arr. de Vannes, cant. d'Allaire, comm. de Saint-Perreux). Il a été publié par R. Blanchard (*loc. cit.*, p. 257).

1. S. Reinach, p. 274 : « Gilles aurait pu facilement prendre la fuite. Un coupable l'eût fait : il n'y songea pas. » Cf. Michelet, *Hist. de France*, V, 209; Bossard, p. 251.

2. « Avoit esté donné en commandement à Jehan Labbé et autres subjects de nostre souverain seigneur, en cas qu'ils pourroient trouver ledict Gilles de Rays, qu'ils le prensissent au corps : pour occasion de quoy celuy Gilles de Rays avoit esté pris au pays de Bretagne, ou mois de septembre, par Jehan Labbé et autres subjects de mondict seigneur et amené, auparavant ce jour, à Nantes, ès prisons de mondit seigneur... » (Arch. nat., U 787, fol. 36 r°, 2° pagination). — Sur la façon dont Gilles aurait fait abaisser le pont-levis et ouvrir les portes du château de Machecoul, l'abbé Bossard (p. 251) fournit des détails fantaisistes : il les a empruntés à une sorte de roman historique, forgé par le Bibliophile Jacob (*Curiosités de l'histoire de France*, 2° série; *Procès célèbres*, Paris, 1858, in-16, p. 13 et suiv.), dont M. Reinach a parfaitement démontré l'inanité (p. 298, 299).

hasarda à l'assigner devant sa cour (13 septembre), et, si, au jour fixé (19 septembre), Gilles de Rais comparut, c'est que le commandement lui en avait été signifié, le 14, dans la prison ducale de Nantes, où il avait été amené par Jean Labbé et où il se vit appréhendé par un notaire de l'officialité[1]. Force lui fut de s'incliner devant la nécessité.

Voilà donc deux procès engagés en même temps, à Nantes, l'un devant la cour ducale contre le maréchal et ceux de ses complices qu'on avait pu saisir, accusés de meurtres d'enfants et de révolte à main armée, l'autre par-devant l'évêque, qui s'adjoindra bientôt le vice-inquisiteur, contre Gilles, accusé d'actes contre nature, de pratiques démoniaques comportant hérésie, de sacrilège et de violation de l'immunité ecclésiastique. Les deux instructions préalables s'étaient opérées à la fois : de même les deux procédures se déroulèrent simultanément. La cour séculière, il est vrai, suspendit la sienne durant cinq jours (du 20 au 25 octobre) à l'égard de Gilles seulement, pour laisser aux juges d'Église le temps de terminer; mais, dans l'intervalle, elle condamna deux des complices du maréchal, et, contre ce dernier, les deux arrêts furent rendus le même jour. Il est impossible, on le voit, d'étudier ces procès l'un sans l'autre.

Mais « l'accusation d'hérésie n'était qu'un prétexte, a-t-on dit (p. 274), pour enlever à Gilles de Rais le secours d'un avocat ». M. Reinach, pourtant, reconnaît bien que le maréchal avait dû se livrer à des pratiques de sorcellerie (p. 270, 271); et qui sait mieux que le traducteur de l'*Histoire de l'Inquisition* de Lea que la sorcellerie était alors de la compétence des inquisiteurs, qu'Eugène IV leur avait recommandé récemment la vigilance à cet égard, qu'enfin les pratiques démoniaques étaient considérées

1. Bossard, p. III-V. On a supposé sans preuve (*ibid.*, p. 250, 252) que ce notaire avait accompagné Jean Labbé dans son expédition et fait la signification en question à Machecoul. Mais l'acte ne fait aucune mention d'un déplacement de ce genre, et, au contraire, par la manière dont il est daté (« Datum die martis *precedente*, tertia decima dicti mensis... Ego... preinsertas litteras... die quarta decima dicti mensis... executioni debite demandavi... »), il semble bien que la rédaction de l'assignation et celle du procès-verbal de signification aient été simultanées. Ce serait une raison de plus pour croire que la signification eut lieu à Nantes même, où résidait l'évêque.

comme ayant « saveur d'hérésie »[1]? On ne dérogea donc nullement au droit en prononçant le mot d'hérésie dans l'énoncé des charges relevées contre le maréchal.

Cependant c'est devant le tribunal séculier que commença d'abord le défilé des témoins. Les juges délégués par le duc de Bretagne recueillirent dix dépositions le 18 septembre, quatre le 27, trente-quatre les 28, 29 et 30, dix-neuf le 2 octobre, une le 6 et dix-sept le 8; ils entendirent, en tout, quarante et un hommes et trente-neuf femmes[2], paysans ou artisans[3] pour la plupart, dont une trentaine étaient de Nantes ou des environs, et dont les autres venaient de Machecoul, de Saint-Cyr-en-Retz, de Bourgneuf-en-Retz, du Port-Saint-Père[4], du Port-Launay[5], de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, et même de Chanteloup[6] ou de la Roche-Bernard[7]. La multiplicité de ces témoignages produit assurément sur nous une impression favorable à l'intégrité des juges : on n'achète pas, on ne suborne pas quatre-vingts individus; ce serait courir trop grand risque d'ébruiter la fraude. Puis rien ne ressemble moins à des leçons apprises que les dires de ces bonnes gens : ils ne sont pas toujours d'accord sur tous les points[8]; leurs réponses vont quelquefois à l'encontre de l'accusation[9]. Ils ne parlent, d'ailleurs, que de ce qu'ils peuvent

1. Voir H.-Ch. Lea, III, 512. La bulle d'Eugène IV de 1437 énumère justement un certain nombre d'actes semblables à ceux qui furent reprochés à Gilles de Rais et donne tous pouvoirs aux inquisiteurs pour poursuivre et châtier les auteurs de tels méfaits, en invoquant, en cas de besoin, l'aide du bras séculier (Rinaldi, *Annal. ecclesiastici*, IX, 258).

2. Trois de ces hommes et deux de ces femmes firent chacun une double déposition.

3. On distingue parmi eux un clerc, un cordonnier, un tailleur, un mercier, un taillandier, un parcheminier.

4. Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, cant. du Pellerin.

5. Loire-Inférieure, arr. de Savenay, cant. de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, comm. de Coueron.

6. Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. du Sel.

7. Morbihan, ch.-l. de cant. de l'arr. de Vannes.

8. Ainsi la disparition des enfants Roucin et Jendon est placée tantôt vers 1331, tantôt vers 1332 ou 33 (Bossard, p. CXXIII, CXXIV, CXXV).

9. Ainsi Jean Estaisse et sa femme, habitants d'une paroisse voisine de Nantes, « enquis s'ils n'ont point ouï dire et tenir que ledit sire de Rays pranseist ne feist prendre et occire celui enfant ne autres, dient

savoir. Ce sont des pères (j'en ai compté sept), des mères (j'en ai compté douze) qui racontent la disparition de leurs enfants; des parents, des voisins qui corroborent leurs dires ou rapportent des faits analogues parvenus à leur connaissance. Ce qui s'est passé à l'intérieur des murs de Tiffauges, de Champtocé, de Machecoul ou de la Suze, ils osent à peine l'indiquer, n'en parlent que par ouï-dire. Tout ce qu'ils affirment, c'est que tel enfant, dont on n'a plus de nouvelle, était entré à telle date au service du maréchal[1], que tel autre avait été emmené par un de ses serviteurs[2], que ceux-là (c'est le cas de plusieurs) furent vus, pour la dernière fois, se rendant au château de Machecoul, le jour où l'on y faisait l'aumône[3], que deux compagnons du maréchal ont fait allusion à des circonstances qu'ils ne pouvaient avoir apprises que d'un des enfants disparus[4], qu'enfin d'autres enfants également perdus s'étaient vu attirer en l'hôtel de la Suze[5]. L'ensemble de ces témoignages, quelques-uns forcément un peu vagues, semble accablant déjà pour le baron et le deviendra bien plus encore quand ils auront été complétés, éclairés par les aveux des inculpés. Dès à présent, il apparaît qu'un nombre d'enfants considérable (les témoins n'en ont pas nommé moins de trente) a disparu dans le pays de Rais, à la Roche-Bernard, autour de Machecoul ou de la Suze, partout où Gilles avait sa résidence ou bien se trouvait de passage. On voit aussi (ce qui écarte l'hypothèse d'une accusation forgée au dernier moment)[6] que ces disparitions étaient depuis longtemps notoires et causaient dans la campagne un tel émoi que les gens du maréchal avaient, un jour, imaginé

que non, sinon depuis que la prinse dudit sire de Rays et de ses gens a esté faite. » Ils n'avaient pas non plus entendu parler des raccoleuses détenues alors dans les prisons de Nantes (Bossard, p. CXXXVII).

1. *Ibid.*, p. CXVII.

2. *Ibid.*, p. CXXIV.

3. *Ibid.*, p. CXXV, CXXVII, CXXIX, CXXX, CXXXI.

4. *Ibid.*, p. CXXVII.

5. *Ibid.*, p. CXXXII-CXXXV, CXL.

6. M. Reinach a écrit (p. 274) : « Le plan de ce misérable (il s'agit de l'évêque) consistait à établir subsidiairement à la charge de Gilles des crimes effroyables, dont la justice séculière s'emparerait immédiatement pour le perdre. »

d'en donner une explication absurde : c'était, disaient-ils, que les Anglais, pour la rançon de messire Michel de Sillé, avaient réclamé la remise de vingt-quatre petits garçons[1]. La crainte qu'inspiraient le maréchal et ses gens enchaînait le plus souvent les langues[2], et tout récemment encore une pauvre mère, qui s'était hasardée à dire que Gilles faisait tuer les petits enfants, s'était vue menacée et obligée d'offrir des excuses[3]. Néanmoins, une sourde rumeur grondait autour des châteaux du baron : c'était lui, murmurait-on, l'auteur de ces rapts suivis de meurtres[4]. Jusqu'à Saint-Jean-d'Angély, le bruit s'était répandu que Machecoul était un lieu peu sûr, « qu'on y mangeoit les petits enfans »[5]. Et l'on prétendait que c'était encore pis à Tiffauges, où le baron exerçait ses rafles dans la campagne parmi les gardeurs de bestiaux[6]. Enfin, à Champtocé, un témoin avait anciennement entendu parler de la découverte qu'on y aurait faite d'une grande futaille contenant des restes d'enfants morts[7].

1. Bossard, p. cxxv, cxxvi. La famille de Sillé était apparentée à celle du maréchal, dont une des aïeules n'était autre qu'Anne de Sillé (P. Anselme, III, 632). Peut-être faut-il compter parmi les membres de cette famille un Gilles de Sillé, serviteur du maréchal, qui fut gravement compromis dans le procès (cf. J.-R. Pesche, *Dictionnaire topograph., histor. et statist. de la Sarthe*, le Mans et Paris, 1842, in-8°, VI, 137). Quant à « messire Michel », dont le nom n'est pas relevé dans les généalogies de la famille, il put tomber aux mains des Anglais lors d'un des combats qui se livrèrent autour du château de Sillé-le-Guillaume, dont s'empara par deux fois Jean Fitz-Alan Maltravers, comte d'Arundel, vers 1432 ou 1433 (S. Luce, *Le Maine sous la domination anglaise*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. XXIV, 1878, p. 236; Le Paige, *Dictionnaire topograph., histor., généalog. et bibliograph. de la province et du diocèse du Maine*, Mayenne, 1895, in-8°, II, 443).

2. Bossard, p. cxxii, cxxvi.

3. *Ibid.*, p. cxxxiv.

4. *Ibid.*, p. cxxiii, cxxiv, cxxxvi.

5. *Ibid.*, p. cxxi.

6. La veuve Edelin avait entendu dire à un homme de ce pays « que, pour ung enffant qui avoit esté perdu ès parties de Machecoul, il en avoit esté perdu sept èsdites parties de Tiffauges, et que on les prenoit sur les champs en gardant les bestes, et que on ne savoit qu'ils devenoint, ne quoi en faisoit » (*ibid.*, p. cxxv).

7. *Ibid.*, p. cxxiii.

Je doute que M. Reinach ait été bien inspiré en passant entièrement sous silence, dans son éloquent plaidoyer, ces quatre-vingt-cinq témoignages[1].

La cour ecclésiastique, dont Gilles avait, le 19 septembre, admis la juridiction, procéda, le 28, à l'audition des plaignants ou dénonciateurs[2]. Le groupe de ceux-ci s'était accru, depuis le mois de juillet, d'un homme et d'une femme de Nantes qui se lamentaient également sur la disparition de leurs enfants : en sorte que le nombre des dénonciateurs, jouant devant la cour ecclésiastique, je le répète, un peu le rôle de parties civiles, avait passé de huit à dix. Malicieusement, M. Reinach souligne cette mince différence, tout prêt à y voir un indice de la faiblesse de l'accusation : « Malgré le monitoire, dit-il (p. 274), on n'avait pu recruter que deux nouveaux témoins. » Mais je crois avoir fait comprendre que l'acte d'*infamatio* du 30 juillet (qui, d'ailleurs, n'est pas un monitoire) n'était pas destiné à recruter des témoins. Si la justice ecclésiastique avait senti le besoin d'entendre un plus grand nombre de dépositions, elle n'aurait eu qu'à faire un choix parmi les soixante-quinze autres personnes qui, au même moment, révélaient devant la cour séculière tant de disparitions survenues autour de Machecoul et de Tiffauges. La vérité est qu'elle se trouvait surabondamment renseignée, la question des meurtres, que ces témoignages pouvaient servir à élucider, n'étant pas de sa compétence et ne l'intéressant qu'indirectement.

Un dernier mot encore au sujet de ces dépositions de villageois ou d'artisans : on y entend, à plusieurs reprises, prononcer le nom de la Meffraie ou de la Peliçonne. C'étaient les deux surnoms d'une certaine Perrine Martin, soupçonnée de s'être livrée aux raccolages d'enfants, écrouée pour ce motif dans la prison séculière, et à qui M. Reinach doit au moins trois de ses argu-

1. Il se borne à les écarter sommairement dans le résumé qu'il donne de la lecture faite à l'Académie : « Les témoignages produits contre Gilles sont au nombre de cent dix environ. Il faudrait un volume pour en démontrer l'inanité. Un premier examen n'en laisse subsister qu'une dizaine, qui se réduisent bientôt à trois... » (p. 292).

2. Bossard, p. v. Ces dénonciateurs renouvelleront leurs plaintes et leurs demandes dans les audiences du 8 et du 11 octobre (*ibid.*, p. IX, XII).

ments. Elle le frappe d'abord par son invraisemblance : portant un « chapeau noir » et d'ordinaire « un long voile d'étamine également noir » qui retombait sur son visage, donnant « de l'effroi à tous ceux qui la regardaient passer », c'est « une ogresse, un *bogey* femelle, un type de folklore »; comment le baron eût-il employé, pour attirer des enfants, « une vieille sorcière qui leur faisait peur » (p. 281)? Puis la Meffraie est en prison; l'on ne peut donc savoir ce qu'elle a dit; plusieurs témoins pourtant font allusion à ses aveux : du coup, M. Reinach soupçonne véhémentement l'évêque d'avoir lui-même révélé ces aveux et, plus probablement, de les avoir inventés (p. 274). Enfin la déposition de la Meffraie « ne figure nulle part, et il n'y a aucune apparence que cette femme eût été jugée et condamnée » (p. 275)[1]; d'où la conclusion naturelle que nous sommes en présence d'un fantoche, suscité par l'accusation pour jouer un rôle de complaisance. Examinons d'un peu plus près ces diverses allégations. Le « voile d'étamine noir » et la mine repoussante sont de l'invention de Michelet[2], à qui d'abord l'abbé Bossard[3], puis M. Reinach les ont empruntés; en réalité, les pièces où figure le nom de Perrine Martin ne donnent aucun renseignement sur son accoutrement. Un seul témoin, la femme Fourage, en décrivant les allées et venues autour de Machecoul d'une vieille femme inconnue, indique, comme signalement, qu'elle portait « une robe de gris et un chaperon noir, qui gueres ne valoient »[4]; mais il n'est pas certain qu'elle ait en vue la Meffraie, et, d'ailleurs, le costume qu'elle dépeint n'a rien d'épouvantable[5]. Ne parlons donc plus de croquemitaine[6].

1. Sur ce dernier point, mon savant confrère s'est laissé sans doute influencer par l'abbé Bossard et R. de Maulde.

2. *Hist. de France*, V, 208.

3. P. 206. Cf. La Borderie et Pocquet, *Hist. de Bretagne*, IV, 249. On a dû faire confusion entre la Meffraie et Gilles de Sillé (Bossard, p. CXXIV).

4. Bossard, p. CXXI.

5. De même Perrot Dupouez signale le passage par Saint-Étienne-de-Mont-Luc d'une femme de cinquante à soixante ans, vêtue, par-dessus sa robe, d'une cotte de linge (*ibid.*, p. CIX). Rien de terrible dans le port de cette sorte de tablier, et, encore une fois, rien qui se rapporte nécessairement à la Meffraie.

6. Il semble que l'imagination des historiens se soit donné carrière au sujet de la Meffraie, surtout à cause de la ressemblance de ce surnom

Quant aux aveux que Perrine Martin aurait faits dans sa prison, un certain nombre de témoins en parlent par ouï-dire[1]; d'autres attestent que ces révélations firent sensation dans Nantes[2]; mais une femme, la veuve Donete, s'y réfère avec plus de précision : elle semble bien en avoir entendu une partie de ses propres oreilles. Elle était depuis deux ans, dit-elle, sans nouvelle de son jeune fils, quand elle entendit Perrine avouer que cet enfant avait été mené par elle au maréchal, dans sa chambre de l'hôtel de la Suze, puis, sur l'ordre de celui-ci, au château de Machecoul[3]. Pourquoi, en vérité, faire intervenir ici Jean de Malestroit et supposer, de sa part, une révélation mensongère? Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la justice séculière ait laissé connaître les réponses de la Meffraie à ses interrogatoires? Et comment ces réponses ne se seraient-elles pas ébruitées tout naturellement, si l'accusée, comme il est probable, fut confrontée avec un certain nombre de parents, avec la veuve Donete, par exemple? Reste l'absence dans le dossier de toute déposition émanant de Perrine Martin et de toute preuve qu'elle fut jugée et condamnée. Mais nous sommes loin de posséder toutes les écritures auxquelles donnèrent lieu les procès de Gilles de Rais. Ainsi manque également la déposition de la

(dont le sens, d'ailleurs, est inconnu) avec des mots qui évoquent l'idée d'épouvante — effroi, — d'oiseau de proie — orfraie, — ou d'oiseau nocturne — effraie.

1. D'après les époux Janvret et la femme Le Charpentier, Perrine aurait avoué avoir livré le jeune Dagaye aux gens du maréchal et avoir conduit le petit Janvret au seigneur de Rais, à Machecoul (Bossard, p. VII et CXXXII).

2. Déposition de la femme Lemion et d'Eustache Blanchet (*ibid.*, p. VII et LXXVII).

3. Déposition du 2 octobre : « Dit et rescorde, par son serment, que, environ la S. Jehan derreine passée eut deux ans, le sire de Rais lors estant à son hostel à Nantes, elle perdit ung sien enffant de l'eage de .xij. ans, qui alloit à l'escole, et que depuis elle n'en oyt nouvelles, sinon que puis .xv. jours elle a oy Perrine Martin, detenue ès prinsons de Nantes, confesser qu'elle avoit mené sondit enffant audit sire, à sa chambre, en son hostel à la Suze, audit lieu de Nantes, et que celui sire lui avoit commandé le mener à Machecoul et le bailler au portier, et que de fait elle y avoit mené ledit enffant » (*ibid.*, p. CXXXI). La veuve Donete avait déjà fait la même déposition devant l'évêque le 28 septembre (*ibid.*, p. VII).

veuve Branchu, qui, le même jour que Perrine, fut produite comme témoin à charge[1]. Nous n'avons pas non plus l'arrêt porté contre Prelati, autre complice du maréchal, que l'on sait, par ailleurs, avoir été condamné à la prison perpétuelle[2]. Malgré ces regrettables lacunes, il est permis de présumer que la Meffraie ne sortit de prison que pour marcher vers la potence.

Reprenons notre récit. Le 8 octobre, Gilles de Rais, comparaissant de nouveau devant la cour ecclésiastique, connaissance lui fut donnée des effroyables charges relevées contre lui. Le maréchal dit qu'il en appelait. On lui objecta que son appel n'était point rédigé par écrit et que, d'ailleurs, en de telles matières, les appels n'étaient pas recevables. Effectivement, dans les cas de sorcellerie, les inquisiteurs semblent avoir eu le droit de refuser les *apostoli*[3]. On passa outre. Gilles alors nia tout et, résistant à des injonctions répétées, accompagnées de menaces d'excommunication, refusa de prêter, à l'exemple du promoteur, le serment requis *de calumnia*[4].

Le 13, nouvelle audience : on lut devant Gilles et on lui traduisit les *positiones et articuli*, long acte d'accusation, en quarante-neuf articles, énonçant et spécifiant les faits incriminés; après quoi les juges l'invitèrent à présenter toutes les exceptions et défenses qu'il croirait utile de produire. Mais Gilles le prit de très haut, contesta à l'évêque et au vice-inquisiteur la qualité de juges, se fondant sur l'appel qu'il avait interjeté, les traita, ainsi que tous les gens d'Église, de simoniaques et de ribauds, ajouta qu'il aimait mieux être pendu que répondre à de pareils magistrats, donna un violent démenti à l'official et au chevecier, qui revenaient sur certains points de l'accusation, et, s'adressant à l'évêque : « Je ne feroye rien pour vous, dit-il, comme evesque de Nantes ! » Voulait-il, du moins, lui demanda-t-on, répondre de vive voix ou par écrit aux chefs d'accusation? Non! Voulait-il que pour cela on lui accordât quelque délai? Encore une fois, non! Alors vinrent les menaces d'excommunication, répétées à deux, trois et quatre reprises : Gilles

1. Bossard, p. xxxv.
2. Voir plus loin, p. 217.
3. H.-Ch. Lea, III, 517.
4. Bossard, p. xi.

persista dans son refus, affirmant qu'il était aussi bon chrétien que ceux qui l'interrogeaient, ajoutant ironiquement qu'il ne prétendait à aucun privilège de cléricature et trouvait surprenant que le président de Bretagne, présent à l'audience, le laissât ainsi accuser par des ecclésiastiques. Finalement, il fut déclaré contumace et excommunié. Il en appela, mais son appel fut déclaré frivole, non recevable eu égard à l'énormité du cas, et la suite des débats renvoyée au surlendemain[1].

Gilles de Rais, on s'en souvient, avait commencé par se soumettre à la juridiction ecclésiastique. Il l'avait déclinée ensuite en apprenant les charges relevées contre lui, et la tentative qu'il venait de faire auprès du président de Bretagne montre assez qu'il reportait dès lors son espoir sur la cour séculière. Il savait pourtant que, de ce dernier côté, le péril n'était pas moins pressant. Là aussi on lui avait fait connaître qu'il était accusé, non seulement de rébellion armée et de voies de fait sur la personne d'officiers ducaux, mais aussi d'un grand nombre de meurtres d'enfants. Il avait nié ceux-ci, se contentant de reconnaître ses torts envers le duc dans l'affaire de Saint-Étienne-de-Mer-Morte; mais le procureur de Nantes avait été admis à faire la preuve de tous ses dires[2], et le maréchal lui-même avait dû accepter l'enquête, c'est-à-dire s'en rapporter au témoignage de deux de ses serviteurs, pris en même temps que lui, Henriet Griart et Étienne Corillaut, dit Poitou[3]. Dans les cas graves, au xve siècle, l'emploi de la voie dite « extraordinaire » était admis même à l'égard d'inculpés acceptant l'enquête[4]. Le 13 octobre, précisément le jour où, comme on vient de le voir, Gilles brava

1. Bossard, p. XIII-XVI.

2. Arch. nat., U 787, fol. 36-39 (2e pagination).

3. « Et après fust demandé audict sire s'il en vouloit croire Henriet et Poictou, ses serviteurs, et qu'ils en fussent tesmoings; lequel dict que, à sa maison, il ne voulsist souffrir à sa sçavance, gens que bons ne fussent, et que, s'il les sceust aultres, qu'il fust le premier à main y mettre pour en faire la punition, et qu'il n'avoit que debatre qu'ils ne fussent tesmoings : qui fut jugé, de son assentement » (*ibid.*, fol. 39 v°).

4. A. Esmein, *Hist. de la procédure criminelle en France* (Paris, 1882, in-8°), p. 122; G. Dupont-Ferrier, *Les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge* (Paris, 1902, in-8°), p. 394 et suiv.

avec emportement les juges ecclésiastiques, Pierre de L'Hospital et autres juges délégués par le duc, après en avoir délibéré avec un certain nombre d'avocats et de prud'hommes, décidèrent que le maréchal serait soumis à la torture. Bien que cette sentence n'ait été « déclarée » que le 19 octobre[1], il n'est pas impossible que quelque bruit en soit venu dès le 14 ou le 15 aux oreilles de l'intéressé. Cela dut singulièrement diminuer sa confiance dans l'aide qu'il se flattait d'obtenir des juges séculiers, et c'est peut-être là l'explication du soudain revirement que l'on constate dans son attitude[2].

Le 15 octobre, comparaissant de nouveau devant les juges ecclésiastiques, il reconnut leur compétence, comme il l'avait fait le 19 septembre, sollicita humblement et obtint son pardon pour les injures qu'il avait proférées l'avant-veille, consentit à prêter le serment *de calumnia* et à répondre aux articles, admit l'enquête, promit de s'en rapporter aux témoignages qu'on alléguerait. Aussitôt le promoteur, après avoir lui-même renouvelé son serment, produisit comme témoins à charge contre Gilles six de ses complices présumés, et ceux-ci, ayant été absous *ad cautelam*, afin de pouvoir déposer dans le procès, furent admis, à leur tour, à prêter serment. On voit que les règles de la procédure inquisitoriale, en matière d'hérésie, n'étaient pas appliquées dans toute leur rigueur[3], puisque le maréchal avait communication des noms des témoins à charge[4]. Au surplus, Gilles de Rais renonça, non seulement à exercer son droit de récusation, mais aussi à fournir aucune exception contre les dires de ces témoins. Bien mieux, il refusa de profiter de la faculté qu'on lui laissait de transporter le débat sur un

1. « Et le .xiij.e jour d'octobre, l'an MCCCC XL, pour la charge qui trouvée estoit sur luy desdicts cas, par deliberation desdicts commis et de plusieurs sages assistans, advocats et autres que presens estoient, fust jugé, et declaré le .xix.e jour dudict mois d'octobre, que ledict Gilles de Rays debvoit souffrir question » (Arch. nat., U 787, fol. 39 v°).

2. M. Reinach (p. 276) admet que l'excommunication qui venait de frapper le maréchal mit au désespoir cet homme « profondément religieux », et qu'il chercha à tout prix sa réconciliation avec l'Église.

3. Cf. A. Esmein, p. 77.

4. Il en fut de même des témoins produits dans les audiences du 17 et du 19 octobre (Bossard, p. xxxvii, xxxix).

autre terrain en dressant séance tenante, ou même plus à loisir (on offrait de lui accorder pour cela un délai de vingt-quatre heures), une liste de questions à leur poser : il préféra, dit-il, s'en remettre à leurs consciences. Enfin, s'agenouillant, avec de grands soupirs, des larmes même, assure-t-on, il sollicita la levée de l'excommunication, grâce que lui octroyèrent l'évêque et le vice-inquisiteur. Dans tout le cours de cette audience, Gilles cherche visiblement à apitoyer ses juges, à désarmer à force de soumission le tribunal ecclésiastique[1].

Il n'avait pourtant avoué que la pratique de l'alchimie, repoussant toutes les accusations d'évocations d'esprits ou de sacrifices aux démons, et il avait été jusqu'à dire qu'il consentait à être brûlé si l'on parvenait à établir ces charges contre lui[2]. Tout son espoir, évidemment, était que ses serviteurs (ses complices, si l'on admet sa culpabilité) garderaient le silence : ils y étaient intéressés, puisqu'ils ne pouvaient, sans se perdre, compromettre le maréchal.

Son espoir fut déçu. Les quatre dépositions d'Henriet Griart, d'Étienne Corillaut, de François Prelati et d'Eustache Blanchet, reçues par les notaires dans les journées des 16 et 17 octobre (nous n'avons point celle de la veuve Branchu, ni celle de Perrine Martin), constituent le plus effroyable amas de charges qu'il soit possible d'accumuler sur la tête d'un prévenu : pratiques démoniaques, orgies sans nom, rapts, souillures et meurtres d'enfants en nombre incalculable, il y a de quoi justifier cent fois les pires condamnations. Que faut-il penser de ces témoignages ?.

M. Reinach les écarte d'un mot : c'est une « comédie misérable », dit-il, attendu qu'ils sont datés des 16 et 17 octobre, alors qu'ils ont dû être nécessairement recueillis avant la rédaction de l'acte d'accusation, dont ils forment la base, et cet acte remonte au moins au 13 : « Malgré toutes les précautions prises par Malestroit et l'inquisiteur, le crime judiciaire, savamment machiné, apparaît clair comme le jour à ceux qui savent lire attentivement un dossier (p. 275). » J'ignore si je suis de ceux

1. Bossard, p. XXXII-XXXVII.
2. *Ibid.*, p. XXXIII, XXXIV.

qui savent lire un dossier, mais j'avoue que le crime judiciaire ne m'apparaît pas ici clairement. Depuis leur incarcération, remontant probablement à la première moitié du mois de septembre, les serviteurs de Gilles avaient eu le temps d'être interrogés vingt fois, et il est évident que le promoteur avait dû faire état de leurs réponses pour la rédaction de ses *articuli*. Cela n'empêchait pas, bien entendu, que, une fois le procès engagé, les notaires commis par le tribunal fussent obligés de recevoir, dans les formes, le témoignage de ces serviteurs, ce qui eut lieu les 16 et 17 octobre. Il n'y a là rien d'odieux ni de comique : autant vaudrait dénoncer aujourd'hui un crime judiciaire chaque fois qu'un témoin dépose aux assises après avoir été précédemment appelé dans le cabinet du juge d'instruction, sous prétexte que le ministère public aurait pu prendre dans ses dires les éléments de l'acte d'accusation.

Mais, dit-on, ces témoins étaient des accusés qui avaient dû subir la torture. Il se peut; les juges commis par le duc de Bretagne, qui s'apprêtaient à appliquer la question au maréchal de Rais, n'avaient pas dû se montrer plus tendres pour ses serviteurs. A vrai dire, nous n'avons, à cet égard, aucun indice. On lit même dans le procès du tribunal séculier que Griart et Corillaut, confrontés avec Gilles, le 19 octobre, « dirent sans torture ni question les choses qui ensuivent »[1]. Mais je reconnais, — et je suis heureux d'être, cette fois, d'accord avec mon confrère[2], — que ce passage ne prouve pas que, précédemment,

1. Arch. nat., U 787, fol. 40 r°. Un peu plus loin, on répète : « Estienne Corillaut, autrement Poictou, connut et confessa sans aucune torture les choses qui ensuivent. »

2. M. Reinach rappelle, à ce propos (p. 296, 297), la formule qu'on trouve invariablement dans tous les procès d'inquisition, lors même que les inculpés auraient subi la torture : « Requisitus utrum vi, vel metu tormentorum vel carceris aut alia de causa aliquam falsitatem dixerit vel immiscuerit in deposicione sua, aut tacuerit veritatem, dixit per juramentum suum quod non; imo dixit puram veritatem propter salutem anime sue » (*Procès des Templiers*, II, 306, 307, 308, 309, 375, etc.). Ou encore la façon dont Guillaume Salavert, le 6 août 1303, confirma sa confession du 2 mars 1300 : « Quam confessionem dixit et affirmavit esse veram, non factam vi tormentorum, amore, gratia, odio, timore vel favore alicujus, non subornatus nec inductus minis, vel blandiciis seu seductus per aliquem, non amens, nec stultus, sed in bona mente

les inculpés n'aient pu être soumis à la question. Nous nous heurterions donc ici à la difficulté provenant du détestable mode d'information qui fut si en honneur au moyen âge et eut pour effet de répandre le doute et l'obscurité sur tant de procédures criminelles de juges séculiers ou ecclésiastiques. Toutefois, quelque méfiance qu'inspirent à bon droit les dépositions des serviteurs du maréchal, il ne faudrait pas tomber dans l'excès opposé, ni écarter *a priori* des témoignages concordants, pour le seul motif qu'ils ont *pu* être dictés par la torture[1]. Voyons les choses d'un peu plus près.

L'un de ces témoins est un Italien, François Prelati, de Montecatini-di-Val-di-Nievole, grand alchimiste, grand géomancien, entré depuis environ deux ans au service du maréchal. En sa qualité de clerc[2], il ne doit avoir été cité que devant la cour ecclésiastique. Il énumère, le 16 octobre, et raconte complaisamment les évocations et autres opérations magiques auxquelles il s'est livré sur l'ordre ou en présence de Rais. Les actes contre nature, les meurtres et sacrifices d'enfants ne tiennent qu'une place accessoire dans sa déposition; il dit seulement avoir entendu parler à Guillaume d'Auxi,

et discrecione sua permanens et volens providere saluti anime sue » (Bibl. nat., ms. lat. 11847, fol. 52 v°). Mais il ne faudrait pas prendre cela pour un mensonge odieux systématiquement imposé par les juges à leurs victimes. Un aveu obtenu par la torture avait besoin d'être confirmé; les juges s'assuraient, — ou du moins pensaient s'assurer, — en interrogeant l'inculpé, de la sincérité de son aveu. La formule ci-dessus transcrite n'est pas fidèlement rendue par la traduction qu'on en a faite : « L'accusé jure avoir avoué sans violence, sans crainte de torture ou de prison ». Ou bien : « On enregistrait la confession en indiquant qu'elle s'était produite librement, sans menace ni contrainte. » Il serait plus exact de traduire : « L'accusé jure que la violence, la peur des tourments et de la prison, etc., ne lui ont fait dire aucune fausseté... » Ou encore : « Salavert affirme que sa confession fut véridique, que ce n'est pas la violence des tourments qui la lui a dictée, etc. »

1. S. Reinach, p. 281 : « Ce sont des aventuriers obscurs, des gens qu'on accuse des mêmes crimes, qui s'en accusent eux-mêmes, qu'on a jetés en prison, qu'on a torturés, qui ont dit ce qu'on a voulu leur faire dire. Non seulement leurs témoignages ne valent rien, mais ils vicient à la source la confession arrachée à leur maître et qui, en apparence seulement, les confirme. »

2. Bossard, p. LXV.

autre serviteur de Gilles, de ceux de ces crimes qui auraient été perpétrés, en grand nombre, à Machecoul et à Tiffauges. Pour lui, il n'aurait vu, dans ce dernier château, que le cadavre d'un petit enfant qu'il suppose avoir été tué par Gilles de Sillé, et il n'ose affirmer que ce soit le même enfant dont le maréchal lui apporta, un jour, en vue de sortilèges, le cœur, les yeux, une des mains et un peu de sang. Le jeu de ce misérable paraît avoir été, tout en se disculpant le plus possible, de maintenir sa réputation de maître consommé dans les sciences occultes : ainsi, par vanité professionnelle, il va jusqu'à se vanter d'avoir réussi dix ou douze fois à faire apparaître devant lui, sous la forme d'un beau jeune homme, le diable qu'il appelle Barron[1]. Son calcul, à tout prendre, n'était peut-être pas aussi mauvais qu'on pourrait le croire. Sans doute, il courait au-devant d'une condamnation; — et, de fait, il fut condamné par le tribunal ecclésiastique à la prison perpétuelle[2]; — mais, d'autre part, il sauvegardait sa réputation d'homme puissant par son art et précieux aux yeux de bien des gens : c'était le moyen de se procurer peut-être d'utiles secours. C'est ce qui arriva; sorti de prison, l'on ne sait comment, Prelati gagna les bonnes grâces de René d'Anjou, qu'intéressait fort le problème de la transmutation des métaux[3], et ce n'est que plus tard, après de nouveaux méfaits, que, condamné par la justice royale, il fut envoyé au bûcher, *tanquam hæreticus ac dæmonum invocator*[4].

Un autre témoin, Eustache Blanchet, est un prêtre breton,

1. Bossard, p. LXVIII, LXIX.

2. C'est ce que nous apprend un arrêt postérieur du Parlement de Paris : « ... Volens innuere idem Franciscus de Montecatino quod dictus Gaufridus Le Ferron eum fecerat incarcerari Nannetis, tempore quo ipse fuerat ibidem incarceratus propter sortilegia et invocaciones demonum, de quibus extiterat accusatus et ad carcerem perpetuum condemnatus » (Arch. nat., X 2ª 26, fol. 173 v°). Ce document a été connu de M. Petit-Dutaillis (Lavisse, *Hist. de France*, t. IV, 2ᵉ partie, p. 185) et de Paul Guérin (*Recueil de documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France*, t. VIII, p. 241, dans les *Archives historiques du Poitou*).

3. Cela n'empêcha pas le roi René de faire allusion, dans une charte de 1450, aux « crimes, excès et délits » commis par Gilles de Rais (Bossard, p. 357).

4. Ce qui le perdit, c'est que, étant devenu capitaine de la Roche-sur-

chargé par Gilles de lui procurer des alchimistes ou magiciens, et qui précisément lui avait amené d'Italie le fameux Prelati. Lui-même est inculpé comme complice de ces diableries, mais, s'il sortit des débats, à cet égard, assez compromis, il ne semble point pourtant avoir encouru de condamnation [1]. En effet, dans sa déposition du 17 octobre, il s'évertue et il réussit assez adroitement à dégager sa responsabilité. Je serais surpris que ce témoin-là eût passé par l'épreuve démoralisante du chevalet : il mérite d'autant plus d'être écouté attentivement. A vrai dire, il fournit surtout des renseignements sur les opérations magiques. Cependant, au sujet des meurtres, il rapporte un bruit intéressant : vers la fin de 1439, se trouvant à Mortagne-sur-Sèvre, il avait recueilli de la bouche du châtelain de la Roche-sur-Yon cette nouvelle que, dans les régions de Nantes et de Chinon, Gilles passait pour avoir fait tuer un grand nombre de petits enfants et pour écrire, avec leur sang, de sa propre main, un livre destiné à lui assurer la victoire dans ses entreprises guerrières [2] : curieuse allégation à joindre aux autres preuves de la mauvaise réputation dont jouissait le maréchal bien avant son procès. Un autre jour que Blanchet s'entretenait de ces bruits de meurtre avec un nommé Mathieu Fouquet, celui-ci avait dit qu'il n'y avait là rien de neuf, qu'on en parlait depuis

Yon, il osa arrêter, sequestrer et rançonner un trésorier de France. Celui-ci n'était autre que Geoffroy Le Ferron, parent des Le Ferron qu'on a vus mêlés à l'affaire de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, et Prelati l'accusait d'avoir eu part jadis à son arrestation. Après ce coup de force, l'aventurier italien jouissait encore d'un tel crédit qu'il parvint à se faire octroyer des lettres de rémission (février 1446). Mais le Grand Conseil le condamna, le mois d'après, au dernier supplice (P. Guérin, VIII, 241, 247, 322; IX, XVIII, XIX).

1. Le même arrêt du Parlement que j'ai cité plus haut se borne à employer, à son sujet, les expressions suivantes, un peu vagues, mais qui paraissent exclure l'idée de condamnation : « Magistro Eustacio Blanchet, presbitero, qui, tanquam sortilegus ac invocator malignorum spirituum alias convictus et superatus fuerat » (Arch. nat., X 2ᵉ 26, fol. 173 vᵒ). En 1346, Eustache Blanchet avait rejoint son ami Prelati, et, quand celui-ci eut fait jeter Geoffroy Le Ferron dans le cul-de-basse-fosse de la Roche-sur-Yon, il se rendit auprès du prisonnier et l'interpella en ces termes : « Ribaut, avouez, ou vous allez mourir ! » (P. Guérin, VIII, 247.)

2. Bossard, p. LXXV.

longtemps et que des ossements d'enfants passaient pour avoir été trouvés jadis au château de Champtocé[1]; — ce dernier bruit, on se le rappelle, avait été déjà rapporté, au mois de septembre, par les époux Hilairet[2]. — Eustache Blanchet parle aussi, par ouï-dire, de la disparition de deux jeunes pages[3] et d'un neveu du prieur de Chéméré. Puis (fait plus important, parce qu'il est plus précis) il déclare avoir vu lui-même, certain matin, entrer au château de Machecoul, sous la conduite de Corillaut, un des enfants dont cinq voisins et le propre père, le taillandier Georges Barbier, avaient signalé la disparition[4].

Cependant, les témoignages les plus accablants aux points de vue des meurtres et des mœurs sont ceux de deux jeunes gens, entrés depuis plusieurs années au service du maréchal, André Griart et Étienne Corillaut, dit Poitou[5]. Ceux-là semblent fixés sur le sort qui les attend : tout en chargeant leur maître, ils ne dissimulent pas leur participation aux scènes odieuses qu'ils décrivent; ils avouent avoir joué le rôle de pourvoyeurs pour la débauche et pour le crime, avoir trempé eux-mêmes les mains dans le sang de nombreux enfants. Pour en être venus ainsi à s'accuser eux-mêmes, est-il nécessaire d'admettre que leur force de résistance ait été domptée et leur langue stylée par la torture? Puisque nous sommes, à cet égard, réduits aux conjectures, n'en peut-on pas former une autre? Arrêtés en même temps et mis au secret, pour commencer, les deux compères ont pu se trahir mutuellement ou se dénoncer l'un l'autre. Placés ensuite en présence de révélations gênantes, il est venu un moment où ils ont cru nécessaire, peut-être même adroit, d'entrer dans la voie des aveux : on voit souvent ce besoin de confesser la vérité se produire soudain chez des criminels, même

1. Bossard, p. LXXVIII.
2. *Ibid.*, p. CXXIII.
3. Notamment d'un page de François Prelati, dont la disparition est également mentionnée dans les dépositions de Georges Barbier et de la femme Rondeau (*ibid.*, p. CXXIII, CXXVI).
4. *Ibid.*, p. LXXVI; cf. p. CXXI, CXXII, CXXIII, CXXVI.
5. Plusieurs copies du XVII[e] ou du XVIII[e] siècle reproduisent ce surnom sous la forme « Ponton » : on s'explique aisément cette faute de lecture quand on a sous les yeux le mot « Poictou » écrit par une main du XV[e] ou du XVI[e] siècle (voir, par exemple, Bibl. nat., ms. latin 17663, fol. 53 r°).

depuis qu'une législation paternelle les a garantis contre toute pression de la part des juges. Un des deux serviteurs de Gilles, Henriet Griart, semble bien avoir, dès son arrestation, compris qu'il lui serait impossible de nier : il déclara, le 19 octobre, que, comme on le menait à Nantes, il avait été tenté de se suicider pour n'avoir pas à révéler ce qu'il savait trop bien[1].

D'ailleurs, ces deux dépositions de Griart et de Poitou concordent sur plusieurs points avec celles de Blanchet et de Prelati; elles complètent, en les justifiant, celles de nombreux pères ou mères de familles, celles-là hors de tout soupçon. Ces enfants, ces petits mendiants disparus autour de l'hôtel de la Suze ou des châteaux de Machecoul et de Tiffauges, on sait maintenant ce qu'ils sont devenus, si l'on s'en rapporte aux terribles récits de deux témoins oculaires. Rien d'étonnant à ce que la cour séculière ait retenti des lamentations de tant de parents éplorés, si Poitou et Griart reconnaissent qu'ils ont livré au baron une quinzaine d'enfants à Nantes, plus de vingt à Machecoul[2]. Tel a été le triste sort, par exemple, du jeune Loessart, de la Roche-Bernard, que sa mère racontait avoir confié comme page, précisément à Poitou (détail confirmé par les voisins), et dont elle n'avait plus reçu que des nouvelles contradictoires : suivant certains serviteurs de Rais, il se trouvait encore à Tiffauges, suivant d'autres, un coup de vent l'avait emporté dans la Loire[3]. Griart, maintenant, et Poitou lui-même déclarent que, remis au baron, le jeune Loessart a subi les mêmes traitements que tant d'autres, puis a été égorgé[4]. Ce jeune page de François Prelati, dont le taillandier Georges Barbier, la femme Rondeau et le prêtre Blanchet attestaient la disparition[5], a péri de la même manière, suivant l'aveu de Poitou et de Griart, présent[6]. Bernard Le Ca-

1. Déposition inédite, dont il va être question plus loin : « Ledict Henriet, ainsy que on l'amenoit ez prisons de cette ville de Nantes, s'estoit cuidé couper la gorge et occire, par tentation diabolique, afin qu'il ne dist ce qu'il sçavoit » (Arch. nat., U 787, fol. 41 r°).

2. Bossard, p. LXXXIV, CXIV. Cf. Arch. nat., U 787, fol. 49 v°, 52 r°.

3. Bossard, p. CXVII-CXIX.

4. *Ibid.*, p. LXXXVI-XCVI. Fait confirmé par les dépositions inédites de Griart et de Poitou du 19 octobre (Arch. nat., U 787, fol. 43 r°, 52 r°).

5. Bossard, p. LXXVI, CXXIII, CXXVI.

6. *Ibid.*, p. LXXXVI, XCVI. Cf. Arch. nat., U 787, fol. 43 r°, 52 v°.

mus, jeune Brestois, mis en pension à Bourgneuf-en-Retz, pour apprendre le français, avait disparu le 23 août 1440, lors du passage de Gilles de Rais par ce bourg et à la suite d'un entretien à voix basse qu'il avait eu avec Poitou; à cet égard, on avait les renseignements les plus précis par les dépositions concordantes des époux Rodigo, chez qui logeait l'enfant, de leur chambrière et de deux voisins[1]. Mais qu'était-il devenu? C'est ce que nous apprennent Griart et Poitou : conduit au couvent des Cordeliers, où le maréchal lui réservait l'accueil que l'on devine, l'enfant fut ensuite égorgé, puis incinéré à Machecoul[2]. Des paysans et Eustache Blanchet avaient parlé d'une façon vague de restes ou de squelettes d'enfants découverts au château de Champtocé[3]; mais voici que, dans la bouche de Griart et de Poitou, le récit de cette funèbre trouvaille se précise singulièrement : c'est Gilles qui, avant de remettre Champtocé au duc Jean, a enjoint à quelques affidés, entre autres à Poitou et à Griart, de faire disparaitre des restes d'enfants cachés dans une des tours; ils y ont compté jusqu'à trente-six ou quarante-six crânes; ces débris ont été empilés dans des caisses et transportés à Machecoul pour y être incinérés[4]. Enfin, cette main et ce cœur d'enfant qui, d'après Prelati, lui auraient été remis au château de

1. Bossard, p. CXXIX, CXXX.

2. *Ibid.*, p. LXXXVI, XCVII. Je dois signaler pourtant ici une contradiction entre deux dépositions successives d'Henriet Griart. Le 17 octobre, il dit, ou semble dire, ainsi que Poitou, que Bernard Le Camus a été égorgé par eux deux, à Bourgneuf-en-Retz, sur l'ordre du maréchal, puis transporté mort à Machecoul. Au contraire, le 19 octobre, il prétend n'avoir pas été présent lui-même à ce meurtre, qui se serait accompli à Machecoul; et qu'il aurait su par Poitou et par Gilles de Sillé (Arch. nat., U 787, fol. 43 r°).

3. Voir plus haut, p. 207, 219.

4. Bossard, p. LXXXIII, XCIII. Cf. Arch. nat., U 787, fol. 40 r°, 49 r°. Suivant M. Reinach, ce récit, confirmé, d'ailleurs, comme on le verra plus loin, par les aveux du maréchal, « ne résiste pas à l'examen » (p. 280) : « Si Gilles avait voulu faire disparaître le charnier de Champtocé, pourquoi n'aurait-il pas jeté ces débris dans la Loire? » — Parce que, dans la Loire, les eaux souvent sont basses et que des caisses ou des débris humains, s'ils ne surnagent pas, risquent fort d'être repêchés ou attirés sur la rive. Je ne trouve pas très prudent l'expédient suggéré par mon savant confrère.

Tiffauges pour ses opérations magiques[1], proviennent, si l'on en croit Poitou et Griart, d'un enfant égorgé à Tiffauges par ordre du maréchal[2].

Les mêmes dépositions apprennent encore beaucoup d'autres choses : l'extraction hors d'une des tours de Machecoul et l'incinération d'une quarantaine de cadavres d'enfants, l'assassinat du jeune frère de la femme Thierry, de Nantes, celui du page de Pierre Jacquet, celui, à Vannes, d'un enfant, précipité ensuite dans une fosse d'aisances, les attentats commis sur des enfants de la chapelle[3], enfin, dans tous leurs répugnants détails, les scènes ignobles où se serait complu la cruelle bestialité du maréchal.

Cependant, les dépositions de Griart et de Poitou du 17 octobre présentent une particularité qui n'a pas échappé à M. Salomon Reinach[4]. Quoique chacune d'elles contienne certaines allégations qui ne se retrouvent pas dans l'autre[5], elles sont, pour la plus grande partie, en quelque sorte identiques : harmonie qui a semblé à mon savant confrère « plus que suspecte », car il n'hésite pas à y dénoncer « l'indice du faux et du mensonge imposé ». Il en conclut que ces deux inculpés se sont entendus entre eux, dans leur prison, pour dire les mêmes choses, ou plu-

1. Voir plus haut, p. 217.

2. Bossard, p. LXXXVIII, CX. Cf. Arch. nat., U 787, fol. 50 r°. M. Reinach ne paraît pas songer à ces témoignages quand il écrit (p. 277) : « Le seul fait allégué, et qui revient sans cesse, est celui de Gilles apportant à Prelati, dans un verre, les yeux, le cœur et la main d'un enfant. Or, rien ne prouvait que ces membres eussent appartenu à un enfant *assassiné;* rien ne prouvait surtout que l'enfant eût été assassiné par Gilles ou pour lui. »

3. Bossard, p. LXXXIX, XCIX. — M. Reinach n'a pas tenu compte de cette allégation : il admet que Gilles a respecté les enfants qui vivaient sous son toit, et n'en trouve que plus invraisemblable qu'il ait fait raccoler au dehors des petits vagabonds, des mendiants (p. 281).

4. Ni, précédemment, à H.-Ch. Lea (voir *Hist. de l'Inquisition,* III, 483).

5. Dans la déposition de Griart, le fait que Gilles, se fondant sur son horoscope, pensait que ses crimes passeraient toujours inaperçus (Bossard, p. XCVIII); dans la déposition de Poitou, certaine aventure à lui personnellement advenue, puis la découverte faite à Machecoul, l'arrivée de Blanchet et de Prelati, les opérations magiques, le meurtre de Vannes, etc. (*ibid.*, p. LXXXVIII-XCII).

tôt qu'ils « n'ont rien dit, mais qu'ils ont répété au milieu des tortures ce qu'on leur dictait. Existe-t-il un seul exemple de témoignages indépendants et sincères concernant une longue série de faits quelconques, qui s'accordent ainsi non seulement sur les détails, mais sur les dates (p. 278)? » Je soumettrai au lecteur une autre explication, plus simple. Les notaires chargés de recueillir les dépositions des témoins, sachant que Griart et Poitou avaient été mêlés aux mêmes actes et étaient, au cours de l'instruction, tombés à peu près d'accord sur les mêmes faits, trouvèrent, le 17 octobre, plus commode et plus expéditif de les interroger en même temps : le procès de Gilles de Rais fournit un autre exemple d'interrogatoire collectif[1]. Il arriva ainsi que Griart, plus d'une fois, ne fit qu'acquiescer à la réponse de son compagnon, Poitou de même. Comme il demeurait pourtant entre leurs deux dépositions d'assez notables différences, les notaires furent obligés d'en dresser des procès-verbaux distincts, mais qui, naturellement, présentent pour un grand nombre d'articles un texte très semblable. Ce qui tendrait à écarter l'hypothèse d'une leçon récitée par cœur ou d'un mensonge dicté de force, c'est que, deux jours après, le 19 octobre (M. Reinach ne l'a pas su), le même Griart et le même Poitou furent invités à déposer devant la justice séculière, cette fois de façon indépendante, « sans torture ni question », dit le procès-verbal, et que leurs réponses, bien que conformes pour le fond, en général, à celles de l'avant-veille, ne présentent plus dans l'ordre des phrases ni dans le choix des mots la même analogie, la même identité troublante. Les divergences sur certains points de détail, qui sont inévitables dans des témoignages sincères et dont l'absence rendait les dépositions du 17 si suspectes à M. Reinach, reparaissent ici d'une façon tout à fait rassurante pour nous. Je m'explique par un exemple. Griart et Poitou, le 17 octobre, avaient déclaré l'un et l'autre, s'il faut en croire les procès-verbaux, qu'ils avaient compté dans la tour de Champtocé trente-six ou quarante-six crânes d'en-

1. Quinze notables attestent, le 21 octobre, la notoriété, dans le diocèse de Nantes, des crimes reprochés au maréchal : « Inquisiti primo segregatim seu separatim, et demum simul et in turba » (Bossard, p. CVI).

fants, ils ne se rappelaient plus le nombre exact. Or, le 19, tandis que Griart tient pour le chiffre de trente-six[1], Poitou, sans hésiter, maintient celui de quarante-six[2]. On voit dans quelle mesure le procédé, évidemment défectueux, des notaires eut pour effet d'altérer, dans le procès-verbal du 17, la pensée réelle de Griart et celle de Poitou.

On en conclura sans doute que leurs dépositions simultanées du 17 méritent moins de créance que leurs confessions indépendantes du 19. Mais, chose importante à noter, ces dernières sont peut-être encore plus accablantes pour Gilles de Rais. Ainsi, Griart entre, à présent, dans de nouveaux détails sur la façon dont le maréchal faisait son choix parmi les petits mendiants[3], et il reconnaît lui avoir lui-même livré en son hôtel de la Suze quatre enfants de Nantes, les jeunes Delit, Hubert, Daret et Lemion, dont les parents avaient signalé aux juges la disparition[4] : tous quatre auraient été, déclare-t-il, outragés, tués et brûlés[5]. Poitou, de son côté, précise maintenant les circonstances dans lesquelles il a commencé à faire ce triste métier, porte à quatre-vingts le nombre des cadavres brûlés à Machecoul, confirme les morts violentes du fils de Georges Barbier et du neveu du prieur de Chéméré, sur lesquelles Eustache Blanchet n'avait donné que des indications, enfin, au nombre des onze ou douze enfants « occis » en l'hôtel de la Suze, range le

1. « Et que en cette tour il y avoit trouvé trente six enfans morts, et dont il vid trente six testes, qui furent mises en trois coffres... » (Arch. nat., U 787, fol. 40 v°).

2. « Celuy sire... dict à cest Poictou, Henriet, Petit Robin et un nommé Hicqué qu'il y avoit de long temps enfans morts en une tour, qu'il convenoit oster. Et descendirent à bas Poictou et Petit Robin; et les mettoient en une poche et les tiroient, Henriet, Hicqué et Sillé faisant le guet. Et y en trouverent quarante six, qui furent mis en coffres... » (*ibid.*, fol. 49 r°).

3. « Item, que ledict sire aucunes fois leur donnoit .ij. ou .iij. escus pour lesdicts enfans. Encheraississoit (*sic*) celuy sire de luy mesme, comme ils venoient à l'aumosne, et leur demandoit d'où ils estoient, et, quant ils estoient estrangers, ou qu'ils disoient n'avoir pere ne mere, et qu'ils estoient à plaisance, les faisoit entrer au chasteau de Machecoul, et faisoit tirer à part le portier dudict chastel, afin qu'il ne les vist... » (*ibid.*, fol. 46 v°).

4. Bossard, p. VII, VIII, CXXXII-CXXXV, CXXXVIII, CXXXIX.

5. Arch. nat., U 787, fol. 42 v°.

petit Janvret[1], dont les parents, le 2 octobre, avaient raconté la perte, et qu'on supposait avoir été conduit par la Meffraie à Machecoul[2]. Il est bien difficile d'admettre que ce soient là autant de leçons apprises ou de mensonges suggérés. La justice, si elle avait usé de procédés frauduleux, se serait contentée prudemment des aveux obtenus à grand'peine une première fois, et, si elle gouvernait la langue des inculpés à son gré, elle se serait arrangée du moins pour éviter, entre leurs déclarations successives, d'inutiles contradictions[3].

On se souvient que Gilles de Rais, confiant dans la discrétion de ses serviteurs, avait déclaré vouloir s'en rapporter à leurs témoignages. Or, c'est en sa présence que le 19 octobre, devant la cour séculière, Griart et Poitou déposèrent de la façon qu'on vient de lire. Auparavant, les juges commis par le duc de Bretagne avaient notifié au maréchal leur sentence du 13, d'après laquelle il devait être soumis à la torture, et Gilles, conduit devant le chevalet, avait demandé et obtenu un sursis de vingt-quatre heures pour prendre le temps de réfléchir[4]. Le résultat de ces réflexions dut être de le convaincre que sa position devenait de jour en jour plus critique, les témoins sur lesquels il comptait pour l'innocenter, et aux dires desquels il s'en était rapporté, se tournant contre lui. Cependant, plaçons-nous dans l'hypothèse de l'innocence : se voyant victime d'odieux mensonges, d'absurdes calomnies, ne va-t-il pas s'indigner, dénoncer la perfidie de ces traitres, vendus ou terrifiés, produire enfin quelqu'une des preuves, qu'il doit avoir en grand nombre, de l'inanité de ces charges[5]? L'occasion lui en est offerte, le lende-

1. Arch. nat., U 787, fol. 49 v°, 51 r°, 52 r°.

2. Bossard, p. CXXXII, CXXXIII, CXXXV.

3. La plus importante est celle que j'ai relevée plus haut (p. 221, note 2) au sujet de l'assassinat de Bernard Le Camus.

4. « En executant laquelle sentence, fust mené ledict sire pour ladicte question souffrir; quel demanda terme à soy adviser sur les choses qu'il avoit desniées, qui luy fust baillé jusques au lendemain. Et cependant luy furent amenez lesdicts Henriet et Poicton; queux, neantmoins qu'il eust desnié et s'efforçast desnier lesdicts cas dont il estoit accusé, sans torture ne question aucune [dirent] les choses qui ensuivent. » (Arch. nat., U 787, fol. 39 v°).

5. « Je soutiens », s'écrie M. Reinach, « que les témoignages des accu-

main matin[1], à l'audience de la cour ecclésiastique : de nouveau, l'évêque de Nantes et le vice-inquisiteur lui demandent s'il a quelque chose à dire pour sa défense, quelque réfutation à faire des accusations pesant sur lui. Ce serait bien le moment pour le baron de se plaindre hautement du complot tramé contre lui, d'autant qu'un public nombreux a été admis, ce jour-là, dans la salle[2]. Il n'en fait rien : il refuse même de se justifier, s'en référant à ses précédentes réponses. Le promoteur alors requiert la fixation d'un délai au terme duquel on ferait connaître les dépositions reçues. Qu'objecte Gilles de Rais? Que ce n'est pas la peine, en présence des aveux qu'il a faits déjà et de ceux qu'il compte faire, *attentis illis quæ jam confessus fuerat et confiteri intendebat*. Mais alors, lui demandent les juges, vous voulez bien que les dires des témoins soient rendus publics? — Oui! Et quand cela fut fait, ils l'interrogent encore : « Avez-vous quelque chose à dire, quelque exception à fournir, soit de vive voix, soit par écrit, contre la personne des témoins ou contre leurs dépositions? — Non[3] ! » En vérité, c'est le laisser-aller, le découragement complet d'un homme qui se sent perdu et ne veut plus même tenter le moindre effort pour prolonger la lutte. Si l'on se souvient que cet homme est le maréchal de Rais, c'est-à-dire quelqu'un qui, sur les champs de bataille, somme toute, a fait ses preuves[4], un tel abattement résigné

sateurs de Rais sont inexistants, parce qu'il est impossible de nier qu'ils ont été fabriqués et imposés par la corruption ou la violence » (p. 280). Pourquoi le maréchal de Rais ne paraît-il pas avoir partagé cette conviction ?

1. « Mane, hora tertiarum. » C'est ce qui me fait placer cette audience avant celle du tribunal séculier qui eut lieu le même jour et dont il va être question plus loin.

2. En dehors des juges et des témoins spécialement convoqués, on y voit l'évêque de Saint-Malo, le chevalier Robert d'Épinay, Hervé Levy, sénéchal de Cornouaille, Robert de La Rivière, deux curés du diocèse, « una cum pluribus aliis in glomerosa multitudine ibidem tunc assistentibus et congregatis » (Bossard, p. XLII).

3. M. Reinach passe sous silence ces questions, ces invitations des juges. Au contraire, il représente Gilles comme réduit dès lors à l'impuissance : « Que pouvait-il faire ? Citer des témoins à décharge? L'inquisiteur ne l'eût pas permis. Nier? Mais on l'aurait soumis sans retard à la torture... » (p. 281).

4. Cf. Monstrelet (éd. Douët d'Arcq, II, 426) : « Avant que ceste adventure lui advenist, il estoit moult renommé d'estre très vaillant chevalier. »

paraît inexplicable, à moins que, réellement, Gilles ne fût écrasé par la divulgation et la preuve surabondante de ses crimes. Et notez que cet effondrement se produit devant la cour d'Église avant qu'il y ait été question de « voie extraordinaire » : car ce n'est qu'à la fin de cette audience du 20 octobre que les juges ecclésiastiques, sur requête du promoteur, décidèrent, à l'exemple des juges séculiers, de soumettre Gilles de Rais à l'épreuve de la torture[1].

En proie à ce découragement, il n'est pas surprenant que Gilles, plutôt que de subir inutilement les tourments du chevalet, se soit hâté de faire des aveux qu'il comprenait maintenant devoir être inévitables. Ce même jour, 20 octobre (c'est ce qu'on semble ignorer[2]), ramené par les juges séculiers dans la salle où avait été préparée la « gehenne », mais placé cependant hors de la vue des instruments de supplice, il avoua sans difficulté les crimes dont il était chargé et plusieurs autres encore[3]. Ainsi il révéla divers meurtres d'enfants commis durant l'été précédent à Josselin[4], dont ni les juges ni les témoins n'avaient parlé encore[5]. Sa confession, fort détaillée, est particulièrement explicite au sujet des pratiques démoniaques et des scènes de débauche sanguinaire, dont il fait remonter le commencement au moins à l'année de la mort de son grand-père maternel, Jean de Craon (1432), au sujet également du charnier de

1. Bossard, p. XL-XLII. — Ainsi, devant le Châtelet de Paris, alors même qu'il y avait aveu, le juge était autorisé à employer la torture, s'il soupçonnait que, outre les méfaits avoués, l'accusé en avait commis d'autres (A. Esmein, p. 126).

2. Voir Bossard, p. 304 et suiv.; S. Reinach, p. 281 et suiv.

3. « Auquel jour de lendemain, vingtiesme jour dudict mois d'octobre, ledict sire estant en la haulte et grande salle de Nantes, en laquelle la gehenne (n')avoit esté preparée, mais loin en estoit, sans ce que ledict sire la peut voir ne appercevoir, confessa celuy Gilles de Rays franchement et liberallement les choses cy aprés declarées et qui ensuivent » (Arch. nat., U 787, fol. 53 r°).

4. « Item, que, derroinement que ledict sire fut à Josselin devers le duc, il y fist mourir des enfans, ne sçait combien, que Henriet luy bailla » (*ibid.*, fol. 57 v°).

5. Il n'avait été question, dans la déposition de Prelati (Bossard, p. LXX, LXXI) et dans l'acte d'accusation (*ibid.*, p. XXII) que d'évocations magiques accomplies à Josselin.

Champtocé, des assassinats commis à Bourgneuf et à Vannes, du meurtre de deux pages cédés par Guillaume Sauxaie[1] et par Pierre Jaquet, de Nantes[2]. Je remarquerai encore que, sur plusieurs points, il fournit des détails nouveaux qu'il est le seul à signaler, et dont, par conséquent, il eût été impossible aux juges de lui suggérer l'idée[3].

Après cette confession de Gilles, son procès par-devant le tribunal séculier était virtuellement terminé et nul ne pouvait plus se faire d'illusion sur l'arrêt qui en serait la conclusion fatale. Les juges, cependant, considérant qu'une partie des faits avoués compétaient au tribunal ecclésiastique, décidèrent de surseoir à leur sentence jusqu'à l'achèvement du procès intenté devant la cour d'Église[4].

C'est ainsi que, dès le lendemain matin (21 octobre), nous retrouvons le maréchal amené, par ordre de l'évêque et du vice-inquisiteur, dans la salle basse où il devait, suivant le jugement de la veille, subir la question. Mais on se doute bien que les choses se passèrent là comme devant les magistrats ducaux. L'accusé sollicita un sursis de vingt-quatre heures, promettant de faire en sorte que la question devînt inutile, et offrit de parler, hors de la chambre de torture, devant l'évêque de Saint-Brieuc, si la cour voulait bien donner mandat à ce prélat, et devant le président de Bretagne, qui avait entendu déjà sa confession de la veille. Le sursis ne fut accordé que jus-

1. Je ne vois pas non plus qu'il soit question de ce meurtre ailleurs que dans la confession de Gilles (fol. 58 v°; Bossard, p. LIV).

2. Ce dernier meurtre avait été signalé par Poitou (Bossard, p. LXXXVII).

3. Arch. nat., U 787, fol. 53-61. — M. Reinach, en parlant de la seconde confession de Gilles, dont il sera question plus loin, s'étonne des ressemblances de fond et de forme qu'il découvre entre certains passages de cette confession et l'acte d'accusation ou les dépositions de plusieurs témoins à charge; il en conclut que « cette confession... constitue, par ses analogies étroites avec d'autres pièces de la cause, un document des plus suspects » (p. 292). Mais comment en serait-il autrement? Les juges ne laissaient pas toujours le prévenu parler d'abondance : ils l'interrogeaient successivement sur chacun des *articuli*. Si l'inculpé en reconnaissait l'exactitude, cette partie de sa confession, naturellement, devait présenter de l'analogie avec l'acte d'accusation et avec les dépositions des témoins à charge.

4. Arch. nat., U 787, fol. 62 r°.

qu'à deux heures de l'après-midi, étant bien convenu qu'il serait prorogé si l'accusé entrait dans la voie des aveux. A deux heures, en effet, l'évêque de Saint-Brieuc, muni de pouvoirs à cet effet, et le président de Bretagne pénétrèrent, accompagnés de notaires, dans la chambre du baron[1]. La scène qui s'y passa alors, pour être prévue, n'en fut pas moins pathétique. Gilles convint humblement de ses crimes. Au président Pierre de L'Hospital, qui le fatiguait de questions, afin de découvrir le secret mobile de ses actes : « Je vous ay dit, finit-il par répondre, de plus grans choses que n'est ceste cy et assez pour faire mourir dix mille hommes. » Au moment de se séparer de son alchimiste et magicien préféré, Prelati, que le président avait tenu à confronter avec lui, Gilles s'attendrit, embrassa l'Italien et lui fit, en pleurant, cet adieu : « Adieu, Françoys, mon amy ! Jamais plus nous ne nous entreverrons en ce monde : je pri à Dieu qu'il vous doint bonne pacience et cognoissance, et soyez certain, mais que vous ayez bonne pacience et esperance en Dieu, que nous nous entreverrons en la grant joye de Paradis. Priez Dieu pour moy et je prieray pour vous[2]. » Voué désormais à l'expiation, le maréchal, on le voit, recherchait déjà l'adoucissement aux affres de la mort que procurent au chrétien les espérances éternelles. On a trouvé ces paroles « étranges » : ce que je trouve bien plus étrange encore, c'est qu'on n'arrive pas à comprendre un sentiment si naturel chez un croyant, ce croyant fût-il le pire des scélérats, c'est qu'on nous parle de crimes « inexpiables (!), qui, suivant la croyance du temps, ouvraient à deux battants les portes de l'Enfer », c'est enfin que l'on donne au langage de Gilles de Rais cette double explication : « Ou bien Gilles, maltraité dans sa prison, confondu par la trahison de ses serviteurs, était devenu fou ; ou tous ses aveux lui ont été extorqués par d'horribles menaces, et ses adieux à Prelati sont le seul témoignage qu'il ait pu crier de son innocence[3] (p. 283). »

1. Bossard, p. XLII-XLIX.

2. *Ibid.*, p. XLIV-XLVII.

3. M. Reinach trouve aussi une « étrange » ressemblance entre les paroles de Prelati, citées plus haut, et celles du Sauveur : « Amen, dico tibi : hodie mecum eris in paradiso (Luc. XXIII, 43) » ; ressemblance

Le lendemain (22 octobre), dans l'audience publique de la cour ecclésiastique, Gilles de Rais ne fit que confirmer et réitérer ses aveux, reconnaissant la vérité de tous les articles contenus dans l'acte d'accusation, précisant et aggravant encore certaines charges, expliquant sa dépravation précoce par la mauvaise éducation qu'il avait reçue, consentant à ce que le texte de sa confession fût publié en langue vulgaire devant tous les assistants, de façon à ce que la honte qu'il en ressentirait lui pût servir à obtenir de Dieu plus facilement le pardon de ses crimes. La longue confession insérée par les notaires dans le procès-verbal de cette audience n'est guère que la traduction latine, un peu développée, de celle que Gilles avait fait entendre, le 20, aux juges séculiers, et qui est demeurée inédite. On y constate cependant plusieurs additions [1]. Le malheureux s'étonne que le diable, en punition de ses crimes, ne l'ait pas étranglé déjà et entraîné en enfer : il attribue sa préservation à l'attachement que, malgré tout, il avait conservé à l'Église. Il recommande aux pères de famille de ne pas élever leurs enfants, comme il l'avait été, dans l'oisiveté, le luxe et la mollesse. Il demande enfin pardon à Dieu, aux parents, aux amis de ses victimes, sollicite humblement les prières de tous [2].

Le 25 octobre, les juges d'Église, après en avoir délibéré avec les autres évêques présents, avec des docteurs en droit, des professeurs de théologie, des praticiens connus et des prud'hommes, prononcèrent des arrêts condamnant Gilles de Rais comme coupable d'apostasie hérétique, d'invocation de démons, de crimes contre nature et aussi de sacrilège et de violation de l'immunité ecclésiastique. Il sollicita pourtant, à genoux, et

dont il est permis de ne pas être frappé. Il en tire cependant cette conclusion inattendue : « Gilles se compare implicitement au Christ; n'est-ce pas une éclatante affirmation de son innocence ? »

1. Une, notamment, relative au repentir qui se serait, un moment, manifesté chez lui et au dessein qu'il aurait formé, vers 1438, d'accomplir un pèlerinage de pénitence à Jérusalem (Bossard, p. LVII) : il avait été question déjà de ce projet dans l'art. XXXVIII de l'acte d'accusation et dans les dépositions de Prelati et de Blanchet (*ibid.*, p. XXVII, LXXII, LXXX). Le fait offrait un certain intérêt aux yeux des canonistes, car il permettait de ranger l'accusé dans la catégorie des relaps.

2. *Ibid.*, p. XLVII-LIX.

obtint, séance tenante, sa réintégration dans le giron de l'Église, puis la levée de l'excommunication; on lui accorda d'être admis à la participation des sacrements, et, sur sa demande, le carme Jean Jouvenel lui fut désigné comme confesseur[1].

Depuis trois jours déjà, ses complices Griart et Poitou avaient vu terminer leur procès devant le tribunal séculier. Au Bouffay, siège de ce tribunal, ils avaient comparu le 22 octobre et renouvelé tous leurs aveux, précisant même et fixant à soixante et plus le nombre des enfants qu'ils avaient livrés au maréchal. Henriet Griart ajouta que, durant le séjour à Josselin, Gilles, ainsi qu'il l'avait révélé l'avant-veille[2], avait tué trois petits enfants que lui-même, Henriet, lui avait procurés. Sur quoi les deux misérables furent, par arrêt de la cour séculière, condamnés à être pendus et brûlés[3].

C'était au tour de Gilles de comparaître au Bouffay. Il y fut conduit aussitôt après sa condamnation par le tribunal ecclésiastique et y confirma, devant un public nombreux, ses aveux du 20 octobre. Mais il n'est pas exact que le président lui eût promis, s'il voulait tout avouer, « l'indulgence du tribunal »[4]. C'est la miséricorde divine que Pierre de L'Hospital avait exhorté Gilles à mériter en se soumettant à l'humiliation d'une confession publique : « Luy fut dit de Mgr le President qu'il dist son

1. Bossard, p. LIX-LXIV. « Il y avait là », écrit M. Reinach (p. 284), « une grosse irrégularité. Dans les procès pour hérésie, le condamné reconnu hérétique était excommunié *ipso facto* et ne pouvait être admis à nouveau dans l'Église sans avoir abjuré ses erreurs. On ne demanda aucune abjuration à Gilles, parce que ses juges savaient qu'il n'était pas hérétique et qu'ils en voulaient exclusivement à ses biens. » Mon érudit confrère qui, d'ailleurs, ne fait ici que reproduire une pensée de Lea (*Hist. de l'Inquisition*, III, 485), me semble bien formaliste. Gilles n'avait pas été reconnu hérétique à la manière des Albigeois ou des Vaudois : les juges avaient estimé seulement que ses invocations aux démons comportaient « hæreticam apostasiam » (Bossard, p. LXIII). En apprenant cela, le maréchal répondit qu'il n'avait jamais su ce que c'était qu'une hérésie, et qu'il ne s'était pas rendu compte qu'il tombait dans l'hérésie, mais que, puisque l'Église jugeait ses actes entachés d'hérésie, il demandait à être réincorporé dans l'Église (*ibid.*, p. LXI). Et cette déclaration remplaça pour Gilles l'abjuration.

2. Voir plus haut, p. 227.

3. Arch. nat., U 787, fol. 62, 63. Cf. Bossard, p. 326, CXLI.

4. S. Reinach, p. 284.

cas tout à plain, et la honte qu'il en auroit vauldroit partie de alegement de la peine qu'il en devroit souffrir par delà[1]. » C'est pourtant là un des traits de la plaidoirie de M. Reinach qui ont fait impression sur Gabriel Monod[2].

Au surplus, les juges, les assesseurs, les prud'hommes consultés se prononcèrent pour la peine de mort, différant seulement d'avis quant au mode de supplice; finalement, Pierre de L'Hospital déclara que Gilles serait pendu et brûlé, le lendemain, à une heure de l'après-midi[3].

C'en est fait : le sort de Gilles maintenant est réglé. Qu'on ne nous parle plus du silence qu'il s'impose afin d'éviter à tout prix la torture! L'arrêt est définitif : quoi que le condamné dise ou fasse à présent, il ne saurait aggraver ni alléger sa peine. Il va donc, enfin, pouvoir hurler son innocence, révéler les vices monstrueux de ce procès échafaudé sur la peur, la corruption et le mensonge. Toute une foule est là, prête à boire ses paroles. Il vengera son honneur, s'il ne peut sauver sa vie. Il préservera de la honte et sa femme et sa fille. Il déchargera sa conscience et lavera, du même coup, ses prétendus complices, qu'il ne saurait, à moins de finir en lâche, laisser sous le coup d'accusations que lui-même a renforcées. C'est là ce qu'on attend de lui, bien entendu dans le cas où l'on admet son innocence. Mais que se passa-t-il, dans la réalité?

D'abord, Gilles exprima sa gratitude envers Dieu et envers le président de ce que la fixation de son supplice au lendemain lui laissait le temps de se bien préparer à la mort. Ensuite il demanda, comme une grâce, que son exécution précédât, mais de peu, celles de Griart et de Poitou, afin que lui, le principal coupable, eût le temps d'exhorter ses complices, de tourner leur âme vers Dieu, de leur donner l'exemple de la bonne mort : autrement, disait-il, s'ils ne le voyaient pas mourir, ils pourraient se désespérer, en se figurant que l'auteur de leurs crimes

1. Bossard, p. CXLII.

2. « M. Reinach, écrit-il, fait observer que... Rais *ne fit des aveux que lorsqu'on acheta ses aveux par une promesse d'indulgence.* »

3. Bossard, p. CXLII, CXLIII. Là, pas plus que devant la cour ecclésiastique, il n'est question de plaidoirie. De même, dans les affaires criminelles jugées au Châtelet de Paris, on a remarqué que la défense n'était jamais conduite par un avocat (A. Esmein, p. 129).

échappait au châtiment. Bref, après avoir été la cause de leurs méfaits, il se flattait, avec la grâce de Dieu, de devenir la cause de leur salut. Gilles demanda encore, après que le juge eut décidé que son corps ne serait pas consumé, à être enterré dans l'église des Carmes. Enfin, il fit prier l'évêque et le clergé de Nantes d'organiser une procession pour obtenir de Dieu que la foi des trois patients persévérât jusqu'au bout[1]. Ainsi fut fait, le lendemain matin. Sur le lieu du supplice, Gilles s'occupa, comme il l'avait dit, de réconforter ses compagnons, qui manifestèrent, d'ailleurs, ainsi que lui, des sentiments de repentir et de résignation; il leur remontra qu'il n'y avait point de crime impardonnable et qu'il ne fallait jamais désespérer de la bonté divine. S'étant agenouillé, il pria le Seigneur de ne point le punir selon la grandeur de ses forfaits. Enfin, il supplia le peuple et spécialement les parents des enfants qu'il avait tués de lui pardonner, de prier pour lui[2]. Notez que, si le procès-verbal officiel avait ici travesti le langage du condamné et omis intentionnellement ses cris de révolte, ses protestations d'innocence, l'écho s'en serait fait entendre du moins dans les chroniques du temps; or, les annalistes contemporains, Jean Chartier[3], Monstrelet[4], n'oublient pas de mentionner, en même temps que le supplice, la « bien bonne et grande repentance » du maréchal.

Je crois donc être maintenant en droit de demander : est-ce ainsi qu'on se représente l'attitude d'un innocent victime d'un crime judiciaire? Imagine-t-on un croyant continuant à mentir de la sorte jusqu'au pied du gibet, sans nulle utilité? Et, pour comble d'invraisemblance, on est obligé d'admettre chez les deux autres condamnés le même parti pris de dissimulation, la

1. Bossard, p. CXLIII, CXLIV.

2. P. Marchegay, *Notices et pièces historiques sur l'Anjou, l'Aunis et la Saintonge, la Bretagne et le Poitou* (Angers et Niort, 1872, in-8°), p. 186-188.

3. « Il se disoit qu'il eut bien bonne et grande repentance de ses crimes » (éd. D. Godefroy, p. 106).

4. « Et jà soit qu'il eust eu ceste faulse et perverse maniere et inhumaine voulenté, neanmoins si eut il sa fin tres belle et devotte congnoissance et repentance, en requerant moult humblement à son Createur merci et misericorde de ses grans pechiés et offences » (éd. Douët d'Arcq, II, 426).

même contrition feinte, la même absurde et vaine comédie. Toutes ces étrangetés disparaissent, au contraire, si l'on se résigne à croire, — comme on l'avait fait généralement jusqu'ici, — que Gilles de Rais et ses compagnons sont morts repentants, mais coupables.

Il y a bien encore un argument, celui qu'on a voulu tirer des lettres de rémission du chevalier Roger de Briqueville; elles furent octroyées par Charles VII, au mois de mai 1446, à un complice de Gilles qui s'était enfui au moment des poursuites; elles sont, au dire de M. Reinach (p. 285), « rédigées en termes tels qu'on est amené à croire que Charles connaissait l'innocence de Gilles et le mal fondé de toute l'accusation ». J'avoue y voir tout autre chose : la preuve formelle qu'un des complices le plus compromis du maréchal n'ose pas, au bout de cinq ans et demi, malgré le crédit dont il jouit à la cour, contester les crimes odieux pour lesquels Gilles a été condamné. On sait que l'exposé d'une lettre de rémission, étant rédigé à la supplication de l'intéressé, présente toujours les faits de la façon la plus propre à motiver sa grâce. Si donc Briqueville avait pu soulever le moindre doute au sujet des meurtres auxquels il avait participé, il n'aurait pas manqué d'insérer dans sa requête, et les notaires de la Chancellerie auraient reproduit, d'après lui, une protestation catégorique contre les fraudes du procès de Nantes. Or, il reconnaît expressément le rôle de pourvoyeur qu'il a rempli auprès du maréchal et l'assassinat des enfants qu'il lui a procurés. Tout ce qu'il trouve à alléguer pour son excuse, c'est que c'est le seul « vilain cas » qu'on lui ait jamais reproché, c'est qu'il était jeune alors, timide et obligé d'obéir au baron, c'est qu'il ignorait le sort réservé aux enfants, c'est qu'enfin, aussitôt qu'il en eut conscience, il quitta le service du maréchal, environ cinq ans avant le procès. Ce dernier mensonge intéressé prouve, à lui seul, que l'exposé des lettres est bien son œuvre, et ces lettres, on le voit, dont on voulait s'aider pour la réhabilitation de Gilles de Rais, constituent, au contraire, un nouvel aveu, écrasant pour le maréchal, une confirmation éclatante de sa condamnation :

... Pendant et durant lequel temps qu'il fut et se tint ou service dudit seigneur de Rays, qui l'avoit ainsi nourry, icellui sire

de Rays, auquel, à l'occasion de sadite nourriture, lui convenoit estre subgiect et obeissant, sans l'oser desdire ne contrarier de sa voulenté en nulle maniere, mesmement qu'il estoit lors jeune escuier de petit entendement, *le contraigny et le charga à lui administrer et envoyer à ses places plusieurs enfans*, lesquelz, et autres qu'il povoit avoir et recouvrer, *il faisoit deffaire, occire et murdrir*, cuidant parvenir à aucune mauvaistié et dampnables choses, par lui emprises, ainsi qu'il congneut et confessa, comme l'en dit. Desquelles choses et omicides desdits enfans ne savoit riens ledit suppliant lors, mais bien en fist après doubte, et par ce incontinent delaissa la compaignie et service d'icellui seigneur de Rayz, lequel, cinq ans ou environ après qu'il eut ainsi delaissié, fut lui et autres ses complices pris et pugniz par justice pour lesdiz cas...[1].

Restait enfin à invoquer l'attitude prise par la veuve et par la fille du condamné. « Quant à la maréchale, écrit M. Reinach (p. 296), si elle avait ajouté foi à la moindre part des accusations infâmes portées contre son mari, elle aurait affirmé formellement qu'elle en était restée ignorante, ou se serait ensevelie vivante dans un couvent. » C'est se montrer bien exigeant. La pauvre Catherine de Thouars, que personne n'a jamais songé à rendre responsable des infamies de son époux, n'avait pas à se disculper. Quant à se faire religieuse, afin d'achever d'expier par la pénitence les crimes de son mari, c'eût été, certes, beau et touchant; mais peut-être n'avait-elle pas l'âme si héroïque. En tout cas, elle prit un parti différent : au bout de l'année, elle se remaria, tout simplement.

Quant à la fille du maréchal, Marie de Rais, je ne sais vraiment en quoi son attitude importe à la solution du problème. Des lettres de Charles VII indiquent expressément qu'elle n'était âgée que de quatre à cinq ans au moment de la mort de son père[2]. Cette affirmation est exagérée : Marie avait alors au moins

1. Bossard, p. CXLV-CXLVII. J'ai collationné ce passage sur le registre JJ 177 (fol. 155 r°) des Archives nationales.

2. Mandement du 13 janvier 1446 : « Nostredite cousine, qui, au temps du decès et trepas dudit Gilles, son pere, estoit en l'aage de quatre à cinq ans. » Un peu plus loin, les mêmes lettres constatent que Marie de Rais est encore « mineur d'ans » en 1446 (R. Blanchard, *Cartulaire des sires de Rays*, dans *Archives historiques du Poitou*, t. XXVIII, 1898, p. 231, 234). D'autres lettres de Charles VII, du 13 août 1443, font éga-

six ans[1]. En admettant même qu'elle en eût dix, de façon qu'elle ait pu atteindre l'âge canonique de douze ans avant son mariage avec l'amiral de France Prégent de Coëtivy (1442), il est certain qu'elle ne pouvait se former aucune opinion personnelle quant à la réalité des crimes qui avaient conduit Gilles au gibet, encore moins savoir qui avait aidé son père à commettre ces atrocités. Il n'y a donc nullement lieu de se scandaliser, parce qu'on retrouve auprès d'elle, en 1450, une Jeanne, une Catherine et un Guillaume de Briqueville[2]. D'ailleurs, si, comme on le suppose, il s'agit d'enfants de Roger de Briqueville, c'étaient des cousins de Marie de Rais[3]. De quel droit, elle, fille de condamné, leur eût-elle tenu rigueur et fait porter la responsabilité des crimes de leur père? Au surplus, Charles VII avait passé l'éponge sur les forfaits de Roger. Il n'y a rien d'étonnant non plus à ce que l'amiral de Coëtivy ait traité d'affaires d'intérêt et échangé des politesses avec un proche parent de sa femme[4].

Il est encore moins surprenant que Prégent de Coëtivy, qui

lement allusion au « jeune aage ouquel elle est encore » (P. Marchegay, *Documents relatifs à Prégent de Coëtivy*, dans *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. VI, 1879, p. 76, et tir. à part, Tours, 1878, p. 54).

1. Elle vivait certainement, le 28 décembre 1434, quand son père donna à son cousin Roger de Briqueville tous pouvoirs pour la marier suivant son gré (voir ci-dessous, note 3). Suivant un mémoire rédigé plus tard par les héritiers de Gilles, elle aurait même eu alors quatre ou cinq ans (D. Morice, *Preuves*, II, 1338).

2. P. Marchegay a publié un fragment de compte de la maison de Prégent de Coëtivy, où l'on voit figurer, aux dates d'avril, de juin, de juillet et d'août 1450, quelques dépenses pour l'habillement de Catherine et de Jeanne de Briqueville; quant à Guillaume, il est envoyé au bord de la mer, avec quatre autres enfants, pour y soigner une morsure de chien enragé (*Docum. relat. à Prégent de Coëtivy*, p. 36, 37, 40-43 du tir. à part).

3. Voir l'acte du 28 décembre 1434 par lequel Gilles de Rais avait donné à Roger de Briqueville, « son cousin », de pleins pouvoirs pour vendre ses terres et pour marier sa fille (comte Bertrand de Broussillon, *La maison de Laval*, t. III, Paris, 1900, in-8°, p. 95). Dans les lettres de mai 1446, Roger de Briqueville expose qu'il servait Gilles de Rais, « duquel il estoit prouchain parent » (Bossard, p. CXLV).

4. De Taillebourg, vers 1449, Prégent de Coëtivy écrit à un de ses frères qui se trouvait alors en Normandie : « Recommandez-moi à Mgr de Lansac et ma dame et à messire Roger de Bricqueville, et leur dictes que, le plus brief que je pourré, je leur feré savoir ce que ilz ont à

avait fait ce mariage avec l'espoir de s'approprier la succession du maréchal, ait tenté d'obtenir l'annulation de l'arrêt de Nantes, qui avait entraîné la confiscation de tous les biens de Gilles de Rais au profit de Jean V. On a retrouvé des lettres royaux du 3 janvier 1443 signifiant au nouveau duc, François Ier, et aux baillis ou sénéchaux des provinces limitrophes l'intention de Marie de Rais et de l'Amiral de poursuivre certain appel au Parlement de Paris que Gilles aurait interjeté au cours de son procès. Le moyen était adroit : les juges délégués par Jean V n'ayant point tenu compte de ce prétendu appel, on en pouvait conclure que la condamnation subséquente avait été prononcée « indeuement et sans cause »; en conséquence, ajournement du duc François au Parlement et ordre aux officiers royaux d'ajourner pareillement les auteurs responsables de cette condamnation ou des autres attentats qui avaient pu être commis à la même occasion[1]. Là-dessus, l'éloquent avocat du maréchal de Rais triomphe encore une fois : « Le fait que, moins de trois ans après le supplice de Gilles, écrit-il (p. 286), sa fille et le mari de celle-ci... ont pu obtenir de Charles VII de pareilles lettres prouve que les témoignages allégués et les aveux répétés de Gilles lui-même étaient considérés comme nuls. » En aucune façon ! Cela prouverait tout au plus le crédit dont jouissait l'Amiral à la cour de Charles VII. Encore convient-il de ne rien exagérer : car, comme M. Reinach le sait parfaitement, cette tentative resta vaine; les dates de la convocation devant le Parlement sont en blanc; les lettres furent signées, scellées même

besongner touchant ceste matiere... » (Bertrand de Broussillon, p. 30). — Et c'est uniquement sur cette phrase qu'on se fonde pour affirmer que Roger de Briqueville « jouit de la faveur » de l'Amiral. « Si ces personnages [Prégent de Coëtivy et sa femme] », ajoute M. Reinach (p. 285), « avaient cru à la culpabilité du maréchal, n'auraient-ils pas repoussé avec horreur la société d'un homme qui avait conduit Gilles de Rais à sa perdition ? »

1. P. Marchegay, *Docum. relat. à Prégent de Coëtivy*, p. 56, 57 du tir. à part. — Les ducs de Bretagne, depuis le XIIIe siècle, admettaient qu'on pût appeler de leur cour au Parlement de Paris, mais seulement dans les cas de déni de justice ou de « défaute de droit » (A. Le Moyne de la Borderie et B. Pocquet, *Hist. de Bretagne*, IV, 255; P. de Barthou, *De l'origine et de la nature des droits de la couronne de France sur la Bretagne*, Vannes, 1901, in-8°, p. 18).

dit-on; mais la rédaction en demeura incomplète : elles n'ont point été envoyées à leurs destinataires. Ce ne fut qu'un projet avorté. « Peut-être, hasarde M. Reinach, le roi, qui devait savoir à quoi s'en tenir, eut-il peur, au dernier moment, d'un effroyable scandale : n'aurait-on pas pu l'accuser de « faire obstacle » à l'Inquisition? » Et encore (p. 287) : « L'affaire de Gilles de Rais ne touchait pas directement Charles VII; il n'était pas homme à risquer un conflit avec l'Inquisition et l'évêché de Nantes pour laver la mémoire d'un de ses fidèles soldats. » Mais l'Inquisition ici n'est pas en cause, et, en admettant même que le roi tremblât à ce point devant elle, il eût pu, sans toucher à la sentence des juges d'Église, faire annuler l'arrêt de la cour séculière : Prégent de Coëtivy n'en demandait pas plus. Cela ne se fit point cependant, et je crois en apercevoir la raison, très simple. Peu de temps après avoir obtenu du Conseil du roi ces lettres, dont il comptait peut-être faire usage comme d'un moyen de chantage, l'Amiral se rapprocha du duc François Ier; il parvint à se faire remettre par celui-ci une grande partie de la succession de Gilles de Rais[1]. Le résultat auquel devait conduire l'appel au Parlement ayant été ainsi atteint, il ne fut plus question de casser l'arrêt de 1440.

J'ajoute que, dans la suite, les héritiers de Gilles se flattèrent de recouvrer, non seulement les terres confisquées par Jean V, mais aussi celles que le maréchal avait aliénées de son vivant et tâchèrent d'obtenir l'annulation de ces contrats : dans ce dessein, ils insistèrent sur les prodigalités de Gilles, sur son « petit gouvernement »[2]; ils plaidèrent la folie, mais non pas l'innocence[3]. Jamais il n'y eut, de leur part, tentative de réhabilitation[4].

1. Voir des lettres du duc François Ier des 17 septembre et 2 octobre 1443, ces dernières donnant mainlevée à Prégent de Coëtivy des terres de Rais, de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, de Bourgneuf, de la Benate, de Souché, etc. (R. Blanchard, *Cartulaire des sires de Rays*, p. 237, 244).

2. Voir le mandement de Charles VII du 13 janvier 1446 (*ibid.*, p. 228).

3. C'est dans un des mémoires rédigés par les héritiers de Gilles de Rais qu'on lit : « Il estoit souvent alteré de son sens... Il respondoit plus en maniere de fou et d'insensé que autrement » (D. Morice, *Preuves*, II, 1338). Cf. Bossard, p. 221, 350 et suiv.

4. On a remarqué que René de La Suze, frère de Gilles, ne s'appuya,

Celle de M. Reinach est la première..., la dernière aussi peut-être. Je ne crois avoir omis aucun des arguments qu'a fait valoir en faveur de sa thèse mon très érudit et ingénieux confrère[1]; j'y ai même ajouté quelques faits, qui lui avaient échappé et dont il n'eût pas manqué de tirer habilement parti. Au lecteur de conclure. Il estimera peut-être que, malgré nos efforts réunis, l'ensemble des considérations propres à faire douter de l'intégrité des juges pèse assez peu dans la balance en regard de tant de charges, de tant de preuves, de tant d'aveux écrasants pour l'accusé. Si j'avais un conseil à donner aux « braves gens de Nantes », ce serait d'attendre encore un peu avant de commander le « monument expiatoire » dont l'érection est réclamée par M. Salomon Reinach (p. 290).

Noël Valois.

pour revendiquer les domaines confisqués, que sur le principe : *Cum mortuo reo exstinguuntur crimen et accusationes* (Bossard, p. 257).

1. Sauf celui-ci pourtant, d'ordre très général : « Les crimes les plus hideux qui sont spécifiés dans ces témoignages, viols ou meurtres d'enfants, sont ceux-mêmes dont les païens accusaient les chrétiens, dont les chrétiens orthodoxes accusaient les chrétiens schismatiques, dont on accusa les Vaudois, les Fraticelli, les sorcières, les Juifs, dont les Chinois accusent encore les Européens. Ces accusations-là appartiennent à l'éternel arsenal de la malignité humaine, spéculant sur la crédulité et la sottise. Là où elles se produisent dans le passé ou dans le présent, *sans preuves formelles et irrécusables*, il faut que la critique historique du xxe siècle les repousse avec dédain » (p. 280; cf. p. 291). — Il faut des preuves : nous sommes d'accord. En existe-t-il contre Gilles? C'est la question. Je ne pense pas que M. Reinach entende nier la possibilité de crimes dont le récit s'étale trop souvent à la quatrième page de nos journaux.

FRAGMENTS

DE

MÉMOIRES DE JEAN DU HOUSSAY

SEIGNEUR DE LA BORDE

(1588-1594).

Au début de cette notice, je suis obligé d'avouer que je ne sais rien ou presque rien de l'auteur des fragments de *Mémoires* que je publie ci-après. Je ne connais même son prénom que d'après de Thou, qui le cite à deux reprises dans son histoire, et j'ignore tout de ses origines et de sa naissance. Il était gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi de Navarre et il semble bien que c'est lui qui, mentionné dans plusieurs lettres de ce roi, a été faussement dénommé Pierre de la Brosse par les éditeurs de la Correspondance de Henri IV. Mais les données que nous fournissent sur lui les lettres dont je parle sont encore moindres que les renseignements que l'on peut tirer de ses courts *Mémoires*. Je note simplement qu'une missive de Henri IV, datée du 25 février 1605, le qualifie de grand maître des eaux et forêts de Poitou, et qu'une autre nous permet de supposer qu'il vivait encore en 1608.

Le rôle principal qu'il paraît avoir joué auprès du roi de Navarre, et, plus tard, auprès de Henri IV est celui d'un agent de confiance réputé pour se tirer habilement des missions les plus délicates. De fait, ses *Mémoires* ne sont guère que l'histoire des diverses « charges » que lui donna son maître de 1588 à 1594 : mission auprès du duc d'Épernon, pour le détourner d'une entente avec le duc de Guise; mission auprès de M. de Lavardin, pour le gagner à la cause de l'héritier légitime au trône de France; mission auprès de M. de la Châtre, dans le même dessein; mission auprès du comte de Soissons et de la com-

tesse de Guiche, pour obtenir la remise des promesses de mariage échangées entre le comte et Catherine de Bourbon, sœur du Roi; voyage à Bordeaux et à Bayonne pour y déjouer les agissements de l'Espagne et notamment les menées de son gouvernement sur Bayonne, Navarrenx et Dax; mission enfin auprès du duc d'Elbeuf, pour conclure avec lui des conditions de sa soumission au nouveau souverain.

Mais il faut dire aussi, à l'honneur de M. de la Borde, que, en même temps que négociateur habile, il sut se montrer bon soldat, et que les récits qu'il nous a laissés des batailles de Bonneval (18 mai 1589) et d'Arques, auxquelles il paraît avoir assisté, encore que d'une sobriété un peu trop militaire, sont d'une précision et d'une exactitude remarquables. Et dans ses *Mémoires* je relève enfin quelques détails intéressants relatifs à l'assassinat de Henri III par Jacques Clément.

Le manuscrit qui contient les fragments de *Mémoires* de Jean du Houssay, seigneur de la Borde, est un volume de la collection des frères Sainte-Marthe, qui porte aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale, fonds français, le n° 20153 (p. 331 à 353), et qui, d'ailleurs, n'est qu'une copie.

Pierre de Vaissière.

Pendant ce temps, le sieur de la Borde faisoit plusieurs voyages à Angoulesme, où ledict sieur d'Espernon s'estoit retiré de Loches[1]. Tous ces voyages ne tendoient qu'à une mesme fin, que ledict sieur d'Espernon advisast de se joindre avec le roy de Navarre, afin que, leurs forces estans ramassées, ils vinssent droit du costé de la France. Ledict sieur d'Espernon disoit sa volonté estre de se joindre audict roy de Navarre, que M. le mareschal de Montmorency[2] [le] luy conseilloit, mais que, avant se déclarer, il vouloit voir ledict sieur mareschal et son frère le sieur de la Valette[3]; aussy qu'il n'y vouloit venir les mains vides; que Zamet[4] luy

1. Disgracié en 1588, Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon, avait été exilé à Loches.

2. Henri de Montmorency, comte de Damville, puis duc de Montmorency, maréchal de France (1534-1614).

3. Bernard de Nogaret, marquis de la Valette, amiral de France (1553-1597).

4. Sébastien Zamet, le célèbre financier, mort en 1614.

debvoit 300,000 escus et Bandini[1] 40,000; qu'il traitoit avec M. de Guise : il sçavoit bien que ledict sieur de Guise le vouloit tromper, mais il espéroit retirer son argent. Sur cela, la Borde luy remonstra que ces longueurs pourroient apporter du dommage, que si dès ceste heure [il le vouloit], que rien ne pouvoit empescher son maistre d'aller prendre Tours, que M. de Guise l'amuseroit, luy faisant donner quelque peu d'argent, que cependant M. de Guise se fortiffieroit tousjours et prendroit créance, et enfin se pourroit saisir de la personne du Roy. Sur ces entremises, le roy de Navarre amasse ses forces pour exécuter une entreprise de fortifier Saint-Nazaire sur l'embouchure de Loire, en Bretagne. Comme il est party pour cest effect, nouvelles luy viennent que M. d'Espernon, ayant esté surpris par ceux de la ville d'Angoulesme, estoit assiégé dans la citadelle en grand hasard. Ceste nouvelle ne vint point de la part dudict sieur d'Espernon, car il n'avoit moyen d'envoyer personne. Cela feit rompre le dessein du roy de Navarre, disant qu'il valoit mieux secourir ses amys que de conquérir. Et comme il se résoult de s'y acheminer, reçut nouvelles qu'il estoit délivré, d'autant que les sieurs de la Rochefoucault[2] et de Beaupré[3], ayant assemblé cent ou VI^xx chevaux, estoient accourus au secours dudict sieur d'Espernon. Le sieur de Tayan[4], son cousin, accompagné du sieur de Maumont[5], qui estoient aussy arrivez là, craignans que les sieurs de la Rochefoucauld et de Beaupré, se fortifiant soubs prétexte de secourir M. d'Espernon, ne se saisissent de la ville, firent la capitulation de M. d'Espernon avec les habitans, promettant ledict sieur ne se ressentir contre eux, et pardonnant à ceux qui avoient faict l'exécution contre le capitaine Raphaël[6], qui s'estoit enfermé dans une chambre haute dans le chasteau lorsque ceste exécution fut faite et faillie. Je vous diray, s'il m'en souvient bien, que le sieur d'Espernon montoit à cheval les matins avec le sieur de la Broue[7], et s'en revenoit sur les neuf heures. Le maire[8] donna la charge à son frère[9], accompagné de huit gentilshommes ou autres ayant tous des cuirasses sous le

1. Mario Bandini, frère du cardinal Ottavio Bandini.
2. François IV, comte de la Rochefoucauld.
3. Gaspard Foucauld, sgr de Beaupré.
4. Jean II de Montlezun-Montcassin, sgr de Tayan.
5. François des Ages, sgr de Maumont.
6. Le capitaine Raffaëlo Girolami.
7. Salomon de la Broue, sgr du Pouyaud (Charente, paroisse de Dignac).
8. François Normand, sgr de Puygrelier.
9. Plus exactement à son beau-frère, N. Le Souchet.

pourpoint, d'aller trouver M. d'Espernon, pour luy donner des lettres du Roy; que, comme il jugeroit le temps qu'il pourroit estre dans la chambre, il en envoieroit d'autres se saisir de la porte de la basse-cour. Le frère du maire exécuta partie de son entreprise, car, ayant entré dans la chambre, n'y trouvant que le capitaine Raphaël, il le tue, passe outre, ne trouvant ledict sieur d'Espernon, et monte en haut en une chambre où, pendant qu'il cherchoit ledict sieur qui estoit en une garde-robe avec le sieur de Marivault[1] et d'Elbène[2] et son aumosnier, qui poussa la porte doucement, ce que lesdicts hommes armés n'aperceurent à cause de la tapisserie, sortent avec des espées et ferment la porte. Cependant, ceux qui devoient saisir la porte du bas y ayant failly, empeschez par quelques soldats des gardes du sieur d'Espernon, qui, oyant le bruit, la fermèrent, ceux qui estoient entrez demeurèrent pris et s'enfermèrent sous la chambre où estoient quelques-uns des gardes dudict sieur d'Espernon, qui, ayant descarrelé au-dessus et percé le plancher, tirant des arquebusades, blessèrent le frère du maire, dont il mourut. Lesdicts compagnons devoient estre assistez du sieur d'Aubeterre[3]. Ledict sieur d'Espernon me dist depuis qu'il avoit bien sceu que c'estoit le sieur de Villeroy[4] qui estoit auteur de ceste conjuration, et me monstra depuis une lettre du Roy qui lui escrivoit ces mesmes termes que, à la vérité, il leur avoit commandé de se saisir de sa personne et de le luy amener, pour le traicter comme son fils. Enfin, voyant que, par tous ces voyages que je faisois près de luy, je ne remportois qu'une bonne volonté, mais qu'il falloit attendre l'exécution après la venue de M. le mareschal de Montmorency et de M. de la Valette, m'estant tousjours aperceu que cest argent de Zamet et de Bandini le retenoit, je luy remonstray que ces longueurs luy faisoient grand préjudice et au roy de Navarre, et que, en telles affaires, il n'estoit rien tel que se déclarer d'heure et faire la peur entière à ses ennemis, qu'il debvoit croire qu'ils le maintiendroient en ceste opinion qu'ils le feroient payer, mais qu'ils l'amuseroient, et, quand ils auroient saisy la personne du Roy, qu'ils se moqueroient de luy; que je m'estois assez aperceu de sa bonne

1. Claude de l'Isle, sgr de Marivaux. C'est de lui qu'est la lettre anonyme publiée sur ces événements dans la *Revue rétrospective*, 2e série, t. VI, p. 428.

2. Pierre d'Elbène, tué devant Paris en 1590.

3. David Bouchard, vicomte d'Aubeterre.

4. Nicolas de Neufville, sgr de Villeroy, secrétaire d'État.

volonté, mais que je la voyois traversée par ceste retenue d'argent; que je luy asseurerois fort bien son debt, encores que je n'eusse charge de ce que je luy allois dire : c'est qu'il se déclarast, et qu'avant le roy de Navarre luy mist entre mains pour quatre cent quarante mil escus de terre de son propre, dont il jouiroit, et, advenant la paix, le roy de Navarre se faisant payer, il luy rendroit les terres, que c'estoit un moyen pour asseurer sa debte, qui ne l'estoit guères bien. Il me demanda deux heures pour y penser; je luy dis qu'il en prist six, s'il vouloit. Sur le soir, il me dit qu'il s'estoit résolu à ce que je luy avois proposé, sy le roy de Navarre l'avoit agréable, et qu'il luy envoyast M. de Turenne[1] ou M. de Chastillon[2], que il le feroit entrer par la citadelle, le venant advertir. Je luy dis que M. de Turenne n'y viendroit et qu'il estoit malade à La Rochelle, mais que M. de Chastillon y pourroit venir, que je l'avois laissé avec Sa Majesté à Saint-Jean-d'Angély, où sitost que je feus arrivé, ayant conté à Sa Majesté ce que j'avois traité, il le trouva fort bon et fut résolu que, le lendemain, M. de Chastillon et moy nous irions, Sa Majesté laissant au sieur d'Espernon la carte blanche pour traitter ce qu'il adviseroit, estimant que, osté la personne de Sa Majesté, personne ne pouvoit apporter plus en son party que luy. Comme nous estions prests de partir, n'y ayant en la chambre du Roy que les sieurs de Ségur[3], de Chastillon, de Frontenac[4] et moy, sans aucun valet, arriva un gentilhomme nommé Beaujeu[5] qui estoit venu trouver M. d'Espernon et lui rapporter la mort de M. de Guise, comme il l'avoit veue, et ledict sieur d'Espernon le dépescha vers Sa Majesté, auquel ayant parlé à l'oreille, comme il luy monstra une petite bourse qu'il disoit avoir esté donnée à M. de Guise par Mme de Sauves[6], que ledict Beaujeu avoit ostée audict sieur de Guise après sa mort, le Roy dist tout haut : « Messieurs, ce gentilhomme me rapporte comme le Roy s'est deffaict de M. de Guise et l'a fait mourir. A la vérité, je mentirois si je disois que j'en feusse marry, puisqu'il attentoit à la personne de son maistre et à le despouiller de son estat, mais je puis dire avec vérité que

1. Henri de la Tour, vicomte de Turenne.

2. François de Coligny, comte de Châtillon, fils de l'amiral de Coligny.

3. Jacques de Ségur.

4. François de Buade, sgr de Frontenac.

5. Charles de Mesnil-Simon, sgr de Beaujeu.

6. Charlotte de Beaune-Semblançay, veuve de Simon de Fize, baron de Sauve, femme en secondes noces du marquis de Noirmoutier.

trente gentilshommes et tous diversement m'ont dit que, si je leur en voulois sçavoir gré, que, pour l'amour de moy, ils entreprendroient de le tuer, non pour argent, mais pour le tort qu'il me vouloit faire. J'ay tousjours respondu à ceux qui m'en ont parlé que, s'ils me tenoient jamais ce langage, je ne les tiendrois pour mes serviteurs, ny pour gens d'honneur. » Cela fit changer de résolution au Roy d'envoyer M. de Chastillon, croyant que le Roy envoyeroit vers ledict sieur d'Espernon pour le faire venir à Blois, qui fut cause que je retournai vers ledict sieur d'Espernon le jour dont en la nuit nous devions faire l'exécution d'une entreprise sur Niort. Comme je feus arrivé près ledict sieur d'Espernon, je luy dis que j'avois laissé les sieurs de Parabère[1] et de Saint-Gelais[2], d'Arambure[3], de Préaux[4] et autres qui s'en alloient pour l'exécution de Niort. Il me demanda s'il y avoit de l'intelligence. Je luy dis que non, mais qu'ils n'estoient que quelque quatre cents, tous choisis, que je m'asseurois qu'ils l'emporteroient, comme il advint, et n'y eut homme de qualité de tué que le sieur de Valière Vilpion[5], sous la halle, d'une arquebusade dans la teste, des nostres mesmes et le sieur d'Arambure qui perdit un œil[6]. Sa Majesté m'avoit chargé sçavoir de M. d'Espernon ce qu'il croyoit que le Roy feroit après la mort de M. de Guise et ce que luy avoit à faire contre M. de Nevers[7], qui, après la prise de Mauléon[8] et composition de Montagu[9], avoit attaqué la Garnache[10]. Ledict sieur d'Espernon me dit que, pour le Roy, il s'estoit deffaict des loups et laisseroit aller les louveteaux, qui le mangeroient; pour M. de Nevers, qu'il estoit d'advis qu'il y envoyast un gentilhomme luy offrir tout passage et assistance pour retourner trouver le Roy, sinon, s'il ne vouloit quitter le siège, qu'il regardast luy faire lever s'il pouvoit. Le lendemain, je fus trouver Sa Majesté à Niort, qui me donna charge de reconduire M. et Mme de

1. Jean de Beaudéan, sgr de Parabère.
2. Louis de Lusignan, sgr de Saint-Gelais.
3. Jean de Harambure, sgr de Romefort, baron de Picassary.
4. Hector de Préaux, sgr de Chastillon.
5. N. Beaufils, sgr de Villepion.
6. Niort fut pris le 28 décembre 1588.
7. Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers.
8. Aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres). La ville avait été prise le 13 novembre 1588.
9. Montaigu (Vendée). La ville fut prise le 8 décembre 1588.
10. La Garnache (Vendée).

Malicorne[1] et les sieurs des Pannes[2] et autres qui estoient dans le chasteau et s'estoient rendus à Parthenay; et luy, quant et quant, après avoir laissé le sieur de Saint-Gelais pour gouverneur de Niort et du Haut-Poitou, et mis le sieur de Parabère gouverneur du chasteau et son régiment composé de huit compagnies pour la garde de la ville, s'achemina vers le Bas-Poitou pour aller secourir la Garnache, qui avoit capitulé si, dans certain temps, ils n'estoient secourus d'armée qui fit lever le siège, ayant envoyé devant offrir toute assistance au duc de Nevers, s'il vouloit retourner trouver le Roy. Ce que n'ayant accepté, vint en Bas-Poitou, et le malheur voulut pour les assiégeans que Sa Majesté fust malade d'une grande pleurésie, qui fut cause qu'il députa le sieur de Chastillon avec toutes ses forces, qui estoient quelque cinq cents chevaux et huit cents arquebusiers à cheval, pour aller faire lever ledict siège. Mais ledict sieur de Chastillon, estant la nuit obscure, fut destourné par les guides, qui se perdirent, tellement que ladicte Garnache ne put estre secourue.

Le roy de Navarre estant guéry de sa pleurésie, il vint à la Rochelle, et, ayant ramassé toutes ses troupes, vint prendre Maillezais et Saint-Maixent[3], Loudun[4], Mirebeau, puis s'achemina droit à Chastellerault[5], dont François de la Béraudière, sieur de Rouet, estoit gouverneur, qu'il prit aussy par composition, y laissant ledict de Rouet et un gentilhomme des siens, nommé le sieur de Beauvais, avec trente soldats, dans un fort près le pont. Comme il estoit là, pensant aller à la chasse, il eut nouvelle par le sieur des Réaux[6], qui venoit d'Allemagne, que ceux d'Argenton avoient assiégé le chasteau, qui tenoit pour ceux de la Ligue[7], mais qu'ils craignoient, s'ils n'estoient secourus, que le sieur de la Chastre[8] ne donnast secours à ceux dudict chasteau. Sa

1. Jean de Chourses, sgr de Malicorne, et Françoise de Daillon, sa femme.

2. Peut-être Bertrand de Vivonne, sgr d'Espannes.

3. Il y a là une légère erreur. C'est avant sa maladie, et non après, que le roi de Navarre s'empara de Maillezais et de Saint-Maixent. La prise de ces deux villes est des derniers jours de décembre 1588, et la maladie du roi dura du 9 au 20 janvier 1589.

4. La prise de Loudun est des premiers jours de mars.

5. La prise de Châtellerault, par Hector de Préaux, est du 2 mars 1589.

6. Antoine de Moret, sgr des Réaux.

7. La ville et le château d'Argenton-sur-Creuse (Indre) appartenaient à Catherine de Lorraine, duchesse de Montpensier.

8. Claude de la Chastre.

Majesté se résolut donc de les aller secourir et vint à la Roche-pozay[1], de là à Saint-Gautier[2], où il apprit que le chasteau avoit esté secouru, que le capitaine Andreveau, premier capitaine du régiment de Saint-Fère, et le capitaine du Mont y estoient entrés. Sur ce, devant que passer outre, il envoya le capitaine Vignolles[3], depuis gouverneur de Vendosme, et qui lors commandoit à une compagnie de ses gardes, et le sieur de Fouquerolles[4], avec XL hommes des siens, pour donner jusques là. Comme ils arrivèrent à la porte de la ville, ils trouvèrent que les habitans s'enfuyoient. Ils leur demandent s'ils auroient le courage de retourner. Ils dirent que ouy. Tellement que, lesdits Vignolles, Fouquerolles et leurs compagnies ayant mis leurs chevaux à l'hostellerie, ledict Fouquerolles passe la rivière, qui passe au milieu de la ville, avec deux de ladicte ville, qui le conduisoient, et trois soldats, pour aller recongnoistre le chasteau. Au mesme temps, le secours, qui estoit entré dans ledict chasteau et qui avoit sceu que ceux de la ville s'enfuyoient, ayant sceu leur venue, sort, et, ne laissant que quatre soldats avec le gouverneur, viennent à la ville pour la piller. Et comme ils furent bien avant, rencontrent partie des gentilshommes et des gardes qui se pourmenoient avec leurs armes, attendant le retour du sieur de Fouquerolles, lesquels, voyant lesdicts ennemis, commencent à les charger, criant : « Vive Navarre ! » Auquel bruit ils se retirent hastivement sur le pont pour là faire ferme. En ce mesme temps, le sieur de Fouquerolles, qui s'en revenoit, voyant cela, fait tirer ses harquebusiers, qui fut cause que les ennemis se barricadèrent sur les deux bouts du pont. Ce qu'estant, on renvoya quelques gentilshommes et soldats dans un bateau audict sieur de Fouquerolles, qui, ayant adverti Sa Majesté de tout ce qui estoit arrivé, y alla soudainement. Après avoir pris à composition ledict Andreveau et les siens, les renvoya, la vie sauve, où ils voulurent aller, ledict Andreveau lui ayant promis qu'il le viendroit servir, comme il fit. Puis vint assiéger le chasteau, qui capitula, n'y ayant avec le gouverneur que quatre ou cinq soldats qui estoient restés. Et cela fait, Sa Majesté y ayant laissé le sieur de Beaupré, s'en revint à Chastellerault, où le sieur de Rosny[5], qui avoit esté,

1. La Roche-Posay (Vienne).
2. Saint-Gaultier (Indre); le roi de Navarre y était le 16 mars 1589.
3. Bertrand de Vignolles, marquis de Vignolles.
4. Pierre de Fouquerolles.
5. Maximilien de Béthune, sgr de Rosny.

sous un passeport de feu M. de Joyeuse, en sa maison, le vint trouver et lui conta comme il avoit passé à Tours, où il avoit veu le sieur de Rambouillet[1], qui luy avoit dict que c'est que pensoit faire le roy de Navarre de venir troubler le Roy en son affliction, apporter les armes si près de luy, qu'il feroit mieux se joindre. Ledict sieur de Rosny luy dit qu'il ne tiendroit jamais au roy de Navarre, qu'il s'asseuroit que, si Sa Majesté désiroit se servir de luy, qu'il le trouveroit tousjours tout disposé à cela, mais qu'il falloit luy donner pour sa seureté un passage sur la rivière de Loire. Lors, ledict sieur de Rambouillet le pria luy mander l'intention dudict roy de Navarre; ce qu'ayant fait, le Roy manda qu'on luy envoyast quelqu'un pour traiter, et lors le roy de Navarre députa le sieur du Plessis-Mornay[2], avec lequel on capitula que l'on donneroit les Ponts-de-Cé[3], où commandoit Cossins[4], capitaine de l'une des compagnies des gardes, et que l'on luy donneroit en rescompense Saumur, où commandoit le sieur de Lessart[5]. Beaucoup de gens de bien catholiques, qui ne trouvoient ceste place bonne pour la seureté du roy de Navarre, ou suffisante, recongnoissant que la seureté du Roy et de la cour dépendoit de celle du roy de Navarre, comme le sieur de Barat et le sieur de Sardiny et autres, advisèrent de proposer tous ensemble au sieur de Lessart de luy donner dix mil escus comptant et qu'il dist au Roy qu'il aimoit mieux donner sa place au roy de Navarre que non pas la céder à un qui n'estoit pas plus que luy. Ce que ledict Lessart accorda, et le Roy trouva bon; tellement que ladicte place fut mise entre les mains dudit roy de Navarre, qui, ayant pris pour lors Loudun, où il avoit mis pour gouverneur Charbonnières[6], avoit une entreprise bien asseurée pour deux mil escus sur ledict Saumur et avoit dépesché le sieur de la Borde à Niort pour les aller quérir. Et voyant ledit roy de Navarre que ladicte place luy estoit rendue, ne laissa de donner lesdicts deux mil escus à Lestelle[7], qui commandoit sur le pont à Saumur. Ces choses accordées, le roy de Navarre amassoit ses forces à Saumur pour venir joindre le Roy lorsqu'il le manderoit. Cependant, sça-

1. Nicolas d'Angennes, sgr de Rambouillet.
2. Philippe de Mornay, sgr du Plessis-Mornay.
3. Les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).
4. Alexandre de Cosseins, d'après de Thou.
5. Florent Guyot, sgr de Lessart.
6. Gabriel Prévost, sgr de Charbonnières.
7. Louis de Brunet de Castelpers, sgr de Lestelle.

chant que M. de Mayenne estoit venu prendre Vendosme par la perfidie de Bénéhart[1] qui luy ouvrit les portes et fit prendre le Grand Conseil qui y estoit, après avoir envoyé à Tours vers le Roy le sieur de.....[2], pour luy mander ses commandemens, il se résolut d'aller deffaire des troupes qui estoient vers le Chasteau-du-Loir[3], et part avec cinq cens chevaux et huit cents harquebusiers, et vint disner à Chasteaudun, partant sur les trois heures. Comme, sur les onze heures du soir, il marchoit, rencontra deux marchands d'Orléans qui luy dirent venir de Tours, et, leur demandant des nouvelles, luy disrent comme M. de Mayenne avoit pris le comte de Brienne[4] dans Saint-Ouen[5], et deffait ses troupes, que le Roy estoit en grande alarme et qu'il avoit dépesché le sieur de Frontenac vers le roy de Navarre pour venir à son secours. Ledit roy de Navarre, ayant ces nouvelles, tout à cheval tint un petit conseil, savoir s'il valoit mieux aller deffaire lesdictes troupes ou retourner trouver le Roy. Enfin, il conclut qu'il valoit mieux retourner au Roy et rebrousser chemin à Maillé[6], où il arriva à la pointe du jour. Et sitost qu'il fust arrivé, dépescha le sieur de Mignonville vers Sa Majesté pour lui faire entendre l'occasion du logement de Maillé. La difficulté estoit sur l'entreveue de ces deux roys et des seuretés qu'il y avoit pour le roy de Navarre. Le Roy, sur ce que Mignonville luy avoit rapporté du roy de Navarre, luy envoya le baron du Fort[7]. Le roy de Navarre, ayant tenu conseil, quelques-uns estimant qu'il devoit s'asseurer, veu mesmes ce qui estoit arrivé à M. de Guise, se résolut d'aller trouver le Roy, se fiant sur son innocence et la justice de sa cause, et de fait, à la seconde fois que le baron du Fort le vint trouver, le trouva tout résolu, et alla à un village où il y avoit un pont près de Tours nommé [Saint-Symphorien], où M. le mareschal d'Aumont le vint trouver et ordonna avec luy de ce qui se passeroit. Le Roy l'attendoit au Plessis-les-Tours. Ceste entreveue se fit avec tant d'affection que la plupart de ce qui alla avec le roy de Navarre estoit porté par la presse et ne touchoient

1. Jacques de Maillé, sgr de Benehart.
2. Un blanc dans le manuscrit.
3. Château-du-Loir (Sarthe).
4. Charles de Luxembourg, comte de Brienne, beau-frère du duc d'Épernon.
5. Saint-Ouen (Indre-et-Loire).
6. Maillé, auj. Luynes (Indre-et-Loire).
7. Le baron du Faur était un des quarante-cinq gentilshommes ordinaires du Roi.

à terre. Le roy de Navarre demeura deux jours[1] avec le Roy, qui lui demanda ce qu'il croyoit que feroit l'ennemy; il luy dit qu'il viendroit l'attaquer, mais qu'il estoit d'advis qu'il mist toutes ses forces dans la ville et celles de M. d'Espernon à Marmoutiers[2], et que luy, avec les siennes, garderoit les fauxbourgs. Le Roy ne fut de cest advis, mais il luy commanda remener passer sa cavalerie à Saumur et son infanterie à Langeais, ce que fit le roy de Navarre; en quoy se pouvoit voir que ce prince n'osoit encores ouvertement s'aider des armes du roy de Navarre, tant il cognoissoit la pluspart de ceux qui estoient demeurez près de luy pleins de Ligue. De fait, il arriva que, deux jours après que ledict roy de Navarre fut party[3], M. de Mayenne vint attaquer les faulxbourgs, et le Roy, estant allé dehors pour veoir ce qui en estoit, s'en fallut peu qu'il ne tombast entre les mains des ligueurs. Estant demeuré là avec quelques-uns de mes amys qui m'y retindrent, il arriva fort à propos que M. de Chastillon s'y trouva, qui y fit très bien en pourpoint. Et n'ayant de créance parmy les soldats du Roy, ledict sieur de Chastillon manda en toute dilligence le régiment de Charbonnières et autres qui estoient à Langeais. Cependant, l'ennemy, qui estoit venu dès la pointe du jour, après avoir combattu jusques sur les onze heures, demeura maistre des faulxbourgs, où il fit mille ravages, et le sieur de Jarzay[4], s'estant retiré dans une maison, y fut tué après avoir enduré quelques canonades. Le sieur de Mato[5], qui estoit des troupes du roy de Navarre, y fut tué et un sien porte-manteau blessé. Sur les quatre heures arrivèrent les troupes de M. de Chastillon, qui s'allèrent loger en une isle vis-à-vis des ennemis. Si le Roy eust voulu croire M. de Chastillon, il les eust attaqué la nuit, et si Sa Majesté lui eust permis de les attaquer la nuit, il les eust taillé en pièces avec peu de peine à les défaire. Les ligueurs, voyant arriver les troupes de M. de Chastillon avec leurs escharpes blanches, crioient : « Escharpes blanches, nous ne vous en voulons, nous désirons demourer vos amys. Mais laissez nous manier ces traistres! » Lesdicts ligueurs mirent le feu, sur la minuit, à un pont de bois, où toustesfois la rivière se pouvoit passer à gué, ayant tiré le jour des canonades dans la ville à coup perdu. M. de

1. Le 30 avril et le 1er mai.
2. Marmoutier (Indre-et-Loire, comm. de Sainte-Radegonde).
3. Le 8 mai 1589.
4. Jean Bourré, sgr de Jarzé.
5. Pierre Hennequin, sgr de Mathaux [Aube] (1545-1589).

Lorges[1] passa avec quarante chevaux ce bras d'eau et gué et les poursuivit et en tua aucuns et en amena douze ou quinze prisonniers. Le roy de Navarre se hasta de venir, et voyant les ennemis retirez, le Roy luy commanda avancer. Il se vint loger à [Beaugency] où estoit le sieur de Brigneux. Ledict roy de Navarre avoit envoyé recongnoistre Chartres, pour le prendre avec le pétard, et avoit aussy envoyé les sieurs de Fouquerolles, de Boissec et la Borde pour recongnoistre à Orléans ceux qui estoient allez à Chartres. L'ayant recongneu prenable, il dépescha le sieur de Chastillon pour la conduite de ceste entreprinse et luy donna les sieurs de Marolles[2] et d'Arambure avec 200 chevaux et 600 harquebuziers à cheval, et, outre ce, le sieur de Brigneux et le sieur de Maintenon[3] y viennent aussy avec quelque trente maistres. En ce mesme temps, le sieur de Lorges estoit party avec sa compagnie de chevaux-légers et quelques-uns de ses amys et alla pétarder Chasteaudun[4], qu'il prit et le sieur de Memillon[5], qui estoit dedans. Comme le sieur de Chastillon se fut logé à Ozoir[6], le lendemain, en marchant, il trouva quelque trente chevaux des troupes de Saveuse[7] et de [Forceville][8] qui pensoient que Chasteaudun feust encores à eux, et ayant, près de Bonneval[9], rencontré ceux de M. de Chastillon, furent partie deffaicts, partie pris prisonniers, et eut le sieur de Chastillon nouvelles par eux que les troupes de Saveuse et de [Forceville] venoient pour se joindre à M. de Mayenne, qui, pour lors, estoit allé à Alençon. Le sieur de Chastillon envoya les sieurs de l'Isle[10], Courbouzon[11] et Doumerville prendre langue, qui luy rapportèrent que il y avoit quelque douze cens hommes de pied, qui le fit résoudre de dire à M. de Marolles et à M. d'Arambure, quand ils les rencontrèrent, qu'ils les chargeassent et que les arquebusiers à cheval, sans mettre pied à terre, mettant l'espée à la main, fissent main basse. Les

1. François de Mongonmery, sgr de Lorges.
2. Claude de Lenoncourt, sgr de Marolles.
3. Louis d'Angennes, sgr de Maintenon.
4. Le 25 mai 1589.
5. Guillaume de Mervilliers, sgr de Mémillon.
6. Ozoir-le-Breuil (Eure-et-Loir).
7. Charles Tiercelin, sgr de Saveuse.
8. Doyen, *Histoire de la ville de Chartres et du pays chartrain*, 1786, in-8°, t. II, p. 106.
9. Bonneval (Eure-et-Loir).
10. Jean de l'Isle, frère de Claude de l'Isle, sgr de Marivaux.
11. Jacques de Mongonmery, sgr de Courbouzon.

sieurs de Fouquerolles, de Boissec et de la Borde, revenans de devers Orléans et cherchant les troupes dudict sieur de Chastillon, comme ils l'eurent rencontré, luy dirent comme ils avoient eu advis qu'il y avoit de la cavallerie en campagne et qu'une femme qui venoit de Chartres et un homme [le] leur avoient dit. Sur cela, il les commanda, d'autant aussy qu'ils n'estoient chargez d'armes, de vouloir passer devant et luy donner advis de ce qu'ils apprendroient. Ils n'eurent marché une demie-lieue que, comme ils commençoient tous trois à se séparer, le sieur de Fouquerolles les aperceut et les rappela, et pria ledict sieur de la Borde en faire le rapport audict sieur de Chastillon, qui, rencontrant premièrement les sieurs de Marolles et d'Arambure, leur dit comme l'ennemy estoit prest en bataille en haye en trois escadrons, l'un de quelques quarante lances, deux autres, l'un de quatre-vingt lances, l'autre de six-vingts ou au plus et quelques vingt-cinq arquebusiers à cheval sans vallets, ni bagage, ni laquais, et dit ausdicts sieurs de Marolles et d'Arambure de ne se haster qu'il n'eust adverty ledict sieur de Chastillon, d'autant qu'ils ne pouvoient monter une petite montée que les ennemis ne les aperceussent. Cependant, n'en faisant rien, le sieur de Chastillon ne peut au grand trot sitost arriver que desjà, l'ennemy ayant descoché une troupe sur les arquebusiers à cheval, ceux des gardes du Roy, conduits par le capitaine La Porte, mirent, quelques trente, pied à terre et tirèrent de si près que, de ceste troupe, qui estoit celle de Saveuse, en fut tué environ quinze et ledict Saveuse blessé et son cheval tué, que le reste tomba sur le sieur de Chastillon, qu'ils portèrent par terre et tout son premier rang. L'autre troupe fut chargée par les sieurs de Marolles et d'Arambure et furent malmenez, leur ayant esté tué près de six-vingts maistres, tous les chefs tués ou pris, sans y avoir de perte en ce combat que de trois soldats des nostres et un gentilhomme normand nommé Boisgarnier[1], que Sa Majesté avoit nourry, parent proche et de mesme nom que le sieur de Guitry[2], qui, estant porté par terre et ses armes estant minses, fut tellement foullé des chevaux qu'estant porté en la maison du sieur de Lierville Vilpion[3], à trois lieues de là, il mourut au bout de vingt-quatre heures, et un autre gentilhomme qui estoit à M. de Maintenon. Partie de nos arquebusiers à cheval, voyant venir la charge, s'enfuirent. Le

1. Antoine de Chaumont, sgr de Boisgarnier.
2. Jean de Chaumont, sgr de Quitry.
3. N. de Beaufils, sgr de Lierville.

reste des ennemys se retira à Chartres, et M. de Chastillon ayant trouvé des lettres dans la poche du sieur de Saveuse, par lesquelles une damoiselle luy mandoit que M. de Mayenne s'en venoit d'Alençon à Chasteaudun, que le sieur de Lorges avoit pris, voyant aussi que ceux de Chartres avoient l'alarme à bon escient, fut d'advis de s'en retourner et mettre les prisonniers en lieu de seureté, de sorte qu'il les ramena à Beaugency tout d'une traite jour et nuit, où il trouva le roy de Navarre, qui fut fort resjouy de ceste deffaicte; et le mesme jour avoit eu nouvelles de la deffaite de M. d'Aumale à Senlis, et le dit à Saveuse pour le resjouir, auquel il fit bon accueil et le feit panser soigneusement. Comme nous amenions ledict Saveuse, M. de Chastillon luy demanda pourquoy il ne s'estoit retiré, veu qu'il le pouvoit faire; il dist que, quand il n'eust eu que vingt chevaux, il eust fait ce qu'il feit, et qu'il ne montoit jamais à cheval que, foible ou fort, s'il rencontroit les ennemys, il ne se battist. Cependant, deux jours après, comme il veit quelques-uns des siens et comme il sceut la mort de son frère[1], de ses capitaines et de la plupart des siens, il en demeura si fasché qu'il ne voulut pas quasi qu'on le pansast, et mourut incontinent après.

De Beaugency, le roi de Navarre s'advança avec ses troupes à Chasteaudun, que le sieur de Lorges avoit pris, d'autant que l'on tenoit que M. de Mayenne, qui avoit pris Alençon, venoit droit là, Vendosme, qui n'en est qu'à cinq lieues, estant à sa dévotion. Et, comme il voyoit avoir toutes les forces des ennemys sur les bras, attendant Sa Majesté qui estoit demourée à Tours, pour pourvoir à Poitiers, où estant allé il fut refusé par ceux de la ville de Chasteaudun, il s'advansa à Illiers; et, comme le Roy vint, il donna à Pluviers[2], que le sieur de Chastillon print, et de là vint loger à Chasteauneuf[3], le Roy ayant assiégé Jargeau, qu'il prit, faisant pendre le gouverneur[4], et laissa au roy de Navarre ladicte place au lieu de Pluviers, lequel y mit le sieur du Faur[5] pour gouverneur et la Grandville[6] avec son régiment. De là les deux roys vindrent prendre Estampes, dont le gouverneur fut

1. Anne Tiercelin, sgr de Brosse.
2. Aujourd'hui Pithiviers.
3. Châteauneuf-sur-Loire (Loiret).
4. Palamède de Bouillon, sgr de Jalanges.
5. Jean du Faur, sgr de Courcelles-le-Roi.
6. Jean Boüan, sgr de la Grandville.

pendu[1]. M. d'Argenton[2] y fut pris par M. d'Espernon, la ville pillée, ayant esté prise d'escalade. De là vint l'armée devant Pontoise, le Roy ayant vu passer, sur le pont de Poissy, en armes, la troupe du roy de Navarre composée de CCL gentilshommes. Pontoise pris, l'on vint assiéger Paris, le Roy estant renforcé de XII^{M} Suisses que le sieur de Sancy[3] lui avoit amenez. Le Roy se logea à Saint-Cloud, chez Gondi, le roy de Navarre à Meudon. Tousjours venoient advis au Roy que des moines avoient entrepris de le tuer, et, le jour devant sa blessure, il dit au roy de Navarre : « Mon frère, l'on me mande qu'il y a trois moines qui doibvent sortir pour me tuer, et trois ... pour vous tuer. » Le roy de Navarre luy respondit qu'il se gardast bien, qu'ils empescheroient bien ceux qui l'entreprendroient. Le malheur veult qu'un malotru moine, venu pour cest effect, estant pris prisonnier par des soldats de la religion, comme ils le tourmentoient, Monsieur le procureur général[4] passoit par là qui ouït que ce moine disoit qu'il avoit des lettres pour le Roy et que Monsieur le premier président[5] les luy avoit données. Il descendit et prie les soldats le luy donner, le met en trousse derrière son cheval et l'ayant amené à son logis, va trouver Sa Majesté à son soupper, luy conte ce que ce moine luy avoit dict, [et luy demande] s'il luy ameneroit. Sa Majesté luy dist qu'il le luy amenast au matin. Ledict moine souppe avec ledict sieur procureur général. Le lendemain matin, il l'amène en la chambre du Roy, qui luy fut ouverte par du Halde[6], premier valet de chambre de Sa Majesté. Estant entré, le moine présente les lettres au Roy, qui luy demanda s'il avoit rien de secret à luy dire, et luy dist que ouy. Sa Majesté lui fist signe qu'il passast à sa bonne oreille. Ce moine prend le temps et tire son cousteau long et estroict et bien trenchant, et l'en frappe. On dit que le Roy luy dit : « Meschant, que t'ay-je faict que tu me tues? » et tirant le cousteau luy en donna au visage. Aussitost Monsieur le Grand[7] et ledict du Halde mirent la main à l'espée et le tuent. On dit que Monsieur le procureur général dist au Roy, comme il feit signe au moine de venir parler à luy : « Sire, qu'il parle tout haut;

1. *N.*, baron de Saint-Germain.
2. Claude de Châtillon, sgr d'Argenton.
3. Nicolas de Harlay, sgr de Sancy.
4. Jacques de la Guesle.
5. Achille de Harlay.
6. Pierre de Sourhouette du Halde.
7. Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde.

vous sçavez les advis que vous avez tous les jours que quelques gens de ceste sorte doibvent sortir pour vous tuer. » Le Roy vescut environ vingt-quatre heures. Incontinent le Conseil tenu, chascun recongneut le roy de Navarre comme le vray et légitime successeur. Cependant, beaucoup de gens et de la religion et de catholiques le quittent. Le sieur d'Espernon se retira avec tous les siens et alla passer à Beaugency. Vitry[1] se rendit de la Ligue. Le sieur de la Boulaye[2] s'en va aussy avec toute sa trouppe, et plusieurs autres de Poitou, Xaintonge et Guyenne, qui ne se fondoient que sur le long temps qu'il y avoit qu'ils estoient hors de chez eux.

Ce grand changement apporta au Roy de nouveaux conseils, voyant ses ennemis de toutes parts se fortifier. Ayant envoyé les sieurs de Longueville[3] en Picardie et d'Aumont[4] en Champagne, il s'en vint à Darnetal, près Rouen, et laissa le corps du feu Roy à Compiègne, prend Meulan, Gisors, où il laisse le sieur d'Alègre[5], Clermont, où il laisse le sieur de Cha..., qui estoit gouverneur en Guyenne, de.....[6], homme très digne, vint à Dieppe, où il fut très bien receu par M. de Chattes[7], gouverneur, prend Neufchastel[8] et Eu, puis s'en vint loger à Arques. L'armée des ennemis estoit de xx mil hommes de pied et cinq mil chevaux, les forces de Lorraine leur estant arrivées. Le Roy laissa les sieurs de Chastillon et de Guitry[9] dans le faubourg du Pollet, à Dieppe, pour le fortifier, d'autant que les ennemis avoient logé toutes leurs forces de ce costé là. Il y eut plusieurs escarmouches. L'ennemy, voyant qu'il n'avoit pu rien gagner de ce costé là et que, du costé d'Arques, la compagnie de Monsieur le prince de Conti[10], qui s'estoit advancée en garde trop loin, avoit esté battue un matin, y ayant perdu quatre ou cinq maistres et le sieur d'Armilly, son lieutenant, qui la commandoit, blessé, et que le sieur de Biron[11], à l'après disnée, en eut bien la raison, ils

1. Louis de l'Hospital, marquis de Vitry.
2. Charles Eschallard, marquis de la Boulaye.
3. Henri d'Orléans, duc de Longueville.
4. Jean d'Aumont, maréchal de France.
5. Christophe II d'Alègre, sgr de Blainville.
6. Un blanc dans le manuscrit.
7. Aimar de Clermont de Chastes.
8. Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure).
9. Jean de Chaumont, sgr de Quitry.
10. François de Bourbon, prince de Conti.
11. Armand de Gontaut, baron de Biron.

tournèrent toutes leurs forces de ce costé là et résolurent de donner de grand matin au village de Martinglise[1]; ce qu'ayant recogneu Sa Majesté, elle s'y trouva de bonne heure avec quelques quarante gentilshommes de sa trouppe et sa compagnie de chevau-légers, dont le sieur d'Arambure estoit cornette. Il y avoit aussi celle du sieur de Lorges, celle du petit prince de Condé[2], commandée par le sieur de Montataire[3], celles des sieurs de Bacqueville[4], de Osboc (?) et Fournier, celles du prince de Conti et du sieur de Maligny[5]. Il y avoit aussy les régiments de Galaty[6], retranché au bas de la prairie, et celluy de Soleure; de l'autre costé, le régiment de Brigneux et trois ou quatre compagnies de Grisons, dans une chapelle et un retranchement de deux cens pas qui prenoit de la chapelle jusques à un bois taillis, y ayant faict une espaule contre ledict bois, où il y avoit deux canons, qu'il fit retirer dans le retranchement de Soleure. Et la cavallerie des ennemis ayant donné par le bas, elle fut receue par les chevau-légers du Roy, conduits par Mignonville et Arambure et commandez par le comte d'Auvergne[7], soustenus par les compaignies du prince de Condé, de la Force[8] et de Bacqueville, qui les chargèrent vivement. Par le hault vindrent quatre mil hommes de pied, conduits par Tremblecourt[9] et le sieur de Belin[10], soustenus par trois ou quatre mil lansquenets. Là se trouva le mareschal de Biron, accompagné de trente maistres de la trouppe du Roy, du vidasme de Chartres[11], le sieur de Maligny, avec sa trouppe, du sieur de Brigneux avec son régiment, qui estoit de 600 hommes, et de quatre compagnies de Grisons, qui repoussèrent tellement cest effort que lesdits sieurs de Belin et Tremblecourt furent pris par Mazelière, capitaine du régiment de Navarre. Comme les lansquenets se vouloient rendre et parlementoient avec le Roy, n'ayant encore posé les armes, voyant qu'une troupe de cavalerie

1. Martin-Église (Seine-Inférieure, arr. et cant. de Dieppe).
2. Henri II de Bourbon, prince de Condé.
3. Jean de Madaillan, sgr de Montataire.
4. François Martel, sgr de Bacqueville.
5. Jean de Ferrières, sgr de Maligny, vidame de Chartres.
6. Gaspard Galatty, colonel suisse, de Glaris.
7. Charles de Valois, comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême, fils de Charles IX et de Marie Touchet.
8. Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force.
9. Louis de Beauvau, sgr de Tremblecourt.
10. François d'Averton, sgr de Belin.
11. Voir plus haut, note 5.

rambarroit nos chevau-légers, et les sieurs de la Force et de Bacqueville n'estans soustenus de personne, revenans d'une seconde charge, ils commencèrent à tirer et tuer les nostres, et y fut blessé et pris par eux le comte de Rochefort, frère du sieur de Montbazon[1], et le sieur des.....[2], blessé près Sa Majesté d'un coup de mousquet, dont il fut six mois malade. Le retranchement de la chapelle au bas pris et ladicte chapelle par le costé d'en bas, ils donnèrent jusques à une haye où estoit Galaty, qui les repoussa, et n'osèrent enfoncer environ quarante harquebusiers qui s'estoient mis à sauveté dans un marest. A ce bruit accourut le sieur de Chastillon, avec quatre cens harquebusiers qu'il amena de Dieppe, et la troupe de M. de Montpensier[3], et fut ledict sieur de Chastillon commandé, par le Roy, de donner par le costé du bois à la faveur de deux canons qui battoient, du retranchement du régiment de Soleure, [vers] la chapelle, où desjà leurs reistres s'estoient venus promener, et y donna si heureusement qu'il les chassa et la reprit. Sa Majesté ne perdit en ce combat que le comte de Roussy[4], dont fut grande perte, Saint-Aubin qui avoit été des Ordinaires du feu Roy. Le sieur de Bacqueville fut blessé en une jambe, dont il mourut quelques jours après, comme on la luy coupoit, et fut grand dommaige. On combattit depuis 6 heures jusques à midy. Les ennemis y perdirent trois cens hommes, entres autres Sagonne[5]. M. de Mayenne, voyant qu'il n'advançoit guères et ayant ouï dire que MM. de Soissons[6], de Longueville, d'Aumont et autres venoient secourir le Roy, se retira avec son armée.

En ce temps, la royne d'Angleterre envoya 4,000 hommes de renfort au Roy, qui les fit voir aux sieurs de Tremblecourt et de Belin et dist à un trompette de M. de Mayenne que, dans huit jours, il seroit dans les faulxbourgs de Paris. A quoy il ne manqua et prist tous lesdicts faulxbourgs. Mais, le sieur de Mayenne estant arrivé à Paris avec son armée, et Sa Majesté n'ayant ville pour le fournir de vivres, le sieur de Clermont de Lodesve[7] s'estant jetté dans Estampes avec quarante gentilshommes pour la

1. Hercule de Rohan, duc de Montbazon.
2. Un blanc dans le manuscrit.
3. François de Bourbon, duc de Montpensier.
4. Josué de la Rochefoucault, comte de Roucy.
5. Jean Babou, comte de Sagonne.
6. Charles de Bourbon, comte de Soissons.
7. Alexandre de Castelnau, comte de Clermont-Lodève.

Ligue, Sa Majesté l'y vint assiéger et le prit, comme aussi Janville, où il mist pour gouverneur le sieur de Marolles. De là, Sa Majesté vint à Chasteaudun où il avoit, partant, laissé, avec la volonté du feu Roy, le sieur de Lierville pour gouverneur. De là, il fist partir le sieur de la Borde et l'envoya vers le sieur de Lavardin[1] pour le ramener à son service, ce que ledict sieur de la Borde exécuta. Ledict sieur de Lavardin désirant supplier le Roy de luy donner l'estat de mareschal de France de M. de Retz[2], qui estoit content de s'en démettre en ses mains, ledict sieur de la Borde luy conseilla ne faire ceste demande et qu'il creust que Sa Majesté l'aimoit tant que, quand le temps y escherroit, il le pourvoieroit de cest estat ou d'autre, qu'il ne capitulast avec luy et s'en trouveroit bien. Il luy fit dès lors rendre Moncontour et Airvault et remettre entre les mains du sieur de Parabère, ne voulant que ce fut entre celles du sieur de Malicorne, son oncle, et luy donna le sieur du Cormier, un sien gentilhomme, pour en traicter avec Sa Majesté, lequel vint avec icelluy sieur de la Borde trouver Sa Majesté au siège de Dreux.

Le duc de Mayenne, estant renforcé des troupes du comte d'Éguemont[3], part pour lui faire lever le siège, dont le Roy adverti résolut de luy aller au devant et luy donner la bataille, quelque foible qu'il feust. Et encores qu'il fust dissuadé par tous, hormis le mareschal d'Aumont, il s'y résolut, disant que, quant il n'auroit que cent maistres, il les combattroit, s'asseurant que Dieu le favoriseroit. Et pleust à Dieu que Sa Majesté se souvint du conte qu'il feit au maréchal de Biron, quelque cinq ou six semaines devant, quand il print [Honfleur], venant au secours de Meulan[4], que, ne se pouvant endormir, il avoit faict venir ses vallets de chambre pour chanter des pscaumes, puis, s'estant endormi, songea que ses ennemis viendroient avec une grande armée, mais qu'il n'eust crainte de les combattre, quelque foible qu'il feust, parce que Dieu l'assisteroit d'autant qu'il combattoit pour la vraye religion et son service, en second lieu pour son héritage qui luy appartenoit, en tiers lieu contre le roy d'Espagne, tyran et usurpateur, que, le matin, ce mesme songe luy estoit arrivé. De faict, la bataille d'Ivry se donna tost après[5] et fut

1. Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin.
2. Albert de Gondi, duc de Retz, maréchal de France.
3. Philippe, comte d'Egmont, gouverneur de l'Artois.
4. Meulan (Seine-et-Oise).
5. Le 14 mars 1590.

gaignée par Sa Majesté, qui poursuivit la victoire jusques à Mantes et vint coucher à Rosny[1]. Ayant pris Mantes, il y mit pour gouverneur le sieur de Rosny[2], frère second du sieur de Rosny[3]. En ceste bataille, le sieur de Rosny ayant esté pris, poursuivant les ennemis, reprit le sieur de Cigoigne[4] qui l'avoit pris. Depuis, s'ensuivit le siège de Paris et la prise de Corbeil par le prince de Parme, lequel se retirant et n'estant encore qu'à une journée de Corbeil, le Roy commanda au sieur de Parabère de prendre ladicte place. Ledict sieur de Parabère estoit, lors, avec les sieurs de Marivault et de Givry, lequel sieur de Givry[5], ayant une entreprise sur la personne de M. de Mayenne qui devoit passer pour aller trouver le prince de Parme[6], et Marivault ayant une entreprise sur Corbeil, le sieur de Parabère fut d'advis que l'on exécutast celle de Corbeil, et, y ayant envoyé des siens et luy mesme portant une eschelle, y donnèrent si à propos qu'ils la reprirent, tuant tout ce qui estoit dedans[7].

Sa Majesté, se retirant du siège de Paris, laissa le sieur de Lavardin dans Saint-Denis, qui estoit venu à son service selon le traité qu'en avoit faict le sieur de la Borde, et ledict sieur de Lavardin se trouva lorsque l'armée du duc de Parme vint à Lagny[8], et fut cause qu'on garda Chelles[9]. Depuis, le Roy le retira de Saint-Denis et y mit le sieur de Vic[10], sur lequel le chevalier d'Aumale[11] ayant exécuté entreprise, ledict sieur de Vic monté à cheval, accompagné de.....[12] et du sieur de Morla (?) et du capitaine Saint-Martin, n'estant en tout que neuf, ceux du chevalier prirent l'espouvante et s'enfuirent se jettant par dessus les murailles. Le chevalier y demeura mort et plusieurs des siens.

En ce temps, Sa Majesté commanda aux sieurs de l'Isle, Courbouzon et de la Borde, aller prendre à Amboise le président de

1. Rosny-sur-Seine (Seine-et-Oise).
2. Salomon de Béthune, baron de Rosny, mort en 1597.
3. Maximilien de Béthune, baron et marquis de Rosny.
4. Charles Timoléon de Beauxoncles, sgr de Sigongnes.
5. Anne d'Anglure, sgr de Givry.
6. Alexandre Farnèse, duc de Parme.
7. Corbeil fut reprise le 15 novembre 1590.
8. Lagny (Seine-et-Marne).
9. Chelles (Seine-et-Marne).
10. Dominique de Vic-Sarret, sgr d'Ermenonville.
11. Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale.
12. Un blanc dans le manuscrit.

Neuilly[1], escrivant au sieur de Gast[2] leur donner, pour l'amener à Éclimont[3], maison de M. de Cheverny, où ceux de Paris devoient renvoyer le président de Blancmesnil[4], qu'ils rendoient pour luy. Comme ils furent à Chasteaudun, le Roy manda audict sieur de la Borde que, le laissant entre les mains dudict sieur de l'Isle, il le vint trouver à Mantes. Ce qu'il fit, et ce fut pour l'envoyer vers le sieur de la Chastre pour achever une négociation qui avoit esté commencée par le sieur du Faur, gouverneur de Jargeau, pour ramener ledict sieur de la Chastre au service du Roy. Ledict sieur de la Chastre ayant donné jour audict la Borde, il se trouva au bourg de Saint-Michel[5], deux lieues près Bourges, où ledict sieur de la Chastre estoit accompagné du sieur de Pérelles et du sieur de Dame-Sainte, dit le Roy, conseiller en la cour. Et, après luy avoir dit en leur présence ce qu'il avoit de charge, n'en rapporta grand fruit, le sieur de Dame-Sainte luy promettant que le Roy auroit tousjours avec le temps tout contentement de luy.

Le sieur de la Borde, revenant devers le sieur de la Chastre, où Sa Majesté l'avoit dépesché, estant arrivé à Vilpion[6] assez tard au grand jour, fut adverty par un de Patay que le sieur de la Bourdaisière[7] avoit tiré d'Orléans deux couleuvrines, et qu'il croyoit que ce seroit pour aller à Chasteaudun ou Janville[8]. Soudain, il monte à cheval et, arrivant à Janville sur la minuit, après que la porte lui fut ouverte, fit ouvrir celle du chasteau, et dist au sieur de Marolles qu'il advisast à se lever, que pour certain ceux d'Orléans estoient en campagne, que c'estoit pour luy ou pour Chasteaudun, où le sieur de Lierville commandoit, que M. d'Aumale luy avoit mandé que, s'il se présentoit occasion pour faire un bon service au Roy, qu'il l'en advertist, que ceste occasion estoit belle [et que], s'il vouloit monter à cheval, il iroit avec luy. Ledict sieur de Marolles lui dit qu'il avoit envoyé à la guerre et qu'il falloit attendre ses gens, qui ne vinrent que sur les huit heures et lui rapportèrent les mesmes advis qu'on avoit donnés

1. Étienne de Neuilly, président de la Cour des Aides de Paris, prisonnier depuis l'assassinat des Guises à Blois.

2. Michel de Gast, qui commandait à Amboise.

3. Éclimont (Eure-et-Loir).

4. Nicolas Potier, sgr du Blanc-Mesnil.

5. Saint-Michel-de-Volangis (Cher).

6. Villepion (Eure-et-Loir).

7. Georges Babou, sgr de la Bourdaisière.

8. Janville (Eure-et-Loir).

audict sieur de la Borde. Ils montèrent tous deux à cheval avec un valet et vinrent d'une traite à Saint-Cloud, où M. d'Aumont estoit, et estoit couché. Ils le réveillèrent, luy contant l'occasion qui se présentoit. Lors, il les pria vouloir aller trouver le Roy, luy faire trouver bon qu'il y aille, et que, cependant, il feroit tenir prest tout le monde. Le Roy estoit lors devant Saint-Denis, et ce fut le propre jour qu'il le somma[1].

Ils remonstrèrent au Roy que, si Chasteaudun se perdoit, comme il n'y avoit doute, la pluspart des habitans estans en leur âme de la Ligue, et le sieur de Lierville qui estoit au chasteau, encore qu'il fust brave gentilhomme, n'ayant que peu de soldats, mesme luy en ayant esté retranchés, que, pendant cela, Blois et Tours couroient fortune, et cela feroit lever les armes à beaucoup de gens mal affectionnés au service de Sa Majesté. Enfin, Sa Majesté remit cela à la volonté dudict sieur d'Aumont, qui, quant et quant, redépescha ledit sieur de la Borde pour l'advertir de ce qui seroit dans le pays. Et partit le lendemain ledict sieur de la Borde et, passant pays, fit courir le bruit que ledict sieur mareschal venoit assiéger Dourdan; et, comme il fut à Janville, ayant sceu que Chasteaudun estoit rendu et qu'ils venoient assiéger Varize pour avoir des blés qui y estoient, ledict sieur mareschal estant arrivé le lendemain au soir à Thoury[2], ledict sieur de la Borde l'advertit comme il y avoit deux compagnies en belle butte pour estre deffaictes et que Varize estoit investi. Ledict sieur mareschal part dès la minuit et commande au sieur de la Borde d'aller avec le sieur de Champlivaut[3] le long de la [rivière de la Connie]. Ledict sieur mareschal deffait lesdictes compagnies et le sieur de Champlivaut donne dans le bourg de Varize, où le chasteau se défendoit fort, et taillèrent en pièces la plupart de ce qui y estoit. Les fuyards donnèrent l'alarme au sieur de la Bourdaisière qui remène son canon dans la ville, n'en estant encore qu'à demie lieue, et, après avoir laissé la Patrière[4] dedans avec l'infanterie et la pluspart de la cavallerie, se retire à Chartres, où le sieur d'Aumont le suit, et là vint investir Chasteaudun, où les assiégés mirent le feu dans les faulxbourgs, et en quinze jours sans canon les prit.

Quelque temps après, Sa Majesté assiégea Chartres, le prit[5],

1. Le 9 juillet 1590.
2. Toury (Eure-et-Loir).
3. René de Viau, sgr de Champlivaut.
4. Joachim de la Ferrière, sgr de la Patrière de Beauce.
5. Le 10 avril 1591.

puis commanda audit sieur de la Borde aller trouver M. le comte de Soissons[1] à Noyant[2] pour prendre un gentilhomme des siens, pour aller quérir la promesse[3] de Madame sa sœur[4] et dudict comte, qui estoit entre les mains de la comtesse de Guiche[5]. Outre ce, Sadicte Majesté luy commanda de luy faire venir le sieur de Merville[6], capitaine du chasteau du Ha de Bordeaux, ayant descouvert, par quelques lettres escrites en chiffre que ceux de Bordeaux avoient envoyé à Sa Majesté pour faire deschiffrer, que ledict de Merville avoit intelligence avec l'Espagnol, faisant traicter par son gendre nommé Loignac[7]. Outre ce, dans ceste lettre y avoit entreprise sur Navarreins, Bayonne, Acques[8], mettant dedans que l'aisné Sainte-Colombe[9] leur livreroit Navarreins, et Bayonne, le lieutenant de la Hillière[10]. Le comte de Soissons donna audict de la Borde le sieur de Fourqueroy. Comme ils furent à Bordeaux, ne trouvant le sieur de Merville, luy dépescha un homme en Auvergne, pour l'advertir de ne faillir d'aller trouver le Roy incontinent, donnant charge au mareschal de Matignon[11], s'il n'y alloit, et si l'armée de mer d'Espagne ne se rompoit, se saisir dudict chasteau. Ce que fit ledict sieur mareschal. Estant allé à Jumeaux[12] trouver la comtesse de Guiche, luy ayant donné les lettres de Madame et Fourqueroy celle de Monsieur le comte, elle leur donna la promesse qui estoit dans un brasselet tissu de soye, elle escrite en parchemin, et fut mise en douze pièces, dont le sieur de la Borde en porta six à Madame et Fourqueroy six à M. de Soissons. Ledict sieur de la Borde laissa ledict Fourqueroy à Jumeaux avec ladicte dame, et alla à Dax voir le sieur de Poyanne[13], gouverneur, qu'il advertit comme

1. Charles de Bourbon, comte de Soissons.
2. Peut-être Noyant-et-Aconin (Aisne).
3. La promesse de mariage.
4. Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV.
5. Diane d'Andoins, femme de Philibert de Gramont, comte de Guiche, dite la belle Corisande.
6. Jacques d'Escars, baron de Merville.
7. Honorat de Montpezat, baron de Laugnac, avait épousé Catherine d'Escars.
8. Acqs, Dax.
9. Joseph-François de Montesquiou, sgr de Sainte-Colombe.
10. Jean-Denis de la Hillière.
11. Jacques Goyon, sgr de Matignon, maréchal de France.
12. Jumeaux (Puy-de-Dôme).
13. Bertrand de Baylens, baron de Poyanne.

l'agent du roy d'Espagne escrivoit que, par le moyen de ladicte comtesse, il y auroit moyen de le gagner. Mais ledict sieur, qui a tousjours esté bon François, le pria d'asseurer Sa Majesté de sa fidélité.

Ledict sieur de la Borde, voulant de là aller à Bayonne, fut adverty que ceux de la Ligue s'estoient mis en embuscade pour le prendre, de sorte qu'il rebroussa chemin du côté de Béarn pour se rendre en ladicte ville de Bayonne, où ayant trouvé le sieur de la Hillière, brave gentilhomme et bon serviteur du Roy, l'advertit de prendre garde à sa place et qu'il y avoit entreprise dessus, menée par l'agent d'Espagne avec son lieutenant et quelques gentilshommes ligueurs[1]. Il luy respondit que le Roy s'asseurast qu'on le trouveroit mort en la place premier qu'en venir là. Ledict lieutenant estant arrivé en ces entrefaictes, il déclara, présent ledict sieur de la Borde, qu'à la vérité on l'avoit voulu solliciter, mais qu'il n'avoit voulu y entendre. Lors, ledict de la Borde luy dist qu'il devoit avoir adverty ledict sieur de la Hillière. Il luy dist qu'il l'eust faict aussy s'ils eussent continué.

De là, le sieur de la Borde vint à Navarreins pour voir le sieur de Saincte-Colombe, l'aisné, qui estoit en Comminges; de façon qu'il luy envoya par homme exprès les lettres du Roy, et luy manda qu'aussitost icelles receues, il s'acheminast vers Sa Majesté. L'homme qu'il envoya ne le trouvant, ledict de la Borde y renvoya, et, sur ceste recharge, fait responce que, revenant de voir un de ses amis, il s'estoit trouvé mal. La vérité est que ledict agent d'Espagne dans la lettre le nommoit pour l'entreprise de Bayonne et de Navarreins. Et, de faict, ledict gouverneur de Navarreins dist audict de la Borde que, à Pau, l'on avoit surpris un espion avec deux lettres audict Sainte-Colombe, faisant mention de la livraison d'une haquenée blanche et d'une noire. L'on avoit opinion que la haquenée noire estoit Navarreins et la blanche Bayonne. Et ledict de Sainte-Colombe, ayant crédit et réputation dans le pays, ne cessa jamais qu'il n'eust retiré ledict espion. Cela fit acheminer ledict de la Borde à Pau, où il visita Messieurs de la cour de Parlement, desquels il prit copie desdictes trois lettres, dont la teneur s'ensuit, selon qu'elles ont esté traduites d'espagnol en françois.

1. Cette entreprise avait été découverte vers le milieu de 1592.

Première lettre adressée audict sieur de Sainte-Colombe, comme disoit le messager.

« L'amy escrit à Vostre Seigneurie ce que Vostre Seigneurie verra. Je vous prie que l'affaire soit asseurée, car il n'y aura point de faute à ce qui a esté promis et encore davantage. Partant vous supplie m'advertir promptement, car je ne faudray à ce que vous me commanderez.

« Je ne dis rien au seigneur capitaine, d'autant que je lui ay escrit, si ce n'est qu'il sera très bien payé de sa peine. Vostre Seigneurie pourvoiera à ceste affaire comme il est nécessaire. »

L'autre lettre.

« J'ay receu vostre billet qu'avez escrit à l'amy de deçà et un autre que m'escrit l'amy de delà, et m'estonne de ce que l'amy de delà me dit que l'affaire estoit faite, mais qu'on n'a peu l'exécuter. faute d'avoir eu de nos nouvelles, attendu que, par le moyen de l'amy que vous sçavez, vous ay escript suivant l'exécution de l'affaire, et mesme avec celuy qui porte ce billet. Nous attendons, à toute heure, la bonne résolution et nouvelles de delà, ce que jusques à présent n'a esté faict. Faictes moy tant de bien que de le faire à présent, puisque vous l'entendez si bien. Et s'il ne se peut faire de toutes les deux hacquenées, pour le moins vienne la noire, car l'autre seroit fascheuse à avoir d'autant, car c'est peut estre chose que plusieurs demandent et désirent. S'il estoit possible que les deux vinssent, il seroit fort beau, mais pour le moins que ceste-cy vienne et promptement, sans prendre plus de temps, car tout ce qui est accordé et davantage se donnera fort à point. Au reste, je me remets de l'amy de delà et ne dis rien plus, me confiant entre vos mains. »

La tierce.

« J'ai receu la lettre de Vostre Seigneurie et aux affaires de cet homme feray tout ce que pourray. Quant au reste que Vostre Seigneurie m'escrit que l'effect des hacquenées seroit achevé, mais que, à faute d'avoir ouy de mes nouvelles, n'a pu estre effectué, je m'esmerveille fort, parce que, par ce mesme porteur, j'escrivis incontinent à Vostre Seigneurie, luy respondant, et l'ay fait par autre voye de l'amy que sçavez, hastant l'exécution, et que me

donnassiez advis, car par deçà sommes près de recevoir les hacquenées, mesmes à présent et tousjours quand Vostre Seigneurie les envoyera. Je supplie Vostre Seigneurie haster l'affaire et d'autant que j'ay entendu que la hacquenée baye pourroit empescher la venue de l'autre pour y avoir plus de difficulté, plaise à Vostre Seigneurie que cela se fasse incontinent pour le regard de la noire, combien que ce seroit mieux de les envoyer toutes deux, s'il se pouvoit faire. Mais, faute de ce, nous nous contenterons de ceste-cy. Et, quant au pis et au reste, Vostre Seigneurie sçait que tout sera accompli fort à point comme il fut arresté. Et, davantage, quant à ce qui regarde nos entreveues, moy y prendray bien plaisir; mais, parce qu'il y pourroit avoir de l'inconvénient, tout se pourra traicter avec l'amy qui est de delà prest, et, si vous semble autre chose, vous m'en advertirés. »

Le traducteur dit que la tierce lettre est escrite à son advis à personne de qualité, parce qu'elle contient le nom de seigneurie, et le titre de messer est, par l'Espagne, pratiqué à l'endroit du vulgaire.

Ces lettres font assez juger que celles qui avoient esté surprises de l'agent, escrites en chiffre et deschiffrées, estoient véritables, et montrent les grandes intelligences que le roy d'Espagne avoit parmi les ligueurs et autres catholiques qui, d'apparence, servoient le Roy. Mais leur âme traistresse estoit tout entière à l'Espagnol.

Le voyage dudict sieur de la Borde fut de cinq mois, et vint retrouver Sa Majesté à Mantes, où il rendit entre les mains du sieur de Revol tous les mémoires, tant de l'instruction que de ce qu'il avoit exécuté en icelle. Et n'estoit encores debotté que M. de Bouillon[1] luy dist que le Roy le vouloit envoyer en Poitou vers M. d'Elbeuf[2] qui se vouloit réduire au service de Sa Majesté, que pour cest effect un nommé Vermon estoit venu avec lettres de créance au disner de Sa Majesté, lequel Vermon ayant dit audict sieur de la Borde que ledict sieur d'Elbeuf luy avoit donné lettres de créance vers la Royne en Auvergne, pour la prier vouloir escrire pour luy au Roy qu'il se rendroit son serviteur et remettroit Poitiers en son obéissance et qu'il luy donnast le gouvernement de Poitou, dont il estoit d'accord avec le sieur de Malicorne, à cinquante mil escus, je luy dis qu'il tromperoit le Roy,

1. Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon.
2. Charles de Lorraine, comte, marquis, puis duc d'Elbeuf.

car, revenant de Guyenne, j'avois veu, à Partenay, le sieur de Malicorne, qui n'avoit veine qui tendist à cela, qu'aussy il n'estoit vraisemblable que M. d'Elbeuf, qui avoit meilleure part aux bonnes grâces du Roy que la Royne, laquelle n'avoit aucune communication avec Sa Majesté depuis son départ de Nérac, eust voulu, s'il avoit ceste envie de se rendre serviteur de Sa Majesté, prendre pour y estre favorisé une personne qui n'avoit aucune communication avec le Roy; mais que M. d'Elbeuf, ayant quelque autre négociation avec la Royne, qu'il désiroit faire par son moyen, que luy, pour se faire de feste et accorder son choix, estoit venu entretenir le Roy de ceste créance, qui estoit fausse, et, néantmoins, si M. d'Elbeuf la sçavoit bien prendre, luy profiteroit; que je m'asseurois [que], quand nous serions arrivez près ledict sieur d'Elbeuf, il se trouveroit comme je luy disois. Ce qui arriva aussi. Je revins de ceste négociation le jour que Sa Majesté entra dans Paris, venant le lendemain de Saint-Denis[1], et l'accompagnant je lui contai. Et, depuis, souvent ledict sieur d'Elbeuf, en bonne compagnie, m'a dit que, s'il m'eust creu, il eust bien faict.

Instruction au sieur de la Borde envoyé par le Roy devers M. le duc d'Elbeuf, pour luy faire entendre la volonté de Sa Majesté sur ce qui luy a esté escrit par la Roine, son espouse, et proposé de la part dudict sieur d'Elbeuf.

« Premièrement dira audict sieur d'Elbeuf combien Sa Majesté loue ses bonnes intentions et le contentement qu'elle a receu de le voir résolu à son devoir et de rendre à Sadicte Majesté le service que justement il luy doit comme à son Roy légitime et naturel, accomplissant en cela la promesse qu'icelluy sieur d'Elbeuf a cy-devant faicte de servir Sa Majesté sitost qu'elle seroit convertie à la religion catholique, apostolique et romaine.

« L'asseurera que, remettant en l'obéissance de Sa Majesté la ville de Poictiers, Ancenis, et ce que ledit sieur d'Elbeuf tient de places, et se déclarant et prenant les armes pour son service, Sadicte Majesté l'honorera du gouvernement du Poitou et payera les 80,000 escus qu'icelluy sieur d'Elbeuf a promis à M. d'Espernon pour sa rançon, à la charge de récompenser par icelluy sieur d'Elbeuf M. de Malicorne dudit gouvernement dont il est pourveu par le feu Roy.

1. Le 26 juillet 1593.

« Et pour faciliter le payement desdicts IIII^xx mil escus, advisera icelluy sieur d'Elbeuf que les impositions se pourroient mettre audict Ancenis sur ce qui passe par la rivière, et, si telles impositions ne suffisent à l'entier payement de ladicte rançon, Sa Majesté y pourvoira d'ailleurs au contentement dudit sieur d'Elbeuf.

« Après avoir résolu et esté demeuré d'accord des conditions cy-dessus, ledict sieur de la Borde rapportera asseurance bien signée de la main dudict sieur d'Elbeuf, et viendra au plus tost qu'il luy sera possible, bien instruit de tout ce qu'il aura négocié en l'affaire cy-dessus, afin que Sa Majesté pourvoye comme elle verra estre plus à propos pour son service et le bien de ses affaires.

« Fait à Mantes, le 25 janvier 1594.

« Signé : HENRY. Et plus bas : RUZÉ. »

Lettre du Roy à M. d'Elbeuf.

« Mon cousin, j'envoye le sieur de la Borde vous faire entendre l'aise et le contentement que j'ay receu de vostre bonne volonté et de vous voir en la belle résolution que la Royne, ma femme, m'a escrite et m'a esté asseuré de vostre part qu'avez prise. Mais, comme ce n'est pas assez d'avoir envie de bien faire, et que la perfection de l'œuvre gist en l'exécution, venez, je vous prie, à l'effect de ce que vous m'avez mandé, et vous trouverez mes intentions du tout disposées à vous gratifier en ce que vous désirez de moy, comme ledict sieur de la Borde vous dira plus particulièrement, et vous le verrez par l'instruction que je luy ay baillée, signée de ma main, priant sur ce Nostre Seigneur vous avoir, mon cousin, en sa sainte garde.

« A Mantes, ce 25 de janvier 1594.

« Signé : HENRY. Et plus bas : RUZÉ. »

Le sieur de la Borde, estant donc arrivé à Chastellerault le..... de février 1594 avec le sieur de Vermon, envoya, le lendemain, ledict sieur de Vermon pour advertir Mme de Vermon d'aller trouver M. d'Elbeuf et [lui dire] que, suivant la créance qu'il avoit envoyée à la Roine par ledict Vermon, Sa Majesté l'avoit dépesché avec lettres et instructions pour traiter avec luy, et qu'il seroit nécessaire, pour exécution de la résolution qu'il avoit prise, de mander de bouche par ladicte dame de Vermon [ce à quoi il se

résoudroit. Sur quoi il me fit respondre] que, par elle, je luy envoyasse les lettres et instructions de Sa Majesté, et que il ne me pouvoit voir sans apporter un très grand empeschement à ceste négociation, mais que, ayant veu lesdictes lettres et instructions, il me manderoit par ladicte dame ce que avions à faire. Ledict sieur de la Borde dist à ladicte dame de Vermon que, dès le chemin, il avoit dict au sieur de Vermon, son mary, qu'il ne voyoit aucune apparence à ceste négociation, veu qu'il sembloit que ledict sieur d'Elbeuf la voulust faire sans y appeller ceux de la ville, du moins les principaux, sans lesquels ou partie d'iceux il estoit malaisé, voires impossible, qu'il peust rien faire, et qu'il croyoit qu'il désiroit tenir ceste voye, afin que, tenant l'instruction et lettre, il peust montrer à M. de Mayenne qu'il estoit recherché. Enfin, voyant qu'il ne vouloit voir ledict sieur de la Borde que par personne interposée, il donne à ladicte dame la lettre de créance et l'instruction, à la charge que ladicte dame de Vermon luy feroit voir et promettre, sitost qu'il l'auroit veue, de luy rendre, aussi que ladicte instruction ne contenoit que les points qu'il avoit fait demander par le sieur de Vermon. Mais ayant dict à ladicte dame que j'avois pour ce créance, ce qui estoit le principal, il renvoya, quelques jours après, pour sçavoir ladicte créance, ce que je refusai faire par lettres que je luy envoyai, sinon en présence, après avoir su de luy les moyens qu'il vouloit avoir pour venir à l'effect de la proposition qu'il avoit fait faire au Roy, qui estoit contenue simplement en ladicte instruction. Il m'escrit là dessus qu'il estoit estonné qui avoit mis cela en avant, et qu'il n'y estoit jamais entré si avant; lors je lui escrivis que j'estois encore plus estonné de ce qu'il faisoit l'estonné en une chose qu'il avoit proposée, et que je le priois de me mander sa dernière résolution, afin d'advertir Sa Majesté. Il me manda de bouche qu'il désiroit que je voulusse patienter, que d'escrire à Sa Majesté il ne pouvoit, d'autant que, lui ayant escrit, il y avoit quelque temps et mis *au Roy* simplement, il avoit envoyé les lettres à M. du Maine pour monstrer que des siens le recongnoissoient. Je sceus, depuis, qu'il disoit que j'estois huguenot et qu'il ne vouloit traiter avec un huguenot. Je descouvris aussy qu'il vouloit faire certaine négociation par d'autres.

Lettres de M. d'Elbeuf au sieur de la Borde.

« Monsieur de la Borde, je suis extresmement estonné qui a pu proposer pour moy le contenu en celle que m'avez envoyée,

car je ne suis jamais entré si avant en discours avec personne du monde approchant cela, de façon qu'il faut que l'affection qu'ils ont au service pour lequel vous estes employé les y ait portés, ou peut estre aussi [qu'ils aient] estimé, me voulant du bien et selon leur désir, que ce seroit mon advantage de l'avoir agréable, qui les m'en fait, en ceste considération, très humblement remercier et m'excuser si, en chose si importante, je marche plus retenu, ne voulant si légèrement mettre au hasard mon salut et ma réputation. C'est ce que vous aurez de moy, qui me ressens infiniment vostre obligé et qui, à toutes occasions, tascheray vous tesmoigner que je suis vostre très affectionné amy.

« Charles de Lorraine.

« Ce 11 février 1594. »

Response.

« Monseigneur, je suis plus estonné que vous de ce que vous faites l'estonné en celle que vous ay escrite, et, pour vous esclaircir de cest estonnement, je vous dirai que Mme de Vermon, ayant esté chargée de vous et de Madame vostre femme, de vouloir procurer, par le moyen de la Royne, que le Roy eust agréable les conditions portées par l'instruction qu'avez veue, et le tout suivant la créance que le sieur de Vermon a donnée à la Royne par les lettres qu'il luy a portées de vostre part, qu'elle a envoyées au Roy qui, vous portant particulièrement de l'affection, a creu trop aisément, à ce que je voy, vostre proposition sus alléguée, il m'a soudainement dépesché afin de vous rendre content et adviser, avec vous, sous son bon plaisir, tout ce qui seroit nécessaire à l'entière exécution d'une si belle résolution qu'avez prise, qui ne pouvoit estre que honorable et utile pour vous et pour tout le pays, comme, si vous eusse veu, vous eussiez et vos amys recongneu. »

ADDITION

AUX

MÉMORIAUX DU CONSEIL DE 1661

Une communication gracieuse de M. Delavaud, dont je tiens à me déclarer de suite l'obligé, m'a permis de découvrir récemment, au dépôt des Affaires étrangères, plusieurs documents intéressants que j'avais vainement recherchés naguère, lors de l'annotation des *Mémoriaux du Conseil de 1661*.

Ces documents se trouvent disséminés dans les papiers de Léonard de Mousseaux du Fresne, en partie restitués, en 1910, aux Archives du quai d'Orsay[1]. Ils pourront servir, à notre avis, d'indication aux érudits attentifs à l'histoire des débuts du règne de Louis XIV : leur trace mérite d'être suivie.

Les registres que nous avons tenus entre nos mains portent d'anciennes cotes qui nous laissent soupçonner qu'ils appartenaient à l'origine à une collection plus complète. D'autre part, la carrière de du Fresne, auteur de ce fonds d'archives, nous étant maintenant connue, grâce aux études pénétrantes de M. Delavaud[2], nous savons quelles places de choix occupa successivement ce premier commis du jeune Brienne, d'abord secrétaire du marquis de Feuquières, qu'il accompagna dans ses missions diplomatiques, et, plus tard, collaborateur d'Hugues de Lionne et du grand Colbert lui-même. C'est donc une source de qualité.

Si les pièces que nous allons reproduire n'offrent pas de lien immédiat entre elles, ni de faits très nouveaux, elles nous ont paru, cependant, capables de composer la matière d'un article qui sera comme une sorte d'addition à la publication que la

1. Mémoires et documents, fonds France, vol. 2128-2136.

2. L. Delavaud, *le Marquis de Pomponne* (1911), p. 4, 304, 348; — *Changement de ministre* (*Revue de Paris*, 15 juillet 1911); — *le Trésor de Childéric* (*ibidem*, 15 septembre 1911); — *Un projet d'établissement commercial français à Arkhangel*, p. 316-318 (*Revue des Sciences politiques*, novembre-décembre 1912).

Société de l'histoire de France nous fit autrefois l'honneur de nous confier. Enfin, un peu plus de clarté en rejaillira sur l'histoire d'une période toujours digne de recherches plus profondes, puisque l'on y voit naître, après les désordres troublants de la Fronde, l'autorité libératrice d'un jeune roi, dont la gloire rayonne encore sur la France.

Jean de Boislisle.

I.

Lettre particulière de Brienne, fils[1], *à M. de Thou*[2], *sur l'état des affaires après la mort du cardinal Mazarin.*

Paris, 25 mars 1661[3].

Monsieur,

J'ai reçu par ce dernier ordinaire, avec votre dépêche du 17 de ce mois, la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, de laquelle, comme toutes les autres choses que vous voudrez bien qui soient entre vous et moi, j'userai avec discrétion, secret et fidélité.

Je vois que, par l'ordre qui avoit été pris pour les dépêches, ce seroit un redoublement de travail que de continuer à les faire doubles entre mon père et moi, comme il avoit été résolu à cause que le Roi peut s'éloigner de Paris et que peut-être mon père ne le pourroit pas suivre, auquel cas il eût été bien que, pour éviter le retardement de la dite dépêche qui arrive par le déchiffrement que mon père en fait faire, le double eût passé droit à moi, avec votre réponse à celles que je vous aurois envoyées de la cour; mais, comme ces mêmes dépêches coûteroient trop de temps et de peine chez vous à faire doubles à cause des mémoires qui les accompagnent, j'estime, Monsieur, qu'il suffira de m'envoyer seulement le double de ce que vous aurez écrit à mon père avec votre réponse aux miennes, afin que je puisse, recevant de bon temps

1. Louis-Henri-Joseph de Loménie, comte de Brienne, dit le jeune Brienne, depuis 1651 survivancier de son père, qui a succédé lui-même à Chavigny comme secrétaire des Affaires étrangères, sera renversé avec lui en 1663 par Lionne et Colbert (*Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. I, p. 6 et 7).

2. Jacques-Auguste, président de Thou, ambassadeur à la Haye depuis 1657 (*ibid.*, p. 184).

3. Dépôt des Affaires étrangères, Mémoires et documents, vol. France 2128, fol. 39-40.

vos lettres à la suite du Roi, en faire le rapport à S. M. avant que le mystère des nouvelles en puisse être éventé par les avis qui se reçoivent des particuliers, lesquels, étant pour la plupart déguisés ou corrompus, ou dès leur source ou dans les canaux par où ils passent, préviennent les esprits de la cour par des fausses impressions qui font douter de la vérité des autres, ou qui ruinent le prix des véritables quand ils sont vrais et qu'ils ont prévenu. Car vous savez bien, Monsieur, que la nouveauté ou touche ou récrée l'esprit de la cour et qu'elle donne lieu à bien parler de celui qui la fournit et le préserve des mauvais offices.

Encore que vous ayez eu jusques ici de la retenue à parler de vos intérêts depuis la mort de M. le cardinal Mazarini, je n'ai pas laissé de me tenir toujours prêt à en parler au Roi dans le Conseil, afin qu'il y soit pourvu, S. M. apportant un esprit de justice et d'équité à toutes ces sortes d'affaires, ce qui rend ses ministres hardis à proposer la satisfaction des absents; mais jusques ici, on s'est plus appliqué aux choses que la mort ou les dernières volontés de feu M. le Cardinal ont fait naître qu'à celles qui se trouvent dans le cours ordinaire des affaires de l'État...[1].

... Ce que je viens de vous dire des affaires auxquelles on s'attache aujourd'hui le plus vous peut aisément faire juger de l'emploi de nos trois messieurs, parmi lesquels M. le Tellier est celui qui paroisse avoir le plus d'éclat [et] de faveur[2].

J'entre dans votre sentiment, pour ce qui regarde l'établissement du consulat que mon père m'a laissé, qu'il importe avant toutes choses de le remplir d'un homme d'honneur et qui en ait la réputation, tel que vous me le représentez; mais ce que je regarde [comme] plus [nécessaire] présentement est de travailler à régler ces intérêts avec les ambassadeurs extraordinaires des États, afin d'établir le droit du consulat. Je le ferai autant que je pourrai sur le pied du mémoire qu'il vous a plu m'en envoyer, dont je vous rends mille grâces. J'attends de vous, Monsieur, la continuation des éclaircissements nécessaires à cette affaire que je pourrai dire que vous m'avez faite si elle réussit.

Je suis toute ma vie inviolablement...

1. Nous supprimons ici un passage sans intérêt et qui n'est pas clair dans le texte. Il faut noter d'ailleurs, à ce propos, que cette lettre n'est qu'un brouillon incorrect de la dépêche que Brienne dut expédier alors à M. de Thou.

2. Michel le Tellier, secrétaire d'État de la Guerre depuis 1643, passait communément alors pour devoir recueillir à lui seul, à cause de son expérience, la succession de Mazarin comme premier ministre (*Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. I, p. 5, note 6).

II.

Louis XIV au Conseil de l'Alliance du Rhin[1].

Paris, 16 avril 1661[2].

Très chers et bien amés,

Le désir que nous avons de maintenir le repos dans l'Empire nous obligeant à tenir sans cesse les yeux ouverts sur les occasions qui se présentent de nous employer à l'assurer contre les accidents qui peuvent le troubler, nous avons cru ne devoir pas différer à vous envoyer le sieur de Gravel, conseiller en nos Conseils d'État et privé, commissaire général de nos troupes ordonnées et entretenues pour l'Alliance, pour, sur les occurrences présentes, concerter avec vous des moyens qui seront à tenir pour se précautionner contre les nouveautés qui se font dans l'Empire et contre les dangers dont ses frontières sont menacées par les infidèles. Ledit sieur de Gravel est pleinement instruit de nos intentions sur tout ce qui touche les intérêts de nos alliés et, comme nous lui avons ordonné de vous en donner part, nous vous convions aussi de lui donner entière créance et nous le faisons d'autant plus volontiers que nous sommes assuré qu'il n'a rien à dire ni à proposer en notre nom qui ne regarde le bien et les avantages de nos alliés et l'affermissement de notre union, et à vous offrir à tous en général et à chacun en particulier notre royale bienveillance, priant Dieu qu'il vous ait, très chers et bien amés, en sa sainte garde.

III.

M. de Lamoignon[3] *au comte de Brienne.*

Paris, 13 juillet 1661[4].

Monsieur,

Il y a longtemps qu'il a plu au Roi m'accorder une prière que

1. *Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. I, p. 188-190.

2. Dépôt des Affaires étrangères, Mémoires et documents, vol. France 2129, fol. 44; copie.

3. Guillaume de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, le grand réformateur de la justice française.

4. Dépôt des Affaires étrangères, Mémoires et documents, vol. France 2135, fol. 7; original.

je lui fis en faveur du Parlement pour demander au pape qu'on pût obtenir des bénéfices de commande en commande en conséquence de l'indult[1]. J'eus l'honneur de vous en parler dès lors, mais comme les dispositions n'étoient pas propres pour rien demander en cour de Rome, et qu'ensuite ma maladie m'a empêché depuis près de trois mois de songer à aucune affaire, la chose a été différée jusques ici. Maintenant que M. d'Aubeville est en cour de Rome de la part du Roi, il pourra peut-être utilement y travailler. Je lui en parlai même avant qu'il partît et lui fis espérer qu'il recevroit de vous les instructions et les ordres pour cet effet. C'est ce dont je vous supplie très humblement. Je vous envoie un mémoire de toute l'affaire, qui pourra servir d'instruction si vous le jugez à propos. Au surplus, Monsieur, je vous prie de me permettre de profiter de cette occasion pour vous renouveler les assurances de mes services et les protestations qu'il n'y a personne qui soit avec plus de vérité que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Lamoignon.

P.-S. — Je crois, Monsieur, que vous jugerez à propos d'en dire un mot de la part du Roi à M. le Nonce.

IV.

M. de Thou à l'évêque-prince de Münster[2].

La Haye, 13 août 1661[3].

Monsieur,

J'ai reçu par les mains du sieur de Schmising[4], conseiller d'État de Votre Altesse, la lettre qu'il lui a plu me faire l'honneur de m'écrire en créance, laquelle il m'a expliquée avec beaucoup de suffisance et sur laquelle je me remets à lui de faire entendre à Votre Altesse mes sentiments. De sorte qu'il ne me reste qu'à la remercier de la confiance qu'elle veut bien prendre en moi, en quoi je la puis assurer qu'elle ne sera pas déçue, puisque j'ai des ordres très précis du Roi mon maître d'appuyer et soutenir les

1. *Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. II, p. 102, 107, 108.

2. Christophe-Bernard von Galen (1604-1678), évêque de Münster, en Westphalie (*Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. I, p. 63).

3. Mémoires et documents, vol. France 2129, fol. 286; original.

4. Mathieu Korf, dit Schmissing ou Schmising, envoyé de l'évêque de Münster en France.

intérêts de Votre Altesse avec autant de zèle et d'affection que les siens propres, de façon qu'elle demeurera, s'il lui plaît, persuadée que celui qu'elle envoyera ici pour demander la restitution de sa terre de Borkeloo[1] me trouvera très prompt et très disposé à lui rendre toutes sortes d'offices au nom du Roi mon maître, et non seulement en cette occasion, mais en toutes autres, je m'efforcerai de lui faire paroître que je suis, avec une estime très particulière et une très forte passion, Monsieur, de Votre Altesse, le très humble et très assuré serviteur.

De Thou,
Ambassadeur de France.

V.

État des ambassadeurs et ministres qui ont été employés pour le service du Roi dans les pays étrangers pendant les années 1658, 1659, 1660 et 1661, comme aussi des appointements qu'ils ont reçus[2].

(Donné au mois de novembre 1661.)

Italie.

Rome. — M. le cardinal Antoine Barberin[3].
M. le cardinal d'Este, protecteur[4].
M. le cardinal Orsini, comprotecteur[5].
Millet [de Jeurs][6].
M. Colbert de Vendières[7]. } Envoyés extraordinaires payés extraordinairement.
M. d'Aubeville[8]. }
M. Gueffier, résident.
Son secrétaire.

1. Borkloe ou Borculo, petite ville du comté de Zusphen (*Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. II, p. 20, 119, 122, 158, 161, 225, 230, 231, 279).

2. Dépôt des Affaires étrangères, Mémoires et documents, vol. France 2135, fol. 257-261; copie : cf. *Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. II, appendice IV, p. 291-300.

3. *Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. I, p. 14, 17, 254.

4. *Ibid.*, t. I, p. 67.

5. *Ibid.*, t. I, p. 17.

6. *Ibid.*, t. II, p. 31.

7. *Ibid.*, t. I, p. 17, 37-38.

8. *Ibid.*, p. 17, 66-68, 198-199, 255.

M. l'abbé de Bourlémont, auditeur de rote[1].

Luzarches, maître des cérémonies de MM. les ambassadeurs de France[2].

Serroni, avocat du Roi... payé extraordinairement[3].

M. l'abbé Fenentelli, avocat du Roi.

Les susdits cardinaux ayant eu à faire avec feu Mgr le Cardinal pour leurs pensions et appointements et pour les gratifications de S. M., M. Colbert en donnera bonne information.

Les trois envoyés extraordinaires payés de la même manière.

M. Gueffier, pour trois quartiers de sa pension de conseiller d'État, à raison de deux mille livres par an, expédié ses ordonnances pour les années 1658, 1659 . 3,000 ₶

A lui encore, pour trois quartiers de sa pension ordinaire à Rome, à raison de deux mille livres par an, donné des ordonnances pour les années 1658, 1659. . 3,000 ₶

Au sieur Bourgoin, son secrétaire, pour vingt-huit ans de services en cette charge, à raison de quatre écus livres par an. N'a été délivré d'ordonnance, ayant pour le tout été renvoyé à M. Colbert, par ordre de S. M.[4].

A M. l'abbé de Bourlémont, auditeur de rote pour la France, à raison de trois mille livres par an, par ordonnance du 27e septembre, pour l'année 1658, trois mille livres, et pour l'année 1659 pareille somme, par ordonnance du 12e novembre, et pour l'année 1660 autre ordonnance de trois mille livres.

Et pour les dites trois années . . . . 9,000 ₶

M. de Luzarches, maître des cérémonies des ambassadeurs de Rome, a deux mille livres par an, dont n'a pris ordonnance du Roi.

M. Serroni payé extraordinairement.

L'abbé Fenentelli ne fait encore qu'entrer en service.

Venise (1657, 1658, 1659, 1660, 1661).

Ambassadeur.

1. Charles-François d'Anglure, abbé de Bourlémont (*Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. I, p. 255; II, 108, 123, 188, 297; III, 89).

2. Jean de Thurin de Luzarches (*ibid.*, t. II, p. 298).

3. *Ibid.*, t. I, p. 76, 79.

4. En marge : *Luy est tout deub.*

Secrétaire.
Résident.
L'agent ou conseil.

A M. du Plessis-Besançon[1], pour six mois de son ambassade à Venise à commencer du premier décembre 1657 jusques au dernier mai 1658, neuf mille livres à raison de dix-huit mille livres par an . . . . . . 9,000 #

Pour le change de la dite somme à raison de seize pour cent. . . . . CXL # (*sic*) (140 #)

A lui, pour ses gages du Conseil par ordonnance du 23 juillet 1658 pour trois quartiers de l'année 1657 quatre mille cinq cents livres et pour le quartier restant quinze cents livres. . . . . 6,000 #

A lui encore, pour les voyages qu'il a faits pour le service du Roi à Parme et à Plaisance par ordonnance du 24 octobre 1658 . . . . 3,000 #

M. l'archevêque d'Embrun[2] : achevé de payer de ses appointements d'ambassadeur extraordinaire à Venise par ordonnance du 29 novembre 1660 de la somme de quinze mille livres . . . . 15,000 #

Au sieur Gohorri, du 20 février 1659, pour dix mois de sa résidence à Venise, à raison de cent écus par mois[3], depuis le 1er mai 1658 jusques au dernier février 1659 . . . . 3,000 #

A lui encore, pour vingt mois de sa résidence depuis le 1er mars 1659 jusques au dernier octobre 1660 par ordonnance à la même raison . . . . 6,000 #

Au sieur Paul Vedoa[4], secrétaire italien pour les ambassadeurs de France à Venise, par ordonnance, mil cinquante livres pour l'année 1659 et autant pour l'année 1660 . . . . 2,100 #

FLORENCE. — Au sieur de Strozzi[5], résident pour le

1. Bernard du Plessis-Besançon (1600-1670), dont les *Mémoires* ont été publiés par le comte Horric de Beaucaire pour la Société de l'histoire de France, en 1892.

2. Georges d'Aubusson de la Feuillade (*Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. I, p. 177-179).

3. En marge : *poursuit assignation.*

4. *Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. II, p. 299.

5. *Ibid.*, p. 290 et 294.

Roi à la cour de Florence, n'a été payé par les ordres de M. le comte de Brienne. Il demande plusieurs années à raison de douze mille livres par an. M. Colbert peut savoir ce qu'il a touché de feu Mgr le Cardinal.

Gênes. — M. le marquis Giustiniani[1], résident pour le Roi à Gênes, demande ses appointements depuis plusieurs années, à raison de douze mille livres par an, dont il ne lui a point été expédié d'ordonnances; M. Colbert peut savoir ce qui lui a été payé par feu Mgr le Cardinal.

Suisse. — M. de la Barde[2], ambassadeur ordinaire jusques en l'an 1661.

Du 21e juillet 1658, par ordonnance de comptant, deux cent mille livres . . . . 200,000 ₶

A lui, par ordonnance du 4e juillet 1659, pareille somme de . . . . 200,000 ₶

A lui, par ordonnance du 7e juillet 1661, quatre cent dix mille livres. . . . . 410,000 ₶

Savoie. — M. Servient, ambassadeur[3].

A M. Servient, pour trois quartiers de ses gages du Conseil, par ordonnance du 15e de mars 1658, à raison de dix mille livres par an . . . . 10,000 ₶

A lui, pour une année de ses appointements d'ambassadeur, par ordonnance du 26e septembre 1658, dix-huit mille livres . . . . 18,000 ₶

A lui, par ordonnance du 2e de mars 1659, pour trois quartiers de ses gages du Conseil, à raison de deux mille livres par an. . . . . 1,500 ₶

A lui, par ordonnance du 20e de juin 1661, pour l'année de ses appointements d'ambassadeur (1660) . . . 18,000 ₶

A lui, pour trois quartiers de ses gages, d'ordonnance du Conseil, raison de six mille livres durant l'année 1660, par ordonnance du 19 novembre 1661 . . . . 4,500 ₶

A lui, du même jour, pour trois quartiers de sa pen-

1. Gianettino, marquis Giustiniani, résident depuis 1644 (*Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. II, p. 295).

2. *Ibid.*, t. I, p. 300, 301, 307.

3. Ennemond Servient (1596-1679) (*Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. I, p. 253, note 15).

sion, à raison de six mille livres pour la même année 1660 . . . . 4,500 #

Liste des ambassadeurs[1].

ROME. — Le cardinal Antoine, ministre des affaires de France, faisant les fonctions d'ambassadeur.
Le cardinal d'Este, protecteur des affaires de France.
Secrétaire d'ambassade : Braccesi[2].
L'abbé de Bourlémont, auditeur de rote, faisant les affaires du Roi.
Luzarches, maître de chambre de MM. les ambassadeurs de France.
M. d'Aubeville, envoyé extraordinaire.
Serroni, avocat pour le Roi en cour de Rome.

VENISE. — Ambassadeur vacant.
Secrétaire d'ambassade de retour.
Paul Vedoa, consul de la Nation recevant les dépêches du Roi.

FLORENCE. — M. Strozzi, résident.

RAGUSE. — Vacant.

GÊNES. — Le marquis Giustiniani, résident.

SAVOIE. — M. Servient, ambassadeur.

SUISSE. — M. de la Barde.
Baron, secrétaire d'ambassade interprète.
Vigier, interprète; sert bien qu'il soit Suisse et qu'il ait opté.

CONSTANTINOPLE. — Ambassadeur . . . . 36,000 #

ESPAGNE. — Ambassadeur.
Secrétaire d'ambassade.

PORTUGAL. — Ambassadeur vacant.

ANGLETERRE. — M. d'Estrades[3].
Secrétaire d'ambassade.

HOLLANDE. — M. de Thou.

1. Mémoires et documents, vol. FRANCE 2135, fol. 237-238; copie.
2. *Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. I, p. 251, 255.
3. Godefroy, comte d'Estrades (*Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. I. p. 346).

FLANDRES. — Ambassadeur; résident, vacant.

LORRAINE. — Néant.

ALLEMAGNE. — Francfort : résident.
Strasbourg : résident.

VIENNE. — Résident, vacant.

BAVIÈRE. — Résident, vacant.

SAXE. — Résident, vacant.

HESSE-CASSEL. — Résident, vacant.

HAMBOURG. — Résident, vacant.

DANEMARK. — Ambassadeur, vacant.

SUÈDE. — Ambassadeur, vacant.
Secrétaire d'ambassade : Chassan[1] . . . . . 3,600 #

POLOGNE. — Ambassadeur : M. de Lumbres[2].
Akakia, envoyé extraordinaire[3].

1. *Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. I, p. 121, 123.
2. *Ibid.*, t. I, p. 141, 143-145.
3. *Ibid.*, t. I, p. 209, 217.

ERRATA.

Page 91, ligne 6, *au lieu de :* le 9 mars, *lire :* le 9 décembre.

Page 99, ligne 21, *au lieu de :* l'anglaise, qu'il tenait, *lire :* l'écossaise, etc.

Page 101, ligne 1, *au lieu de :* promoteur d'un de ces grands mouvements, jusqu'alors inconnus, *lire :* promoteur d'un grand mouvement d'argent devenu désastreux.

Page 103, ligne 2, *au lieu de :* duc d'Argyle, *lire :* duc d'Argyll.

Même page, dernière ligne, *au lieu de :* frère de l'auteur dramatique, *lire :* déjà auteur dramatique.

Page 205, note 8, *au lieu de :* 1331, 1332, *lire :* 1431, 1432.

2-8v

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1912.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS SA FONDATION EN 1834,

A PARIS, CHEZ RENOUARD, LIBRAIRE, RUE DE TOURNON, N° 6

H. LAURENS, SUCCESSEUR.

Font partie de la Société toutes les personnes qui sont agréées par le Conseil sur la présentation de deux membres. Les demandes d'admission peuvent être adressées au secrétaire de la Société, 60, rue des Francs-Bourgeois, aux Archives nationales. Le chiffre de la cotisation annuelle est fixé à 30 francs; elle est rachetable moyennant le versement d'une somme unique de 300 francs, qui donne le titre de sociétaire à vie. Les sociétaires reçoivent, chaque année, quatre volumes de chroniques, de mémoires ou de correspondances, et un volume d'Annuaire-Bulletin. Ils peuvent acquérir les publications antérieures à leur inscription, au prix de 7 francs le volume; le prix est de 9 francs pour les personnes qui ne font pas partie de la Société.

Tous les ouvrages publiés par la Société sont pourvus de tables analytiques.

Annuaires de la Société de l'Histoire de France, de 1837 à 1863; in-18. Prix : 2 fr. *Les années* 1845-1848, 1850, 1853, 1858, 1859, 1861 *et* 1862 *sont épuisées.*

Entre autres notices et nomenclatures que contient cette collection, nous citerons les listes des évêchés et archevêchés (années 1838, 1844-1849), des monastères de France (1838), des grands feudataires (1855, 1856), des saints (1857, 1860), des ambassadeurs de France et en France (1848 et 1850), la topographie ecclésiastique de la France (1859, 1861-1863).

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, années 1834 et 1835; 4 vol. in-8°. Prix : 20 francs. *Les années* 1836-1856 *et* 1859-1862 *sont epuisées.* Années 1857 et 1858, 1 vol. Prix : 5 francs.

Recueil destiné à faire connaître les travaux de la Société, comprenant, en outre, un grand nombre d'articles bibliographiques, de notices historiques et de documents originaux.

Table générale du Bulletin, 1834-1856; in-8°. Prix : 2 francs.

Au Bulletin de 1861-1862 est jointe une table des matières contenues dans les volumes des années 1857-1862.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, années 1863-1912; in-8°. Prix : 5 francs.

Nombreux articles, documents et nomenclatures, tels que la liste des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit (1863), l'inventaire de la collection Godefroy (1865 et 1866), la notice sur le Cartulaire du comté de Rethel (1867), etc.

Il s'y publie chaque année une bibliographie des ouvrages et brochures relatifs à l'histoire de France jusqu'à 1789.

Table générale de l'Annuaire-Bulletin (1863-1884); in-8°. Prix : 2 fr.

Table générale de l'Annuaire-Bulletin (1885-1910); in-8°. Prix : 2 fr.

L'Ystoire de li Normant et la Chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine du Mont-Cassin, publiées pour la première fois, d'après un manuscrit français inédit du XIII[e] siècle, appartenant à la Bibliothèque royale, par M. Champollion-Figeac, 1835, 1 vol. (*épuisé*).

L'*Histoire* conduit le récit des expéditions normandes jusqu'à la mort de Richard, prince de Capoue, en 1078. La *Chronique* descend jusqu'à Pierre d'Aragon, couronné roi de Sicile en 1282.

Histoire ecclésiastique des Francs, par Grégoire de Tours, publiée par MM. Guadet et Taranne, 1836-1837, 4 vol. (*épuisé*).

Le texte latin a été revu sur de nouveaux manuscrits appartenant à la bibliothèque de Cambrai et à la Bibliothèque nationale; il est suivi d'une traduction française.

Lettres du cardinal Mazarin a la Reine, a la princesse Palatine, etc., écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652, publiées par M. Ravenel, 1836, 1 vol. (*épuisé*).

Quatre-vingt-quinze lettres trouvées dans les papiers de Baluze, et propres à éclairer les rapports intimes de Mazarin avec Anne d'Autriche.

Mémoires de Pierre de Fenin, comprenant le récit des événements qui se sont passés en France et en Bourgogne sous les règnes de Charles VI et Charles VII (1407-1427), publiés par M[lle] Dupont, 1837, 1 vol. (*épuisé*).

Chronique française, en partie inédite, publiée d'après un nouveau manuscrit appartenant à la Bibliothèque nationale, accompagnée de notes historiques et de trente et une pièces justificatives.

De la conqueste de Constantinoble, par Joffroi de Villehardouin, édition faite par M. Paulin Paris, 1838, 1 vol. (*épuisé*).

Texte revu sur de nouveaux manuscrits appartenant à la Bibliothèque nationale, accompagné de notes et de commentaires.

Orderici Vitalis, angligenæ, cœnobii Uticensis monachi, Historiæ

ECCLESIASTICÆ LIBRI TREDECIM, publiés par M. Aug. le Prévost, 1838-1855, 5 vol. (*les tomes I et II ne peuvent être vendus séparément*).

Ouvrage plein de renseignements précieux, notamment sur l'histoire de Normandie et d'Angleterre jusqu'en 1141. Notice de M. L. Delisle sur l'abbaye de Saint-Évroul, sur Orderic et sur son œuvre.

CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN Ier ET DE MARGUERITE, SA FILLE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS, DE 1507 A 1519, publiée par M. Le Glay, 1839, 2 vol.

Plus de six cents lettres inédites, tirées des archives de l'ancienne chambre des comptes de Lille, pleines de renseignements intéressants sur la fin du règne de Louis XII et le commencement du règne de François Ier.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. Francisque Michel, 1840, 1 vol. (*épuisé*).

Première édition complète d'une chronique française qui s'étend depuis l'invasion des Normands en France jusqu'à l'année 1220. A la suite, relation en vers du tournoi de Ham, par Sarrazin, trouvère du XIIIe siècle.

ŒUVRES COMPLÈTES D'ÉGINHARD, publiées par M. A. Teulet, 1840-1843, 2 vol. (*tome Ier épuisé*).

Vita Karoli imperatoris; Annales Francorum; Epistolæ; Historia translationis beatorum Christi martyrum Marcellini et Petri. Nouvelle édition, accompagnée de variantes, d'une traduction française et de notes.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, publiés par Mlle Dupont, 1840-1847, 3 vol. (*tomes I et II épuisés*).

Nouvelle édition, revue sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale, accompagnée d'une notice biographique et de nombreuses pièces justificatives, pour la plupart inédites. Cet ouvrage a obtenu une première médaille au concours des Antiquités de la France.

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, SŒUR DE FRANÇOIS Ier, REINE DE NAVARRE, publiées, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. Génin, 1841, 1 vol.

Cent soixante et onze lettres inédites, accompagnées de notes, de pièces justificatives et d'une notice biographique.

PROCÈS DE CONDAMNATION ET DE RÉHABILITATION DE JEANNE D'ARC, publiés par M. Jules Quicherat, 1841-1849, 5 vol. (*épuisé*).

M. Quicherat a groupé, à la suite du texte inédit des deux procès, tous les témoignages des chroniqueurs français, bourguignons, étrangers, et des poètes du XVe siècle. Il y a joint un recueil de documents sur la fausse Jeanne d'Arc. Les textes des deux procès sont l'objet d'une étude critique développée.

Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois, publiés par M. Guessard, 1842, 1 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition des *Mémoires* (1559-1582). On y a joint une note justificative rédigée par la fille de Henri II, en 1574, pour son mari, Henri de Navarre, et de nombreuses lettres inédites (1579-1609), tirées des collections des frères Dupuy, de Béthune et de Brienne.

Les Coutumes de Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir, publiées par M. le comte Beugnot, 1842, 2 vol. (*épuisés*).

Nouvelle édition, revue d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, précédée d'une notice sur Beaumanoir.

Nouvelles lettres de la reine de Navarre adressées au roi François Ier, son frère, publiées, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, par M. Génin, 1842, 1 vol. (*épuisé*).

Cent cinquante et une lettres inédites, avec un *Supplément à la notice sur Marguerite d'Angoulême.*

Richer, Histoire de son temps, publiée par M. J. Guadet, 1845, 2 vol.

Le texte latin de la chronique de Richer (888-995) a été reproduit d'après l'édition Pertz, traduit en français, annoté et accompagné d'une notice critique.

Mémoires du comte de Coligny-Saligny et Mémoires du marquis de Villette, publiés par M. Monmerqué, 1841-1844, 1 vol. (*épuisé*).

Petits et grands mémoires de Coligny-Saligny (1617-1686), ces derniers inédits. Correspondance également inédite de Coligny et de son fils avec Bussy-Rabutin. — Mémoires inédits contenant le récit des campagnes de mer du marquis de Villette (1672-1704). Mémoires sur la marine de France composés par M. de Valincour (1725) et par le comte de Toulouse (1724). Correspondances inédites du maréchal d'Estrées et d'Abraham Du Quesne avec le marquis de Seignelay.

Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 a 1300, avec les continuations de cette Chronique de 1300 a 1368, publiée par M. H. Géraud, 1843, 2 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition, postérieure à l'édition partielle du *Recueil des historiens des Gaules,* revue d'après les manuscrits, annotée et précédée d'une introduction sur Guillaume de Nangis, Jean de Venette, etc.

Registres de l'Hôtel de ville de Paris pendant la Fronde, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, 1847-1848, 3 vol. (*le tome I est épuisé*).

Copie inédite des délibérations de la Ville dont Louis XIV avait ordonné la suppression (17 août 1648-13 octobre 1652). Suit une relation de ce qui s'est passé dans la ville et l'abbaye de Saint-Denis à la même époque.

Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont, publiée pour la pre-

mière fois par M. J. de Gaulle, 1847-1851, 6 vol. (*les tomes I et III ne peuvent être vendus séparément*).

Restitution intégrale d'un des plus précieux ouvrages, et d'un des plus complets, qu'ait produits l'érudition française au XVII[e] siècle. La destruction des copies de documents faites par Le Nain de Tillemont rend encore plus nécessaire de recourir à sa *Vie de saint Louis*.

Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par Barbier, publié par M. A. de la Villegille, 1847-1856, 4 vol. (*tomes I, II et III épuisés*).

Première édition de ce célèbre journal, accompagnée de notes et précédée d'une notice sur l'auteur.

Bibliographie des Mazarinades, publiée par M. C. Moreau, 1850-1851, 3 vol. (*tome II épuisé*).

Plus de quatre mille deux cents Mazarinades sont rangées par ordre alphabétique, plusieurs analysées ou publiées par fragments. Suivent des tables chronologique et analytique. Cet ouvrage a obtenu une mention très honorable au concours des Antiquités de la France.

Comptes de l'Argenterie des rois de France au XIV[e] siècle, publiés par M. Douët d'Arcq, 1851, 1 vol. (*épuisé*).

Comptes de Geoffroy de Fleuri (1316) et d'Étienne de la Fontaine (1352). Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre. Dépenses du mariage de Blanche de Bourbon, reine de Castille (1352). Inventaire du garde-meuble de l'Argenterie (1353). Vaisselle du roi Jean (1363). Ces pièces inédites sont accompagnées d'un glossaire des termes techniques et d'une dissertation sur les comptes de l'Argenterie.

Mémoires de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, publiés par le comte J. de Cosnac, 1852, 2 vol. (*épuisés*).

Mémoires et documents inédits d'un haut intérêt pour l'histoire de la cour et du clergé sous Louis XIV.

Choix de Mazarinades, publié par M. C. Moreau, 1853, 2 vol. (*le tome II est épuisé*).

Recueil de pamphlets qui joignent à un certain mérite littéraire l'avantage de faire connaître les opinions et les intérêts des partis, les caractères et la situation des personnages de la Fronde.

Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François I[er], publié par M. L. Lalanne, 1854, 1 vol. (*épuisé*).

Chronique parisienne inédite embrassant les années 1515 à 1536.

Mémoires de Mathieu Molé, publiés par M. A. Champollion-Figeac, 1855-1857, 4 vol. (*les tomes II et III ne peuvent être vendus séparément*).

Notes, pièces et journal inédits (1614-1649), précédés d'une introduction par le comte Molé, accompagnés de notes et suivis de nombreux appendices.

Histoire de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, évêque de Lisieux, publiée par M. Jules Quicherat, 1855-1859, 4 vol. (*tomes I et III épuisés*).

Chronique latine, presque entièrement inédite, restituée à son véritable auteur et publiée avec accompagnement de sommaires et de pièces justificatives. L'éditeur, qui a joint aux deux *Histoires* une *Apologie* de Thomas Basin, un *Breviloquium* ou abrégé de sa vie, ainsi que des extraits de ses autres ouvrages, a condensé dans une étude préliminaire les principaux traits de sa biographie.

Chroniques des comtes d'Anjou, publiées par MM. P. Marchegay et A. Salmon (t. Ier des Chroniques d'Anjou), 1856, 1 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition des *Gesta consulum Andegavorum*, de l'*Historia Gaufredi, comitis Andegavorum*, du *Liber de compositione castri Ambaziæ* et des *Gesta dominorum ipsius castri*, du *Fragmentum historiæ Andegavensis a Fulcone comite scriptum*, du *Commentarius Hugonis de Cleeriis de majoratu et senescalcia Franciæ Andegavorum olim comitibus collatis*. Textes particulièrement utiles pour l'histoire de l'Anjou jusqu'au xiiie siècle.

La Chronique d'Enguerran de Monstrelet, publiée par M. Douët d'Arcq, 1857-1862, 6 vol. (*tomes I, III et V épuisés*).

Le texte de Monstrelet (1400-1444) a été revu sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale : il est suivi d'une partie de la chronique bourguignonne anonyme dite *des Cordeliers* (1400-1422).

Les Livres des Miracles et autres opuscules de Grégoire de Tours, publiés par M. H. Bordier, 1857-1865, 4 vol. (*les tomes I, II et IV sont épuisés*).

De Gloria martyrum, De miraculis S. Juliani, De virtutibus S. Martini, De gloria confessorum, Vitæ patrum, De Cursu stellarum, etc. Textes latins revus sur de nouveaux manuscrits, accompagnés d'une traduction française et suivis d'une bibliographie des ouvrages de Grégoire de Tours.

Les Miracles de saint Benoît, écrits par Adrewald, Aimoin, André, Raoul Tortaire et Hugues de Sainte-Marie, moines de Fleury, publiés par M. E. de Certain, 1858, 1 vol.

Textes latins, en partie inédits, fournissant des détails précieux sur l'abbaye de Fleury-sur-Loire, sur l'histoire ecclésiastique et sur l'histoire générale depuis l'invasion des Lombards en Italie jusqu'à l'année 1108.

Anchiennes Chronicques d'Engleterre par Jehan de Wavrin, publiées par Mlle Dupont, 1858-1863, 3 vol. (*tome II épuisé*).

Ont été extraits de l'œuvre de Wavrin les chapitres inédits qui offraient le plus d'intérêt pour l'histoire de France de 1325 à 1471. Ils sont suivis d'une *Histoire inédite de Charles le Téméraire*, tirée d'un manuscrit du Musée britannique.

JOURNAL ET MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON, publiés par M. Rathery, 1859-1867, 9 vol. (*tomes I, II et V épuisés*).

Mémoires publiés pour la première fois dans leur intégrité, d'après les manuscrits autographes, aujourd'hui détruits, de la Bibliothèque du Louvre (années 1697-1757).

MÉMOIRES DU MARQUIS DE BEAUVAIS-NANGIS ET JOURNAL DU PROCÈS DE LA BOULAYE, publiés par MM. Monmerqué et Taillandier, 1862, 1 vol.

Les mémoires inédits de Nicolas de Brichanteau, marquis de Beauvais-Nangis, embrassent les années 1562 à 1641. Le procès de la Boulaye fait connaître un incident de l'époque de la Fronde.

CHRONIQUE DES QUATRE PREMIERS VALOIS (1327-1393), publiée par M. S. Luce, 1862, 1 vol. (*épuisé*).

Chronique inédite, rédigée en français dans les dernières années du XIV[e] siècle, probablement par un clerc de Rouen, révélant plusieurs faits complètement ignorés et apportant des détails précieux presque sur chaque événement de quelque importance.

CHOIX DE PIÈCES INÉDITES RELATIVES AU RÈGNE DE CHARLES VI, publiées par M. Douët d'Arcq, 1863-1864, 2 vol.

Le premier volume contient des pièces d'un intérêt général : instructions diplomatiques, traités, règlements, acquisitions du domaine royal, etc. Le second, plus important pour l'histoire de la vie privée, est rempli de fragments de comptes, d'inventaires, de lettres de grâce ou de rémission, etc., tirés des Archives nationales.

CHRONIQUE DE MATHIEU D'ESCOUCHY, publiée par M. du Fresne de Beaucourt, 1863-1864, 3 vol.

Chronique française (1444-1461), en partie inédite, précédée d'une biographie de Mathieu d'Escouchy et suivie d'un grand nombre de pièces justificatives. Cet ouvrage a obtenu une première mention au concours des Antiquités de la France.

COMMENTAIRES ET LETTRES DE BLAISE DE MONLUC, maréchal de France, publiés par M. A. de Ruble, 1864-1872, 5 vol. (*tomes I, II et III épuisés*).

Restitution du texte authentique des *Commentaires* (1521-1576), qui avait été altéré et mutilé dans les précédentes éditions. Les deux derniers volumes, qui se composent de deux cent soixante-dix lettres inédites, forment en quelque sorte un ouvrage distinct, complémentaire du premier.

ŒUVRES COMPLÈTES DE PIERRE DE BOURDEILLE, SEIGNEUR DE BRANTÔME, publ. par M. Lalanne, 1864-1882, 11 vol. (*tomes I, II, IV, V et IX épuisés*).

Édition revue sur les manuscrits, pourvue de variantes et de notes. Poésies inédites publiées par M. le D[r] E. Galy. Lexique couronné par l'Académie française, au concours Archon-Despérouses.

Comptes de l'hôtel des rois de France aux xive et xve siècles, publiés par M. Douët d'Arcq, 1865, 1 vol.

Reproduction intégrale ou partielle de onze comptes de l'hôtel du roi Charles VI, d'un compte de l'hôtel de la reine Isabeau de Bavière (1401), de deux comptes de l'hôtel du roi Charles VII (1450), de deux comptes de l'hôtel de Jean, duc de Berry (1397 et 1398), et de trois comptes de la chambre du roi Louis XI. Ces pièces fournissent d'utiles renseignements sur le personnel de la maison des princes, sur leurs relations politiques, sur leurs itinéraires, sur les beaux-arts, etc.

Rouleaux des morts, du ixe au xve siècle, publiés par M. L. Delisle, 1866, 1 vol.

Reproduction intégrale ou partielle de près de cent circulaires, pour la plupart inédites, destinées à notifier la mort de quelque membre ou bienfaiteur de couvent (souvent il s'agit d'un personnage célèbre dans l'histoire ou la littérature); elles contiennent, en prose ou en vers latins, la biographie du défunt, ainsi que le *titre*, plus ou moins long, qu'il était d'usage d'inscrire pour accuser réception du rouleau mortuaire.

Œuvres complètes de Suger, publiées par M. A. Lecoy de la Marche, 1867, 1 vol. (*épuisé*).

Pour la première fois réunies en un corps et collationnées sur les manuscrits, les œuvres latines du célèbre abbé de Saint-Denis comprennent la *Vie de Louis le Gros*, le *Mémoire de Suger sur son administration abbatiale*, le récit *De la consécration de l'église de Saint-Denis*, en 1143, vingt-six lettres et treize chartes; on y a joint la *Vie de Suger*, écrite par un religieux du nom de Guillaume, et divers témoignages contemporains relatifs au même abbé.

Histoire de saint Louis, par Jean, sire de Joinville, suivie du *Credo* et de la *Lettre à Louis X*, publiée par M. N. de Wailly, 1868, 1 vol. (*épuisé*).

Texte ramené, pour la première fois, à l'orthographe des chartes du sire de Joinville. Édition enrichie d'un vocabulaire et de plusieurs éclaircissements.

Mémoires de Madame de Mornay, publiés par Mme de Witt, 1868-1869, 2 vol.

Nouvelle édition, revue sur les manuscrits, des mémoires calvinistes de la femme de Philippe du Plessis-Mornay; renseignements nombreux sur les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Soixante-dix-neuf lettres inédites. Notice par M. Guizot.

Chroniques des églises d'Anjou, publiées par MM. P. Marchegay et Ém. Mabille (t. II des Chroniques d'Anjou), 1869, 1 vol.

Chroniques latines de Saint-Maurice (320-1106), de Saint-Aubin (768-1357), de Saint-Serge d'Angers (768-1215), de Saint-Sauveur-de-l'Évière

(678-1251), de Saint-Florent de Saumur (700-1236), de Maillezais (768-1140), etc.

Chroniques de J. Froissart, publiées par M. Siméon Luce, puis par M. Gaston Raynaud, 1869-1899, 11 tomes en 13 vol. parus (*aucun tome ne peut être vendu séparément*).

Les volumes déjà parus embrassent les années 1307 à 1385. Texte accompagné de variantes, de sommaires et de commentaires historiques. Introductions dans lesquelles sont classés les différentes rédactions et les divers manuscrits des deux premiers livres. Cet ouvrage a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Journal de ma vie, Mémoires du maréchal de Bassompierre, publiés par M. le marquis de Chantérac, 1870-1877, 4 vol. (*les tomes I et II sont épuisés*).

Première édition du *Journal* (1579-1640) conforme au manuscrit original (français n°s 17478-17479 de la Bibl. nat.). Notice historique et bibliographique. Notes et appendices.

Les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, publiées par M. l'abbé C. Dehaisnes, 1871, 1 vol.

Annales latines présentant le récit contemporain le plus exact des événements accomplis entre les années 830 et 899. Nouvelle édition, enrichie de notes et de variantes, suivie d'une chronique inédite allant jusqu'à l'année 874.

Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, publiée par M. L. de Mas Latrie, 1871, 1 vol.

Cette chronique française, qui embrasse l'histoire des croisades depuis 1099 jusqu'à 1231, est publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Bruxelles, de Paris et de Berne. On l'a fait suivre d'un *Essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr.*

Introduction aux Chroniques des Comtes d'Anjou, par M. Mabille, 1872, 1 vol.

Étude critique sur les textes qui composent le tome Ier des *Chroniques d'Anjou*, suivie de dissertations sur l'histoire des premiers comtes d'Anjou et de pièces justificatives.

Histoire de Béarn et de Navarre, par Nicolas de Bordenave (1517 à 1572), historiographe de la maison de Navarre, publiée par M. P. Raymond, 1873, 1 vol.

Ouvrage inédit, composé par le ministre protestant Bordenave, sur l'ordre de Jeanne d'Albret.

Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publiées par M. H. Duplès-Agier, 1874, 1 vol.

Huit chroniques latines, fournissant de nombreux renseignements sur l'histoire du monastère de Saint-Martial et sur celle de l'Aquitaine (804-

1658). Œuvres diverses de Bernard Itier. Pièces relatives aux abbés, aux moines et à la bibliothèque de Saint-Martial.

Nouveau recueil de comptes de l'Argenterie des rois de France, publié par M. Douët d'Arcq, 1874, 1 vol.

Comptes de draps d'or et de soie rendus par l'argentier de Philippe le Long, en 1317, et par le mercier de Philippe de Valois, en 1342. Inventaire, après décès, des biens de la reine Clémence de Hongrie (1328). Compte d'un argentier de Charles VI, en 1387. Textes inédits, précédés d'une étude sur les argentiers et sur leurs comptes.

La Chanson de la croisade contre les Albigeois, publiée par M. P. Meyer, 1875-1879, 2 vol. (*le tome I est épuisé*).

Poème historique, en langue méridionale, commencé par Guillaume de Tudèle, continué par un auteur anonyme. Cette édition, qui a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comprend une introduction critique et philologique, un vocabulaire (t. Ier), une traduction et un commentaire historique (t. II).

Récits d'un ménestrel de Reims au xiiie siècle, publiés par M. N. de Wailly, 1876, 1 vol.

Précédemment édité sous le titre de *Chronique de Ràins*, ce texte français, qui se réfère aux règnes de Louis VII, de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de saint Louis, avait subi de nombreuses altérations. Il est accompagné d'un vocabulaire et d'un commentaire critique, d'autant plus utile que les récits dont il se compose semblent avoir un caractère moins historique que satirique et littéraire.

La Chronique du bon duc Loys de Bourbon, publiée par M. A. Chazaud, 1876, 1 vol.

Vie de Louis II de Bourbon (1337-1410), composée en français, vers 1429, par Jean Cabaret d'Orville et par Jean de Châteaumorand, sur l'ordre du comte de Clermont. Édition revue sur les manuscrits de Saint-Pétersbourg, de Bruxelles et de Paris.

Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, publiée par M. F. Morand, 1876-1881, 2 vol.

Composée par le roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or, cette chronique française embrasse les années 1408 à 1435. Texte établi sur un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer. Notice biographique sur Jean le Fèvre.

Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du xiiie siècle, publiés par M. Lecoy de la Marche, 1877, 1 vol.

L'éditeur a extrait du *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus* d'Étienne de Bourbon, recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs, les passages les plus propres à éclairer l'histoire des lettres et des mœurs.

Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, publiées par M. le marquis de Rochambeau, 1877, 1 vol.

Plus de deux cents lettres inédites, comprises entre les années 1538 et 1572, tirées des archives ou bibliothèques de France, d'Angleterre et de Russie, les unes intimes, nous initiant aux mœurs privées du xvi[e] siècle, les autres politiques, relatives aux guerres avec Charles-Quint ou aux guerres de religion.

Mémoires inédits de Michel de la Huguerye, publiés par M. le baron de Ruble, 1877-1880, 3 vol.

L'auteur, successivement secrétaire ou agent secret de Coligny, de Ludovic de Nassau et du prince de Condé, donne sur l'histoire des guerres de religion de 1570 à 1588, et sur la vie des chefs de la Réforme, des détails nouveaux et confidentiels.

Histoire du gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur, publiée par M. J. Roman, 1878, 1 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition, enrichie d'un glossaire, de pièces justificatives et de lettres de Bayart inédites.

Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules, texte et traduction nouvelle, publiés par M. E. Cougny, 1878-1892, 6 vol. (le t. VI publié par M. Lebègue).

Ce recueil comprend : 1° les géographes ; 2° les historiens ; 3° les philosophes, les orateurs, les poètes et les écrivains de genres divers qui fournissent quelques renseignements sur l'histoire ou la géographie des Gaules.

Mémoires de Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, publiés par M. Ch. Constant, 1879-1882, 3 vol.

Mémoires inédits se rapportant aux années 1627-1651, particulièrement utiles pour l'histoire de Gaston d'Orléans et de son entourage.

Gestes des évêques de Cambrai de 1092 a 1138, publiés par le P. Ch. de Smedt, 1880, 1 vol.

Textes latins inédits, les uns en prose, les plus nombreux en vers, venant compléter la série des chroniques de Cambrai.

Les Établissements de saint Louis, par M. P. Viollet, 1881-1886, 4 vol.

Introduction comprenant une étude sur les sources, sur la jurisprudence, sur l'influence et sur les manuscrits de la compilation connue sous le titre d'*Établissements de saint Louis.* — Texte des *Établissements* publié avec les variantes. — Textes primitifs qui ont servi au compilateur (ordonnance sur la procédure au Châtelet, ordonnance de saint Louis contre les duels, *Usage d'Orlenois*, coutume de Touraine-Anjou). — Textes dérivés ou parallèles. — Notes des précédentes éditions et notes nouvelles. — Table-glossaire. — Cet ouvrage a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Relation de la cour de France en 1690, par Ézéchiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg, publiée par M. Ch. Schefer, 1882, 1 vol.

Ce texte, qui n'avait été publié qu'en Allemagne et dans les conditions les plus défavorables, contient de curieux portraits de Louis XIV et des principaux personnages de son entourage, et décrit le mécanisme de l'administration civile, ecclésiastique et militaire. Il est suivi de deux opuscules attribués aussi à Spanheim, les *Remarques sur l'État de France* et les *Qualités bonnes et mauvaises des principaux personnages de la cour.*

Chronique normande du xive siècle, publiée par MM. Aug. et Ém. Molinier, 1882, 1 vol.

Première édition d'une chronique française anonyme rédigée en Normandie, probablement par un noble, et embrassant les années 1294 à 1372. Sommaire et commentaire historique développé. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, publiées par M. H.-Fr. Delaborde, 1882-1886, 2 vol.

Nouvelle édition, établie d'après les manuscrits de Paris, de Rome, de Bruxelles et de Londres. Le premier volume comprend les *Gesta Philippi Augusti* de Rigord (1165-1208) et les *Gesta Philippi Augusti* de Guillaume le Breton (1165-1220), avec une introduction développée sur la vie et les ouvrages des historiens de Philippe-Auguste. Le second volume contient la *Philippide,* poème latin de Guillaume le Breton, avec une table analytique très détaillée. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Lettres de Louis XI, roi de France, publiées par MM. J. Vaesen et Ét. Charavay, 1883-1909, 11 vol. (*les tomes IV et V ne peuvent être vendus séparément*).

Le tome Ier contient cent vingt-six lettres de Louis Dauphin (1439-1461) publiées sur les originaux conservés en France et à l'étranger, cent pièces justificatives et douze notices biographiques. Les tomes II à X contiennent deux mille cent soixante-quatre pièces embrassant le règne entier de Louis XI et de nouvelles pièces justificatives; le tome XI, l'Itinéraire et la Table.

Mémoires d'Olivier de la Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire, publiés par MM. H. Beaune et J. d'Arbaumont, 1883-1888, 4 vol.

Texte ramené à sa forme originale d'après le plus ancien manuscrit (Bibl. nat., fr. 2868 et 2869), éclairci ou rectifié à l'aide de documents d'archives. Le t. IV contient une notice biographique et un certain nombre de pièces inédites. Cet ouvrage a obtenu une mention au concours des Antiquités de la France.

Mémoires du maréchal de Villars, publiés par M. le marquis de Vogüé, 1884-1904, 6 vol. (*le tome IV ne peut être vendu séparément*).

Première édition complète faite d'après le manuscrit original. A partir de la p. 301 du tome Ier, l'on donne, pour la première fois, le texte authentique de Villars, qui avait été entièrement remanié par les précédents éditeurs. En appendice, correspondances et documents inédits.

NOTICES ET DOCUMENTS publiés pour la Société de l'Histoire de France, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, 1884, 1 vol.

Avec un historique de la Société, dû à M. Ch. Jourdain, ce volume comprend trente articles ou publications rangés par ordre chronologique depuis le VIIe jusqu'au XVIIIe siècle ; les auteurs sont : MM. le duc d'Aumale, Baguenault de Puchesse, E. de Barthélemy, A. Baschet, le marquis de Beaucourt, A. de Boislisle, A. de la Borderie, le duc de Broglie, le comte de Cosnac, Fr. Delaborde, L. Delisle, E. Dupont, J. Havet, L. Lalanne, A. Longnon, S. Luce, le comte de Luçay, le comte de Mas Latrie, A. Molinier, H. Omont, Léopold Pannier, G. Picot, le comte Riant, J. Roman, le baron de Ruble, Tamizey de Larroque, P. Viollet et le marquis de Vogüé.

JOURNAL DE NICOLAS DE BAYE, GREFFIER DU PARLEMENT DE PARIS (1400-1417), publié par M. A. Tuetey, 1885-1888, 2 vol.

Recueil de notes inscrites par le greffier sur les registres du Conseil, des Plaidoiries, des Grands Jours de Troyes, etc., et fournissant de nombreux renseignements sur les événements de l'époque ou sur le mécanisme de l'administration. On trouve dans le t. II un Mémorial latin également dû à Nicolas de Baye, une notice sur sa vie et un inventaire de ses biens meubles.

LA RÈGLE DU TEMPLE, publiée par M. H. de Curzon, 1886, 1 vol.

Texte français du XIIIe siècle, établi d'après les trois manuscrits de Paris, Rome et Dijon, et contenant : 1° la traduction de la Règle latine de 1128 ; 2° les statuts hiérarchiques ; 3° le règlement de l'existence journalière des frères et celui de la tenue des chapitres ; 4° le code pénal. L'Introduction décrit les manuscrits employés et donne un résumé général de l'organisation de l'Ordre.

HISTOIRE UNIVERSELLE, PAR AGRIPPA D'AUBIGNÉ, édition publiée par M. le baron A. de Ruble, 1886-1909, 10 vol. (*les tomes IV et X ne peuvent être vendus séparément*).

Nouvelle édition, annotée, d'un ouvrage dont la valeur littéraire égale l'importance historique. Le commentaire a pour objet d'expliquer et de rectifier, au besoin, les affirmations de cet historien passionné de la vie et du règne de Henri IV (1553-1610). La table, qui forme le tome X, est l'œuvre de M. P. de Vaissière.

LE JOUVENCEL, PAR JEAN DE BUEIL, suivi du *Commentaire* de Guillaume Tringant ; introduction biographique et littéraire par M. Camille Favre ; texte établi et annoté par M. Léon Lecestre, 1887-1889, 2 vol.

Le *Jouvencel* est une sorte de roman historique composé au

XVe siècle, ou plutôt un traité d'éducation militaire appuyé d'exemples et d'allusions historiques, dans lequel l'auteur, Jean de Bueil, raconte les principaux événements de sa vie. L'introduction de M. Favre, très développée, retrace l'existence complète de Jean de Bueil (1406-1477). Le *Commentaire* de Tringant donne la clef des pseudonymes. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, édition publiée par M. R. de Maulde la Clavière, 1889-1895, 4 vol. (*le tome I ne peut être vendu séparément*).

Nouvelle édition, revisée quant au texte et amplement annotée, de la chronique la plus intéressante et la plus exacte que l'on possède sur les débuts du règne de Louis XII et sur les expéditions d'Italie.

Chronique d'Arthur de Richemont, par Guillaume Gruel, édition publiée par M. A. Le Vavasseur, 1890, 1 vol.

Cette biographie du connétable de Richemont, écrite par un de ses serviteurs, est une des principales sources de l'histoire militaire du règne de Charles VII. Bien qu'on puisse accuser parfois l'auteur d'une certaine partialité à l'égard de son maître, sa chronique n'est cependant pas un panégyrique. Le commentaire de M. Le Vavasseur complète et rectifie, au besoin, les récits de Gruel.

Chronographia regum Francorum, édition publiée par M. H. Moranvillé, 1891-1897, 3 vol.

Première édition d'une chronique dont on ne connaissait jusqu'ici que des extraits, et dont la valeur historique et surtout historiographique est considérable pour la période comprise entre 1285 et 1400. L'intelligence du texte, établi d'après le ms. unique conservé à la Bibliothèque de Berne, est facilitée par la riche annotation de M. Moranvillé.

L'Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 a 1219, poème français publié par M. Paul Meyer, 1891-1901, 3 vol. (*le tome I est épuisé*).

Le poème, jusqu'ici inconnu, que M. P. Meyer a découvert dans la bibliothèque de Cheltenham, contient un récit véridique de la vie d'un des hommes les plus considérables de son temps, et n'intéresse pas moins la France que l'Angleterre. Écrit en fort bon français, il se compose de 19214 vers octosyllabiques. C'est à la fois un des monuments les plus précieux de notre poésie narrative et l'une des sources les plus importantes du règne de Philippe-Auguste. Le tome II contient un vocabulaire, le tome III une Introduction, une traduction ou commentaire, un itinéraire de Guillaume le Maréchal et une Table des matières.

Mémoires de du Plessis-Besançon, accompagnés de correspondances et de documents inédits, publiés par M. le comte Horric de Beaucaire, 1892, 1 vol.

Mémoires autobiographiques et autres documents inédits émanés d'un personnage dont le rôle, comme ingénieur, homme de guerre, agent secret et diplomate, fut considérable sous les deux ministères de Richelieu et de Mazarin (1627-1658). Publication intéressante particulièrement au point de vue des relations avec l'Espagne et l'Italie.

ÉPHÉMÉRIDE DE L'EXPÉDITION DES ALLEMANDS EN FRANCE (AOÛT-DÉCEMBRE 1587) PAR MICHEL DE LA HUGUERYE, publiée avec la collaboration de M. Léon Marlet et offerte à la Société par M. le comte Léonel de Laubespin, 1892, 1 vol.

Complément des *Mémoires* du même auteur publiés par M. le baron de Ruble.

HISTOIRE DE GASTON IV, COMTE DE FOIX, PAR GUILLAUME LESEUR, CHRONIQUE FRANÇAISE INÉDITE DU XVe SIÈCLE, publiée par M. Henri Courteault, 1893-1896, 2 vol.

Première édition d'une chronique jusqu'ici fort peu connue, et qui offre un grand intérêt pour l'histoire militaire de trente années (1442-1472), et pour l'histoire des relations de la France et de l'Espagne; la chronique de Guillaume Leseur est l'œuvre d'un panégyriste du comte de Foix Gaston IV; mais on ne saurait mettre en doute la haute valeur de son témoignage, l'auteur ayant vu tout ce qu'il raconte. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

MÉMOIRES DE GOURVILLE, publiés par M. Léon Lecestre, 1894-1895, 2 vol. (*le tome I ne peut être vendu séparément*).

Édition critique, revue sur les manuscrits, de ces Mémoires bien connus, qui s'étendent de 1643 à 1698. De nombreux documents, provenant pour la plupart des archives des Condé à Chantilly, ont permis de compléter, parfois de rectifier les récits de l'auteur, dont le rôle a été fort curieux à diverses époques, notamment pendant la Fronde et au temps de Foucquet. Cette édition a été couronnée par l'Académie française.

JOURNAL DE JEAN DE ROYE, CONNU SOUS LE NOM DE CHRONIQUE SCANDALEUSE (1460-1483), publié par M. Bernard de Mandrot, 1894-1896, 2 vol.

Première édition critique, avec notes, variantes et interpolations, d'une chronique dont M. de Mandrot a démontré la valeur originale et reconnu l'auteur en la personne du notaire au Châtelet Jean de Roye (le légendaire Jean de Troyes), concierge de l'hôtel de Bourbon à Paris.

CHRONIQUE DE RICHARD LESCOT, RELIGIEUX DE SAINT-DENIS (1328-1344), SUIVIE DE LA CONTINUATION DE CETTE CHRONIQUE (1344-1364), publiée par M. Jean Lemoine, 1896, 1 vol.

Texte presque entièrement inédit et qui vient heureusement combler une lacune dans la série des chroniques rédigées à l'abbaye de Saint-Denis. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Brantôme, sa vie et ses écrits, publié par M. Ludovic Lalanne, 1896, 1 vol.

Importante étude biographique et littéraire qui complète l'édition en 11 volumes des *Œuvres complètes* de Brantôme donnée par M. Lalanne pour la Société.

Journal de Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat (1515-1521), publié par M. Pierre de Vaissière, 1897-1899, 2 vol.

L'auteur de ce journal inédit, bien placé pour connaître les événements de la cour de François Ier, a intercalé dans son récit un grand nombre de documents officiels émanant de la Chancellerie, correspondances, instructions diplomatiques, remontrances, discours, etc.

Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées d'après les originaux par M. P. Pélicier, 1898-1905, 5 vol.

Onze cent quarante-cinq lettres du roi, accompagnées d'éclaircissements et de pièces justificatives.

Mémoires du chevalier de Quincy (1698-1713), publiés par M. Léon Lecestre, 1898-1901, 3 vol.

Mémoires inédits publiés d'après le manuscrit original. L'auteur, capitaine au régiment de Bourgogne, raconte les campagnes de la guerre de succession d'Espagne auxquelles il prit part, d'abord en Italie, puis en Provence, en Flandre et sur le Rhin.

Chronique d'Antonio Morosini; extraits relatifs à l'histoire de France. Introduction et commentaire par M. Germain Lefèvre-Pontalis; texte établi et traduit par M. Léon Dorez, 1898-1902, 4 vol.

Édition partielle d'une chronique vénitienne inédite, conservée à la Bibliothèque impériale de Vienne, qui abonde en renseignements sur l'histoire de France pendant les années 1396 à 1433, particulièrement sur la mission de Jeanne d'Arc. Cet ouvrage a obtenu le prix Bordin à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Documents pour servir a l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc, publiés par Mgr Douais, 1900, 2 vol.

Sentences rendues et dépositions reçues par les inquisiteurs Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre (1244-1248); registre du notaire de l'inquisition de Carcassonne (1250-1267); commission pontificale exécutée par les cardinaux Taillefer de la Chapelle et Bérenger Frédol (1306). Dans l'Introduction, tableau d'ensemble des actes des papes, des évêques, des inquisiteurs, des comtes et des rois, étude sur les manuels inquisitoriaux et les récits relatifs à l'histoire de l'Inquisition.

Mémoires du vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon (1565-1586), suivis de trente-trois lettres du roi de Navarre (Henri IV) et d'autres documents inédits, publiés par le comte Baguenault de Puchesse, 1901, 1 vol.

Nouvelle édition de mémoires précieux pour l'histoire des guerres

civiles du XVIe siècle, particulièrement dans le Midi gascon. Pièces justificatives inédites comprenant notamment, outre trente-trois lettres du roi de Navarre, d'autres lettres de Charles IX, de Henri III, de Catherine de Médicis, et du vicomte de Turenne lui-même.

Chroniques de Perceval de Cagny, publiées pour la première fois par H. Moranvillé, 1902, 1 vol.

Texte d'un intérêt capital pour l'histoire de Jeanne d'Arc et de Charles VII. Il comprend : 1° une suite de notices généalogiques sur les comtes, puis ducs d'Alençon (1228-1436); 2° une chronique véritable dont la partie originale va de 1393 à 1438.

Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (1648-1657), publié pour la première fois par Henri Courteault, 1902-1912, 2 vol. parus.

Relation très complète des événements survenus en France, et plus particulièrement à Paris. L'auteur est un témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte.

Mémoires de Saint-Hilaire, publiés par Léon Lecestre, 1903-1911, 4 vol. parus.

Première édition intégrale, et établie conformément au texte manuscrit, de mémoires qui se rapportent principalement aux événements militaires du règne de Louis XIV. Les tomes I à IV embrassent les années 1661-1706.

Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris (1417-1435), texte complet publié par Alexandre Tuetey, avec la collaboration de Henri Lacaille, 1903-1909, 2 vol. parus.

Suite du Journal de Nicolas de Baye précédemment édité pour la Société. Le tome Ier comprend les années 1417 à 1420; le tome II les années 1421 à 1430.

Chronique de Jean Le Bel, publiée par Jules Viard et Eugène Déprez, 1904-1905, 2 vol.

Nouvelle édition d'une chronique des plus importantes pour l'histoire des règnes de Philippe de Valois et de Jean le Bon. Au point de vue narratif, Jean Le Bel n'est pas inférieur à Froissart, qui souvent l'a copié, et il lui est supérieur par la véracité. Cet ouvrage a obtenu une mention au concours des Antiquités de la France.

Mémoriaux du Conseil de 1661, publiés par Jean de Boislisle, 1905-1907, 3 vol.

Procès-verbaux des séances du conseil tenu sous la présidence de Louis XIV, avec la seule assistance de trois ministres, pendant les six premiers mois de son gouvernement personnel. Textes inédits tirés du Dépôt des Affaires étrangères et du Musée Condé, et accompagnés d'un commentaire développé qui fait connaître la suite donnée à chaque décision, en explique le sens et la portée.

Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu, préparée sous la direction de M. Jules Lair, 1905-1907, 3 fasc. parus formant le tome Ier; le 4e fascicule commence le tome II.

Divers rapports de M. Lair et notices de MM. Robert Lavollée, F. Bruel, G. de Mun et L. Lecestre, notamment sur la collaboration de A. de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo, aux *Mémoires de Richelieu,* sur les matériaux employés à la rédaction, sur le titre originel des *Mémoires,* sur leurs sources, et sur les inventaires des papiers de Richelieu. Le fascicule IV contient un album de trente fac-similés reproduisant les écritures de Richelieu et de ses secrétaires.

Chronique et annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai (1272-1352), publiées par Henri Lemaître, 1905, 1 vol.

Édition critique d'une chronique tournaisienne écrite en latin, fort importante pour l'histoire des guerres de Philippe le Bel et de ses fils, et de celles des premiers Valois.

Mémoires du comte de Souvigny, lieutenant général des armées du roi, publiés, d'après le manuscrit original, par le baron Ludovic de Contenson, 1906-1908, 3 vol. (*le tome III est épuisé*).

Première édition des Mémoires de Jean Gangnières, comte de Souvigny, qui, fils d'un boucher de Jargeau, s'éleva, dans l'armée, au grade de lieutenant général. Ces Mémoires, qui s'étendent de 1613 à 1660, donnent des détails curieux sur la vie militaire dans les armées de Louis XIII, et touchent à l'histoire générale pendant la minorité de Louis XIV.

Mémoires du cardinal de Richelieu, publiés d'après les manuscrits originaux sous les auspices de l'Académie française, 1907-1912, 3 vol. parus.

Édition annotée qui, grâce à une collation attentive des manuscrits et aux études préliminaires poursuivies sous la direction de MM. Lair et de Courcel, donnera le texte définitif de ces fameux Mémoires, si souvent réclamé par les historiens. Les trois premiers volumes, publiés par M. le comte Horric de Beaucaire, avec la collaboration de MM. Fr. Bruel et R. Lavollée, embrassent les années 1610 à 1623.

Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay, publiés par V.-L. Bourrilly et F. Vindry, 1908-1911, 3 vol. parus (*le tome I ne peut être vendu séparément*).

Première édition critique de ces Mémoires, les seuls qui embrassent le règne entier de François Ier. Par la qualité et le rang de leurs auteurs, leur rôle dans les ambassades et aux armées, ils constituent une des plus importantes sources narratives de cette époque.

Mémoires du maréchal de Turenne, publiés, d'après le manuscrit autographe, par Paul Marichal, 1909, 1 vol. paru.

Cette réédition des Mémoires militaires du grand maréchal, facilitée par la communication obligeante du manuscrit autographe qui appartient à M. le marquis de Talhouët-Roy, est une œuvre entièrement nouvelle, pourvue d'une abondante annotation originale, et enrichie de pièces justificatives et d'appendices.

Grandes Chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V, publiée par R. Delachenal, 1910, 1 vol. paru.

Précédemment éditée par Paulin Paris au tome VI de ses *Grandes Chroniques de France*, dont elle forme la dernière partie, cette histoire officielle des règnes de Jean II et de Charles V est une œuvre de tout premier ordre, par l'exactitude matérielle et la précision chronologique. L'édition nouvelle a pris pour base le ms. fr. 2813 de la Bibliothèque nationale, qui est l'exemplaire de Charles V. L'album accompagnant l'édition en reproduira les miniatures.

Mémoires du maréchal d'Estrées sur la régence de Marie de Médicis (1610-1616) et sur celle d'Anne d'Autriche (1643-1650), publiés par Paul Bonnefon, 1910, 1 vol.

La première partie seule de ces Mémoires était connue et déjà publiée, d'après le texte imprimé en 1666. La présente édition reproduit celui du manuscrit, qui est beaucoup plus proche de la pensée du maréchal.

Correspondance du maréchal de Vivonne relative a l'expédition de Candie (1669), publiée par Jean Cordey, 1910, 1 vol.

Cette correspondance, empruntée aux archives de M. le duc de Polignac et complétée par des documents de divers dépôts publics parisiens, éclaire l'histoire de l'expédition navale envoyée, en 1669, par Louis XIV au secours de Candie assiégée par les Turcs.

Livre de la conqueste de la princée de l'Amorée. Chronique de Morée (1204-1305), publiée par Jean Longnon, 1911, 1 vol.

Réédition critique de la version française de cette célèbre chronique, jadis publiée par Buchon, complétée par des emprunts aux versions grecque, italienne et aragonaise. Une introduction très développée détermine la valeur de cette œuvre où revit l'histoire, pendant un siècle, d'une France d'outre-mer; elle est complétée par un tableau chronologique des grands feudataires de Morée et des principaux souverains de Grèce, par un glossaire des mots rares et une carte de la principauté vers 1260. — Ouvrage honoré par l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une récompense sur le prix Bordin.

Correspondance du chevalier de Sévigné et de Christine de France, duchesse de Savoie, publiée par Jean Lemoine et Frédéric Saulnier, 1911, 1 vol.

Quatre-vingt-dix-sept lettres inédites, tirées des archives de Turin, et qui constituent, de septembre 1651 à décembre 1652, une chronique familière détaillée des événements de la Fronde; en appendice, d'intéressants documents pour l'histoire de Port-Royal, où le chevalier René-Renaud de Sévigné, oncle de la célèbre marquise, finit ses jours.

Lettres du duc de Bourgogne au roi d'Espagne Philippe V et a la reine, publiées par Mgr Alfred Baudrillart et Léon Lecestre, 1912, 1 vol. paru.

Importante correspondance inédite, tirée des archives d'État espagnoles et complétée, pour les deux premières années, de quelques originaux des archives de la Trémoïlle. Le tome Ier embrasse les années 1701 à 1708 et est complété par un appendice, où l'on trouvera, d'après les archives de la Guerre, les lettres du duc à Louis XIV et à Chamillart pendant les campagnes de 1703 en Allemagne et de 1708 en Flandre.

Mémoires de Philippe Prévost de Beaulieu-Persac (1608-1610 et 1627), publiés pour la première fois par Charles de La Roncière, 1912, 1 vol.

Très curieux et pittoresques mémoires, tout à fait inconnus jusqu'ici, d'un des meilleurs marins de la première moitié du xviie siècle, où se trouvent narrés de prodigieux exploits accomplis, de 1608 à 1610, sur les côtes d'Afrique et dans le Levant, et la part brillante prise, en 1627, par l'auteur à la défense de l'île de Ré.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

